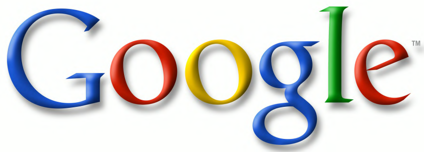
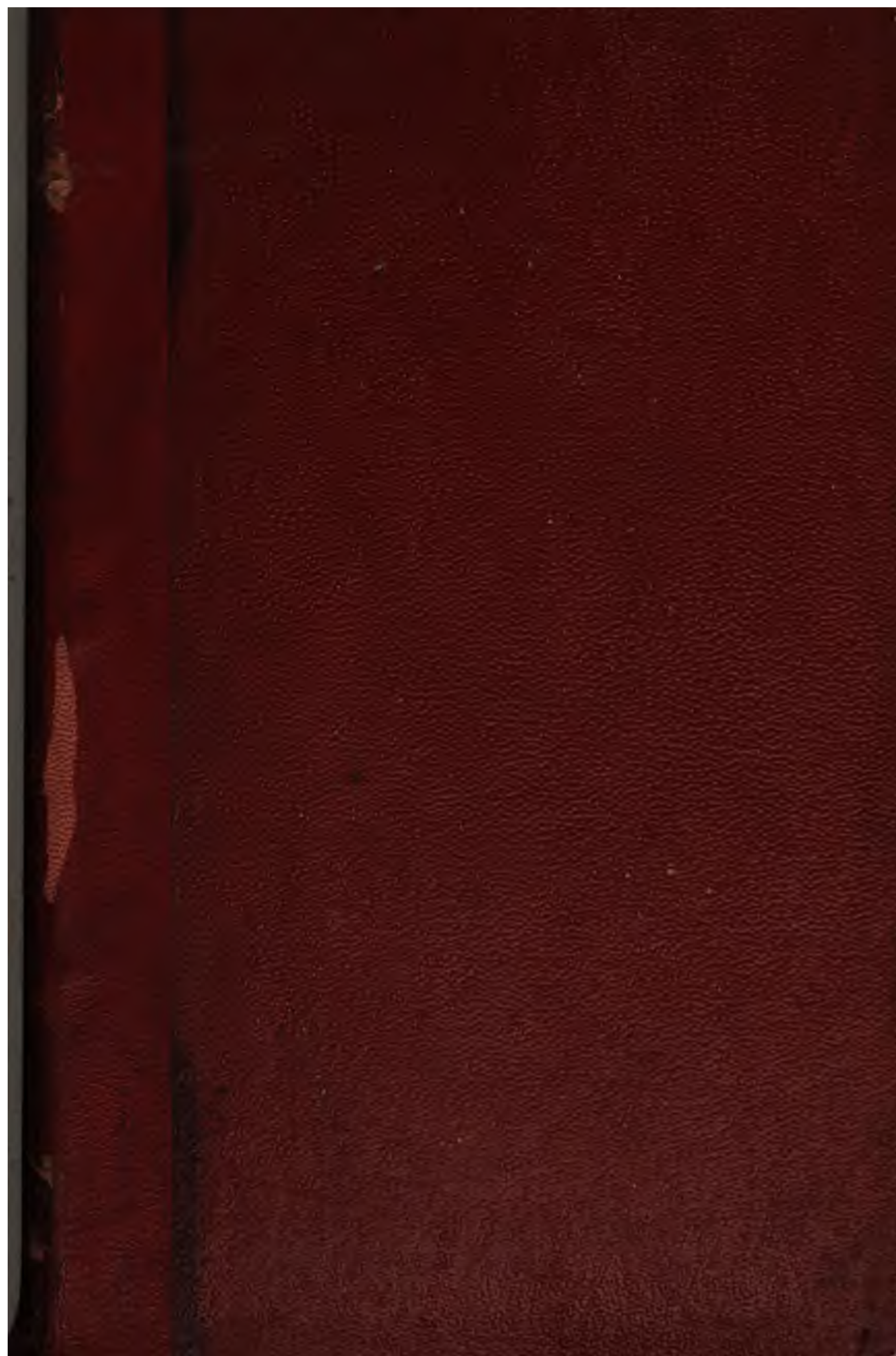
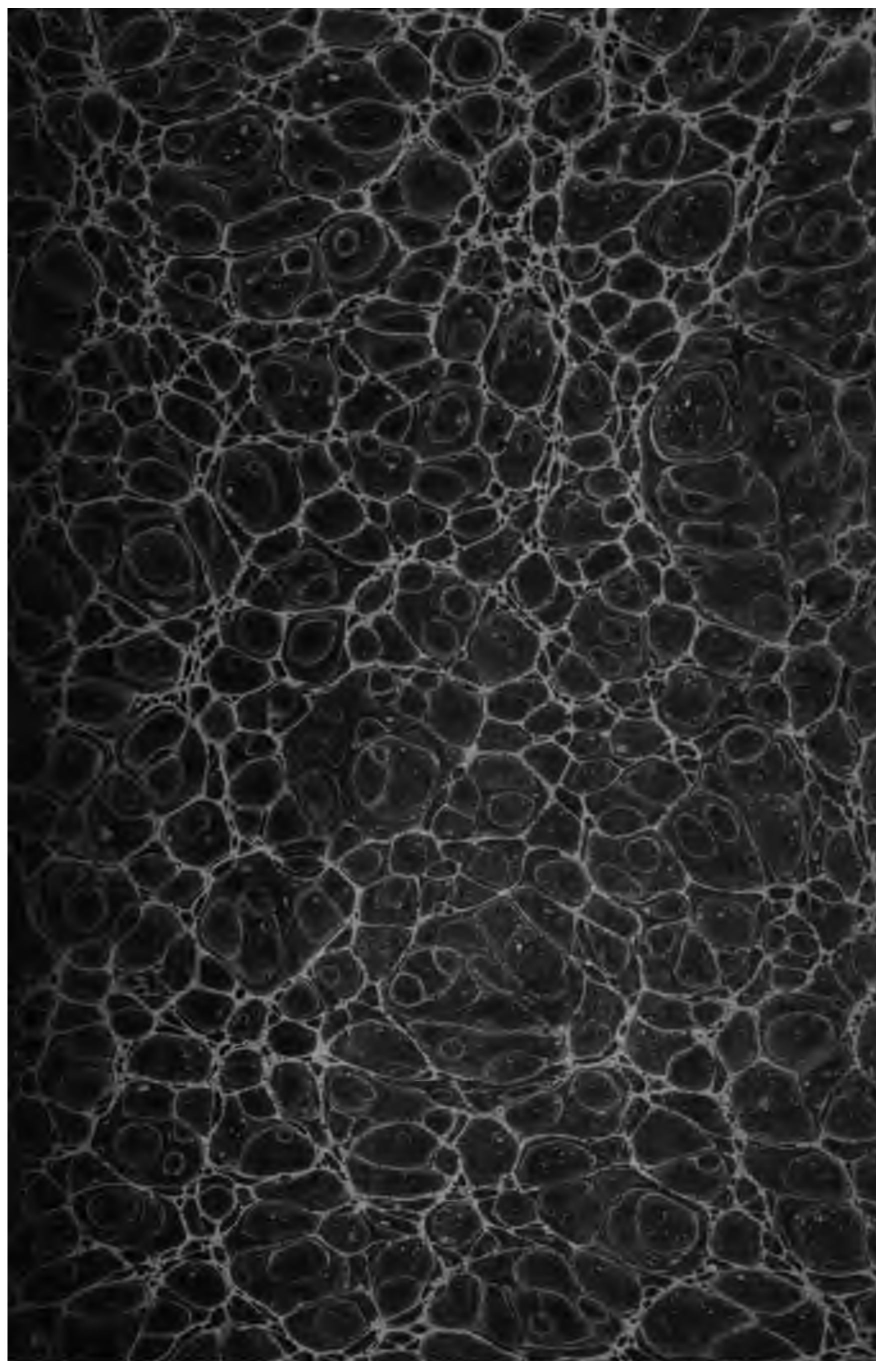





600029593Y



HISTOIRE

DE LA

CONVENTION NATIONALE.

IMPRIMERIE DE **ESTIBAL**, SUCCESSEUR D'AUG. MIE,
Rue Saint-Pierre-Montmartre, n° 17.

HISTOIRE

DE LA

CONVENTION

NATIONALE,

D'APRÈS ELLE-MÊME,

PRÉCÉDÉE

D'UN TABLEAU DE LA FRANCE MONARCHIQUE

AVANT LA RÉVOLUTION,

ET D'UN PRÉCIS DE NOTRE HISTOIRE NATIONALE PENDANT LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ET CELLE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

par Léonard Gallois.

TOME III.

PARIS,

CHEZ AUGUSTE MIE, ÉDITEUR,

Rue Saint-Pierre-Montmartre, n° 17.

1835.

HISTOIRE

DE LA

CONVENTION NATIONALE.



Scribitur ad probandum.

CHAPITRE PREMIER.

Système inexorable dans lequel la Convention s'engage après la mort de Louis XVI. — Ascendant de la Montagne. — Efforts pour opérer une réconciliation. — Attaque contre Pétion. — Explications de Danton. — Principes de Robespierre sur la peine de mort. — Mesures de défense générale. — Rapport de Brissot. — Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — Ligue européenne contre la France. — Vues des Jacobins. — État des partis.

Le jour de l'exécution de Louis XVI, la Convention Nationale siégea comme à l'ordinaire : elle ne voulut seulement pas entendre la lecture du procès-

berté ne fussent plus opprimés par les amis du despotisme; qu'il fallait que tous les membres de l'assemblée se prononçassent, et que ceux qui ne se sentiraient pas le courage de sauver la République, eussent à se retirer. Il demanda que le comité d'instruction rédigeât une adresse au peuple français pour lui faire connaître les principes qui avaient dirigé la Convention dans le jugement de l'ex-roi.

Legendre saisit cette occasion pour déclarer que le comité de surveillance, tel qu'il avait été composé en dernier lieu, n'avait pas la confianee du peuple, et demanda qu'il fût renouvelé, afin qu'il pût s'occuper activement des mesures de sûreté générale que les circonstances exigeaient.

Bréard, après s'être plaint d'avoir aussi été menacé, ajouta qu'il était convaincu que Paris se trouvait rempli de scélérats dévoués à la vengeance de Louis XVI; que ces satellites s'étaient partagés les têtes des députés patriotes : il fit sentir combien il était urgent que la Convention prît des mesures pour garantir la représentation nationale. En conséquence, Bréard demanda qu'il fût fait des visites domiciliaires, pour constater quels étaient les citoyens étrangers qui se trouvaient à Paris.

Barrère appuie la proposition de Bréard; mais il veut que les visites domiciliaires soient entourées de formes tutélaires, qui assurent le respect des personnes et des propriétés; il désire que le soleil les éclaire, afin qu'elles ne deviennent pas le signal de vengean-

ces particulières. Barrère attire en même temps l'attention de l'assemblée sur les personnes qui alarment la sûreté publique, sur les émigrés, les stipendiés de Coblentz et les esclaves de l'ancien roi : il demande que les citoyens de Paris, assez ennemis de la patrie pour recéler ces fauteurs de troubles, soient punis sévérement, s'ils n'en font pas la déclaration à la municipalité.

« Il est un principe de tous les temps et de tous les peuples, dit-il, c'est que la souveraineté nationale a tous les droits, tous les moyens de recenser les citoyens dans des momens de crise et de danger, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté générale. » Passant ensuite à l'attentat commis sur Lepelletier, il demande, qu'au milieu de ces mesures sévères, la Convention rende hommage à la souveraineté nationale, frappée dans ce martyr de l'opinion républicaine. « Que la Convention tout entière, dit-il, se transporte aux funérailles d'un ami de la patrie, mort pour sa défense et pour ses lois. »

A cette proposition, l'assemblée se lève par acclamation, et tous les membres s'écrient : Oui, oui, tous!

« On a dit, reprend Barrère, qu'il fallait jurer, sur la tombe de Louis, d'oublier toutes haines, toutes les divisions particulières : non, non, ce n'est pas sur la tombe d'un tyran que nous devons le jurer; ce serment serait un sacrilége : c'est sur la tombe du malheureux Lepelletier, que je pleure, que nous devons sacrifier nos passions, et que nous devons

jurer de le venger ou d'imiter son exemple.... » De nouvelles et touchantes acclamations interrompent encore l'orateur, qui s'écrie : « J'admire l'élan de vos âmes vers l'union fraternelle, et vos cœurs émus m'assurent que la patrie sera sauvée. Dans quelle partie de la République existera-t-il donc des frères, des amis, si ce n'est dans cette enceinte? C'est pour la patrie et non pour vous que vous êtes appelés dans cette enceinte.... » Barrère termine sa conciliante motion, en proposant les honneurs du Panthéon pour Michel Lepelletier. « Les honneurs qu'on rend aux morts, dit-il, ne peuvent pas corrompre ceux qui en sont l'objet, et servent encore la patrie, en excitant ses enfans à imiter un si beau modèle. »

Robespierre monte à la tribune pour appuyer une partie des mesures proposées par Barrère. Il ne voudrait pas, dit-il, que l'attentat qui doit tourner contre les ennemis de la liberté devînt un motif de violer les principes. Il s'oppose à ce que l'on attribue à la Convention la police immédiate, parce qu'une assemblée nombreuse lui paraît incapable de l'exercer; il pense que les autorités constituées étant plus près du peuple et plus à portée de surveiller les événemens, sont plus en état de l'exercer.

« C'est pour l'intérêt des peuples, continue-t-il, pour l'intérêt de la liberté, que la hiérarchie des pouvoirs a été instituée; et quand il arrive que ces autorités sont déléguées à des hommes populaires, comme dans les circonstances où nous sommes, ce

n'est pas le moment de les leur ôter. Barrère a trouvé avec raison, la mesure des visites domiciliaires effrayante pour la liberté, si elles étaient exercées sans modifications. Ces modifications doivent être prises dans les principes, pour punir les conspirateurs, sans nuire aux propriétés.... » Robespierre demande lui aussi, les honneurs du Panthéon pour Michel Lepelletier : « car cet honneur, dit-il, sera moins rendu à un individu qu'à la république. « Je fais des vœux autant qu'un autre, ajoute-t-il, pour que cette union se rétablisse parmi nous ; je l'ai appelée cette union, par des cris impuissans ; mais l'union qui nous convient, ce n'est pas celle des individus, c'est celle des principes. Il est beau que les députés s'embrassent ; mais il est plus beau qu'ils se précipitent pour embrasser ensemble la statue de la liberté. C'est à la patrie que je vous rappelle tous. C'est par des opinions populaires, c'est en bannissant la calomnie de cette enceinte, c'est lorsque nul cri factieux n'osera s'y faire entendre, c'est lorsque nous travaillerons à cimenter l'édifice de la République, c'est alors que nous prouverons notre union..... »

Robespierre concluait en demandant que la Convention se fît rendre compte des sommes destinées à former l'esprit public, et employées par le ministre Roland à répandre, dit-il, des écrits liberticides.

Pétion, qui n'avait encore pris la parole que pour porter des paroles de paix, fit entendre sa voix pour émettre des vœux de conciliation, et crut

devoir contribuer à imposer silence aux passions, à étouffer toutes les haines. «Combien d'hommes dans cette assemblée, dit-il, se soupçonnent et se détestent, qui s'estimeraient s'ils se connaissaient mieux! Oui, je me plais à le dire, les hommes les plus opposés en apparence veulent également la liberté. Je ne sais quelle fatalité empoisonne tellement les intentions, qu'on ne se regarde plus qu'avec l'air du soupcon; qu'on voit toujours et partout, des machinations, des trames et des complots..... »

Pétion en était à ces mots de son allocution aux partis, lorsqu'il fut interrompu par M. A. Julien, qui lui cria : « Dans des temps critiques comme ceux-ci, les hommes faibles doivent se taire, et laisser parler les hommes vigoureux. » — L'apostrophe était dure, poignante. Pétion la releva avec indignation.

« Il est difficile de croire, dit-il, que ce soit à moi que ce lâche discours s'adresse. C'est avec ces sentimens qu'on paraît se disposer à une union tellement nécessaire que, si elle n'a pas lieu, la chose publique est perdue?.... » — « Nous la sauverons, s'écrie Duhem. »

L'animosité se développait ainsi contre Pétion. Tallien lui reprocha d'avoir calomnié Lepelletier dans son opinion sur le roi. Thuriot l'accusa de faire le procès aux assassins de septembre, tandis qu'il devait être le premier puni pour sa négligence à cette époque. Collot-d'Herbois rappela que Pétion avait avancé des faits faux dans son opinion lors

des élections, et lui dit qu'il n'était qu'un calomniateur.

Etourdi par toutes ces attaques, Pétion ne savait plus où il en était. Reprenant enfin la parole, il se plaignit amèrement du système de calomnie dirigé contre lui. « Voilà huit jours, dit-il, que celui qui a rendu peut-être quelques services à Paris, à la cause de la liberté, est menacé de perdre sa tête.... C'est la première et dernière fois que j'en parlerai.... » Il se défendit ensuite sur tous les griefs qu'on lui imputait; continua de recommander l'union des représentans, et les invita à déposer toute haine personnelle. Il finit par rejeter les visites domiciliaires et l'attribution de la police à la Convention; vota pour le projet d'une adresse aux départemens, et appuya la proposition d'assister, en corps, aux funérailles de Lepelletier.

Ces débats avaient laissé quelque chose de pénible. Danton chercha à en diminuer l'acrimonie. « Je ne suis point l'accusateur de Pétion, s'empressa-t-il de dire; à mon sens il eut des torts; Pétion peut avoir été faible; mais je l'avoue avec douleur, bientôt la France ne saura plus sur qui reposer sa confiance..... Quant aux attentats dont nous avons tous gémi, l'on aurait dû vous dire clairement que nulle puissance ne pouvait les arrêter. Ils étaient la suite de cette rage révolutionnaire qui animait tous les esprits. Les hommes qui connaissent le mieux ces événemens terribles sont bien convaincus que ces actes furent une suite nécessaire de la fureur d'un

peuple qui n'avait jamais pu obtenir justice. »

Obligé de parler de lui-même, Danton adjurait Brissot de dire s'il n'avait pas fait tous les efforts possibles pour conserver la paix dans le pouvoir exécutif. « N'ai-je pas montré, dit-il, une extrême déférence pour un vieillard dont le caractère est opiniâtre, et qui aurait du épuiser tous les moyens de douceur pour rétablir le calme. » Il n'accusait point les intentions de Roland ; mais il demandait, au nom du salut public, et pour le bien de tous, qu'il ne fût plus ministre.

« Un autre ministère, continuait-t-il, est entre les mains d'un bon citoyen (Pache), mais il passe ses forces. Je ne demande pas qu'on le ravisse à ses fonctions, mais qu'elles soient partagées. Quant à moi, je ne suis pas fait pour venger des passions personnelles; je n'ai que celle de mourir pour mon pays : je voudrais, au prix de mon sang, rendre à la patrie le défenseur qu'elle a perdu.... ô Lepelletier! ta mort servira la République! je l'envie ta mort!....

« Maintenant que le tyran n'est plus, ajoutait Danton, en terminant sa chaleureuse improvisation, tournons toute notre énergie, toutes nos agitations vers la guerre. Faisons la guerre à l'Europe. Il faut, pour épargner les sueurs et le sang de nos concitoyens, développer la prodigalité nationale...... Citoyens, prenez les rênes d'une grande nation, élevez-vous à sa hauteur, organisez le ministère, qu'il soit immédiatement nommé par le peuple. Quant aux

visites domiciliaires, je m'oppose à cette mesure, dans un moment où la nation s'élève avec force contre le bill des étrangers; mais il vous faut un comité de sûreté générale qui jouisse de la plénitude de votre confiance...... »

Cette longue et importante séance se résuma enfin par le renvoi au comité de législation des propositions relatives aux visites domiciliaires, lequel fut chargé de présenter, le lendemain, un mode qui ne blessât ni la liberté individuelle, ni les propriétés; par l'ajournement de la proposition de Robespierre relative à la réorganisation du ministère, jusqu'au moment ou Sièyès, qui devait présenter un rapport sur cette organisation, l'aurait terminé; par un décret qui ordonnait la suppression du bureau de l'esprit public formé au ministère de l'intérieur, et la reddition du compte des fonds; et enfin, par le renouvellement du comité de surveillance, qui fut composé en entier de députés siégeant à la Montagne, savoir: Bazire, Lamarque, Chabot, Legendre (de Paris), Bernard (de Saintes), Rovère, Ruamps, Maribon-Montaut, Tallien, Ingrand, Jean Debry, et Duhem.

Je crois devoir rappeler ici un incident qui marqua la fin de cette séance; il fera voir de quelle manière la Montagne se proposait d'exercer son énergique domination. Il fut demandé, par Bazire, que la Convention décrétât la peine de mort contre quiconque aurait caché l'assassin de Lepelletier, ou favorisé sa fuite. Robepierre se leva aussitôt, et atta-

qua la motion de Bazire, comme contraire à tous les principes. : « Quoi! dit-il, au moment où vous allez effacer de votre code pénal la peine de mort, vous la décréteriez pour un cas particulier? Les principes d'éternelle justice s'y opposent. Pourquoi d'ailleurs sortir de la loi, pour venger un représentant du peuple? vous ne le feriez pas pour un simple citoyen; et cependant l'assassinat d'un citoyen est égal aux yeux de la loi, à l'assassinat d'un fonctionnaire public. Je demande que les lois existantes soient exécutées contre le meurtrier de notre malheureux collègue, et que, sur les propositions qu'on a faites, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. » L'ordre du jour fut décrété.

Cette séance, suite naturelle de l'exécution de Louis XVI, avait produit une sorte de révolution dans la République, et cette révolution avait été toute à l'avantage de la Montagne. Elle avait obtenu les honneurs du Panthéon pour l'un de ses membres, ayant voté la mort de Louis XVI; elle avait provoqué des mesures vigoureuses de sûreté générale; elle avait fait supprimer le bureau de l'esprit public dont disposait Roland; elle avait ébranlé le ministère de manière à ce qu'il ne pût plus tenir; enfin, elle avait fait renouveler le comité de sûreté générale, et l'avait composé de ses membres les plus énergiques. C'était un triomphe, qu'elle mit à profit pour imprimer à toute la nation un grand mouvement vers la défense extérieure autant que vers les précautions à

prendre à l'intérieur. La Montagne avait, par la voix de Couthon, demandé que la guerre et les finances fussent incessamment à l'ordre du jour, et les jacobins s'étaient emparés de cette proposition avec l'ardeur qui présidait à toutes leurs déterminations.

A cet effet, ils s'empressèrent de stimuler le zèle de toutes les sociétés affiliées, et de les préparer à la lutte terrible qui s'annonçait pour le printemps. Au reste, il y avait en ce moment là, en France, un accord, une unanimité presque générale pour se défendre, et même pour provoquer l'ennemi : aussi applaudit-on vivement le rapport que Brissot présenta, au nom du comité diplomatique, pour démontrer que l'Angleterre voulait la guerre, et qu'il fallait la lui déclarer, ainsi qu'au stathouder de Hollande.

Il fut facile à Brissot de montrer que Georges et Pitt méditaient depuis longtemps la guerre contre la liberté du peuple français, et que, s'ils en avaient différé la déclaration, c'était parce qu'ils n'étaient pas encore en mesure, et parceque, pour populariser la guerre, ils avaient besoin de pouvoir accuser la République d'une aggression. « Maintenant qu'ils sont parvenus à corrompre le commerce et la nation anglaise, disait Brissot, les moteurs de cette guerre fratricide vous la déclarent en ordonnant à votre ambassadeur de sortir de l'Angleterre sous huit jours; ils vous la déclarent en demandant au parlement une addition considérable de forces de terre et de mer.....
« Citoyens, continuait Brissot, il ne faut pas vous dissimuler les dangers de cette nouvelle guerre :

c'est l'Europe entière, ou plutôt ce sont tous les tyrans de l'Europe que vous avez maintenant à combattre, et sur terre et sur mer. Vous n'avez point d'alliés, ou plutôt tous les peuples le sont; mais ces peuples ne peuvent rien pour vous; ils sont dans les fers, et ces fers doivent tomber auparavant. Tous vos moyens sont donc dans vous, dans vous seuls: il faut que votre sol, votre industrie, votre courage suppléent à tout ce que la nature et les circonstances vous refusent; il faut que le commerçant oublie son commerce pour n'être plus qu'armateur; que le capitaliste consacre enfin ses fonds à soutenir les assignats et à subvenir aux besoins du numéraire; que le propriétaire et le laboureur, renonçant à toute spéculation, portent l'abondance dans nos marchés; il faut que le citoyen soit prêt à marcher comme un soldat romain, c'est-à-dire, non-seulement avec ses armes, mais avec des provisions pour un temps déterminé, et par là vous déjouerez les calculs de vos ennemis sur le vide de vos magasins; il faut que la grande famille des Français ne soit plus qu'une armée, que la France ne soit plus qu'un camp, où l'on ne parle que de guerre, où tout tende à la guerre, où tous les travaux n'aient pour objet que la guerre: il faut surtout s'attendre aux revers, se préparer à l'infortune par les privations, par une vie simple et frugale; il faut enfin que bientôt ce soit un crime pour un citoyen d'avoir deux habits, si un seul de ses frères est nu!

« O vous qui calculez pour l'avenir, s'écriait Bris-

sot, abjurez vos inquiétudes : vaincus, vos richesses ne seront que trop tôt la proie de vos maîtres ; vainqueurs, l'univers est à vous : votre industrie aura bientôt réparé toutes ses pertes, sous les auspices de la liberté. Français, si, destinés à combattre la ligue des tyrans, vous n'aviez qu'un roi à votre tête, votre perte serait assurée; mais la liberté vous commande : la liberté crée seule des miracles, et vous vaincrez ! »

Brissot terminait son rapport en disant que, déclarer la guerre à l'Angleterre, c'était la déclarer aussi au stathouder de Hollande, qui était plutôt le sujet que l'allié du cabinet britannique, et qui, se prêtant à toutes ses passions, armait pour joindre ses vaisseaux aux vaisseaux anglais.

En conséquence de ce rapport, la Convention Nationale déclara, au nom de la nation française, qu'attendu les actes multipliés d'hostilité et d'aggression du gouvernement anglais, la République française était en guerre avec le roi d'Angleterre, et avec le stathouder des Provinces-Unies.

Ce décret, rendu par enthousiasme, et accueilli par les acclamations de tous les spectateurs, fut suivi d'une brillante allocution adressée à la Convention et au peuple français par Ducos. « Je jure, en présence de l'Europe et de la postérité, dit ce jeune et intéressant républicain, que, grands dans votre longanimité comme dans votre courage, vous avez long-temps sacrifié le juste ressentiment inspiré par les dédains, la malveillance et les outrages du gouvernement anglais, à l'estime obstinée que vous gar-

diez pour une nation qui fut libre, au désir de vous unir a elle par les liens fraternels. Pitt et Georges ont répondu à vos vœux d'alliance par des insultes, à votre modération par l'insolence et le mépris. Les ministres d'un roi, ces grands hommes d'état, vous ont crus sans vertus parce que vous étiez sans préjugés; ils vous ont crus sans gouvernement parce que vous étiez sans roi; ils vous ont méprisés parce qu'ils n'étaient pas dignes de vous connaître, et leur audace, croissant avec l'opinion de votre faiblesse, ils ont voulu parler en maîtres à des hommes que le destin lui-même ne pourrait maîtriser..... » Ducos terminait son éloquente harangue en demandant la publication des pièces officielles et de la correspondance ministérielle de la cour de Londres, pour prouver au monde l'inique mauvaise foi du cabinet de Saint-James.

Fabre d'Eglantine émit le vœu, qu'indépendamment de cette correspondance, la Convention fit imprimer une proclamation au peuple anglais. Barrère l'appuya, et elle fut décrétée : l'Assemblée chargea Barrère, Fabre, Condorcet et Thomas Payne de la rédiger. Marat dit qu'il se gardait bien de combattre une mesure réclamée avec chaleur par des patriotes; mais il fit observer que l'on se trompait fort si l'on croyait que le peuple anglais fût pour nous; que nous n'avions en faveur de nos principes que les philosophes, et que cette classe n'était pas nombreuse. Il voyait d'ailleurs une grande difficulté à faire circuler cette adresse en Angleterre.

Il n'était que trop vrai que le gouvernement anglais avait profité habilement des crimes de septembre, et même de la condamnation de Louis XVI, pour désenchanter le peuple de la Grande-Bretagne de la Révolution Française, et qu'à force de dire du mal des révolutionnaires Républicains dans les journaux qu'il soudoyait, il était parvenu à faire embrasser la cause de l'aristocratie par le peuple même. Donnant alors un champ libre à leur haine contre la liberté, le roi Georges et son ministre Pitt avaient, non-seulement tout préparé pour faire la guerre à la France, mais encore ils lui avaient suscité des ennemis dans toute l'Europe. Le Stathouder de Hollande était venu au-devant des désirs de Pitt: se méfiant de son peuple qui l'avait déjà menacé d'une révolution, et ne voyant de secours contre l'envahissement des *idées françaises* que dans les flottes de l'Angleterre, il avait, lui aussi, fait de grands armemens; et ses intentions ne pouvaient être douteuses.

Pitt avait éprouvé plus de difficultés en Espagne, pour faire entrer cette puissance dans la coalition contre la France révolutionnaire; le sage comte d'Aranda, tant qu'il avait été premier ministre, avait résisté aux intrigues de la Cour de Londres et des émigrés; mais le ministère espagnol ayant passé entre les mains de Manuel Godoï (depuis prince de la Paix), le cabinet de Saint-Ildefonse, livré aux conseils de l'impéritie, avait enfin accédé à la ligue européenne, et déjà la Catalogne et la Navarre se

remplissaient de troupes, quand l'exécution de Louis XVI eut lieu. Pour sauver le chef de sa maison, le roi d'Espagne avait bien fait offrir sa neutralité; mais on se rappelle comment cette offre avait été accueillie par la Convention. Ainsi, la guerre avec l'Espagne était également inévitable.

Les dispositions de l'Autriche, de la Prusse et du Piémont s'étaient manifestées depuis long-temps, et les armemens que ces trois cabinets ne cessaient de faire, annonçaient assez qu'ils ne se regardaient pas comme battus par Valmy et Jemmappes, ni par leur expulsion de la Savoie et du comté de Nice.

Bien que notre escadre eût obtenu, dans un moment de frayeur, la reconnaissance de la République par le roi de Naples et par les autres petits États d'Italie, placés sur le littoral de la Méditerranée, cette République ne pouvait guère compter que sur la neutralité de celle de Gênes; toutes les autres cours étant placées sous l'influence de l'Autriche, et d'ailleurs mal disposées pour la Révolution française. Au reste, l'Italie était peu à craindre par elle-même.

La diète germanique ne se prononçait pas encore; mais on ne pouvait pas douter qu'elle ne suivît l'impulsion de l'Autriche et de la Prusse. L'impératrice de Russie se disposait aussi à poursuivre la Révolution française; cependant elle était encore trop occupée du partage de la Pologne pour entrer en ligne.

Ainsi, la coalition contre la République française

allait être presque générale; et, si l'on excepte la Suisse, le Dannemarck et la Suède, qui gardaient sagement la neutralité, la France allait avoir à combattre à la fois et les puissances continentales et les Etats maritimes. De coupables, d'indignes français parcouraient l'Europe pour hâter cette lutte, et pour attirer sur leur pays les plus affreuses calamités.

Le gouvernement français avait parfaitement jugé toutes ces dispositions défavorables, et, convaincu qu'il avait moins à craindre une guerre ouverte, que des hostilités cachées, il avait rompu avec les gouvernemens qui, sans déclarer la guerre à la République, lui faisaient tout le mal possible, et semblaient n'attendre qu'une occasion favorable pour fondre sur elle.

Mais, si Pitt était parvenu à populariser la guerre contre la France, les jacobins avaient, eux aussi, accueilli avec joie la déclaration de la France contre l'Angleterre et la Hollande, et l'avaient mise à l'ordre du jour: ils voulaient, ainsi que l'avait proposé Brissot, que la question de la guerre fut la seule dont on s'occupât dans toute la République; et l'ardeur avec laquelle ils avaient embrassé le parti pris par la Convention, était un sûr garant des efforts qu'ils allaient faire pour que la République triomphat. Les jacobins étaient fiers de penser que c'était à eux principalement que les rois de l'Europe faisaient la guerre; et ils se promettaient bien, non-seulement de les repousser, mais encore d'aller porter

chez eux les principes de la Révolution française.

Le mouvement qui agitait la France leur persuadait que sa population pouvait être tout entière transportée sur les champs de bataille, et qu'on pouvait ainsi opposer à quelques centaines de mille stipendiés, trois ou quatre millions d'hommes libres. « Voyez, disaient-ils, avec quelle peine les rois recrutent leurs armées : une petite poignée d'individus enrégimentés décident du sort des empires; la population reste spectatrice, étrangère au sort des combats. Mais supposez au contraire une nation s'arrachant tout entière à la vie privée, et s'armant pour sa défense; ne doit-elle pas détruire tous les calculs ordinaires? Qu'y a-t-il d'impossible *à vingt-cinq millions d'hommes qui exécutent?* »

Pour arriver à ce résultat, et pour soulever toute la France contre ses ennemis, les jacobins n'avaient besoin, disaient-ils, que d'être débarrassés des traîtres dont la Convention et le pouvoir exécutif étaient infestés. C'était peu pour eux que Roland, découragé, eût prévenu le renouvellement du ministère et donné sa démission; il fallait encore écarter du gouvernement les *intrigans*, les *hommes d'état*, les *Brissotins*, et les *Girondins*: il fallait renvoyer du conseil exécutif Clavière et Lebrun, qu'ils regardaient comme les amis et les continuateurs du système de Roland; enfin, ils disaient qu'il fallait détruire le dangereux reste du royalisme qu'ils avaient cru apercevoir dans tous les députés qui avaient opposé de la résistance à la condamnation de Louis XVI.

Les Girondins, effrayés de la marche de l'opinion et des projets des jacobins, cherchèrent à arrêter le torrent révolutionnaire, qui menaçait de déborder, et ils eurent encore assez de pouvoir pour maintenir Clavière et Lebrun au conseil exécutif, et même pour en faire éloigner Pache, qu'ils peignirent comme un homme incapable, ayant laissé désorganiser ses bureaux en les ouvrant aux jacobins. Pache n'avait probablement d'autre tort que celui de s'être chargé d'une tâche à laquelle un seul homme ne pouvait suffire; néanmoins la Convention crut devoir le sacrifier à la paix publique. Elle pensait avoir fait beaucoup en éloignant les deux chefs qui se partageaient le ministère, et dont les noms étaient devenus deux points de ralliement opposés : comme si, en éloignant les hommes qui servaient les passions, on eût détruit les passions elles-mêmes et leur cause!

Le ministère de la guerre fut donné au général Beurnonville, qui n'était encore connu que par sa bravoure et par l'amitié qui le liait à Dumouriez, dont il était l'*Ajax*. C'était néanmoins beaucoup pour les Girondins que le remplacement de Pache : ils avaient obtenu en outre que les assassins de septembre seraient poursuivis; mais ce n'était là qu'une concession insignifiante par laquelle la Convention avait seulement voulu prouver qu'elle ne protégeait pas le crime; de même que les Girondins, en votant la mort de Louis XVI, avaient cherché à repousser le reproche de royalisme.

Par ces impuissantes transactions, la majorité

conventionnelle, celle qui n'épousait pas systématiquement aucun des deux partis qui divisaient cette Assemblée, croyait avoir trouvé le moyen de calmer ces partis; mais il n'y en avait aucun de satisfait et de rassuré: la Montagne ne cessa de voir dans les Girondins des républicains faibles, et même des royalistes déguisés, dont il fallait se méfier sans cesse; et les Girondins virent toujours dans leurs adversaires des scélérats, dont le système atroce devait jeter la République dans des mesures violentes, et lui faire parcourir une sanglante carrière.

Cependant, il était des hommes dans la Convention qui s'imaginaient que les maux auxquels la République était en proie dans son intérieur, n'avaient pour cause que l'absence de la constitution, et que lorsque ce pacte fondamental serait fait, toutes les divisions cesseraient. Ceux-là se rattachaient à cette constitution, qu'ils ne cessaient d'appeler de tous leurs vœux, et se plaignaient des retards qu'on apportait à sa proclamation. Ils pensaient toujours que leur mission était de constituer la France et de se retirer ensuite : ils ne s'apercevaient pas quela force des événemens changeaient tous les jours la nature du mandat de la Convention ; que, convoquée pour constituer, elle était appelée à combattre; qu'avant de donner à la France un gouvernement républicain, elle devait la faire passer par la plus violente des dictatures; qu'elle se trouvait dans la nécessité de faire triompher les principes, envers et contre tous, avant de les formuler en lois; que les décrets qu'elle

porterait durant la lutte dans laquelle elle se trouvait irrévocablement engagée, ne seraient que des mouvemens de colère; que la seule et terrible mission qu'elle tînt des circonstances, qui devaient la maîtriser, c'était de sauver la liberté de la fureur des rois; et enfin, qu'au lieu de procéder comme pouvoir constituant, elle avait à agir comme pouvoir révolutionnaire.

O combien, parmi les membres de la Convention, qui, se trouvant engagés dans ces fonctions imprévues et dont l'immensité les effrayait, ne sentaient plus leur courage à la hauteur des événemens! Ceux-là auraient bien mérité de la patrie en se retirant, et en faisant place aux hommes énergiques qui pouvaient seuls sauver la Révolution. Mais retenus par un faux point d'honneur, ils restèrent : non pour prêter l'appui de leur silence aux mesures extraordinaires que la situation violente de la France demandait; mais pour se placer sans cesse au travers des déterminations que les circonstances exigeaient impérieusement. Sans doute qu'ils voulaient eux aussi la République, et ils auraient été propres à la gouverner sagement si elle eût eu un demi-siècle d'existence; mais dans la crise de son enfantement, au milieu des dangers inouïs dont son berceau était entouré, il faillait autre chose que de brillantes théories pour sauver cette République, et avec elle, la liberté du monde : il fallait violer toutes les lois faites pour des temps ordinaires, et leur substituer l'impérieuse loi du salut public : il fallait posséder

le stoïcisme nécessaire pour considérer d'un œil sec les perturbations passagères, les maux particuliers, les calamités publiques, qui devaient nécessairement résulter d'un système inexorable. Ce stoïcisme manqua au parti de la Gironde.

CHAPITRE II.

Comité de défense générale. — Travaux de Carnot. — Organisation de l'armée. — Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. — Marine militaire. — Reproches que les Jacobins adressent à Dumouriez. — Réunion de la Belgique à la France. — Ouverture de la campagne. — Succès en Hollande. — Revers sur la Meuse. — Vifs débats au sujet des journées de septembre.

La guerre et les finances étant à l'ordre du jour, la Convention s'en occupa durant les momens de calme qui succédèrent aux terribles agitations produites par le procès de Louis XVI. Outre son comité de la guerre, elle venait d'établir un comité extraordinaire de *défense générale* : il était fort nombreux, et tous les membres de l'Assemblée avaient même le droit d'y assister. L'objet de cette institution, était de faire travailler les partis opposés au salut commun; de les mettre à même de se voir et d'apprendre à se connaître afin de s'estimer. Mais ce but conciliateur fut encore manqué, du moins rela-

tivement aux chefs de ces partis, car Robespierre, voyant que les girondins étaient très assidus à ce comité, ne s'y montra que rarement. Néanmoins, beaucoup de mesures utiles y furent conçues et proposées. Dumouriez, qui était retourné à Paris, ne dédaigna pas d'y porter ses mémoires et ses plans de campagne.

Carnot surtout, dont le génie militaire imaginait un nouveau système de faire la guerre, Carnot, infatigable dans son dévouement à la République, passait les nuits à méditer ses hautes combinaisons, et les jours à en tracer l'exécution : du sein du comité, il *organisait la victoire* sur tous les points de la France.

Pour résister à l'assaut terrible de tant de puissances conjurées contre cette République, il fallait mettre en mouvement les ressources que l'enthousiasme révolutionnaire offrait : il fût donc arrêté que les armées seraient portées à cinq cent soixante-dix mille hommes. Sur ces cinq cent soixante-dix mille hommes, il devait y en avoir cinquante mille de cavalerie, et vingt mille d'artillerie. On devait en outre organiser une réserve et un grand matériel à Châlons.

C'était beaucoup si l'on compare ces forces à celles que levaient autrefois les rois de France; mais c'était peu relativement aux nombreux ennemis que la République allait avoir à combattre. On concevait que la France pourrait faire de plus grands efforts, s'ils devenaient nécessaires; mais dans la conviction

que l'on avait que chacun des soldats de la liberté valait quatre des automates employés par le despotisme, on travailla à mettre sur pied ces cinq cent soixante-dix mille hommes de guerre.

Ils étaient destinés à former une ligne défensive dans l'Est et au Midi, et à prendre audacieusement l'offensive dans le Nord. Nice et les Alpes maritimes devaient être gardées par une armée de soixante-dix mille hommes. Une autre armée de même force devait occuper la Savoie et ses gorges. Quarante mille hommes étaient destinés à observer l'Espagne. Les côtes de l'Océan et de la Bretagne devaient être gardées par quarante-six mille hommes. Le Rhin, depuis Mayence jusqu'à Huningue, devait être surveillé par cent cinquante mille hommes. Cinquante mille étaient chargés d'occuper le pays entre la Meuse et la Sarre; et enfin, cent cinquante mille hommes devaient prendre l'offensive en Belgique.

« Marchons en Hollande, disait Anacharsis Clootz, au nom du comité diplomatique; marchons en Hollande si nous voulons déconcerter et les contre-révolutionnaires de la Belgique, et les fédéralistes de la France. Le Batave nous attend avec ses troupeaux nombreux; et un peuple riche et brave, qui a combattu quatre-vingts ans pour la liberté, nous offrira des bataillons, des escadrons, des flottes, des magasins, des chantiers, des fabriques, des munitions de toute espèce pour achever brusquement la guerre du genre humain. Je ne compte pour rien les florins et les ducats : les *gueux* du seizième siècle, et les *sans-*

culottes du dix-huitième, n'entendent rien aux calculs financiers. Un roi de Hollande n'aurait pas soutenu dix ans la guerre contre Philippe II; mais les sans-culottes hollandais résistèrent un siècle au roi d'Espagne, maître du Portugal, de l'Italie et des deux Indes. Tant qu'un peuple libre aura du fer et du pain, il se battra sans s'informer si l'argent hausse ou baisse dans la *rue Vivienne.* »

C'était ainsi que la France révolutionnaire entendait faire la guerre. Quant aux dépenses, elles inquiétaient peu la République : le capital des biens nationaux s'augmentait tous les jours par l'émigration, et excédait de beaucoup la dette. Il est vrai que ces biens n'avaient aucune valeur dans ce moment là à défaut d'acheteurs; mais les assignats qu'on émettait sur ce capital remplaçaient, par leur valeur fictive, la vente des biens qu'ils représentaient; et quoique le cours en fut réduit au tiers de leur valeur nominale, le capital était si considérable qu'on pouvait, au moyen de nouvelles émissions, remplacer facilement la perte, et faire face aux dépenses extraordinaires. D'ailleurs, il fallait compter aussi pour quelque chose les ressources de toute nature que nos armées devaient trouver dans les pays où elles allaient porter la liberté.

« Il faut, avait dit Cambon, au nom du comité des finances; il faut nous déclarer *pouvoir révolutionnaire* dans les pays où nous entrons. Il est inutile de nous cacher; les despotes savent ce que nous voulons : il faut donc le proclamer hautement, puis-

qu'on le devine, et que d'ailleurs la justice en peut être avouée. Il faut que partout où nos généraux entreront, ils proclament la souveraineté du peuple, l'abolition de la féodalité, de la dîme, de tous les abus; que toutes les anciennes autorités soient dissoutes; que de nouvelles administrations locales soient provisoirement formées, sous la direction de nos généraux; que ces administrations gouvernent le pays, et avisent aux moyens de former des Conventions Nationales qui décideront de son sort; que sur le champ, les biens de nos ennemis, c'est-à-dire les biens des nobles, des prêtres, des communautés laïques ou religieuses, des églises, etc., soient séquestrés et mis sous la sauve-garde de la nation française, pour qu'il en soit tenu compte aux administrations locales, et pour qu'ils servent de gage aux frais de la guerre, dont les pays délivrés devront supporter une partie, puisque cette guerre a pour but de les affranchir; il faut qu'après la campagne on entre en compte : si la République a reçu en fournitures plus qu'il ne faut pour la portion de frais qu'on lui devra, elle paiera le surplus, si non on le lui paiera à elle; il faut que nos assignats, fondés sur la nouvelle distribution de la propriété, soient reçus dans les pays conquis, et que leur champ s'étende avec les principes qui les ont produits; qu'enfin le pouvoir exécutif envoie des commissaires pour s'entendre avec ces administrations provisoires, pour fraterniser avec elles, tenir les comptes de la République, et exécuter le séquestre décrété. Point de demi-ré-

étaient menacés d'une ruine complète par la guerre maritime, trouvèrent aussitôt un emploi avantageux, et ne tardèrent pas à prouver qu'ils pouvaient très bien occuper les emplois jusqu'alors déférés à une orgueilleuse noblesse.

Ce fût à ce sujet que la Convention rapporta le décret du 27 octobre, qui défendait aux députés de remplir aucune fonction publique pendant l'espace de six années. Il se trouvait dans la Convention plusieurs officiers de marine dans le cas d'obtenir de l'avancement; mais le ministre ne sachant pas si ce décret assimilait aux fonctions publiques le service militaire, demanda que l'Assemblée résolut cette question.

Aussitôt, Cambacérès, Bréard, Thuriot, Saint-André et quelques autres membres du côté gauche s'élevèrent contre ce décret, qu'ils regardaient comme impolitique et contraire à la liberté. Barrère dit, que depuis long-temps, il était chargé, par les comités de constitution et de législation réunis, d'en demander le rapport. Bréard ajouta que la Convention n'avait pas le droit de rendre un pareil décret; que tous les citoyens qui pouvaient être utiles à la patrie, lui appartenaient, dans quelque position qu'ils se trouvassent. Thuriot s'écria que si les membres de la Convention n'étaient pas dignes de remplir des fonctions publiques, ils ne devaient pas être investis de celles qu'ils exerçaient. Et l'Assemblée s'empressa de rapporter un décret que, quelques mois avant, elle avait rendu d'enthousiasme et sans discussion.

Toutes les mesures pour activer la guerre ayant été prises, et la levée d'une réserve de trois cent mille hommes ayant été décrétée, ainsi qu'une nouvelle émission de 800 millions d'assignats, on pensa à ouvrir la campagne, quoique la moitié des cinq cent soixante-dix mille hommes jugés nécessaires, fût à peine arrivée en ligne.

Dumouriez avait fini la campagne précédente en s'arrêtant aux bords de la Meuse : il avait ensuite quitté son armée pour venir à Paris, intriguer en faveur de Louis XVI, dont il avait pris la défense assez ouvertement. Il n'en fallait pas davantage pour se mettre à dos tous les jacobins : aussi ne manquèrent-ils pas de l'accuser à leur tribune, d'avoir laissé échapper volontairement l'armée autrichienne de la Belgique.

Marat soutenait dans ses feuilles, que c'était sa faute si l'armée française, après Jemmapes, n'avait pas envahi tout le pays jusqu'au Rhin, et disait, avec raison, que Dumouriez n'avait trouvé de vigueur que pour sévir contre les patriotes de la Belgique; qu'au lieu de porter toute la Révolution dans ce pays, il n'avait voulu y opérer qu'une demi-révolution; qu'il était par conséquent la cause des difficultés que nos soldats y avaient éprouvées pour vivre, puisqu'ils n'avaient pu y faire prendre les assignats. Enfin, on lui reprochait d'avoir beaucoup contribué à désorganiser son armée et d'avoir forcé les volontaires à déserter pour ne pas mourir de faim, au milieu d'un pays si riche.

de Dumouriez s'était trouvée réduite d'un tiers; et avec les quarante mille hommes qui lui restaient, il n'avait pas cru être à même de chasser l'ennemi de Trèves et du Luxembourg, où Clairfayt et Beaulieu s'étaient retranchés.

Dumouriez avait commis la faute de laisser refroidir l'enthousiasme de ses jeunes soldats, qui se dégoûtèrent bien vite d'un état d'inaction, qui leur déplaisait d'autant plus qu'ils étaient loin d'être dans l'abondance.

Il avait donc été nécessaire de diriger de grands renforts sur l'armée de la Belgique; on les lui promit, ainsi que des approvisionnemens suffisans; et il était parti de Paris avec l'assurance que son ami Beurnonville, récemment nommé au ministère de la guerre, mettrait le plus grand zèle à le seconder. Mais il fallait du temps pour faire arriver en ligne les renforts décrétés.

En attendant Dumouriez entra en campagne avec environ cent mille combattans, dont soixante-dix mille étaient sur la Meuse, et trente mille sur l'Escaut.

L'idée d'envahir rapidement la Hollande, émise par le comité diplomatique, fermentait dans toutes les têtes; et ce projet était devenu tellement populaire que Dumouriez avait été entraîné à le mettre à exécution. En conséquence, il envoya sur la Meuse le général Thouvenot, en qui il avait toute confiance, et ordonna aux généraux Valence et Miranda de hâter le siége de Maëstricht et de Venloo, et en cas de re-

tard, de faire toujours des progrès vers Nimègue. Dumouriez avait arrêté le plan de se porter rapidement entre Berg-op-Zoom et Bréda, et d'arriver ainsi par le Moerdyk et les embouchures des fleuves jusqu'à Leyde et Amsterdam; de là il se proposait de prendre les défenses des ennemis à revers, et d'aller rejoindre ses lieutenans à Nimègue et Utrecht.

A cet effet, il prit le commandement de l'armée d'expédition, et, le 17 février, il pénétra sur le territoire Hollandais, précédé d'une proclamation faite dans les principes de la Convention : il promettait amitié et fraternité aux Bataves, et guerre seulement au stathouder et à l'influence anglaise.

Le début de la campagne de Dumouriez fut brillant. Avec une vingtaine de mille hommes seulement, qu'il avait repartis en plusieurs corps, il obtint des résultats prodigieux. Le général Berneron s'empara du fort de Klundert; le célèbre général du génie d'Arçon fit capituler la place, réputée très-forte, de Bréda, où l'on trouva un matériel immense; Gertruydenberg ouvrit ses portes à ce même général, après quelques jours de siége; et Dumouriez, avec le gros de ses troupes, était devant le Moerdyk, cherchant les moyens d'opérer son passage sur l'autre rive. Des retards, qui tenaient au défaut de moyen de transport, l'arrêtèrent quelque temps sur la rive méridionale : il avait été obligé de faire construire une flotille pour opérer son passage, et pendant ce temps, ses soldats avaient bravé, avec le plus grand courage, les dangers, les privations et

le froid : ils campaient dans l'eau, n'ayant pour tout abri que des huttes de paille qu'ils avaient construites; ce qui leur avait fait donner le nom burlesque, mais expressif de *camp des Castors*.

Etant enfin parvenu à se créer les moyens d'exécuter le passage du Bielbos, et ayant été rejoint par la division du général Deflers, Dumouriez allait atteindre à l'autre rive, quand des revers éprouvés par l'armée qu'il avait laissée sur la Meuse, l'arrêtèrent dans son excursion hardie, et changèrent l'état des choses.

La coalition contre la République française avait, elle aussi, fait de grands préparatifs pour la campagne de 1792, et déjà, deux cent soixante mille combattans étaient entrés en ligne, et allaient disputer aux armées françaises leurs faciles conquêtes. Plus de cent mille Prussiens, Autrichiens, Bavarois, Saxons, Hessois, etc., s'avançaient sur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Coblentz; trente mille Autrichiens et Prussiens occupaient le Luxembourg, et soixante-dix mille autres se portaient sur la Meuse pour faire lever les siéges de Maëstricht et de Venloo, tandis que quarante-mille Anglais, Hollandais et Hanovriens arrivaient du fond de la Hollande et allaient se trouver en face de notre ligne d'opération.

Néanmoins Dumouriez ne doutait pas d'achever la conquête de la Hollande, où le peuple ne se montrait guère porté à soutenir le Stathouder. Mais il

fallait pour cela que l'armée de la Meuse opposât une barrière insurmontable aux efforts que les ennemis allaient faire de ce côté, et qu'il pût être tranquille pour ses derrières. Malheureusement cette armée de la Meuse, quoique nombreuse en hommes, était encore dans un état de désorganisation dont les ennemis profitèrent audacieusement; elle manquait surtout de cette union dans le commandement et de cette confiance dans ses chefs indispensables à la guerre.

Elle se trouvait disséminée entre Aix-la-Chapelle, le siége de Maëstricht, Liége, Tongres, etc., quand le prince de Cobourg, qui avait pris le commandemant de l'armée ennemie, passa la Roër, et se présenta à l'improviste devant Aix-la-Chapelle. Nos troupes, attaquées subitement, soutinrent cependant un combat assez meurtrier dans les rues de la ville; mais elles furent obligées de se retirer en désordre sur Liége.

En apprenant ce revers, Miranda, qui commandait le siége de Maëstricht, craignit d'être coupé du principal corps d'armée, retiré sur Liége; il abandonna non-seulement le siége, mais encore la rive gauche de la Meuse, et se retira sur Tongres, d'où il fut chassé après un combat. Ce ne fût qu'avec bien de la peine, et après avoir perdu un matériel immense, que toutes ces divisions, mises en fuite dans des directions diverses, parvinrent à se rallier à Tirlemont.

Grande avait été l'alarme répandue par les nom-

breux fuyards. Les commissaires de la Convention dans la Belgique accoururent à Paris pour y faire intimer l'ordre à Dumouriez de quitter sur-le-champ l'expédition de Hollande et d'aller prendre le commandement de l'armée de la Meuse. Cet ordre arriva à Dumouriez au moment où il allait franchir le bras de mer qui le séparait du centre de la Hollande; et il dût, à son grand regret, abandonner sa conquête, qui se trouvait compromise par les progrès de l'ennemi sur les derrières de l'armée d'opération.

Ces événemens militaires s'étaient passés dans le mois de février; pendant ce temps, l'intérieur de la France avait éprouvé aussi des vicissitudes, et la Convention nationale s'en était ressentie.

Après quelques jours de trève entre les partis qui déchiraient son sein, la lutte déplorable dans laquelle ils s'étaient engagés, au grand préjudice de la chose publique qu'elle compromettait, avait de nouveau trouvé un aliment dans le décret rendu contre les auteurs et provocateurs des éternels massacres de septembre. Une députation des jacobins s'était présentée solennellement à la barre pour demander à la Convention le rapport de ce décret.

« C'est au moment où nous allons combattre tous les tyrans ligués contre nous, disait cette députation, que vous avez rendu un décret qui ordonne de poursuivre les prétendus auteurs des journées des 2 et 3 septembre..... Représentans, ces journées sur lesquelles on affecte de s'apitoyer éternellement, ne

sont point telles qu'on se plaît à les reproduire. Le peuple ne savait-il pas que, pendant que le traître Louis allait effectuer une seconde évasion, les scélérats détenus à dessein dans les prisons par les tribunaux contre-révolutionnaires, devaient en sortir tout-à-coup, se joindre aux chevaliers du poignard et égorger les patriotes? Pouvait-il surtout l'oublier dans le moment où il voyait s'avancer contre lui soixante mille esclaves appelés par son ancien tyran? Le premier mouvement de ceux qui s'armèrent pour aller à la rencontre de Brunswick fut de mettre leurs femmes et leurs enfans à l'abri de toute atteinte; ils se portèrent aux prisons, punirent les conspirateurs, et mirent en liberté les innocens: libres après cela de toute inquiétude, ils marchèrent fièrement à l'ennemi. Voilà les événemens qui ont donné lieu aux aristocrates et aux modérés de calomnier le peuple de Paris..... Ils seraient déplorables, ces événemens, dans un temps calme; mais au sein d'une Révolution orageuse, à la suite d'une insurrection sanglante, ne peut-on les excuser? Si la morale les réprouve, la politique les justifie; et, comme l'a dit un de vos membres, Isnard, *les vengeances populaires sont un supplément au silence des lois...* »

Les jacobins terminaient leur pétition, en demandant, non-seulement le rapport du décret qui ordonnait les poursuites, mais encore l'annullation de celles qui avaient été faites, conformément à ce décret, contre une cinquantaine de *leurs frères* de Meaux, dont ils réclamaient la mise en liberté.

La proposition d'une amnistie pour les crimes de septembre devait nécessairement exciter une tempête au sein de la Convention. Cette tempête éclata à peine la députation eut-elle cessé de parler. Albitte, Bourbotte, Poultier, Bentabolle, et plusieurs autres membres du côté gauche appuyèrent vivement la pétition, et demandèrent le rapport du décret. Mais l'Assemblée crut devoir passer à l'ordre du jour.

Aussitôt de violentes réclamations se firent entendre contre cette décision précipitée. On demanda que la discussion fut continuée. Jean Bon-Saint-André ayant obtenu la parole, s'éleva avec chaleur contre la procédure, qu'il qualifiait d'impolitique. « Si l'on ne tirait le rideau sur les maux inséparables des grandes Révolutions, jamais, dit-il, aucune Révolution ne serait possible; jamais un grand peuple ne pourrait arriver à la liberté...... Montrez-vous grands et généreux; faites, par esprit de patriotisme, ce que les *réviseurs* firent par esprit d'aristocratie. Ils accordèrent une amnistie, dans laquelle les contre-révolutionnaires de Nismes, de Montauban, etc., trouvèrent l'impunité de leurs assassinats médités, réfléchis, préparés avec lenteur : avec combien plus de raison ne devez-vous pas pardonner à des hommes dont les mains se sont, il est vrai, souillées de sang, mais dont les intentions étaient pures.

« Ce n'est pas, ajouta-t-il, que je regarde de sang froid ces tableaux déchirans qui font gémir l'humanité, la philosophie; mais plutôt que d'enlever des

pères à leurs enfans, des enfans à leurs pères, ne vaut-il pas mieux couvrir leurs fautes d'un voile généreux? vous donnerez par là une grande preuve des sentimens philantropiques qui vous animent; après cette indulgence, vous arriverez à toute la sévérité des principes. Vous pourrez dire : nous avons pardonné ce que la Révolution exigeait; mais à présent toute tête pliera sous le joug de la loi. »

L'improvisation bienveillante de Saint-André avait produit d'autant plus d'effet, qu'il était étranger à ces meurtres; et l'Assemblée par lassitude, autant que par les raisons déjà alléguées en faveur d'une amnistie, semblait disposée à jeter un voile sur le passé, quand Lanjuinais monta à la tribune pour s'y opposer vivement.

Lanjuinais, qui se faisait un mérite d'affronter les questions les plus irrascibles, et qui bravait les tempêtes, qu'il suscitait souvent par ses paroles aigrissantes autant que courageuses, s'éleva contre les provocations au meurtre qui, dit-il, sortaient souvent des lieux d'où venait la pétition qui occupait l'Assemblée. « Il faut que les proscripteurs, comme les tyrans, rois s'écria-t-il, périssent sur l'échaffaud, ou fuient loin d'une terre qu'ils ont déshonorée aux yeux de la postérité, aux yeux de l'Europe. Il est connu que les listes furent dressées par des hommes en place; on sait par quels ordres les victimes furent amoncelées dans les prisons; on sait que les bourreaux salariés recevaient cent sous par tête; et des registres des sections, des registres de la commune,

portent en ligne de compte le prix de ces forfaits..... Il est donc vrai que ce fût, non pas des émeutes, mais des vengeances particulières; non pas des violences inopinées, mais des complots, mais des proscriptions...... »

A ces mots la Montagne se lève en courroux : plusieurs voix se font entendre qui crient à Lanjuninais qu'il ment; mais il brave les fureurs qu'il excite, et continue à présenter des considérations en faveur de la mise en jugement des coupables. Il conclut en disant qu'il y va de l'honneur de la Convention et de la tranquillité de la République que les forfaits de septembre soient punis exemplairement.

Chabot répond à cette violente sortie, « non pas, dit-il, d'après des journaux infidèles, ainsi que Lanjuinais vient de le faire; non pas, ajoute-t-il, comme provocateur ou complice, ainsi qu'on l'en a accusé, mais comme témoin oculaire. » Il commence par déclarer que s'il y a des coupables, on doit mettre au premier rang Manuel, qui, par sa présence, semblait légitimer ces vengeances atroces.

« Vous voulez connaître les auteurs des massacres de septembre, continue Chabot; eh! plût au ciel que vous le pussiez : s'il fallait les attribuer à des journalistes, ce ne serait pas aux jacobins, mais à Gorsas qui les avait annoncés la veille; qui avait dit que la commune de Paris avait sauvé la patrie en sonnant le tocsin qui fut le signal des massacres; qui, trois jours après, les avait vantés. Je dirai ce qu'il a confié au comité de sûreté générale, que Manuel et

Pétion lui avaient conseillé de les vanter; qu'ils lui avaient envoyé l'article qu'il avait inséré dans son journal. Si ces massacres nous ont fait exécrer du cabinet de Saint-James et des autres Cours, c'est que des journalistes les ont dénaturés, c'est qu'ils les ont présentés sous les couleurs les plus hideuses; et c'est ce que vient de faire de nouveau Lanjuinais.....

« J'atteste, continuait Chabot, qu'à l'Abbaye il y avait plus de dix mille baïonnettes; je vous dirai que j'ai touché la main à plus de cent cinquante fédérés, que je les ai baignés de mes larmes pour les en détourner. Il faudra donc arrêter tous ces citoyens, aller les chercher dans les armées, dans les camps, en présence de l'ennemi; car moi j'en ai vu partir pour les frontières, aller se battre avec courage, et laver leurs mains dans le sang ennemi. Eh bien! ordonnerez-vous des poursuites contre ces héros de Jemmapes qui ont sauvé la patrie? Flétrirez-vous la mémoire de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille? Citoyens, concluait Chabot, je vous laisse à ces réflexions et je demande l'amnistie. »

Malgré ces raisons, le côté droit continua à s'opposer au rapport du décret; il s'ensuivit une séance des plus orageuses, dans laquelle se firent remarquer Salles, Grangeneuve, Barbaroux, d'un côté, Lamarque, Bourdon (de l'Oise), Duhem, de l'autre. Enfin, à force de faire et de combattre des propositions, des amendemens et des sous-amendemens, l'Assemblée, fatiguée d'avoir toujours à s'occuper des mêmes faits, décréta que la procédure serait suspendue.

Au sortir de la séance, les jacobins se transportèrent chez le ministre de la justice, qui avait provisoirement le portefeuille de l'intérieur, et l'invitèrent à expédier des courriers extraordinaires pour annoncer la suspension ou plutôt l'annullation de toutes les procédures qui auraient pu être commencées. Leur but était de soustraire à une condamnation, qui aurait réjoui les ennemis de la Révolution, une cinquantaine de citoyens de Meaux, arrêtés à l'occasion de quelques désordres qui avaient eu lieu dans cette ville à cause des subsistances, et qu'on accusait, faute d'autres griefs, d'avoir égorgé en septembre.

C'était là un triomphe pour les jacobins, et la Montagne en était d'autant plus joyeuse, que, dans cette délibération, elle avait vu la *Plaine* voter en faveur de la suspension de la procédure, ce qui indiquait clairement que les députés du centre étaient dégoûtés de l'humeur taquine et de la vanité des girondins. Les montagnards croyaient que le moment était enfin arrivé de sacrifier tous les ressentimens personnels ou de parti sur l'autel de la patrie, et de faire tourner au profit de la chose publique toutes les volontés, tous les talens, toutes les forces de l'Assemblée.

CHAPITRE III.

Subsistances. — Assignats. — Demande du maximum. — Proclamation au peuple. — Agitations populaires. — Provocation de Marat. —Pillage des boutiques. — Accusation contre Marat. —Grands débats à son sujet.

Cependant, les subsistances ne cessaient de donner à toutes les autorités les plus mortelles inquiétudes; les embarras des administrations et les craintes du peuple allaient toujours en augmentant : les plaintes et les désordres se succédaient de jour en jour; non pas que la disette fut réelle, mais parce que les marchés n'étaient plus approvisionnés : les fermiers et les cultivateurs redoutaient de porter leurs grains dans les villes où ils craignaient la taxe forcée; ils préféraient d'ailleurs garder leurs blés, plutôt que d'aller les échanger contre du papier, qui n'avait plus aucune valeur fixe, puisqu'il perdait tous les jours davantage. Néanmoins les efforts des corps ad-

ministratifs avaient jusqu'alors suppléé à l'inactivité du commerce; mais ce n'avait été qu'en faisant de grands sacrifices, et en employant des moyens qui n'étaient pas sans inconvéniens.

A Paris, par exemple, la commune perdait tous les jours 12,000 livres pour faire vendre le pain au-dessous du prix du blé et de la farine. Outre les abus qui résultaient de ce moyen, imaginé pour soulager la classe pauvre, et dont les riches profitaient amplement, il avait encore l'inconvénient de faire renchérir énormément les prix, et de déranger l'économie commerciale de la France, en isolant les communes entre elles, sous le rapport des approvisionnemens.

Un autre motif de perturbation était dans les assignats, dont le discrédit augmentait sans cesse; ce qui faisait élever à des prix exhorbitans toutes les denrées et tous les produits de l'industrie : comme le peuple et les employés ne recevaient toujours que la même valeur nominale pour prix de leur travail, et qu'il fallait nécessairement davantage de ce papier-monnaie pour se procurer la même quantité d'objets, les gens peu fortunés ne pouvaient plus atteindre aux denrées de première nécessité. De là résultaient des plaintes continuelles et, par fois, des émeutes.

Un moyen facile en apparence de remédier à cet énorme inconvénient se présentait d'abord à l'esprit : on se demandait pourquoi le gouvernement ne venait pas au secours des employés et des ouvriers, en augmentant les appointemens, en assignats, des em-

ployés, et le salaire des ouvriers. A cette question, les députés qui s'occupaient de matières financières répondaient, que la Convention, conservant l'espoir de faire remonter les assignats au pair, elle ne devait pas elle-même frapper de mort cette valeur, en la prodiguant et la dépréciant. Force était donc que le peuple et les employés s'arrangeassent comme ils le pouvaient, pour ne pas porter atteinte à la seule richesse que la République possédât pour résister à la coalition des rois.

Le peuple aux abois, mais trop attaché à la Révolution pour s'en prendre à elle des maux qu'il endurait, accusait sans cesse les aristocrates, les accapareurs, les valets des ex-nobles, qui, disait-il, étaient la cause de la disette factice dont souffraient les classes pauvres : dans sa mauvaise humeur, il demandait à grands cris, qu'une loi fit supporter une partie des pertes qu'il éprouvait journellement, aux riches, aux propriétaires, aux commerçans; en un mot, il demandait la taxe des denrées de première nécessité, et qu'aucun fermier, aucun commerçant ne put vendre, le blé, le sucre, la chandelle, le savon, le café, etc., au-dessus du maximum qui serait fixé.

Cette question était journellement agitée dans les sections, à la commune, aux jacobins et jusque dans la Convention. Les sections, où le peuple dominait, appuyaient vivement la taxe forcée, le *maximum*; les jacobins balançaient, parce qu'ils n'auraient pas voulu porter atteinte à la liberté du commerce : On voyait souvent les deux Robespierre, Thuriot,

Dubois-Crancé, et plusieurs autres montagnards, défendre, à la tribune des jacobins, le libre arbitre commercial.

La commune, toute dévouée au peuple, aurait bien voulu admettre la taxe; mais, craignant les résultats de cette mesure, elle résistait aux députations des sections qui venaient lui demander le *maximum*: alors les sections reprochaient aux municipaux d'être de connivence avec les accapareurs pour affamer le peuple. Chaumette, Hébert, les calmaient; ils les engagaient à se défier des agitateurs secrets qui voulaient perdre la liberté.

Repoussées aux jacobins et à la commune, les sections allaient porter des pétitions à la Convention, et les orateurs y tenaient un langage vif et pressant: ils ne venaient pas, disaient-ils, demander qu'on mit des entraves à la circulation des subsistances; mais seulememt qu'on mit un frein aux abus, dont profitaient seuls les agioteurs et les monopoleurs.

« Un de vos membres, rangé du côté prétendu philosophe, continuait l'orateur, s'est écrié qu'il était affligeant pour la liberté de voir arracher les grains au cultivateur; il a crié à la violation des propriétés; mais on n'arrache pas ce que l'on paie à un prix raisonnable! Ils ne voient donc pas, ces prétendus philosophes, ces amis de la liberté absolue du commerce des grains, qu'en arrachant le pain du pauvre ils n'enrichissent que d'avides spéculateurs? Et qui ignore que dans le commerce des grains il existe des abus qu'il faut reprimer, si on ne veut

pas que le peuple meure de faim ? Quelques-uns se sont proposé de faire des proclamations propres à éclairer le peuple. Mais est-ce avec des proclamations qu'on peut appaiser ceux qui ont faim?......... »

Les sections demandaient, par addition à la loi de septembre sur les subsistances, qu'il fût défendu à toute administration de se faire marchande; qu'il fut décrété pour les grains une mesure de capacité uniforme dans toute la République ; que sous peine de six ans de fers pour la première fois, et de mort pour la seconde, il ne fût permis à aucun agriculteur ou marchand, de vendre le sac de blé froment, du poids de deux cinquante livres, plus de vingt-cinq livres le sac. D'autres députations de la commission des subsistances, avaient aussi été demander à la Convention des mesures analogues. Enfin, la Convention avait reçu jusqu'aux doléances des blanchisseuses, qui avaient été se plaindre de ce qu'elles étaient obligées de payer *trente sous* le même savon qui n'en valait naguère que *quatorze*. La Convention accueillait toutes ces demandes et ces plaintes d'une manière évasive ; et elle croyait avoir fait beaucoup quand elle avait *accordé les honneurs de la séance* aux pétitionnaires.

Ne sachant quel remède trouver aux maux du peuple, elle eut recours à une proclamation solennelle pour tacher de faire cesser les troubles que les subsistances causaient, et pour empêcher ceux qu'elles pouvaient provoquer encore. Cette proclamation, confiée à la rédaction des girondins, et présentée par

Isnard, engageait les français à supporter avec courage et résignation les maux inévitables d'une guerre qui devait faire triompher la liberté, et donner au monde une paix durable, assise sur la fraternité des peuples. La Convention y reprochait durement aux riches leur égoïsme.

« O vous, hommes opulens, disait-elle, qui, plus égoïstes que républicains, ne soupirez qu'après le repos ! pour obtenir la paix, aidez-nous à vaincre. Si, amollis par l'osiveté, vous ne pouvez supporter les fatigues de la guerre, ouvrez vos trésors à l'indigence, et présentez des défenseurs qui vous suppléent..... L'or est-il donc plus précieux que le sang? Refuseriez-vous des secours pécuniaires?... La liberté ne peut périr que la fortune publique ne soit anéantie et la France bouleversée. Si l'ennemi triomphe, malheur à ceux qui auront des torts envers la patrie! Riches, remplissez vos devoirs envers elle, si vous voulez qu'elle soit généreuse envers vous. Trop souvent on n'est victime que parce qu'on a refusé d'être juste. Quelles que soient vos opinions, notre cause est commune; nous sommes tous passagers sur le vaisseau de la Révolution : il est lancé, il faut qu'il aborde, ou qu'il se brise. Nul ne trouvera de planche dans le naufrage. Il n'est qu'un moyen de nous sauver tous. Il faut que la masse entière des citoyens forme un colosse puissant, qui, debout devant les nations, saisisse d'un bras exterminateur le glaive national, et le promenant sur terre et sur mer, renverse les armées et les flottes. Sociétés populaires,

remparts de la Révolution, vous qui enfantâtes la liberté et qui veillez sur son berceau, créez lui des défenseurs; par vos discours, vos exemples; imprimez un grand mouvement, et élevez les ames au plus haut dégré d'enthousiasme !..... »

C'était avec ce langage, si propre à exciter l'exhaltation patriotique, que la Convention parlait au peuple français, qu'elle lui faisait oublier ses maux présens, et qu'elle obtenait de lui tous les sacrifices qui étaient en son pouvoir.

Mais si le véritable peuple, toujours généreux, se résignait à souffrir toutes les privations pour la cause sainte qu'il avait embrassée, une classe, la plus ignorante et par conséquent la plus fanatique, se mêlait trop souvent, dans quelques sections, aux anciens valets de la noblesse, aux domestiques des émigrés, tous oisifs dangereux, pour agiter la ville de Paris par des menées en sens contraire. Tous les jours, quand le peuple s'était retiré, ces deux classes extrêmes s'emparaient de l'arène, et y luttaient violemment. Les partisans de l'aristocratie, se cachant derrière l'opposition des girondins, travaillaient en faveur de l'ancien régime et de l'étranger : ils accusaient la Montagne, les jacobins et la commune d'être la cause de la disette, et des malheurs publics; ils excitaient des adresses contre *septembre*, contre les mesures demandées par le peuple, et contre la Convention elle-même; Ils provoquaient ainsi des querelles, des rixes et des agitations. Les jacobins leur

répondaient en reprochant aux girondins de s'entendre avec les riches, avec les accapareurs et les agioteurs pour affamer le peuple, et le porter à des émeutes, afin d'avoir un prétexte pour demander de nouvelles lois martiales. Ils faisaient, de leur coté, des pétitions contre les aristocrates, contre les accapareurs, et même contre ceux des membres de la Convention qu'ils désignaient sous le nom d'*appelans*.

L'autorité ne savait plus quels moyens employer pour prévenir les grands désordres dont la ville de Paris était menacée, à cause du haut prix des denrées. Le ministre de l'intérieur venait souvent à la tribune de la Convention pour tacher de diminuer les craintes: Il affirmait que les subsistances de cette immense cité étaient assurées pour long-temps, au moyen des approvisionnemens qui existaient dans la ville et dans les environs : en même temps, il demandait à la Convention, qui s'empressait de l'accorder, un secours de 7 millions, destiné à continuer les achats et à soutenir le prix du pain au taux auquel il avait été conservé par les sacrifices déjà faits pour cela.

Mais si, par ces énormes pertes, la commune pouvait faire vendre le pain à bas prix, il lui était impossible de réduire le prix du sucre, du café, de la chandelle, du savon et d'une infinité d'autres objets d'un usage journalier. Les jacobins avaient bien pris l'engagement de se passer de café et de sucre, afin d'en faire tomber le prix; mais ce moyen, tout impuissant qu'il était d'ailleurs, ne

convenait guère au peuple de Paris, si tenace dans ses habitudes, et qui souffrait beaucoup des privations qu'il était obligé de supporter.

Les femmes surtout, toujours plus promptes à s'alarmer et à s'exhalter, étaient dans une agitation permanente : Elles faisaient retentir les marchés de leurs plaintes et de leurs imprécations contre les accapareurs.

Le 22 février, une députation de ces femmes des halles avait été envoyée aux jacobins pour leur demander leur salle, dans laquelle elles voulaient prendre des déterminations relatives à la cherté des subsistances. Leur but était de rédiger une pétition pour demander la taxe des denrées de première nécessité, et d'aller ensuite la porter en corps à la Convention. Les jacobins ayant refusé d'adhérer à leur demande, elles se retirèrent furieuses, et les traitèrent eux aussi d'aristocrates. Les tribunes, remplies de personnes qui voulaient le *maximum*, s'emportèrent jusqu'au point d'insulter la société : *à bas les accapareurs! à bas les aristocrates!* lui criaient-elles : Le président des jacobins fut obligé de se couvrir. On attribua à des aristocrates déguisés la scène scandaleuse qui venait d'avoir lieu; car c'était toujours ainsi qu'on cherchait à expliquer les désordres, qui souvent n'étaient dûs qu'aux circonstances et aux mauvaises dispositions du peuple.

Dans cette occasion, les chefs des jacobins continuèrent à s'opposer au projet de la taxe forcée. Dubois-Crancé, Thuriot et quelques autres prirent

la parole, dès que le tumulte causé par les femmes fût appaisé, pour recommander au peuple la patience et le calme, afin de ne pas fournir à ses adversaires des pretextes de le calomnier et de demander des lois sévères, dont la liberté aurait à gémir. Robespierre parla dans le même sens, et rejeta sur les contre-révolutionnaires les excitations au désordre qui se manifestaient partout. « Remarquez, dit-il, que c'est au moment où nous avons à nous défendre contre tous les tyrans coalisés que les contre-révolutionnaires cherchent à les seconder à l'intérieur. C'est à ce système de conspiration que tiennent les troubles déjà excités et ceux qu'on veut occasionner sur les subsistances; c'est à ce même système qu'est liée la rentrée des ennemis que nous avons chassés de notre sein, et qui, favorisés par nos agitations, se proposent de rentrer pour le déchirer..... »

Deux jours se passèrent dans cette crise. Le troisième, Marat qui n'avait cessé de crier, dans son journal, contre *les accapareurs*, *les monopoleurs*, *les marchands de luxe*, *les riches aristocrates*, *les robinocrates*, etc., écrivit et publia, le 25 au matin, que jamais l'accaparement ne cesserait, si on n'employait pas des moyens plus efficaces que ceux adoptés jusqu'alors. « Quand les lâches mandataires du peuple, disait ce démagogue éhonté, encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Laissons là les mesures répressives des lois; il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et seront toujours sans effet.

« *Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin aux malversations.....* »

Soit que les paroles provocatrices de ce fou atrabilaire eussent été entendues du peuple, soit que l'irritation contre les marchands fut arrivée à son dernier point, cette journée se passa dans la plus grande agitation; dès le matin une multitude de femmes, tumultueusement assemblées au marché des Innocens, se lamentaient sur le prix des denrées : un peu plus tard, elles se précipitèrent dans les boutiques des épiciers de la rue des Lombards, et de celle de la vieille Monnaie, où se trouvaient les magasins de l'épicerie en gros, et demandèrent à grands cris que le prix des objets de première nécessité fut réduit au taux ordinaire. Les marchands intimidés, et ayant tout à redouter de la fureur populaire, se soumirent à toutes les conditions qui leur furent imposées; ils distribuèrent le sucre, le savon, la chandelle, et beaucoup d'autres objets au prix fixé par les consommateurs eux-mêmes, qui commencèrent par en payer exactement la valeur réduite; mais bientôt les hommes de rapine que Paris renferme toujours dans son sein, accoururent sur les lieux, et la vente forcée ne fût plus qu'un pillage.

Par malheur, ce jour là, le commandant général de la force armée, Santerre, se trouvait à Versailles pour l'orginisation d'un corps de gendarmerie, et

le maire s'était d'abord borné à envoyer sur les lieux des surveillans et des commissaires de paix; mais apprenant que le trouble augmentait, il s'était réuni au parquet de la commune, et tous ensemble avaient fait battre la générale, non sans éprouver beaucoup d'opposition de la part du peuple.

Il était nuit quand la force armée fût sur pied : de nombreuses patrouilles se transportèrent aussitôt dans les quartiers menacés; elles y furent mal reçues: de tous cotés on cria *à bas les baïonnettes!* Repoussés d'abord, la garde nationale et les fédérés, s'étaient enfin rendus maîtres des rues occupées par le peuple; mais les attroupemens n'avaient été dissipés que bien avant dans la nuit; ce qui n'était guère ordinaire à Paris, où les habitans ne savent pas se *désheurer*.

Pendant que ces désordres avaient lieu, les jacobins étaient rassemblés. Les chefs faisaient tous leurs efforts pour calmer le peuple; ils cherchaient à rejeter sur les aristocrates les excès déplorables de cette journée; mais les tribunes leur repondaient que le peuple s'était fait justice lui-même, ne pouvant l'obtenir de la Convention, et qu'il n'avait fait que taxer à bas prix les denrées que la cupidité des marchands avait fait monter si haut. Toutes les fois qu'on parlait de pillage, elles s'écriaient que c'était faux; que le bon peuple de Paris n'avait pas pillé; qu'il avait payé tout ce qu'il s'était fait livrer.

Robespierre, tout en conseillant la tranquillité soutînt que le peuple était impéccable; que, si on

ne l'égarait pas, il ne dévierait jamais du droit chemin; que dans cette circonstance, qu'il déplorait plus que tout autre, le peuple avait eu de la conscience, et qu'on ne devait attribuer les graves désordres qui venaient d'avoir lieu et l'infâme pillage exercé par quelques brigands, qu'aux aristocrates, qu'à ceux qui avaient intérêt à représenter le peuple de Paris souillé de crimes. Il ajoutait qu'il avait entendu lui-même dans le tumulte, des voix s'élever contre la Montagne, dire du bien du coté droit, et plaindre le roi mort, et que par conséquent il ne devait pas y avoir de doutes sur les véritables instigateurs qui avaient égaré le peuple.

Marat lui-même fût aux jacobins pour conseiller le bon ordre, et blâmer le pillage, qu'il avait prêché le matin: il disait, pour s'excuser, que l'opinion qu'il avait émise n'était qu'un *ventilage* qu'il ne fallait pas prendre à la lettre. Au reste, lui aussi imputa aux royalistes et aux girondins les désordres de la journée, et lui aussi reçut du peuple, qui occupait les tribunes et remplissait la salle, des marques de mécontentement; car le peuple voulait bien être l'auteur de la taxe des denrées, mais il s'indignait quand il entendait dire qu'on avait pillé, et soutenait que cette imputation était un mensonge, une calomnie.

Le lendemain il y eut, à la Convention, une séance très orageuse. Elle commença par l'arrivée d'une députation de la section de Bonconseil, qui se présenta pour déclarer à l'Assemblée combien les évé-

nemens de la veille avaient pénétré de douleur tous les bons citoyens. « La loi a été violée, dit l'orateur; des agitateurs, payés par les ennemis de la République, ont cherché à exciter le peuple. Le peuple, en cédant aux influences perfides de ces aristocrates déguisés, n'a cependant commis d'autres excès que celui de taxer à vil prix des denrées que la cupidité des marchands a fait monter si haut..... Les auteurs de ces manœuvres n'ont d'autre but que de présenter les habitans de Paris comme les partisans de l'anarchie et du désordre..... La République saura que les vrais amis de la liberté ont été indignés de la violation des propriétés; elle saura qu'ils ont juré de se réunir tous pour les défendre.... »

Cette déclaration, que les membres du coté gauche voulaient renvoyer simplement au comité de sûreté générale, provoqua une vive discusion. Barrère monta à la tribune pour demander la poursuite des auteurs et instigateurs des désordres de la veille. Après avoir déploré les honteuses altérations de la foi commerciale qui avaient eu lieu, et cette immorale et froide violation des propriétés qui, disait-il, mettait en danger l'ordre social, il rappelait l'Assemblée aux principes éternels de toutes les sociétés. « Nous faisons une révolution d'hommes libres, s'écria Barrère, et non celle de brigands. Plus nous sommes en Révolution, plus nous devons jeter dans cette tourmente politique les deux seules ancres qui retiennent le vaisseau de l'État; l'ancre des propriétés et l'ancre de la morale publique.....

« On a commencé hier, continuait-il, par violer froidement des propriétés auxquelles le luxe, et peut-être aussi l'avidité commerçante, a mis un haut prix : hier on a pris des denrées coloniales ; demain on prendra des propriétés plus nécessaires ; bientôt des biens plus précieux seront ravis, car toutes les propriétés se tiennent : c'est une chaîne dont le législateur ne doit pas laisser briser un anneau par la violence, l'usurpation ou le crime. Si nous voulons la liberté ; ne la laissons pas déshonorer à sa naissance.....

« Je sais que le peuple est bon, et que livré à lui-même, il revient aux idées d'ordre et de justice que la nature a placées dans tous les cœurs ; mais quelques intrigans l'égarent ; le parti de l'étranger le tourmente et l'inquiéte ; de faux et exagérés patriotes perpétuent ses erreurs ou nourrissent ses inquiétudes ; des émigrés rentrés parmi nous lui donnent des mouvemens de révolte... Ces troubles étaient annoncés ; et si je voulais salir ma bouche des paroles d'un journaliste atroce ou insensé, trop connu parmi nous pour que je veuille le nommer, vous verriez que, sans être sorcier ni prophète, on pouvait présager ce qui vient d'arriver. »

Barrère attaquait ensuite les hommes qui prêchaient la loi agraire, et qui voulaient, disait-il, légitimer le vol comme à Sparte. « Sans doute, reprenait-il, nous parviendrons, par la vente des biens nationaux, par celle des biens des émigrés en petites portions, par la distribution d'une partie de ces terres aux ré-

compenses nationales pour les armées de la liberté ; sans doute en creusant des canaux, en ouvrant des routes, en imposant les riches, en partageant également les successions, en ranimant notre industrie, en ravivant nos manufactures, nous parviendrons à ne pas laisser un citoyen sans propriété, et sans moyens assurés de subsistances; mais ce n'est pas par des violences publiques, par des excès déshonorans, que l'équilibre des propriétés peut s'établir..... » Barrère terminait son discours en proposant les mesures que les circonstances exigeaient, parmi lesquelles il indiquait l'arrestation et la punition des auteurs et instigateurs des désordres.

Salles appuie Barrère: « Je n'ai rien à ajouter, dit-il, aux excellentes raisons qu'on vient d'énoncer pour prouver qu'il faut que les auteurs et instigateurs des troubles soient recherchés; mais je viens dénoncer un de ces conseillers pervers; c'est Marat : Marat qui, dans son journal d'hier, excitait au pillage et au meurtre. » Salles lit les passages de la feuille de Marat, que nous avons déjà cités, et excite un mouvement presque général d'indignation : un grand nombre de membres se lèvent spontanément, et demandent le décret d'accusation contre Marat.

Celui-ci s'élance à la tribune et y reste cramponné, pendant qu'un membre lit le numéro du journal dénoncé par Salles. « Il est tout simple, dit-il, après cette lecture, qu'une faction criminelle... »

En disant ces mots, Marat indiquait le côté droit de l'Assemblée; mais ce côté l'interrompit par de vio-

lens murmures. « Je dois à l'Assemblée la vérité toute nûe, reprit Marat; elle fait peur à ce côté; mais on l'entendra malgré leurs cris..... »

« Il est tout simple, répète-t-il, qu'une horde ennemie de la liberté, cette horde qui a conspiré pour sauver le tyran, qui voulait appeler la guerre civile dans la République, ne voyant plus de salut pour elle que dans une contre-révolution, vienne me dénoncer à cette tribune et demander un décret d'accusation contre moi, pour avoir abusé de la liberté des opinions, et avoir proposé, dans un de mes ouvrages, de laisser au peuple le seul moyen qui, dans le silence des lois, puisse le sauver.... »

— « En faut-il davantage, s'écrie-t-on? Aux voix le décret d'accusation! » — Et l'Assemblée presque entière se lève en signe d'adhésion.

Néanmoins Marat continue; il dit que les mouvemens qui ont eu lieu à Paris sont l'ouvrage d'une faction criminelle et de ses agens; que c'est elle qui envoie dans les sections des émissaires pour y fomenter des troubles; que la faction Roland existe encore; que c'est elle qui a fait demander, par des séditieux, des mesures désastreuses; « et parce que, dans l'indignation de mon cœur, ajoute-t-il, j'ai dit qu'il fallait piller les magasins des accapareurs, et pendre ceux-ci à leur porte, seul moyen efficace de sauver le peuple, on ose demander contre moi le décret d'accusation. »

Marat venait d'exciter un mouvement d'horreur. De toutes parts on demandait le décret d'accusation

contre lui : on s'écriait qu'il ne fallait pas le laisser sortir que le décret n'eût été prononcé. Et lui, impassible au milieu du tumulte qu'il venait d'exciter, descendait de la tribune en riant, et en faisant entendre ces mots : *Les cochons! les imbéciles!*

Une morne stupeur avait succédé à la tempête. On avait demandé que la discussion fut fermée, et qu'on n'entendit plus que ceux qui voudraient défendre Marat. Quelques montagnards avaient accepté le défi, non pour défendre l'homme, mais la liberté de la presse et des opinions. — « Je ne veux point de défenseurs, s'écriait Marat; c'est ici une manœuvre de la cabale qui poursuit la députation de Paris. Ils veulent m'écarter de l'Assemblée, parce que je les importune en surveillant leurs complots. Quant au décret d'accusation, vous ne pouvez le rendre contre moi, puisque vous avez décrété la liberté des opinions : je demande, au contraire, un décret qui envoie les *hommes d'Etat* aux petites maisons.»

Carra soutint que la liberté de la presse ne pouvait excuser Marat, parce qu'il avait provoqué au pillage. « Je ne donne point à Marat, dit-il, l'intention formelle d'avoir voulu faire le mal; mais il a été au moins égaré, et je dois dire que son égarement est continuel. Marat est crédule, et par ses emportemens il fait tort à ses amis; il jette de la défaveur sur la Montagne, où je connais d'excellens patriotes. »

Carra demandait le renvoi de la dénonciation au comité de législation, qui était déjà saisi de plusieurs

pièces contre Marat. Celui-ci réclama contre la proposition de Carra, dont les commentaires perfides, dit-il, ne tendaient à rien moins qu'à conduire à l'échaufaud les meilleurs patriotes : il soutînt que ce qu'il avait écrit n'était qu'une opinion *ventilée* qu'il avait le droit d'émettre.

Buzot combattit le décret d'accusation contre Marat par des moyens machiavéliques. « Un grand inconvénient est attaché, dit-il, aux décrets d'accusation portés avec précipitation; c'est qu'ils sont souvent illusoires. Que ne s'en suivrait-il pas contre la Convention, si elle décrétait d'accusation *monsieur* Marat, et que *monsieur* Marat fut acquitté par le jury de Paris? Quand le jury de Paris a déchargé de toute accusation Lacoste, Dufresne Saint-Léon et d'autres personnes de ce genre, ne pourrait-on pas espérer la même faveur pour *monsieur* Marat? D'ailleurs la loi n'est pas positive; et n'avez-vous pas entendu dire à cette tribune qu'il fallait quelquefois suivre les lois révolutionnaires, et s'écarter de celles de la justice?..... Marat est excusable; il n'a écrit dans son journal que ce qu'on a dit à cette tribune, que ce que vous avez déjà entendu.... » — « Que ce que vous avez fait vous-même, s'écrie Marat. » Et profitant de l'interruption causée par les murmures, il renouvelle sa demande d'envoyer aux petites maisons les *hommes d'Etat* qui ont provoqué le décret d'accusation contre lui. — « Tais toi, imbécile, » lui crie Thomas.

Châteauneuf-Randon propose de mettre aux voix

le projet de Barrère, qu'il trouve infiniment sage, et qu'on ne s'occupe plus de personne. — « Fermez la discussion, s'écrie le côté gauche. »

Mais Buzot continue en ces termes : « Je dis que le décret d'accusation est impolitique et dangereux : impolitique, parce qu'à la faveur de la liberté illimitée de la presse, Marat serait acquitté de toute accusation ; dangereux, parce qu'il donnerait de l'importance à un homme qui n'agit pas par lui-même, mais qui est l'instrument d'hommes pervers..... »

Une explosion de murmures de la gauche couvre, en cet endroit, la voix de l'orateur. — « Voilà encore les calomnies de Buzot, s'écrie-t-on. » — « En voilà assez ! la proposition de Barrère aux voix ! » — « Je demande, dit Boyer-Fonfrède, la question préalable sur le décret d'accusation, et que la Convention se borne à déclarer à la France, qu'hier Marat a prêché le pillage, et qu'hier au soir on a pillé. » Penières veut que Marat soit déclaré fou. Plusieurs autres membres font des propositions analogues; Bancal propose qu'il soit enfermé comme fou dangereux. Thirion veut en vain prendre la parole pour défendre Marat, les cris continuent, et pendant quelque temps encore le tumulte empêche le président, Dubois-Crancé, de mettre aux voix les diverses propositions.

Profitant enfin d'un moment de calme, Boileau demande qu'on aille aux voix sur le décret d'accusation par appel nominal, afin, dit-il, que l'on connaisse les amis de Marat et les lâches qui craignent

de le frapper. — « Eh bien! l'appel nominal, s'écrie Bazire; on connaîtra les contre-révolutionnaires. »

Marat insiste pour avoir la parole. « Je croyais, dit-il, qu'il y avait un peu de pudeur dans cette Assemblée; je n'y trouve ni pudeur, ni justice...... » De violentes apostrophes interrompent Marat, qui s'écrie : « Eh bien! je provoque moi-même le décret d'accusation contre moi, pour vous couvrir d'infamie...... Décrétez-moi d'accusation; mais en même temps décrétez comme fous tous ces Messieurs les hommes d'Etat. » Marat descend de la tribune en répétant : « les hommes d'Etat! ah! les hommes d'Etat!...... »

Cette séance si longue, si tumultueuse, avait beaucoup fatigué l'Assemblée, et de toutes parts on demandait à aller aux voix sur le décret d'accusation. Mais Tallien, Bazire et quelques autres membres de la Montagne soutenaient vivement que la Convention n'avait pas le droit de décréter d'accusation un de ses membres : Tallien surtout ne cessait de combattre cette proposition; il s'était emparé de la tribune, et ne voulait pas en descendre : « Je demande à prouver, s'écriait-il, que vous ne pouvez décréter un de vos membres d'accusation, avant qu'un tribunal ait fait une procédure. » — « Ce sont les hommes de *l'appel au peuple*, disait en riant l'affreux Marat, qui veulent assassiner *l'ami du peuple!* »

Féraud propose une rédaction d'après laquelle l'Assemblée aurait passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que les provocations au crime sont soumises à l'ac-

tion de la justice, et aurait en même temps chargé le ministre de la justice de faire poursuivre les auteurs et instigateurs des événemens. — « Aux voix cette rédaction! s'écric-t-on du côté gauche.»—Mais aussitôt Meaulle annonce qu'il a une autre rédaction à proposer : Il demande que la Convention délibère sur la dénonciation qui lui a été faite d'un écrit de Marat relatif au pillage qui a eu lieu, et qu'elle la renvoie aux tribunaux ordinaires, avec injonction au ministre de la justice d'avoir à faire poursuivre les auteurs et instigateurs de ces délits. Marat s'écrie que c'est une scélératesse. Vergniaud soutient que la rédaction de Meaulle doit avoir la priorité; et l'Assemblée l'adopte enfin à une très-grande majorité.

La délibération sur les propositions de Barrère allait être reprise, quand Lasource demanda qu'on mit à l'ordre du jour le projet de loi sur les émigrés. « S'il y a eu des troubles, dit-il, ce sont les émigrés qui les ont excités, et en voici la preuve : Hier on a remarqué dans les groupes des hommes qui excitaient le peuple, et qui disaient : *Lorsque nous avions un roi, nous étions bien moins malheureux qu'à présent que nous en avons sept cent quarante-neuf*. Des inconnus disaient ailleurs : *Ceux qui ont voté la mort du roi, danseront bientôt à leur tour*. Il est donc notoire que les émigrés et les cours de Berlin et de Vienne ont été la cause de ces troubles.»

Chambon se plaignit de ce que le commandant de la garde nationale n'était pas sur les lieux. Recom-

mençant l'attaque contre les journaux et contre la société des jacobins, il excita un nouveau tumulte.

Jean-Bon-Saint-André dit qu'on ne pouvait se dissimuler, si l'on était de bonne foi, que les troubles de Paris n'étaient pas des faits isolés, mais qu'ils tenaient à un plan de conspiration générale; et il cita à l'appui de son opinion les troubles royalistes dont la ville de Lyon venait d'être le théâtre. « Dans toutes les parties de la République, dit-il, les troubles ont eu la même cause; ils n'ont été excités que pour empêcher le recrutement de l'armée, et pour fomenter des désordres au sein même de la Convention, en lui suscitant des embarras.

Buzot chercha à démontrer que la source du mal était dans les fonctionnaires qui ne faisaient pas leur devoir. Albitte crut devoir prévenir une nouvelle tempête en demandant que l'Assemblée s'occupât de la loi sur les émigrés : « Cela vaudra mieux, dit-il, que d'entendre des discours qui ne sont propres qu'à semer le trouble.» Et l'Assemblée, pressée de mettre un terme à une séance aussi fatiguante, adopta les propositions de Barrère.

CHAPITRE IV.

Faction de l'étranger. — Troubles qu'elle excite. — Mesures contre ses agens. — Projet de constitution avorté. — Proposition contre les *appelans*. — Projet d'une garde conventionnelle. — Nouveaux débats à ce sujet. — Colère des Jacobins à l'occasion des revers en Belgique. — Déclaration de guerre contre l'Espagne. — Situation de la France. — Sa grandeur dans le danger. — Mesures énergiques.

Quoique la Montagne abusât souvent du droit qu'elle avait d'accuser la faction de l'étranger de tous les désordres qui éclataient dans la République, il n'en était pas moins vrai que cette faction ennemie se faisait appercevoir dans, surtout depuis l'ouverture de la campagne. Unie d'intention et d'efforts avec la coalition des rois, on était sûr d'avance qu'elle chercherait à profiter des dispositions turbulantes du peuple pour agiter l'intérieur, toutes les fois que les ennemis de la France menaceraient ses frontières.

Les troubles de Paris n'avaient pas été isolés, et ainsi que l'avait dit Jean Bon-Saint-André, ils tenaient à un plan général de conspiration. Tandis que les armées alliées faisaient leur mouvement offensif, les aristocrates et leurs agens de l'intérieur, se prévalant de la faiblesse du gouvernement, avaient aussi essayé de porter quelques coups à la république. Désespérant de l'attaquer de front, ils s'étaient attachés à la miner par des secousses intestines.

A Montbrison, les aristocrates avaient excité une émeute, pour faire incendier les maisons des deux députés à la Convention, Dupuis et Javoque, qui n'avaient pas craint de condamner le roi, malgré les lettres menaçantes qu'ils avaient reçues. A Amiens, des prêtres frappés par la déportation, étaient tout à coup reparus pour provoquer des troubles. Dans beaucoup d'autres endroits, des émigrés, rentrés avec de faux passeports, avaient suscité des agitations. Il était peu de villes ou de contrées que les royalistes n'eussent récemment cherché à travailler dans un sens contre-révolutionnaire.

Mais c'était à Lyon, surtout, que les infâmes agens de l'étranger s'étaient montrés avec plus d'audace que jamais. Ils avaient détruit le club central où se réunissaient les patriotes, brûlé ses archives, enlevé les bustes de la liberté et de Jean-Jacques, incendié l'arbre de la liberté de la place des Terreaux, et mis en fuite les républicains. Le tribunal du district avait été obligé d'interrompre ses séances, et ses membres, forcés de se réfugier à la Maison-

commune; enfin, les portes de l'arsenal et de la poudrière étaient tombées entre les mains des aristocrates. Encouragés par ces succès, ils s'étaient emparés des sections, en avaient chassé les patriotes, et avaient nommé un maire de leur choix.

Ces nouvelles alarmantes étaient arrivées à la Convention au moment où Paris lui causait aussi les plus grandes craintes. Tallien, chargé de présenter des mesures propres à arrêter la contre-révolution à Lyon, s'en était acquitté avec cette rigueur qui caractérisait les membres qui siégeaient à la Montagne.

« Empressez-vous, citoyens, disait-il dans son rapport, empressez-vous, de voler au secours des patriotes opprimés; donnez-leur les moyens de terrasser les ennemis de la Révolution dont ils sont environnés; craignez que cette étincelle contre-révolutionnaire ne se communique aux autres parties de la République. Dans le moment où nous allons de toutes parts être attaqués par les ennemis extérieurs, il faut anéantir ceux de l'intérieur ; car vous ne pouvez pas vous dissimuler que tous ces mouvemens n'aient entre eux une extrême connexité. Ce sont les agens des cours de Londres, de Berlin, de Madrid, de Vienne, qui partout excitent ces désordres; ce sont leurs machinations infernales qu'il faut détruire. Déployez une grande sévérité contre ces hommes qui ne respirent que pour renverser la liberté, et pour réédifier sur ses débris, le trône du despotisme.... »

Tallien proposait, et la Convention adopta sur-

le-champ, l'envoi à Lyon, de trois commissaires pris dans le sein de l'Assemblée et investis des plus grands pouvoirs, ainsi que l'acheminement sur cette ville de forces suffisantes pour y rétablir le bon ordre.

La Convention avait dû prendre en même temps des dispositions nouvelles contre les émigrés et les agens de l'étranger, qui se montraient partout. Elle ordonna des visites domiciliaires dans toute la France; renouvella l'obligation des passeports pour tous les voyageurs; enjoignit aux aubergistes et logeurs de déclarer exactement les étrangers logés chez eux, et leur prescrivit d'afficher les noms de ces étrangers sur les portes de leurs maisons.

Un récensement de toutes les sections de Paris, avait aussi été décrété, sur la proposition de Barrère, et on s'en occupa immédiatement, afin d'en extraire toutes les personnes sans état et sans aveu, pour les employer activement à la défense de la République. Beaucoup d'arrestations furent faites; mais les interrogatoires ne produisirent pas les preuves qu'on en attendait sur les provocations des contre-révolutionnaires.

Cependant Paris n'était pas tranquille. Les jacobins, les sections s'agitaient; ils ne trouvaient pas la Convention assez démocratique : ils avaient hué le projet de Constitution lu à la tribune par Condorcet, et injurié ses auteurs, Pétion, Sieyes, Condorcet, Thomas, Payne, etc. La Montagne s'était

fâchée de ce qu'on eût osé imprimer à la suite de ce projet, le vœu pour l'établissement des deux chambres : une discussion violente s'en était suivie. Ducos avait essayé d'expliquer qu'il n'avait pas été question des deux chambres dans cette opinion, imprimée à la suite du projet, mais seulement de la division du Corps-Législatif en deux sections. Cette distinction trop puérile, avait excité de violens murmures de la gauche : on s'était écrié que les girondins voulaient ramener la représentation nationale au temps des Lameth, des *Réviseurs*. Barrère, suivant son habitude s'était interposé entre les partis : il avait expliqué comment l'opinion qui occasionnait ces débats n'avait été ajoutée au projet de Constitution que comme *variante*, « A Rome, dit Barrère, en terminant son long exposé des motifs qui avaient guidé le comité de Constitution dont il faisait partie; à Rome, Galilée fut forcé par l'inquisition à demander pardon d'avoir découvert le mouvement de la terre; en France, il est encore de ces hommes qui oseront proposer que le comité de Constitution demande pardon d'avoir trouvé le moyen d'organiser la démocratie, d'établir une véritable république, et de faire exercer les droits du peuple par le peuple lui-même. »

Malgré les éloges de Barrère, la grande majorité de la Convention avait jugé le projet de Constitution comme le peuple, et l'avait renvoyé à un nouvel examen. Aussi bien, beaucoup de députés commençaient-ils à comprendre que leur mission allait être

de combattre et non de constituer, et qu'il ne fallait songer qu'à repousser la coalition.

Les girondins voyant s'évanouir leur dernière espérance d'enchaîner les factions avec les lois, se trouvaient dans une position fâcheuse : ils ne pouvaient ignorer que le peuple les haïssait ; ils savaient que la proposition de se défaire des *appelans*, partie de Marseille, avait été accueillie aux jacobins; que l'on s'y entretenait du projet de la convertir en une pétition, qui devait être présentée à la Convention. Ils étaient en outre prévenus qu'il s'était formé à Paris un *comité d'insurrection* contre les *impurs* ; et enfin, qu'il se tramait quelque complot contre eux.

Voulant être en mesure de prévenir l'événement, ils s'étaient entendus avec le ministre de la guerre, Beurnonville, pour donner des craintes au comité de la guerre, relativement à la situation de Paris ; ce ministre s'était rendu à ce comité pour y dénoncer des troubles dans cette ville, et demander qu'une force imposante y fût organisée. Leur but était d'entourer la Convention de cette force armée, parce que, disaient-ils, dans l'état des choses, il était impossible que la Convention pût faire de bonnes lois, sans être soutenue par une force assez considérable pour imposer aux factieux, qui, trop souvent, dictaient leurs propres lois à l'Assemblée.

C'était précisément cette force armée que repoussait la Montagne : elle soutenait que la Convention ne devait s'entourer que de l'affection du peuple;

qu'il ne pouvait y avoir de bonnes lois que celles appuyées par l'opinion publique; que d'ailleurs Paris était tranquille, et qu'au lieu de retenir dans cette ville les nombreux volontaires qui y étaient, il fallait les envoyer aux frontières ou dans les ports maritimes. Santerre appuyait la proposition de la Montagne, en écrivant au comité que le calme était entièrement rétabli. Pache, que les Jacobins avaient fait porter à la mairie pour le dédomager de la perte du ministère, assurait aussi qu'il n'existait plus dans Paris que cette agitation salutaire qu'il serait coupable et dangereux d'étouffer, parce qu'elle garantissait que les bons citoyens veillaient au salut de la République.

Toutefois la Montagne ne se montrait irritée que parce qu'elle craignait pour la liberté; les passions qu'elle renfermait dans son sein n'étaient soulevées que parce qu'elle doutait du succès de la cause de la Révolution Elle avait bien pour elle les Jacobins, les sections, la commune, tous les hommes énergiques; mais elle se méfiait de la plupart des ministres, et n'avait aucune confiance dans les généraux qui commandaient les principales armées : elle ne possédait pas encore tout à fait les départemens, et se désolait de voir que toutes les lois qu'elle avait fait rendre contre les émigrés, les prêtres turbulens et les agens de l'étranger, ne produisait pas l'effet attendu.

Les chefs de la Montagne connaissaient le projet de débarrasser la Convention des entraves qu'on lui

supposait, c'est-à-dire de se défaire des *appelans*; mais ils avaient jusque-là désapprouvé cette idée: attaquer la représentation nationale était une infraction aux principes qu'ils ne pouvaient permettre: aussi blamaient-ils vivement les agitateurs qui osaient proposer ce moyen dans les sections; et comme ils sentaient que des projets de cette espèce les compromettaient aux yeux de leurs adversaires et des départemens, ils mettaient beaucoup d'importance à s'en justifier.

Robespierre, malgré sa haine contre les Girondins, se gardait bien de songer à accueillir la demande des Marseillais; il craignait qu'en entamant la Convention on n'entraînât son renouvellement intégral; ce qu'il regardait comme le plus grand malheur qui put arriver à la France, dans les circonstances où elle se trouvait : aussi s'était-il vivement opposé au projet qu'avaient formé les Girondins de dissoudre la Convention. Toutefois, il ne savait guère lui-même à quel parti s'arrêter pour sauver la République contre ses nombreux ennemis : son imagination sombre et crédule lui faisait apercevoir partout des trames pour perdre la liberté et ses défenseurs : il était fatigué, découragé, malade; il doutait du salut de la Révolution.

Les partis en étaient à ce point, lorsque la nouvelle des revers de notre armée de la Meuse arriva à Paris. Les commissaires de la Convention, près cette armée, Danton et Lacroix, en donnèrent le

premier avis, et ils accoururent eux-mêmes à Paris pour y demander des mesures promptes et énergiques.

C'était le 5 mars que ces premières nouvelles furent connues de la Convention. Aussitôt Choudieu, l'un des plus ardens Montagnards, demanda que tous les volontaires qui arrivaient à Paris, et qui étaient à la solde des départemens, fussent mis à la disposition du ministre de la guerre, et sur-le-champ envoyés aux frontières.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, cette proposition excita de vives réclamations de la part du côté droit. Lanjuinais demanda l'ordre du jour motivé sur ce qu'il existait à Paris un foyer de troubles et d'insurrection. Choudieu insista : il voulait, disait-il, qu'on fît disparaître une monstruosité dans la composition de la force armée, dont une partie était à la solde des départemens, et dont le ministre lui-même ignorait la destination. Quant aux craintes que l'on témoignait sur la sûreté de Paris, il les regardait comme enfantées par le parti qui voulait, à l'instar de Lafayette, s'entourer d'une garde prétorienne.

Buzot examina si, dans la situation de Paris, on pouvait priver cette ville de l'appui des volontaires que les départemens y avaient envoyés pour pourvoir à la sûreté de la représentation nationale. Il chercha à démontrer que Paris ne pouvait, à lui seul, opposer une résistance convenable aux malveillans, et finit par dénoncer la commune comme un foyer d'anarchie qu'on ne saurait trop surveiller. — « Ca-

lomniez toujours, s'écria Thuriot, calomniez sans cesse, puisque c'est votre bonheur; mais laissez-nous prendre des mesures de salut public! »

Barbaroux veut soutenir Buzot; sa seule présence excite un grand tumulte, non-seulement du côté gauche, mais encore parmi les spectateurs. Isnard s'élance à la tribune et invoque la liberté des opinions. Robespierre, Billaud, Camille Desmoulins, continuent d'interrompre. Isnard, élevant la voix, s'écrie : « Je prends acte de ce qu'on ne veut pas nous laisser parler : *Moniteur,* écrivez : s'il faut périr ici, ajoute-t-il en découvrant sa poitrine, nous périrons...... » L'agitation est au comble; le président se couvre, et reste long-temps avant de pouvoir obtenir du silence. La nouvelle de nos revers de Belgique avait si fort exaspéré la Montagne et le peuple, qu'ils fesaient un crime de lèze-nation à ceux qui s'opposaient aux mesures proposées pour parer à cet événement, dont il était permis de redouter les suites.

Cependant Isnard resta à la tribune, bravant la tempête que les Girondins avaient excitée; et lorsque le calme fût enfin rétabli, il se plaignit vigoureusement de ce qu'on l'empêchait d'émettre son opinion. « Il n'y a plus de représentation nationale, dit-il, dans une Assemblée dont tous les membres ne jouissent pas de la plus grande liberté. » Passant ensuite aux murmures qui s'étaient fait entendre dans les tribunes, « faut-il s'en étonner? s'écriait-il, ne sont-elles pas autorisées à croire bien faire, quand

elles suivent l'exemple de leurs représentans? non, ce n'est pas leur faute; c'est la vôtre, à vous qui, par un zèle inconsidéré pour la liberté, êtes prêts à la perdre. Je demande si nous sommes la Convention Nationale, ou une machine à décrets dans les mains d'une faction. » Isnard terminait sa vive apostrophe en posant ce dilemme : « Ou nous devons être libres, ou nous devons nous en aller. ..... » — « Eh bien! partez, lui crient quelques voix de la gauche; partez, nous saurons sauver la patrie sans vous! »

Ces derniers mots, qui exprimaient une idée déjà manifestée, étaient bien significatifs, dans les circonstances où la Convention se trouvait : ils démontraient que les dangers de la patrie exaltaient la Montagne, et qu'elle serait capable des plus grandes déterminations pour sauver la Révolution. Les affaires de la République en étaient au point qu'il fallait autant d'énergie que de persévérance pour faire triompher les principes et la Révolution elle-même. Aussi la Montagne persista-t-elle dans la mesure proposée par Choudieu. Malgré la colère d'Isnard, et les motifs exposés par Barbaroux et Macy, Thuriot ramena la discussion à son premier objet. « De deux choses l'une, dit-il; ou les corps armés qui sont ici veulent être utiles, ou ils ne le veulent pas. Ceux qui viennent des ports de mer doivent y retourner; quant aux autres, il est absurde de dire qu'ils peuvent rester à Paris pour y faire ce qui leur plait. »

Jean-Bon-Saint-André combattit, avec autant

de raison que de force, les motifs qu'alléguait la Gironde pour retenir à Paris les volontaires, sur lesquels elle voulait s'appuyer. « Pour réprimer les anarchistes dont on ne cesse de nous faire peur, dit-il, il existe à Paris, de l'aveu même de Buzot, une grande majorité d'hommes bien intentionnés : il ne faut donc que le calme imposant de la Convention Nationale et l'autorité de la loi. Je suis persuadé que plus on appelle de forces étrangères à Paris, plus on diminue la confiance et l'énergie de ses citoyens; la confiance appelle la confiance..... Envoyez donc aux frontières les bataillons organisés qui se trouvent ici : ils ne demandent pas mieux que de se signaler au service de l'Etat. Et vous leur fermeriez la carrière de l'honneur! et vous les retiendriez dans l'inaction, quand ils brûlent d'aller cueilllir des lauriers!.....

« Je sais, continait Saint-André, que les départemens sont pleins de zèle et de courage, et c'est pour cela que je ne veux pas que les soldats qu'ils fournissent à la patrie périssent ici dans l'oisiveté, dans la mollesse, et les sales plaisirs auxquels ne résistent pas même les hommes connus par leur moralité, au milieu de l'exemple de la corruption générale qui les environne..... On nous parle d'anarchistes, s'écria Jean-Bon, on prétend qu'il en existe même parmi nous. Ces inculpations déshonorent la Convention. Non, il n'est personne ici qui désire l'anarchie : c'est une horreur, c'est une atrocité de le prétendre, et ceux qui répètent constamment

cette calomnie devraient être un objet d'exécration publique..... (» Ici la droite laisse échapper quelques murmures.) — « C'est vous qui voulez le désordre, s'écrie Albitte, en s'adressant au côté droit. — Ce ne sont pas les hommes de l'appel au peuple, ajoute Garreau, qui veulent l'ordre. » — » S'il était possible que l'anarchie désolât la République, reprend Saint-André, elle serait la suite des erreurs, de la faiblesse de la Convention Nationale..... C'est en vous égarant dans les puérilités et les sophismes, que vous tendez aux troubles et à l'anarchie. Je demande, conclut Saint-André, que la convention Nationale, sans s'arrêter aux diatribes qui ont souillé la tribune dans cette séance, passe à la discussion de la proposition de Choudieu, et qu'elle la décrète avec l'amendement de Thuriot relatif aux bataillons appartenant aux ports maritimes. »

Boyer Fonfrède proposa un projet de décret d'après lequel les corps armés envoyés à Paris par les départemens maritimes devaient y retourner pour défendre la patrie, et pour y rester, comme les autres citoyens, en état de réquisition permanente.

Louvet demanda que, puisqu'on allait faire partir de Paris les corps qui en faisaient la sûreté, la Convention Nationale déclarât les autorités constituées solidairement et individuellement responsables des atteintes qui pourraient être portées aux propriétés et à la liberté individuelle.

Cet amendement fut rejeté par l'Assemblée, qui décréta la proposition de Fonfrède.

Quelque vive qu'eût été cette séance, elle ne devait être considérée que comme une escarmouche du combat que les partis allaient se livrer à l'occasion des revers que nous venions d'éprouver.

La nouvelle de l'évacuation d'Aix-la-Chapelle, et de la levée du siége de Maëstricht avait excité dans Paris, comme dans la Convention, une irritation générale parmi les patriotes. Le soir, les Jacobins tonnèrent contre les traîtres et les contre-révolutionnaires : ils s'écrièrent qu'il était temps d'en finir avec ces gens-là ; qu'il fallait se débarrasser des émigrés et de leurs agens ; qu'il fallait épurer les états-majors, remplis d'aristocrates ; se défaire des *appelans*, qui ne faisaient qu'entraver les mesures que le salut public exigeait, et qu'après avoir balayé l'intérieur, il fallait pousser en masse toute la population de la France contre les satellites des tyrans du monde. Les jacobins se séparèrent en se promettant de prendre, dès le lendemain, les mesures énergiques que les circonstances réclamaient si impérieusement.

Cependant, on ne connaissait pas encore toute l'étendue du désastre éprouvé par l'armée de Belgique, et on attendait avec la plus vive anxiété les détails de la retraite effectuée par nos troupes ; on ignorait que c'était une véritable déroute, pendant laquelle une terreur panique s'était emparée de tout le monde. Aussi la séance du lendemain fut-elle calme à la Convention, où l'on écouta sans aucune émotion Barrère, venant proposer la déclaration de guerre contre l'Espagne.

« Un ennemi de plus pour la France, dit froidement ce rapporteur du comité de défense générale, n'est qu'un triomphe de plus pour la liberté! Voilà les paroles qu'il faut adresser à ces timides amis de la République qui se laissent abattre par la nouvelle de la retraite d'un avant-poste, et par le retard d'une victoire..... »

Barrère énumérait ensuite les griefs de la France contre la cour d'Espagne; il démontrait la malveillance de cette Cour; toutes ses manœuvres secrètes; sa haine de notre révolution, et ses projets contre l'affermissement de la liberté que les Français s'étaient donnée.

« Si le roi d'Espagne, disait Barrère, ne vous a pas plus tôt déclaré la guerre, c'est qu'il a des troupes moins actives que sa vengeance; c'est qu'il a cherché à éviter l'apparence d'une aggression dès longtemps préparée; c'est qu'il voudrait pouvoir vous accuser auprès du peuple espagnol, pour nationaliser la guerre, s'il le pouvait, comme les Pitt, les Granville l'ont pratiqué à Londres. Déjà le gouvernement espagnol a associé à ses projets de vengeance royale tous les corps ecclésiastiques : les prêtres excitent publiquement la crédulité du peuple à renouveler les crimes des Vêpres siciliennes; les inquisiteurs vont se transformer en militaires, et les couvens offrent de faire marcher des milliers de moines pour cette croisade impie contre la liberté; déjà le fanatisme religieux prépare ses largesses, ses prières, et cette population monacale aussi lâche qu'inutile;

il va renouveler aux yeux de l'Europe le ridicule exemple de cette guerre de moines que virent nos ancêtres..... »

« Et vous, citoyens libres de la France méridionale, s'écriait Barrère en terminant son rapport, que vos alarmes cessent, que votre courage se relève!... Le despotisme vous insulte et vous menace ; mais le despotisme est vieux en Europe, et il fut lâche dans toutes les contrées. Le souverain de l'Espagne sommeille, allez le réveiller, et aussitôt le fanatisme, qui soutient les prêtres et les rois, sera détruit..... En allant venger vos frères, rappelez-vous que lorsqu'un des despotes de la France eut placé un de ses petits-fils sur le trône espagnol, il s'écria avec orgueil : *Il n'y a plus de Pyrénées!* Portons la liberté et l'égalité en Espagne par nos victoires, et nous dirons alors, avec plus de vérité : *Il n'y a plus de Pyrénées*. Les Pyrénées ne peuvent être une barrière contre des esclaves et des moines ! »

Le comité de défense générale concluait à ce que la République française déclarât immédiatement la guerre au roi d'Espagne; et cette déclaration, mise immédiatement aux voix, fut décrétée à l'unanimité, au milieu des applaudissemens de l'Assemblée et du peuple.

Qu'il était beau ce peuple, qu'elle était grande cette Assemblée, qui, au milieu des revers, déclaraient la guerre à un ennemi de plus! Si le sénat romain s'immortalisa pour ne pas avoir désespéré du salut de la patrie après la bataille de Cannes, de

quelle auréole de gloire ne doit-on pas entourer l'ombre de cette Convention Nationale, si sublime quand, oubliant ses dissentions intestines, elle ne s'occupait que de la lutte dans laquelle la République était engagée! Oh! qu'un peuple qui allait ainsi au-devant des dangers, était fort, héroïque, invincible! Un pareil peuple, combattant pour ce que les hommes ont de plus cher, la liberté et l'égalité, devait nécessairement vaincre : il vainquit.

Mais ce ne fut pas sans passer par les plus cruelles vicissitudes; ce ne fut pas sans courir les plus grands dangers : et si ces dangers le forcèrent à se montrer impitoyable envers ses ennemis, l'humanité seule pourra en gémir; mais la postérité l'absoudra, parce qu'il sauva la patrie et la liberté du monde.

C'en était fait, la République française n'avait plus un seul allié ni sur terre ni sur mer; elle allait être assaillie de tous côtés, par la meute des rois ligués contre un peuple qui voulait être libre; et, telle qu'un lion aux prises, elle devait se défendre contre tous à la fois. Déjà l'Autriche et la Prusse s'avançaient, soutenues par tous les Etats qu'elles entraînaient, et menaçaient la République naissante sur son point le plus vulnérable.

Lacroix, un des commissaires de la Convention dans la Belgique, était arrivé en toute hâte pour instruire la Convention de l'état des choses dans ce pays. Il se rendit, le 8 mars, au sein de cette Assemblée; mais les malheurs qu'il avait à annoncer lui

paraissaient si grands, qu'il n'osa pas les faire connaître au public; il demanda que le comité de défense générale fût assemblé à l'instant pour entendre les détails qu'il avait à lui donner.

Lamarque s'éleva contre ce moyen: il rappela qu'après la défection de Lafayette, il avait été envoyé, avec deux de ses collègues, dans le département des Ardennes; qu'ils y trouvèrent l'armée du centre réduite à quinze mille hommes, disséminés, manquant de tout, et ayant à repousser plus de quatre-vingt-dix-mille ennemis. « Nous rendîmes compte de cet affligeant état des choses à l'Assemblée, continua Lamarque; à peine eûmes-nous fait connaître l'extrémité où nous étions réduits, que cent mille hommes se portèrent sur la frontière pour repousser l'ennemi. Je demande que le rapport qu'a fait Lacroix soit annoncé à l'instant à la Convention.»

Barrère appuya la proposition de Lamarque: « Le secret, dit-il, ne sert qu'à augmenter les alarmes: il faut donc tout publier, si nous voulons empêcher les terreurs paniques des hommes faibles et les terreurs scélérates de ces âmes de boue et de sang qui ne cherchent que des prétextes de troubles..... Une Assemblée qui est publique par essence devrait délibérer sur la guerre au milieu de la place publique..... Quand on annonce des dangers à la Convention Nationale, elle devrait désirer que la nation entière se trouvât dans cette enceinte, parce que nous la verrions se précipiter vers les points menacés, pour repousser les despotes..... »

L'Assemblée ayant décidé que Lacroix ferait à l'instant son rapport, il monta à la tribune et raconta comment nos troupes dispersées près d'Aix-la-Chapelle, sur une ligne trop étendue, n'avaient pu faire résistance nulle part; il dit que l'ennemi s'était glissé entre les corps, et que ceux-ci n'avaient pu se rallier qu'en abandonnant une partie de leurs équipages. Lacroix finissait par annoncer, qu'au moment de son départ de l'armée, il l'avait laissée à Saint-Trond, où elle cherchait à se rallier.

Robespierre prend aussitôt la parole : il rappelle à l'Assemblée que la France s'est trouvée dans une situation infiniment plus périlleuse, et qu'elle en est néanmoins sortie victorieuse, grâce au génie de la liberté qui combat pour elle. Il énumère ensuite les ressources de la France, et déclare que l'échec qu'elle vient d'éprouver ne retardera pas d'un instant le succès de la cause de la liberté du monde.

« Il nous reste, dit-il en terminant, à purger nos armées de l'esprit aristocratique qui s'est réfugié dans les états-majors, et de quelques traîtres qui seront écrasés comme des insectes par une grande nation destinée à punir tous les tyrans du monde. La Convention Nationale peut hâter cette heureuse révolution : il lui suffit de dégager le peuple français des entraves dont il est environné, de s'élever elle-même à la hauteur du caractère divin dont elle est revêtue; car c'est bien une mission divine que celle de créer la liberté, de diriger son impulsion toute puissante vers la chute de la tyrannie et la prospérité des peu-

ples. Il lui suffira de tenir sans cesse le glaive de la loi levé sur la tête des conspirateurs puissans, des généraux perfides ; de fouler aux pieds tout esprit de parti et d'intrigue, et de ne prendre pour guide que les grands principes de la liberté et du bien public; de balayer tous les traîtres, de tendre des mains protectrices aux amis de la liberté du peuple qui a fait la Révolution, et dont la prospérité ne peut être assise que sur les bases de l'égalité..... » Robespierre terminait sa harangue en demandant que les propositions de Lacroix fussent mises aux voix.

Ces propositions consistaient à faire rejoindre tous les militaires absens par congés, ainsi que les volontaires; on leur accordait le délai de sept lieues par jour pour être rendus à leurs bataillons : les officiers étaient tenus d'être à leurs corps sous huit jours, à peine de destitution. Elles furent décrétées.

Danton, qui arrivait de la Belgique, Danton à qui l'on reprochait de ne pas avoir pris part dans les querelles de partis, et qui n'avait, en effet, songé qu'à s'amuser en Belgique s'empressa de joindre sa voix tonnante à celle de Robespierre : les dangers de la patrie avaient réveillé dans son âme ardente l'affection qu'il portait à la Révolution. La voir rétrograder et tomber sous les coups de l'ennemi eût été pour lui l'événement le plus funeste : *il se serait déchiré les entrailles de ses propres mains* plutôt que de voir périr *sa République;* aussi accourait-il lui prêter l'appui de son audace.

» Nous avons fait plusieurs fois l'expérience, dit-

il, que, tel est le caractère Français, qu'il lui faut des dangers pour retrouver son énergie. Eh bien! ce moment est arrivé. Oui, il faut le dire à la France entière : si vous ne volez pas au secours de la Belgique, si Dumouriez est enveloppé en Hollande, si son armée est obligée de mettre bas les armes, qui peut prévoir les malheurs incalculables d'un pareil événement? La fortune publique anéantie, la mort de six cents mille Français pourraient en être les suites. Citoyens, vous n'avez pas une minute à perdre...... Il faut que Paris, cette cité célèbre et tant calomniée, il faut que cette cité qu'on aurait voulu renverser pour servir nos ennemis qui redoutent son brûlant patriotisme, contribue par son exemple à sauver la patrie. Je dis que cette ville est encore appelée à donner à la France l'impulsion qui, l'année dernière, a enfanté nos triomphes. Comment se fait-il que vous n'ayez pas senti que, s'il est bon de faire des lois avec maturité, on ne fait bien la guerre qu'avec enthousiasme?......

« Je demande, par forme de mesure provisoire et en attendant le rapport qui vous sera fait demain par votre comité de défense générale, que la Convention nomme des commissaires qui, ce soir, se rendront dans toutes les sections de Paris, convoqueront les citoyens, leur feront prendre les armes, et les engageront, au nom de la liberté et de leurs sermens, à voler à la défense de la Belgique. La France entière sentira le contre-coup de cette impulsion salutaire...»

Danton terminait son ardente motion en excusant

les énéraux, et en demandant néanmoins que Dumouriez fût appelé sans délai au commandement de l'armée battue. « Dumouriez, dit-il, réunit au génie du général, l'art d'échauffer le soldat et de l'encourager : nous avons entendu l'armée battue le demander à grands cris. L'histoire jugera ses talens, ses passions, ses vices; mais il est certain qu'il est intéressé à la splendeur de la République. S'il est secondé, si l'armée lui prête la main, il saura faire repentir les ennemis de leurs premiers succès. »

Des applaudissemens réitérés suivirent cette harangue, et le décret proposé par Danton fut rendu à l'unanimité, dans les termes suivans :

« La Convention Nationale décrète que des commissaires pris dans son sein se rendront ce jour, dans les quarante-huit sections de Paris, pour les instruire de l'état actuel de l'armée, pour rappeler à tous les citoyens, en état de porter les armes, le serment qu'ils ont prêté de maintenir jusqu'à la mort l'égalité, la liberté, et pour requérir, au nom de la patrie, de voler au secours de leurs frères dans la Belgique.

« Des commissaires chargés de la même mission seront envoyés dans tous les départemens de la République. »

En même temps, la Convention, pour prouver aux ennemis de la République qu'elle redoutait peu leurs succès éphémères, décréta la réunion de Louvain et de Namur.

Jamais on n'avait vu tant d'accord dans le sein de

la représentation nationale; jamais il n'avait été donné au peuple français une aussi énergique impulsion que celle qui allait lui être imprimée; jamais on n'avait mieux employé le temps que dans ce moment de crise; et la Gironde, qui s'était toujours laissé traîner à la remorque dans la carrière révolutionnaire, se prêtait avec enthousiasme à mettre le peuple en mouvement. Philippeaux, qui alors votait avec les girondins, Gensonné, Fonfrède, disputèrent de zèle et de chaleur.

Cependant Duhem fit une proposition qui indiquait que quelques députés cherchaient à se débarrasser des obstacles qu'ils avaient rencontrés jusqu'alors pour faire marcher la Révolution. Il demanda que, vu les circonstances où la patrie se trouvait, la Convention imposât silence à tous les folliculaires qui corrompaient l'esprit public, qui calomniaient les patriotes, et qui jetaient l'alarme dans les départemens.

Cette motion, que Bourdon de l'Oise seulement appuya, fut vivement combattue par Fonfrède. « Je ne croirai jamais, dit-il, que l'inquisition soit la route pour arriver à la liberté. Sans doute ceux qui emploient et une partie de leurs feuilles et une partie de la séance à ranimer sans cesse l'esprit de parti et à fomenter des divisions, feraient mieux de s'occuper à éclairer l'opinion publique; mais la Convention se déshonorerait si, au moment où elle redouble d'efforts pour donner à la France une liberté illimitée, elle anéantissait celle de la presse, en rétablissant la censure. »

Jean Bon-Saint-André défendit aussi les principes. « Je sais, dit-il, que la raison publique s'alimente quelquefois de passions et de préjugés; mais je sais aussi qu'il est dans le cœur de l'homme libre une tendance à la vérité, qui rend bientôt cette raison publique victorieuse, malgré les nuages que lui opposent l'envie, les vices, les passions et les vengeances particulières.... »

Après avoir déploré les malheureux abus que les journalistes faisaient de leur mission, abus qui excitaient de justes réclamations, Saint-André s'écriait : « Laissons, laissons croasser dans la boue et la fange ces vils insectes qui auraient du sentir combien il était glorieux pour eux de répandre les vrais principes de la justice, de la raison, de la morale, de se dévouer à l'instruction publique, plutôt qu'à servir leurs passions, qui auraient dû sentir qu'en laissant à part les passions, ils auraient pu prétendre à être les instituteurs de la République. Cette gloire les touche peu, sans doute, car ils ne l'ont pas cherchée, car il est des hommes qui ne s'occupent que d'injures et de personnalités, au lieu de s'occuper de la chose publique.... » La proposition de Duhem fut rejetée presque à l'unanimité.

Le soir, tout fût en mouvement dans Paris : les spectacles avaient été fermés pour empêcher toute distraction de l'affaire du salut public, et le drapeau noir avait été arboré à l'Hôtel-de-Ville, en signe de détresse. Les commissaires de l'Assemblée trouvèrent les citoyens de toutes les sections animés de l'ardeur

la plus vive; partout les enrôlemens avaient dépassé l'attente publique; mais aussi partout la plus grande fermentation commençait à régner. On se récriait contre l'égoïsme des riches, qui, n'aimant pas l'égalité, se montraient peu jaloux de sauver la Révolution; on demandait qu'ils fussent imposés extraordinairement, pour les faire au moins contribuer de leur bourse aux sacrifices que les circonstances exigeaient. Comme au 2 septembre, ceux qui se présentaient pour aller mourir sur les champs de bataille, émettaient le vœu que la Convention mît tous les traîtres hors d'état de nuire, et qu'elle se débarrassât de tous les ministres, généraux et députés qui compromettaient le salut public. On se plaignait, en outre, des officiers qui abreuvaient de dégoûts les volontaires.

Les commissaires de la Convention recueillirent ces vœux et ces plaintes, et promirent de les faire connaître à la Convention.

CHAPITRE V.

Rapport de Carnot. — Fermentation dans Paris. — Abolition de la contrainte par corps. — Élan des sections. — Dénonciation de Gamon. — Débats au sujet de la conspiration dénoncée. — Organisation forte demandée par Robespierre. — Motion de Danton. — Attaque contre le ministère. — Débats relatifs au tribunal extraordinaire. — Insurrection des sections. — Organisation définitive du tribunal révolutionnaire.

Le lendemain, 9 mars, Carnot se présenta à l'Assemblée pour y faire, au nom du comité de défense générale, le rapport, si impatiemment attendu, sur les mesures à prendre dans la situation des choses.

« La liberté, qui s'assoupit dans les succès, dit-il, se réveille à la voix du danger, et son réveil est un triomphe. Les nouveaux exploits de nos armées seront dûs au léger échec qui nous rend notre énergie. Brunswcik serait-il aujourd'hui le plus vil et le plus

méprisé des despotes, s'il n'avait osé marcher sur Paris? O vous qui l'en fîtes repentir! vainqueurs de l'Argonne, l'heure du combat a sonné; l'ennemi s'approche: approchez à votre tour; votre poste est à Liége, aux frontières. Le sort du despotisme est décidé; il doit périr; avancez son supplice : ne faites la paix qu'avec des peuples libres et sans rois; hatez le jour de la paix universelle..... »

Le rapporteur propose, et l'Assemblée décrète, que Paris et les environs fourniront immédiatement trente mille hommes, armés et équipés, pour aller renforcer l'armée de la Belgique, et que quatre-vingt-deux membres de la Convention iront presser le recrutement dans les départemens, et réchauffer le patriotisme des citoyens.

Au même instant, les commissaires envoyés la veille vers le peuple, rendirent compte des bonnes dispositions dans lesquelles ils l'avaient trouvé, et de l'élan général qui s'était manifesté dans les sections; mais ils ne purent cacher à l'Assemblée que les volontaires exigeaient avant de partir, des garanties contre les trahisons; qu'ils demandaient la création d'un tribunal extraordinaire pour faire justice des conspirateurs royalistes, afin qu'ils pussent eux-mêmes être tranquilles sur l'intérieur, tandis qu'ils combattraient les ennemis de l'extérieur.

Aussitôt Carrier, dont le nom devait devenir affreusement célèbre, convertit en motion le vœu des sections; et il demanda que la Convention décrétât sur le champ le principe, c'est-à-dire, l'établisse-

ment d'un tribunal révolutionnaire, et qu'elle renvoyât au comité de législation pour présenter, le lendemain l'organisation de ce tribunal.

Lanjuinais s'éléve contre la création d'un pareil tribunal, « affreux, dit-il, par les circonstances qui nous environnent, affreux par la violation de tous les principes des droits de l'homme, affreux par l'abominable irrégularité de la suppression d'appel en matière criminelle (1). » Il demande que ce soit au seul département de Paris que s'étende cette calamité.

Levasseur (de la Sarthe) propose la rédaction suivante : « La Convention Nationale décréte l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, sans appel, et sans recours au tribunal de cassation, pour le jugement de tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires. »

Guadet et Valazé firent quelques efforts pour empêcher une pareile organisation ; mais on leur repondait que les mêmes causes qui avaient provoqué les massacres de septembre, amèneraient nécessairement les mêmes malheurs, si on ne les prévenait pas

(1) Tout en pensant comme Lanjuinais sur les tribunaux extraordinaires, nous rappellerons ici que les monarchies ne se sont jamais fait faute de se servir de ces moyens légalement barbares. Les chambres ardentes, les commissions du conseil, les conseils de guerre de l'ancien régime ; les cours prévôtales de 1815, organisées dans tous les départemens, prouvent que les royalistes n'étaient pas plus scrupuleux que les Jacobins. Les monarchies auraient-elles seules l'exécrable privilège d'employer ces moyens plus qu'acerbes, que l'on a tant reprochés à la liberté lorsqu'elle s'en est servie contre le despotisme ?

en donnant quelque satisfaction au peuple, qui allait faire de si grands sacrifices à la patrie ; que ce peuple demandait des garanties qu'on ne pouvait lui refuser, et qu'il était prudent, si on voulait éviter de nouvelles exécutions populaires, d'organiser des exécutions légales, propres à effrayer les contre-révolutionnaires et les conspirateurs cachés, sur la tête desquels il était juste de tenir le glaive suspendu, afin de les empêcher de bouger.

Une autre considération détermina les girondins à contribuer à l'établissement de ce terrible tribunal, ou du moins, à ne pas s'y opposer d'avantage. Depuis la veille, la capitale était dans une fermentation dont on ne pouvait guère prévoir les suites, si la Convention ne prenait pas des mesures propres à amener le calme : une fièvre brûlante avait exhalté toutes les têtes : au désir d'aller combattre l'ennemi, se joignait la soif de la vengeance. Déjà des groupes nombreux parcouraient les rues en faisant retentir l'air de leurs cris, non seulement contre les aristocrates, mais encore contre tous les *appélans*. Des propositions sanguinaires avaient été entendues, au milieu de ces groupes en délire.

Des cris de vengeance, la foule irritée en était passée aux voies de fait. Les presses du journaliste Gorsas, attaché au parti de la Gironde, avaient été brisées, et ce journaliste-député avait été obligé de se soustraire, par la fuite, aux mauvais traitemens que le peuple lui préparait. On en voulait aussi beaucoup à Brissot, à Guadet, à Gensonné, à Ver-

gniaud ; et ce même peuple qui naguère avait idolâtré Pétion, le rangeait alors au nombre des chefs de la Gironde auxquels il reprochait des opinions contre-révolutionnaires. Il était donc d'une extrême nécessité de calmer l'irritation populaire ; et on ne pouvait espérer d'y réussir qu'en accédant à ses désirs.

Le *tribunal extraordinaire*, auquel on ne donna pas encore le nom qu'il prit par la suite, fût donc décrété, sans autre opposition : la Convention décréta aussi une taxe, sur les riches, proportionnée à leurs revenus et destinée à dédommager ceux qui allaient se dévouer, et à leur payer tous les frais de la campagne. C'était là le vœu unanime des sections de Paris, exprimé par plusieurs députations, qui dans la journée, s'étaient présentées à la barre.

A ces mesures la Convention en ajouta plusieurs autres de détail : elle décréta que les bourses de collége n'appartiendraient plus, à l'avenir, qu'aux enfans des volontaires partis pour l'armée ; que les commissaires envoyés dans les départemens auraient le droit de mettre en réquisition tous les chevaux de luxe, et de faire arrêter les suspects ; que tous les jeunes célibataires travaillant dans les bureaux, y seraient remplacés par des pères de famille, etc.

Danton enchanté de voir décréter tous ces moyens qui étaient dans son tempérament, proposa la liberté des détenus pour dettes. « Vous voulez, dit-il, que tous les Français s'arment pour la défense commune ; eh bien ! il est une classe d'hommes

qu'aucun crime n'a souillés, qui a des bras, mais qui n'a pas la liberté; c'est celle des malheureux détenus pour dettes. C'est une honte pour l'humanité, pour la philosophie, qu'un homme, en recevant de l'argent, puisse hypothéquer sa personne et sa sûreté..... Que les propriétaires ne s'alarment point. Sans doute quelques individus se sont portés à des excès; mais la nation, toujours juste, respectera les propriétés. Respectez la misère, et la misère respectera l'opulence. Ne soyons jamais coupables envers les malheureux, et le malheureux qui a plus d'âme que le riche ne sera jamais coupable. Je demande que la Convention Nationale déclare que tout citoyen français emprisonné pour dettes sera mis en liberté, parce qu'un tel emprisonnement est contraire à la saine morale, aux droits de l'homme, aux vrais principes de la liberté. »

Ces paroles si philantropiques, ces vérités si frappantes, furent accueillies par d'unanimes applaudissemens longtemps répétés, et la motion de Danton fut décrétée par acclamation. L'Assemblée toute entière se leva pour rendre hommage aux principes et à l'humanité.

Après avoir voté toutes ces grandes mesures, la Convention, satisfaite d'avoir secondé l'élan du peuple, leva la séance et l'ajourna à neuf heures du soir. La soirée fut consacrée à recevoir les sections, qui, presque toutes, se présentèrent à la Convention, pour protester de leur zèle républicain et de leur dévouement. Des discussions sans objet s'enga-

gèrent sur la rédaction de quelques-unes de leurs adresses : le côté droit voulait s'opposer à l'énergique rédaction du peuple, à la franche manifestation de l'opinion générale des Parisiens; mais la Convention décida que la parole ne serait accordée à aucun de ses membres sur aucune pétition. Au reste, toutes ces adresses ne prouvaient autre chose si non que les sections s'occupaient exclusivement des enrôlemens volontaires décrétés, et des mesures de salut public. Une d'entre elles, celle de la Halle-aux-draps, demanda en outre que l'Assemblée rappelât des armées tous les individus de la classe ci-devant privilégiée, et que les lois ne fussent présentées à la sanction du peuple qu'après la guerre.

En sortant de la Convention, les jacobins qui avaient lieu de s'applaudir de ce que le peuple avait obtenu dans cette journée, ainsi que de l'aspect de la Montagne, se recommandèrent de ne pas manquer à la séance du lendemain, dans laquelle devait s'organiser définitivement le tribunal révolutionnaire. Ils préparèrent une nouvelle pétition à l'effet d'obtenir le renouvellement du ministère : ils voulaient à tout prix être débarrassés de la queue de la Gironde, et principalement de Lebrun et de Beurnonville qu'ils haissaient mortellement. Ils demandaient en outre l'arrestation de tous les administrateurs des postes, et des journalistes contre-révolutionnaires.

C'était surtout contre les journalistes que les jacobins étaient déchaînés : dans la journée, ils

avaient fait briser les presses de Gorsas, dont le journal était rédigé par Brissot; le soir, ils avaient lancé le peuple contre l'imprimerie de la *Chronique*, qui avait aussi été saccagée : ils voulaient, disaient-ils, en finir avec tous les contre-révolutionnaires, avec tous les aristocrates et tous les traîtres.

Le lendemain, ils s'emparèrent de bonne heure de toutes les tribunes de la Convention. C'était un dimanche, jour d'oisiveté, et la journée s'annonçait comme devant être encore plus orageuse que celle de la veille. Ajoutons qu'il se préparait un repas à la Halle-aux-blés, pour y fêter les enrôlés volontaires qui devaient partir pour l'armée, et qu'on avait à craindre les suites de ce festin. La Montagne serra aussi ses rangs : ils étaient compactes et menaçans.

A l'ouverture de la séance, Gamon, qui tenait au côté droit, demanda la parole pour une motion d'ordre. Il dénonça une conspiration contre la Convention, qui, disait-il, avait été au moment de s'exécuter la veille au soir. Traité d'imposteur par la Montagne, il raconta que des inconnus avaient demandé aux factionnaires placés à la porte de la salle de ne pas laisser entrer de femmes; que ces factionnaires n'ayant pas voulu se prêter à leurs désirs, ils s'étaient adressés aux femmes elles-mêmes, en leur disant qu'il *s'agissait de faire une expédition*, ce qui avait tellement effrayé les femmes, qu'elles s'étaient retirées avec effroi.

« D'où il résulte, disait Gamon, que les conjurés

n'ont éloigné les femmes que parce qu'ils voulaient faire un coup contre la Convention, c'est-à-dire, mettre à mort un certain nombre de députés. » Gamon citait comme témoins les inspecteurs de la salle, et demandait que la Convention ordonnât au ministre de la justice de faire poursuivre les hommes qui, la veille, avaient voulu attenter à la publicité des séances, et provoquer au massacre des représentans du peuple.

Cette dénonciation, écoutée avec une extrême impatience par la Montagne, provoqua des explications, qui furent données par Barrère. « Je suis peu ému, dit-il, des passions qui s'exaspèrent dans cette enceinte; c'est ici le foyer naturel de toutes les passions généreuses et les plus viles. Je suis peu ému des orages fréquens qui s'élèvent dans la Convention, parce que je sais que c'est du sein des orages que sort la liberté.... On s'est plaint qu'il n'y avait que des hommes dans les tribunes; eh bien! je voudrais qu'il n'y eût que des hommes dans la Convention.... »

Ce trait caustique lancé contre les hommes qu'on accusait de faiblesse, fut vivement applaudi par le côté gauche et par les tribunes; Barrère s'aperçut qu'il était sorti de son caractère, et se rejeta aussitôt vers la droite. « Où veut-on en venir, s'écria-t-il? Voudrait-on relever cet imbécille et singulier échafaudage municipal dont l'orgueil de Rome abusa si longtemps, et qui périt par les vices même de cette institution insuffisante et anarchique?.... Loin de

nous le gouvernement municipe et les gouvernemens aristocratiques. Les Français ne doivent plus désirer qu'un gouvernement entièrement démocratique....

« On a voulu jeter de la défaveur, continua-t-il, sur le séance d'hier : celle du matin m'a paru belle, parce qu'on s'y est occupé d'objets d'intérêt national et de sûreté générale. Je n'en dirai pas autant de la séance du soir. Je sais bien qu'à côté de nous, des hommes de sang prêchaient le meurtre comme ils ont prêché le pillage. Je les ai entendus; eh bien! je déclare que si j'étais au milieu d'eux, si j'étais dans les prisons, je leur dirais : je suis libre au milieu de mes fers : vous êtes des scélérats, et vous ne pouvez rien sur mon opinion et ma pensée.... On a opposé très souvent à l'Assemblée qu'elle n'était pas libre. Il est possible que ceux qui le répètent ne le soient pas : la liberté tient à la force du caractère et à la brûlante chaleur du cœur : et ici le représentant du peuple a toujours obtenu, quand il ne s'y est pas opposé lui-même, les égards et le respect dûs à la Représentation Nationale.... »

Barrère concluait à ce que la Convention, méprisant les propos infâmes d'hommes salariés, qu'il fallait livrer à la police, passât à l'ordre du jour sur les dénonciations de Gamon, et s'occupât des mesures de sûreté, ce qui fut adopté.

L'Assemblée donna ensuite quelques instans à des dépêches arrivées des armées. Dumouriez écrivait de Gertruydenberg qu'il regardait l'échec d'Aix-la-

Chapelle comme peu important, et qu'il allait continuer la conquête de la Hollande (1). Miranda, en cherchant à rassurer sur le sort de l'armée de la Meuse, blâmait la conduite des généraux Lanoue et Stengel, à la faiblesse desquels il attribuait la levée du siége de Maëstricht.

A cette lecture, Robespierre prit la parole. Il commença par dire qu'il était loin d'être déconcerté de la marche rétrograde de l'armée de la Meuse, quelqu'affligeant qu'il fût de voir les courageux Liégeois abandonnés à la merci des tyrans dont nous les avions délivrés; l'ardeur guerrière de la population de la République lui était un garant que nos armées feraient repentir les tyrans de leurs succès éphémères. Cependant il ne croyait pas qu'on eût tout fait en ordonnant un recrutement.

« Pour moi, dit-il, j'avoue que mes notions en politique ne ressemblent en rien à celles de beaucoup d'hommes : je pense qu'il faut encore un régulateur fidèle et uniforme de tous les mouvemens de la Révolution. Comment veut-on que l'ardeur du soldat se soutienne, s'ils continuent de voir à leur tête des chefs coupables et impunis? »

S'élevant aussitôt contre le général Stengel, qu'il accusait d'impéritie ou de trahison, Robespierre demandait qu'il fût décrété d'accusation. « Il est difficile de concevoir, continuait-il, comment des hommes à qui l'honneur de réformer le monde semble

(1) Dumouriez ignorait encore tous les malheurs de cette retraite.

être échu, tremblent devant un ancien aristocrate; je ne sais pas par quelle fatalité la loi ne peut atteindre un ci-devant noble, un riche même; mais je dis que tant que les traîtres resteront impunis, la nation sera trahie..... Tout vous commande de jeter un œil vigilant sur l'armée. »

Arrivant enfin à son but, Robespierre présenta l'intérieur de la République comme abattu sous les coups de l'aristocratie. « Je vous conjure au nom de la patrie, s'écria-t-il, de changer le système actuel de notre gouvernement; et pour cela, il faut que l'exécution des lois soit confiée à une commission fidèle, d'un patriotisme épuré, une commission si sûre que l'on ne puisse plus vous cacher ni le nom des traîtres, ni la trâme de leurs trahisons. Il nous faut un gouvernement dont toutes les parties soient rapprochées; il existe entre la Convention et le conseil exécutif une barrière qu'il faut rompre, parce qu'elle empêche cette unité d'action qui fait la force du gouvernement..... » Robespierre finit par passer en revue quelques actes du conseil; il en fit sentir l'imprévoyance, le décousu, et conclut à ce que la réforme fût immédiate; que la commission qu'il propose fût décrétée sans délai.

L'organisation que demandait Robespierre était le premier chainon pour arriver à la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de la Convention, et pour organiser le gouvernement révolutionnaire. Robespierre sentait que cette concentration était nécessaire dans les circonstances où la Répu-

blique se trouvait. Le conseil exécutif, créé au 10 août, quoique souvent refait dans son personnel, était peu sympathique avec une grande partie des députés; cependant on l'avait conservé, malgré les réclamations qu'il excitait, dans la crainte de tout bouleverser; mais le ministère, responsable de ses actes, n'était pourtant pas libre dans ses actions; et, par sa dernière composition, il se trouvait tellement divisé d'opinion, qu'il offrait le spectacle de deux pouvoirs distincts et séparés. Les comités de la Convention, la Convention elle-même, s'occupaient aussi de toutes les branches d'administration, et fesaient de nombreux actes d'autorité exécutive.

D'un autre côté, la commune s'était également emparée d'une grande partie de l'administration, et empiétait souvent sur les attributions du pouvoir exécutif. Un pareil état de choses constituait l'anarchie dans toute son impuissance; mais au travers de ce flagrant conflit de pouvoirs, on apercevait les élémens de la force la plus énergique. C'étaient ces élémens que Robespierre voulait réunir, pour en former un gouvernement redoutable, tel que la situation des choses lui paraissait l'exiger, et tel que la Montagne le réclamait.

Danton appuya les vues de Robespierre. Néanmoins il fit observer qu'il s'agissait moins en ce moment-là d'examiner les causes des événemens désastreux qui frappaient la République, tant en Belgique qu'à Lyon, Montpellier, etc., que d'y appliquer un prompt remède. « Vous n'avez pas un instant à

perdre, s'écria-t-il, pour sauver la République....... Si vous remplissez vos devoirs, si vos commissaires partent à l'instant, si vous donnez la main aux étrangers qui soupirent après la destruction de toute espèce de tyrannie, la France est sauvée et le monde est libre. Faites donc partir vos commissaires, soutenez-les de votre énergie; qu'ils partent ce soir, cette nuit même; qu'ils disent à la classe opulente : il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos efforts, paie notre dette ou que vous la payiez. Le peuple n'a que du sang, il le prodigue; allons, misérables, prodiguez vos richesses! »

Ici de vifs applaudissemens interrompent pour quelque temps le chaleureux orateur; Danton en reçoit une nouvelle exhaltation. « Voyez, Citoyens, les belles destinées qui vous attendent, continue-t-il; quoi! vous avez une nation entière pour lévier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde! » — « C'est vrai! c'est vrai! s'écrie-t-on. » — « Il faut pour cela du caractère, reprend Danton, et la vérité est qu'on en a manqué. Je mets de côté toutes les passions : elles me sont toutes étrangères, excepté celle du bien public. Dans des circonstances plus difficiles, quand l'ennemi était aux portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gouvernaient alors : vos discussions sont misérables, je ne connais que l'ennemi, battons l'ennemi. » — « Oui! oui! » Et de nouveaux applaudissemens retentissent dans toute la salle. — « Vous qui me fatiguez de vos contestations particulières, je vous répudie

tous comme traîtres à la patrie, je vous mets tous sur la même ligne. Je leur disais : eh! que m'importe ma réputation! que la France soit libre et que mon nom soit flétri! Que m'importe d'être appelé buveur de sang! eh bien! buvons le sang des ennemis de l'humanité s'il le faut; combattons, conquérons la liberté, et nous irons glorieux à la postérité...... Remplissez ces grandes destinées; point de débats, point de querelles, et la patrie est sauvée! »

Ainsi avait parlé le géant de la Révolution, et sa voix retentissante, l'énergie de ses pensées, avaient pénétré toute l'Assemblée du saint amour de la patrie. La sauver était le vœu de tout le monde; malheureusement on différait sur les moyens.

L'Assemblée venait de décréter que les généraux Lanoue et Stengel, seraient traduits à la barre, et le côté droit se disposait à lever la séance, quand Cambacérès prit la parole. « Il s'agit de sauver la chose publique, dit-il; il faut employer des moyens actifs et généraux. L'exemple de Stengel pourra effrayer quelques pervers, mais il ne peut suffire. Je m'oppose à ce que la séance soit levée avant que nous ayons décrété l'organisation du tribunal *révolutionnaire*, et que le ministère incohérant, qui se trouve organisé comme s'il y avait deux pouvoirs, soit changé. Tous les pouvoirs vous ont été confiés; vous devez les exercer tous : il ne doit y avoir aucune séparation entre le corps qui délibère et celui qui fait exécuter. Il ne faut point suivre ici les principes ordinaires : lorsque vous construirez la Constitution,

vous discuterez celui de la séparation des pouvoirs... Je demande que, séance tenante, on organise le tribunal et le ministère. »

Ces propositions excitent de vives réclamations du côté droit. Le côté gauche demande d'aller aux voix. Buzot s'y oppose chaleureusement. Il combat, au milieu des murmures, les idées par lesquelles, dit-il, on veut mener la Convention à un despotisme plus affreux que l'anarchie. « On vous présente deux idées, continue ce chef de la Gironde; celle d'un tribunal extraordinaire, et celle d'une organisation nouvelle du ministère. Rien n'empêche que vous organisiez ce dernier d'une manière plus active; mais j'ai entendu dire à cette tribune qu'il fallait confondre tous les pouvoirs, les mettre tous dans les mains de l'Assemblée..... » — Il faut agir, non pas bavarder, lui crie-t-on. — « Vous avez raison, vous qui m'interrompez, reprend Buzot. Les publicistes aussi ont dit que le gouvernement d'un seul, par cela même qu'il était despotique, était plus actif que le gouvernement libre de plusieurs..... Lorsque vous avez reçu des pouvoirs illimités, ce n'est pas pour usurper la liberté publique par tous les moyens qui sont en votre pouvoir; et si vous les confondez tous, si tout est ici, dites-moi quel sera le terme de ce despotisme, dont je suis enfin las moi-même! »

— « Eh bien! allez-vous-en! lui crie la Montagne; nous saurons sauver la patrie sans vous. » — « C'est pour empêcher l'organisation du tribumal qui doit punir les contre-révolutionnaires, reprend

Julien, que Buzot bavarde si long-temps. » — « Il le sera malgré la faction, disent d'autres membres.» Lacroix demande que l'on procède méthodiquement : d'abord le tribunal, et ensuite le ministère.

Cette proposition ayant été adoptée, Robert Lindet lut le projet de décret rédigé par le comité, tout en déplorant sa rigueur. En voici la substance :

Le tribunal extraordinaire sera composé de neuf membres nommés par la Convention. Ils ne seront soumis à aucune forme concernant l'instruction. Ils acquerront la conviction par tous les moyens possibles. Le tribunal pourra se diviser en deux sections. Il y aura toujours, dans la salle destinée à ce tribunal, un membre chargé de recevoir les dénonciations. Le tribunal jugera ceux qui lui auront été envoyés par décret de la Convention. Il pourra poursuivre directement les personnes qui, par incivisme, auraient abandonné ou négligé l'exercice de leurs fonctions; celles qui par leur conduite ou la manifestation de leurs opinions auraient tenté d'égarer le peuple; celles dont la conduite ou les écrits tendraient à la contre-révolution, celles enfin qui, par les places qu'elles occupaient sous l'ancien régime, rappellent des prérogatives usurpées par les despotes.

A la lecture de ce terrible projet, le côté gauche applaudit; mais les girondins témoignent la plus vive indignation. « Nous mourrons plutôt que de décréter l'établissement d'une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise, s'écrie Vergniaud.» — « Il n'y a que cette mesure qui puisse sauver le

peuple, répond Amar; autrement, il faut qu'il s'insurge, et que ses ennemis tombent. »

Cambon, dont les principes révolutionnaires n'étaient pas douteux, réclame l'institution du jury pour ce tribunal. « Il faut un pouvoir révolutionnaire, j'en conviens, dit-il; mais il faut qu'il reste dans les mains de l'Assemblée; c'est à elle d'organiser un gouvernement ferme, et à prendre tous les moyens pour atteindre les ennemis du peuple. Il y aurait de l'imprudence à le remettre entre les mains de neuf personnes indépendantes, et affranchies de la salutaire institution des jurés. » — « Quelque mauvais que soit ce tribunal, dit Duhem, il est encore trop doux pour des scélérats. On égorge dans Liége les patriotes sans leur donner des jurés, et nous en donnerions aux assassins de la patrie! » — « Et moi aussi, lui répond Cambon, je ne trouve rien de trop dur pour des contre-révolutionnaires; mais je crains que les intrigans ne s'emparent de ce tribunal pour écraser les amis de la liberté. »

Barrère pense qu'il est impossible que des amis de la liberté veuillent imiter les plus fameux despotes dans leurs vengeances, et qu'ils aspirent à rappeler les chambres ardentes, les commissions du conseil, et tout ce que l'histoire de notre pays nous présente à chaque époque, sous le règne de ceux qui l'avaient plongé dans l'abîme le plus profond. Il déclare que les jurés sont la propriété de tout homme libre.

Billaud-Varennes craint, comme Cambon, que le

tribunal composé ainsi qu'on le propose, ne devienne redoutable aux amis de la liberté même. Il approuve l'adjonction des jurés, mais il demande qu'ils soient nommés par toutes les sections de la République. Barrère se félicite de ce que tous les amis de la liberté, tous les députés de la République sont d'accord pour vouloir un tribunal composé d'hommes pris dans toute l'étendue de la France; il demande seulement à rappeler un passage d'un philosophe qui, dit-il, n'a que trop bien décrit, peut-être, notre situation actuelle (1). Revenant ensuite à l'objet en discussion, il demande que les jurés soient pris dans toutes les sections de la République.

Philippeaux croit que, si l'on veut conserver pure la belle institution du jury, on ne doit pas en mettre à ce tribunal extraordinaire. — « Nous avons fait

(1) Nous croyons devoir rapporter ici le passage historique cité par Barrère, parce qu'il est devenu par la suite d'une vérité effrayante. — « Les Lacédémoniens, dit Salluste, ayant vaincu les Athéniens, les mirent sous le gouvernement de trente hommes. Ces hommes condamnèrent d'abord à mort, sans formalités judiciaires, les plus grands scélérats, qui étaient en horreur à tout le monde, et dont les crimes étaient publics et non contestés : le peuple applaudit à leur supplice. Cette puissance s'accrut ensuite, et bientôt ils frappèrent arbitrairement les bons et les méchans; de sorte que la république, accablée sous le joug, fut punie de leur avoir donné sa confiance. De nos jours, lorsque Sylla fut victorieux, il fit égorger un nombre considérable de citoyens, qui s'étaient élevés par leurs crimes et par le mal qu'ils avaient fait à la république : qui n'applaudit pas encore ? On disait hautement que les criminels avaient bien mérité leur supplice; mais il fut le signal d'un affreux carnage : dès qu'un homme enviait une maison ou quelque terre, il faisait tant qu'on en mettait le possesseur au nombre des proscrits.....»

la Révolution pour avoir des jurés, s'écrie Fonfrède; c'est faire la contre-révolution que de les anéantir. » Turreau et Garrau demandent que les jurés soient nommés par la Convention.

Le président, Gensonné, résume toutes les diverses propositions et se dispose à les mettre aux voix. Les membres de la Plaine font mine de vouloir se retirer, et la Montagne, pour les intimider, demande qu'on vote à haute voix. — « Oui, s'écrie Féraud, oui, votons à haute voix, pour faire connaître au monde les hommes qui veulent assassiner l'innocence à l'ombre de la loi! » — Cette véhémente apostrophe rend le courage au côté droit et au centre qui se résignent à voter; et une grande majorité arrête qu'il y aura des jurés auprès du tribunal extraordinaire; qu'ils seront pris en nombre égal dans les départemens, et qu'ils seront nommés par la Convention.

Après ces votes, le président annonça que la séance était suspendue pour laisser prendre quelques heures de repos aux membres de l'Assemblée; mais il éprouva une vive opposition. Plusieurs députés de la gauche s'empressèrent de réclamer contre cette interruption des travaux de la Convention; ils demandèrent que la délibération fut continuée. Le côté droit, sans égard à ces réclamations, se disposait à sortir, quand Danton s'élança à la tribune.

« Je somme tous les bons citoyens, s'écria-t-il, de ne pas quitter leur poste. » Aux éclats de cette voix formidable, les députés reprennent leurs places: il

se fait le plus profond silence. « Quoi, citoyens! leur dit Danton, au moment où notre position est telle, que si Miranda était battu, et cela n'est pas impossible, Dumouriez enveloppé serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la chose publique!.... Les ennemis de la liberte lèvent un front audacieux; partout confondus, ils sont partout provocateurs. En voyant le citoyen honnête homme occupé dans ses foyers, l'artisan occupé dans ses ateliers, ils ont la stupidité de se croire en majorité! Eh bien! arrachez-les vous mêmes à la vengeance populaire; l'humanité vous l'ordonne. Je sais que rien n'est plus difficile que de définir un crime politique; mais si un homme du peuple, pour un crime particulier, en reçoit à l'instant le châtiment, s'il est si difficile d'atteindre un crime politique, n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires, prises hors du corps social, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables.

« Ici le salut du peuple exige de grands moyens et des mesures terribles : je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. L'histoire atteste cette vérité. Et, puisqu'on a osé dans cette Assemblée rappeler ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que si, un tribunal eut alors existé, le peuple, auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait pas ensanglantées; je dirai, et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui

ont été les témoins de ces événemens, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Profitons des fautes de nos prédécesseurs, faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée Législative : soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être ; organisons un tribunal, non pas bien, celà est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de tous ses ennemis. »

Danton démontrait ensuite la nécessité de la prompte réorganisation du pouvoir exécutif. « Le moment est arrivé, continuait-il ; soyons prodigues d'hommes et d'argent ; déployons tous les moyens de la puissance nationale ; mais ne mettons la direction de ces moyens qu'entre les mains d'hommes dont le contact nécessaire et habituel avec nous assure l'ensemble et l'exécution des mesures que vous avez combinées pour le salut public. Vous n'êtes pas un corps constitué, car vous pouvez tout constituer vous-mêmes..... Je demande donc que le tribunal révolutionnaire soit organisé séance tenante ; que le pouvoir exécutif, dans la nouvelle organisation, reçoive les moyens d'action et d'énergie qui lui sont nécessaires......

« Je me résume donc, disait Danton en terminant son énergique improvisation ; ce soir, organisation du tribunal, organisation du pouvoir exécutif ; demain, mouvement militaire : que demain vos commissaires soient partis ; que la France entière se lève, coure aux armes, marche à l'ennemi ; que la

Hollande soit envahie; que la Belgique soit libre; que le commerce d'Angleterre soit ruiné, que les amis de la liberté triomphent dans cette contrée; que nos armes partout victorieuses, apportent aux peuples, la délivrance et le bonheur, et que le monde soit vengé! »

Danton venait de rappeler vertement l'Assemblée, ou plutôt le côté droit, aux pressantes délibérations que le salut public exigeait; il lui avait tracé la marche accélérée qu'elle devait suivre pour atteindre le but que l'on s'était proposé: entraîné par la puissance de la parole de cet orateur, le coté droit ne pût se refuser de continuer la délibération à l'ordre du jour, et il demanda seulement que la séance fût suspendue pendant deux heures, pour laisser un instant de repos aux députés fatigués. En conséquence la Convention s'ajourna à neuf heures du soir.

Entre-temps, les sections avaient continué à s'agiter. Dans une d'elles, celle des *quatre-nations*, on avait poussé l'insubordination jusqu'au point de proclamer, comme mesure suprême et seule efficace, que le départemeut de Paris, partie intégrante du souverain, exerçât en ce moment la souveraineté, et qu'à cet effet, toutes les sections et les cantons fussent convoqués pour autoriser l'Assemblée électorale du département de Paris à révoquer tous les mandataires infidèles: « attendu, disait cette section, que la proposition faite par des patriotes

d'établir un tribunal révolutionnaire, et celle de destituer des ministres, sont des palliatifs, de fausses mesures, puisqu'elles n'attaquent qu'indirectement les assassins, qui trouvent un point d'appui dans la Convention. »

Cette même section avait déclaré traîtres envers la patrie, Dumouriez, Roland, Brissot, Gensonné, Guadet, Pétion, Barbaroux, Louvet, etc., et comme cet arrêté avait été porté aux autres sections, il y avait excité une fermentation extraordinaire. La même motion avait été faite au club des cordeliers, qui y avait adhéré.

Tout Paris était debout. Des attroupemens tumultueux parcouraient les rues et voulaient faire fermer les barrières. Des groupes nombreux se formaient partout; ils étaient agités par les motions les plus incendiaires et les plus extravagantes. On y proposait de faire sonner le tocsin, et de se mettre en insurrection contre la partie de la Convention, qui, disait-on, cherchait à paralyser les mesures de salut public proposées par la Montagne. C'était principalement aux Champs-Elysées et sur la terrasse des Feuillans que s'étaient formés les rassemblemens les plus considérables et les plus menaçans.

Qu'on se rappelle les motions qui, depuis deux jours, s'étaient succédées à la Convention, sur les dangers de la patrie, les harangues des commissaires envoyés dans les sections, le grand mouvement national que l'on venait d'exciter, et l'on ne sera pas étonné de voir Paris en fermentation. La Convention

avait fait un appel à l'énergie des masses pour réparer les revers de nos armes; les girondins eux-mêmes avaient aidé à mettre le peuple en mouvement, et le peuple entier s'était levé.

Mais il savait que les girondins s'étaient toujours fait traîner à la remorque dans la carrière révolutionnaire; leur marche lente et forcée n'avait pas été un secret pour les masses : aussi leur reprochaient-elles les maux qui affligeaient la République. En contribuant à mettre le peuple en mouvement, les girondins avaient travaillé à fournir des armes contre eux. Sans complot formé d'avance comme le crurent les girondins, on était menacé de quelque scène tragique.

Déjà les volontaires, qui avaient dîné à la Halle-au-Blé, s'étaient portés à la salle des jacobins, en faisant retentir l'air de chants épouvantables : ils y arrivaient au moment où Bentabolle s'y plaignait de ce que les patriotes n'avaient pas montré, dans la séance de la Convention, autant d'énergie que la veille. Les enrôlés demandèrent à défiler dans la salle, et la traversèrent au milieu des plus bruyans applaudissemens. L'un d'eux s'écria : « Citoyens, au moment du danger de la patrie, les vainqueurs du 10 août se lèvent pour exterminer les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. » — « Oui, leur répondit Collot d'Herbois qui présidait la société, nous sauverons avec vous la patrie et la liberté. »

Desfieux prend alors la parole pour affirmer que le général Miranda trahit; qu'il est la créature de

Pétion; que Brissot n'a fait déclarer la guerre à l'Angleterre que pour perdre la République et pour obliger les Français à demander pour roi le duc d'Yorck. Il déclare qu'il n'y a qu'un moyen de sauver la patrie, qu'il faut se débarrasser de tous les traîtres, mettre tous les *appelans* en état d'arrestation, et faire nommer par le peuple d'autres députés.

On va plus loin; quelques volontaires demandent les têtes des girondins, des brissotins; il faut au peuple des vengeances, disent-ils, il faut qu'il soit sûr de n'être plus trahi. D'autres se moquent de l'inviolabilité : « Qu'est-ce que l'inviolabilité, s'écrie un militaire? je la foule aux pieds. »

Aussitôt on propose de se diviser en deux colonnes dont l'une ira chercher les cordeliers, et de là, se portera contre le conseil exécutif; et l'autre se rendra à la Convention pour y demander l'arrestation des *appelans*. Dubois-Crancé, qui arrivait en ce moment, veut s'opposer à ces coupables démarches, et sa résistance cause un tumulte affreux entre ceux qui veulent empêcher le départ, et ceux qui cherchent à le provoquer. Les tribunes envahissent la salle, les lumières sont éteintes, et les agitateurs l'emportent. Mais ils décident qu'ils iront tous aux cordeliers, rendez-vous général de l'insurrection.

Louvet raconte dans ses mémoires que Lodoiska, (nom qu'il y donne à la femme généreuse devenue plus tard son épouse), qui logeait près de la salle des jacobins, effrayée par le tumulte qui avait lieu dans cette salle, s'y était rendue pour savoir ce qui

s'y passait; et qu'ayant entendu la motion et les vociférations contre la Gironde, elle était accourue l'avertir. Que lui-même s'était empressé d'aller prévenir ses amis de ne pas se rendre à la séance du soir, où, disait-il, ils devaient être assassinés. Qu'il les avait trouvés réunis chez Pétion, où ils délibéraient paisiblement sur les décrets que l'Assemblée allait rendre; qu'il avait eu beaucoup de peine à leur faire partager ses alarmes (1); qu'enfin, un rendez-vous avait été donné, et que Kervélégan s'était porté en toute hâte à la caserne du bataillon des fédérés de Brest, pour le tenir sous les armes, prêt à marcher au secours de la Convention.

Cependant la commune avait pris toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour empêcher que l'élan populaire ne dégénérât en troubles : le maire, Pache, quoiqu'il n'aimât pas les girondins, avait repoussé avec indignation les deux députations des cordeliers et des Quatre-Nations. Il voulait bien qu'on se servît de l'anarchie pour réveiller l'énergie du peuple; il n'était probablement pas fâché que l'on forcât un peu la main aux girondins dans les mesures proposées par la Montagne; mais il n'approuvait pas l'idée d'attenter à la représentation nationale. Secondé par Hébert et le procureur de la commune, Chaumette, il avait empêché que l'on se portât aux

(1) Pendant que Louvet cherchait à persuader à ses amis qu'il se tramait un complot contre leur vie, Pétion ouvrit la fenêtre pour examiner le temps, et voyant qu'il pleuvait, il dit froidement à ses collègues : *Il pleut; il n'y aura rien cette nuit.* Pétion connaissait très bien les parisiens.

barrières pour les fermer, et que l'on sonnât le tocsin. Par deux proclamations sages, l'une adressée aux sections, l'autre aux jacobins, il leur avait prescrit le bon ordre.

Le maire avait été vivement appuyé par Santerre, qui s'éleva chaleureusement contre ceux qui demandaient une insurrection : il dit que le tyran étant renversé, une nouvelle insurrection ne pourrait tourner que contre le peuple, qui régnait seul ; que s'il y avait, dans la Convention, de mauvais députés, il fallait les souffrir comme on avait souffert Maury et Cazalès dans la Constituante ; que Paris n'était pas toute la France, et devait accepter les députés que les départemens envoyaient. Santerre défendit aussi le ministre de la guerre, contre lequel les sections élevaient également de vives réclamations, et auquel on reprochait de nombreuses destitutions de patriotes; il dit que le ministre en avait le droit, puisqu'il était responsable pour ses agens. Enfin, il menaça les conjurés de les faire rentrer dans l'ordre par la force armée.

Toutes ces mesures avaient porté leur fruit. Les sections s'étaient calmées; les rassemblemens s'étaient peu à peu dissipés; les agitateurs, restés en petit nombre aux cordeliers, n'avaient plus osé exécuter leurs projets : la pluie qui tombait, avait forcé tout le monde à se retirer; et enfin, vers les onze heures du soir, tout était calme dans Paris.

Ce moment de fièvre populaire ne s'était pas passé sans causer de vives alarmes tant aux ministres,

qu'aux députés du côté droit, et même à la Convention entière. Les ministres, réunis chez Lebrun, n'ayant aucune force à leur disposition, et sachant que le peuple en voulait beaucoup à quelques-uns d'entre eux, avaient passé plusieurs heures dans la plus cruelle anxiété. Ils entendaient les cris des rassemblemens formés devant leur hôtel, et ils s'attendaient à chaque moment à être attaqués. Beurnonville avait profité de l'obscurité pour sauter par dessus le mur de son jardin; il était accouru à la caserne du bataillon de Brest, et réunissant le plus de monde, qu'il lui avait été possible, il en avait bravement imposé à une partie des furieux qui voulaient se défaire de lui.

Cependant, la Convention s'était de nouveau réunie à neuf heures du soir; mais peu rassurée sur les intentions du peuple à l'égard de quelques-uns des ses membres, elle était loin d'être tranquille. Une quarantaine de députés du côté droit seulement s'était rendus à la séance; s'attendant à être attaqués, ils s'étaient armés. On dit même qu'ils étaient convenus entre eux de se précipiter sur la Montagne, s'ils étaient menacés de perdre la vie, et d'immoler le plus de montagnards qu'ils auraient pu (1). Le reste du parti de la Gironde et du côté droit s'était caché, ou avait cherché à se mettre sous la protection des fédérés Brestois.

En ouvrant la séance, un montagnard fit remar-

(1) Mémoires de Louvet.

quer que les bancs de la droite étaient dégarnis ; et comme la Montagne n'avait pas cru à un danger sérieux ; qu'elle n'avait vu dans l'agitation de ces deux journées qu'une effervescence salutaire, et qu'elle pensait que les désordres qui avaient eu lieu, étaient plus que compensés par l'élan énergique donné au peule, elle reprocha durement aux Girondins leur absence : « Ces messieurs dorment sans doute, dit Levasseur, quand nous veillons pour le salut de la patrie. »

Un peu plus tard, le maire et le commandant général, mandés à la barre pour rendre compte de l'état de Paris, y parurent pour donner des renseignemens rassurans. La discussion fut alors reprise. La Convention, moins une partie des membres du côté droit, acheva tranquillement d'organiser le tribunal extraordinaire, ou plutôt le *tribunal révolutionnaire*.

Duhem commença par demander le rapport du décret qui accordait des jurés à ce tribunal. L'extrême gauche l'appuya ; mais le reste de l'Assemblée insista pour qu'il y eût des jurés. L'appel nominal fut réclamé. « Je l'appuie, dit Lareveillère-Lépaux, afin que dans le département qui m'a nommé on sache que j'ai voulu que le pouvoir national fût exercé par toutes les sections de l'empire, et non par une section particulière, et par la faction qui la tyrannise. » — « Je demande aussi l'appel nominal, s'écria Vergniaud, afin de faire connaître ceux qui se servent continuellement du nom de la liberté pour l'anéantir. »

Afin de tout concilier, Thuriot proposa de faire délibérer les jurés à haute voix. Turreau demanda qu'ils fussent pris à Paris. — « Pourquoi! demanda Rabaut-Saint-Etienne? » — « Afin de gagner du temps, lui répondit-on. » — « On n'en ira pas moins vite en les choisissant parmi les départemens voisins, répliquèrent les membres du côté droit. »

L'Assemblée décréta enfin que le tribunal extraordinaire serait composé de cinq juges, d'un accusateur public et de deux adjoints, et d'un jury, tous nommés par la Convention. Les jurés devaient être choisis avant le mois de mai, et, provisoirement, pris dans le département de Paris et les quatre voisins : ils devaient opiner à haute voix.

Telle fut l'origine de ce tribunal qui devait acquérir une si affreuse célébrité. Institué dans un moment de crise et de danger, sous les auspices d'une insurrection menaçante, la majorité de la Convention le crut nécessaire pour donner au peuple, qui allait verser son sang sur les champs de bataille, une garantie contre les traîtres et les machinations des contre-révolutionnaires. Elle le crut propre à épargner à ce peuple exaspéré le renouvellement des horribles excès auxquels la peur et la fièvre révolutionnaire l'avaient déjà porté en pareille circonstance : elle crut qu'il suffirait de cet épouvantail pour tenir en respect les aristocrates et les conspirateurs; que les vengeances populaires s'arrêteraient devant ce tribunal, chargé de frapper tous les ennemis de la liberté et de la République; qu'à l'abri de ce rempart,

on pourrait s'occuper tranquillement de la chose publique : elle pensa enfin que le salut public, celui de la Révolution, exigeaient de grands moyens, des mesures terribles. Les ennemis de la Révolution levaient partout un front audacieux ; il fallait les frapper, ou périr sous leurs coups : la Convention tout entière reconnut le besoin de tenir le glaive suspendu sur la tête des coupables et des mal-intentionnés.

Nul doute que ceux qui venaient de demander avec le plus d'ardeur ce tribunal extraordinaire, n'eussent reculé d'horreur à l'idée seule de l'usage qu'on en ferait : mais ils étaient loin de penser qu'on abuserait aussi longuement et aussi cruellement d'une institution qu'ils regardaient comme momentanée; ils étaient loin de prévoir que des hommes de sang s'en empareraient, et qu'ils s'en serviraient pour frapper l'innocence, pour écraser les meilleurs patriotes, les plus ardens républicains, et pour anéantir ceux-là même qui avaient le plus contribué à cette imprudente et inique organisation.

CHAPITRE VI.

Démission du ministre de la guerre. — Danton provoque une nouvelle organisation. — Le côté droit revient sur le tribunal révolutionnaire. — Scène étrange. — Déclaration et palinodie de Marat. — Lasource le combat. — Varlet accuse Dumouriez. — La Montagne le défend — Conviction de la Montagne. — Dénonciation de Vergniaud. —Réponse de Marat. — Rapport du ministre de la justice. — Querelles des partis.

L'orage de la veille était entièrement appaisé; les députés du côté droit étaient rentrés au sein de la Convention : on n'avait plus aucune appréhension; il ne restait à l'Assemblée qu'à rédiger le décret qui organisait le tribunal révolutionnaire, et à l'adopter définitivement. On allait y procéder, quand arriva la démission du ministre de la guerre, Beurnonville.

La Gironde, en perdant Beurnonville au conseil exécutif, perdait un de ses plus fermes appuis. Carra

en témoigna ses regrets. « Si Beurnonville, dit-il, dont le patriotisme a été éprouvé par le feu du canon, ne peut rester au ministère, quel est celui qui prendra le portefeuille? » Il demanda que Beurnonville fût invité à faire connaître les motifs qui avaient pu l'engager à se démettre de ses fonctions.

Danton s'y opposa. « Tel est capable de commander une armée, dit-il, d'échauffer le soldat, de maintenir la discipline, qui n'a pas les formes populaires, conciliatrices, nécessaires dans les circonstances critiques et orageuses, quand on veut faire le bien. » Danton profita de cette occasion pour demander que les membres du conseil exécutif pussent être pris dans le sein de l'Assemblée, protestant par avance que, quant à lui, il n'accepterait aucune place dans le ministère, tant qu'il serait membre de la Convention Nationale. « Je le déclare, dit-il, sans fausse modestie; car, je l'avoue, je crois valoir un autre citoyen français.... Si je me récuse, c'est que dans mon poste, je me crois utile à pousser, à faire marcher la Révolution; c'est que je me réserve encore la faculté de dénoncer les ministres qui, par malveillance ou par impéritie, trahiraient notre confiance. Ainsi, mettons-nous donc bien dans la tête que presque tous, que tous nous voulons le salut public. » — Oui, oui, s'écrie-t-on de toutes les parties de la salle, nous voulons le salut public! »

« Que les défiances particulières ne nous arrêtent donc pas dans notre marche, continue Danton; quant à moi, je ne calomnierai jamais personne; je suis sans

fiel, non par vertu, mais par tempérament ; la haine est étrangère à mon caractère... Je n'en ai pas besoin... »

Passant ensuite à la nouvelle organisation des pouvoirs, il s'écriait : « Quel est celui d'entre vous qui ne sent pas la nécessité d'une plus grande cohésion, de rapports plus directs, d'un rapprochement plus immédiat, plus quotidien entre les agens du pouvoir exécutif révolutionnaire, chargé de défendre la liberté contre toute l'Europe, et vous qui êtes chargés de la direction suprême de la législation civile et de la défense extérieure de la République? Vous avez la nation à votre disposition; vous êtes une Convention Nationale, vous n'êtes pas un corps constitué, mais un corps chargé de constituer tous les pouvoirs, de fonder tous les principes de notre République. Vous n'en violerez aucun; rien ne sera renversé, si exerçant toute la latitude de vos pouvoirs, vous prenez le talent partout où il existe, pour le placer partout où il peut être utile.... »

Danton trouva un opposant à sa proposition dans Laréveillère-Lépeaux. Ce député, tenant au parti de la Gironde par ses mœurs douces, au parti montagnard par son républicanisme sincère, craignait toute sorte de tyrannie. « Faites attention, dit-il, aux circonstances qui vous environnent; voyez ce qui se passe autour de vous, et vous vous convaincrez que, si votre choix tombe aujourd'hui sur quelques hommes d'une grande ambition et d'une grande audace, demain, peut-être, la Convention est dissoute, et

ces hommes revêtus tout à la fois de la puissance législative et de la puissance exécutrice, exercent alors nécessairement la plus formidable dictature, surtout ayant à leurs ordres ce terrible tribunal que vous venez de créer.... »

La Convention, pensant que le moment d'agiter cette question n'était pas encore venu, passa à l'ordre du jour sur la proposition de Danton, et Beurnonville continua de garder le portefeuille de la guerre.

L'Assemblée adopta ensuite la rédaction d'Isnard, pour l'organisation du tribunal extraordinaire, laquelle était conçue en ces termes :

« Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, et de tous les complots tendans à rétablir la royauté, ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils, ou militaires, ou simples citoyens. »

Cependant, ceux des girondins qui n'avaient pas assisté à la séance de la veille au soir, cherchèrent à faire revenir l'Assemblée sur la décision qu'elle avait prise en faveur du vote à haute voix par les jurés attachés à ce tribunal. Buzot attaqua ce système comme dénaturant la belle institution du jury. Lamarque lui répondit, que ce n'était qu'à condition

que les jurés voteraient à haute voix, que les amis de la liberté avaient consenti à ce qu'il y eut des jurés dans le tribunal extraordinaire, qui, par sa création même, ne devait pas être assujetti à ces formes.

Guadet voulut parler; mais la Montagne l'en empêcha. — « Fermez la discussion, s'écria Duhem, nous ne pouvons entendre un conspirateur! » A ces mots, la droite toute entière se lève et interpelle vivement le côté opposé. — « Oui, il y a ici des conspirateurs! s'écrient Duhem, Chabot, David, Carrier et autres montagnards. » Une vive agitation règne long-temps dans l'Assemblée. Enfin, le président, Gensonné, obtient le silence, et maintient la parole à Guadet, qui la prend pour combattre longuement le vote à haute voix.

Prieur (de la Marne) fit observer combien il était regrettable pour la Convention de voir renaître une discussion dans laquelle elle s'était épuisée la nuit précédente, une discussion dans laquelle les avantages et les désavantages du mode adopté avaient été longuement discutés. « On a donc oublié, s'écrie Prieur, que c'est sous l'égide de l'institution sainte du jury que les méchans déchirent la patrie! Nous avons cherché cette nuit à organiser, d'une manière utile pour la patrie, le tribunal que vous avez créé. On réclame maintenant contre le vote à haute voix des jurés; mais le témoin ne dépose-t-il pas à haute voix.....? Vous avez vous-mêmes voté à haute voix contre le tyran, et vous n'avez pas craint qu'on vous

accusât d'être influencés : pourquoi ne croyez-vous pas les jurés capables d'une pareille fermeté? Elevez enfin les hommes à leur hauteur. »

Le décret fut maintenu, et les jurés attachés au tribunal révolutionnaire durent voter à haute voix.

Le lendemain une scène étrange vint rappeler aux girondins la prétendue insurrection des journées précédentes.

Une députation de la section Poissonnière s'était présentée à la barre avec une compagnie de volontaires qu'elle fournissait à l'armée; elle avait annoncé qu'elle était, ainsi que les autres sections, disposée à tous les sacrifices; que le peuple entier allait se lever pour écraser les tyrans; mais elle se plaignait de la mollesse de la Convention : elle demandait que Beurnonville fut révoqué, et que Dumouriez fut décrété d'accusation.

A cette proposition inattendue, il s'éleve un cri de désapprobation dans toute l'Assemblée. On interpelle la députation; on l'accuse de vouloir désorganiser les armées. Tout-à-coup les volontaires déploient le drapeau qui leur avait été donné à la section, et laissent apercevoir un drapeau rouge, orné de cravattes blanches, ayant sur la lance deux fleurs de lis et deux LL croisés (1).

A la vue de ces insignes de la royauté, l'Assem-

(1) C'était un des anciens drapeaux des sections, sous la monarchie constitutionnelle, qui était resté dans un coin, et qu'on avait donné aux volontaires, sans faire attention aux cravattes et aux fleurs de lis.

blée se souleve d'indignation : les volontaires eux-mêmes partagent la colère générale : ils foulent aux pieds leur drapeau, mettent au bout de la pique le bonnet de la liberté, et jurent de combattre à jamais les rois et la royauté. Cambacéres demande que le président de la section, et celui qui a présenté la pétition soient mis en état d'arrestation.

Isnard prend la parole. « Ce qui vient de se passer, dit-il, est un trait de lumière qui doit nous éclairer sur les manœuvres qu'emploient les ennemis de la République. L'aristocratie qui, nouveau protée, revêt toutes les formes, a bien senti qu'il ne suffisait pas de faire attaquer la liberté par les ennemis du dehors, mais qu'il fallait mettre à profit toutes les vertus qui embrasent les représentans du peuple, prendre le masque du patriotisme, et nous amener à une désorganisation générale. » Isnard entre ensuite dans de longs développemens pour prouver que c'est aux sintigations de l'étranger qu'ont lieu toutes les manœuvres criminelles qui tendent à la désorganisation des armées, de la Convention, à la ruine de la République. Il cherche à démontrer que les mouvemens coupables qui avaient eu lieu les 9 et 10 mars, n'avaient été provoqués que par les désorganisateurs aux gages de Pitt, ce grand machinateur de tous les crimes (1); qu'il s'en était fallu de peu que, sous pré-

(1) Les Girondins ont prétendu que les troubles des 9 et 10 mars, avaient été excités par des brigands soudoyés. Il est démontré que le peuple entier était debout; qu'il concourait en corps aux votes des sections, à l'agitation de la capitale. Cela est si vrai que toutes les professions

texte de purger la Convention des membres désignés comme des traîtres, on n'eût égorgé la Convention entière. Isnard, rend grâce au conseil général de la commune et au commandant général de la garde nationale, qui ont, dit-il, sauvé la ruine de l'Assemblée et de la République. Il finit en demandant l'arrestation du président et de l'orateur de la section Poissonnière.

Marat appuie la proposition d'Isnard. Il combat vivement la motion insensée, la motion profondément perfide dit-il, faite contre le général Dumouriez, qu'il regarde comme lié au sort de la République par le succès de ses armes. Il s'élève contre les désorganisateurs, contre ceux qui ont formé le complot de perdre la liberté publique. Il dénonce ce complot, dont il déclare que la section Poissonnière est le centre. « Je demande, s'écrie-t-il, que le pétitionnaire lise l'article de la pétition où l'on demande les têtes de Gensonné, de Vergniaud, et de Guadet, crime atroce qui tend à la dissolution de la Convention et à la perte de la patrie! Moi-même je me suis élevé dans les groupes contre ces assassins; je me suis transporté à la société populaire des cordeliers; j'y ai prêché la paix, et j'y ai confondu ces orateurs soudoyés par l'aristocratie... Je dénonce Fournier, qui s'est trouvé à toutes les émeutes. »

Marat venait de recueillir des applaudissemens

utiles en souffrirent pendant ces deux jours, et qu'il fallut un décret de la Convention pour renvoyer les boulangers à leur fournil, et les employés des postes à leurs bureaux.

presque unanimes; la majorité de l'Assemblée se complaisait dans l'idée que tous les troubles, toutes les pétitions incendiaires ou inconvenantes étaient l'ouvrage des aristocrates déguisés, des agens de l'étranger. Barrère se mit à broder longuement sur ce thème. Il dit que les troubles qui affligeaient la République étaient suscités par les Cours de l'Europe, les aristocrates de l'intérieur, les prêtres, qui fanatisaient le peuple des campagnes. « Dans la nuit du 9 au 10, assura Barrère, tout était arrangé pour dominer Paris et la Convention par la terreur. Les aristocrates seraient venus ici, couverts des haillons de la misère, égorger une partie de la Convention. » — Un grand nombre de voix s'écrient : C'est vrai! cela est vrai! — Et l'Assemblée décrète que le conseil général de la commune, le maire, et le commandant général, Santerre, ont bien mérité de la patrie.

Pendant que Barrère parlait, Marat était sorti pour prendre des informations sur le civisme du président et de l'orateur de la section Poissonnière. Il rentre tout essoufflé, demande la parole pour un fait qui tient, dit-il, au salut public, et monte à la tribune, au milieu d'un profond silence.

« On ne fait rien, s'écrie-t-il, quand on ne déchire pas le voile tout entier. Il est possible que le président de la section poissonnière et celui qui lui sert d'organe, ne soient qu'égarés; quant à moi, j'ai reçu une dénonciation dans laquelle on me dit qu'ils ne sont que des agens subalternes, et que le foyer du complot est dans le sein de la Convention. Oui, je dis

que le foyer est dans le parti Roland, dans les hommes d'Etat de la Convention, qui veulent détruire la République. »

— A ces mots, des rumeurs et des éclats de rire se font entendre dans une grande partie de l'Assemblée.

— « Voici leur plan, continue Marat; du moment où ils ont vu que l'opinion publique se trouvait contre eux, ils ont proposé une *pantalonade* dont Isnard était le premier acteur. Vous avez sagement fait de décréter le tribunal révolutionnaire; il sera le boulevart de la liberté. Ils ont d'abord tenté de l'écarter; mais n'ayant pas réussi, ils ont voulu l'organiser à leur mode; leur complot a encore été déjoué; ils ont voulu empêcher le recrutement des volontaires; ils ont tout fait pour arrêter le départ de vos commissaires. Voilà leur plan; je le dévoile pour les livrer à l'indignation publique. Lorsque les commissaires seront partis, ils se mettront en insurrection contre les patriotes. »

Les murmures et les éclats de rire ayant redoublé au côté droit, Marat, suivant son expression habituelle, rappelle ce côté *à la pudeur*. On demande de toutes parts que la discussion soit fermée. Mais plusieurs girondins veulent que Marat soit entendu jusqu'au bout. Celui-ci continue à dévoiler le prétendu plan des hommes d'Etat, et prie la Convention de prendre des mesures pour s'opposer à leurs projets contre les patriotes, dès que les commissaires seront partis.

« Je déclare, dit-il en terminant sa dénonciation,

que, quoique je n'aime pas les *hommes d'Etat*, plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à leur sûreté, je leur ferai un rempart de mon corps, en même temps que je défendrai la Convention contre leurs machinations... Je sollicite le décret d'accusation contre cet Américain, contre Fournier; c'est le chef de la bande; j'en suis convaincu par ce que j'ai oui dire dans la société des Cordeliers. »

Lasource s'élance à la tribune. Il ne veut pas, dit-il, que la France croie que le foyer contre-révolutionnaire est dans le sein de la Convention. Il déplore la fécondité des moyens perfides des ennemis du bonheur public, qui, voyant que la séance avait commencé par un état de choses à l'avantage de la liberté et au profit de l'instruction de la France, se sont empressés de la faire tourner à l'égarement du peuple et au profit des conspirateurs.

« Marat était convenu, continue Lasource, que les mouvemens dont il se plaint avaient eu leur cause immédiate dans le complot ténébreusement tramé contre la Convention; il s'était élevé contre cette affreuse conjuration, et son opinion n'était pas indifférente. Les conjurés l'ont senti : ils n'ont pas voulu que le peuple restât convaincu qu'il existait un projet de contre-révolution qu'on lui faisait exécuter à lui-même sans qu'il s'en doutât. Marat est sorti, qu'a-t-on fait? — Ne vois-tu pas, lui a-t-on dit, qu'on te joue, que tu es dupe? Cette trame, ne vois-tu pas que c'est dans le sein même de la Convention qu'elle existe? Que c'est là qu'est le foyer de la conspira-

tion ? — Ça été assez pour une imagination habituée à ne voir que de sinistres fantômes. Il est venu, dans le délire de son imagination égarée, répéter ce qu'on lui a dit. »

Lasource s'élevait chaleureusement contre ce système de dénigration des membres de la Convention, qu'il attribuait aux guinées de Pitt, à l'or de Guillaume et de François : il continuait à soutenir que les mouvemens excités l'avaient été pour opérer une contre-révolution ; que si les projets des conjurés eussent réussi, ils ne se seraient pas bornés à faire tomber les têtes des députés qu'on désignait sous le nom d'*appélans*, mais que toute la Convention y aurait passé, parce que les *rétablisseurs* de la royauté n'auraient épargné personne. Lasource concluait en demandant que Fournier fut décrété d'arrestation pour avoir voulu exciter une insurrection contre la Convention, et pour avoir tenté de faire égorger le peuple par le peuple même.

L'Assemblée lança le décret contre Fournier, et renvoya au comité de sûreté générale les pétitionnaires de la section Poissonnière, pour y être interrogés.

Le soir, la séance des jacobins fut vivement agitée par Varlet, un des orateurs ordinaires des sections et des clubs, qui fut s'y plaindre vivement de l'arrestation de son ami Fournier. Il s'écria que le tribunal révolutionnaire qu'on venait d'instituer, allait tourner contre les patriotes, comme celui du

10 août; que Fournier n'était pas le seul menacé, que Desfieux, Lasouski et lui-même l'étaient aussi; qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour sauver les patriotes et la liberté; que Dumouriez était un traître qui s'entendait avec les Girondins pour perdre la République.

A cette dénonciation, qu'on regardait comme calomnieuse, et qui n'était tout au plus que prématurée, il se fit un tumulte épouvantable dans la salle. D'un côté, on disait que Varlet avait raison, de l'autre, on criait: à bas les désorganisateurs!

Quand la tempête fut calmée, Billaud-Varennes monta à la tribune pour se plaindre de ces motions incendiaires: il s'éleva vivement contre les agitateurs, contre les calomniateurs. Il dit qu'il n'aimait pas Dumouriez, mais qu'il le croyait bien décidé à battre l'ennemi; que ce serait désorganiser complétement l'armée que de l'en tirer.

En ce moment la société recevait la nouvelle que Dumouriez avait rallié l'armée de la Meuse. On crie *vive Dumouriez!* Billaud-Varennes profite de ce moment d'enthousiasme pour proposer un scrutin épuratoire, afin de délivrer la société de tous les désorganisateurs qui la compromettent. Marat et Robespierre se prononcent aussi contre les agitateurs, et ramènent l'Assemblée au calme, et à l'obéissance aux décrets de la Convention.

Robespierre, Billaud-Varennes, Marat, et les autres Montagnards qui dominaient aux Jacobins, n'aimaient nullement Dumouriez, généralement re-

gardé comme un aristocrate sans moralité; mais ils le croyaient intéressé, par amour-propre, au succès des armes de la République : ils le soutenaient contre les attaques dont il était l'objet, parce qu'ils craignaient de livrer l'armée à une désorganisation funeste en présence d'un ennemi victorieux.

Ils aimaient encore moins les Girondins; mais l'idée de les exclure violemment de la Convention, leur paraissait encore une pensée dangereuse : ces chefs Montagnards ne songeaient alors qu'à s'emparer du gouvernement pour pouvoir suivre leur système. En cela Danton les avait secondés énergiquement. Danton, sans haîne personnelle, n'en voulait pas au côté droit; mais il blâmait fortement sa modération, sa marche lente et forcée, dans des circonstances où il aurait voulu que la Convention déployât une activité et une inflexibilité telles que son tempérament les concevait. Danton ne voulait autre chose que le succès de la Révolution : il s'inquiétait peu de quelques tourmentes populaires dont on fesait grand bruit : elles n'étaient, à ses yeux, que des moyens nécessaires pour entretenir l'enthousiasme de la nation, la fièvre révolutionnaire, de l'ébullition de laquelle devait sortir la foudre pour frapper les ennemis de la République. Aussi, quoiqu'il eut pris une part active à l'organisation du tribunal révolutionnaire et d'un gouvernement fort, ne le vit-on guère s'occuper des querelles excitées par les troubles qui avaient eu lieu, et que l'on se complaisait à rejeter sur les aristocrates, comme si le délire et les mauvai-

barré pour rendre compte des événemens des 9 et 10 mars, et pour traduire devant les tribunaux le prétendu comité insurrectionnel, qui, disaient les Girondins, avait présidé aux troubles, était venu déclarer que ce comité insurrectionnel n'existait pas, et n'avait jamais existé; que les troubles des 9 et 10 mars avaient été spontanés et sans but; que ces troubles s'étaient calmés à l'entrée de la nuit, et qu'à l'heure où la Convention avait repris sa séance, il n'en restait plus aucune trace.

Dans un rapport subséquent, le même ministre, Garat, dont la véracité, la bonne foi et les intentions ne pouvaient être mises en doute, attribuait les troubles de Paris aux dissentions des représentans. «Pour mieux déterminer les faits, disait-il, ayant des amis dans les deux côtés de la Convention, je me flatte d'avoir lu dans leur âme. Voici les soupçons qui se sont établis des deux côtés : je rapporte ces confidences parce qu'elles ne peuvent nuire à personne.

« Des membres du côté droit m'ont dit: ne voyez-vous pas que ces hommes veulent vous mener à l'anarchie, pour l'accomplissement de leurs vues criminelles? mais ils peuvent en avoir deux, ou d'ériger un nouveau trône, ou d'élever un pouvoir de triumvir, ou de dictateur. Les membres du côté gauche ont aussi un système très-lié, très-suivi, sur les conspirations attribuées au côté droit. Ne voyez-vous pas, disent-ils, que, sous prétexte de modérer le cours trop rapide de la Révolution, on veut tuer la liberté? les membres de la droite, par leurs discours,

leurs journaux, répandent que Paris et la Convention sont remplis de brigands. Par là ils cherchent à soulever les départemens pour détruire la Montagne, la sainte Montagne, et anéantir sous ses débris la liberté et la République.

« Voilà ce que j'ai entendu à mon grand étonnement; et lorsque j'ai essayé de les dissuader et de défendre les membres de la Convention, contre lesquels chacun des deux côtés s'élevait avec plus de fureur, ils m'ont tous dit : Vous ne connaissez pas ces hommes, nous serons leurs victimes, et vous serez leur dupe!

« Eh bien! c'est moi, qui, par mes fonctions au milieu de tous les partis, ne m'associant à aucun, crois avoir mieux jugé et les hommes et les événemens. Je pense qu'il y a des moyens très simples de calmer les inquiétudes, et si ce n'est d'étouffer entièrement les haines, au moins de prévenir les malheurs qui peuvent résulter de leur exaspération.

« Les scélérats ne peuvent avoir de force que par vos querelles : vous pouvez les déjouer en ne vous occupant d'aucun des objets particuliers qui excitent les passions, mais seulement des objets généraux qui tiennent au salut de la République. »

Le ministre de la justice terminait en faisant l'éloge du maire, Pache, qui avait été beaucoup calomnié. « Quant à moi, disait Garat, je ne l'ai pas suivi dans les bureaux du ministère de la guerre; mais je l'ai vu au conseil exécutif voter toujours pour les mesures les plus favorables à la liberté, mais les plus calmes

et les plus modérées. Je l'ai vu se livrer avec la plus grande activité à la recherche des mal-intentionnés et des agitateurs; je l'ai toujours trouvé debout, veillant à la tranquillité publique. »

Malgré les paroles conciliatrices du ministre de la justice, la guerre n'en continua pas moins entre les partis qui déchiraient la Convention. Les événemens du 10 mars, dont les girondins voulaient faire peser la responsabilité sur le côté gauche, avaient renouvelé la grande querelle des journées de septembre; et ce nouveau ferment de discorde aviva les haines. Les orages devinrent l'état habituel de la Convention. Une pétition, un décret qui, autrefois, aurait passé sans donner lieu à la moindre discussion, excitait les scènes les plus tumultueuses et les plus affligeantes.

Quelques fois même les tribunes se mêlaient à ces bruyantes interruptions : alors les girondins criaient que la Convention n'était pas libre; qu'il n'y avait pas de sûreté pour eux à Paris, et appelaient à leur secours les départemens. Les montagnards, de leur côté, accusaient leurs adversaires de prêcher la guerre civile; ils leur reprochaient leur tendance à s'allier avec les contre-révolutionnaires plutôt qu'avec les patriotes; et de longues journées s'écoulaient dans ces scandaleux et déplorables débats.

C'est ainsi qu'à l'occasion d'une pétition présentée par la section de la Halle-aux-Blés contre l'indulgence et contre les calomniateurs de Paris, et d'une

autre adresse contre les anarchistes, lue à la barre par la section du Mont-Blanc, les deux partis avaient été remis en présence, et avaient, à l'envi occasioné une séance des plus orageuses. C'est ainsi que le vœu émis par la société des amis de la liberté et de l'égalité de la ville de Marseille, de l'expulsion des membres qui avaient voté l'appel au peuple, accusés d'intelligence avec les tyrans conjurés contre la République, excita le plus affreux tumulte.

Babey avait saisi le prétexte de cette adresse pour demander la convocation des assemblées primaires : il avait été vivement appuyé par Barbaroux; mais Guadet et Lasource s'y étaient opposés, parce qu'ils regardaient cette mesure comme dangereuse, à l'ouverture d'une campagne qui s'annonçait devoir être décisive. Tous les deux s'étaient courageusement élevés contre la proposition des Marseillais.

« Si une section de la République enlève aujourd'hui une partie de la représentation nationale, disaient-ils, rien n'empêchera que demain une autre partie de la République n'attaque le reste de la Convention ; et l'Assemblée, sur laquelle reposent les espérances de tous les Français, se trouvera ainsi anéantie. » Ils montraient l'aristocratie prête à profiter des déchiremens qu'elle occasionait, et à relever la tyrannie.

Lasource invoqua la question préalable contre la proposition de Babey, et demanda que la Convention improuvât et cassât l'arrêté des sections de Marseille, comme tendant à amener la guerre civile.

Les propositions de Lasource furent décrétées.

Il était donc toujours convenu que c'était aux manœuvres des aristocrates que la République devait toutes ses secousses, et la Convention toutes les pétitions désorganisatrices. L'Assemblée crut avoir trouvé le moyen de mettre la chose publique à l'abri de toute influence externe et interne, en prenant des mesures contre les étrangers et les gens sans aveu, qu'elle considérait comme les instigateurs de toutes les motions incendiaires qui se faisaient dans les sections et dans les sociétés populaires. Jean Debry fut chargé de présenter un rapport à ce sujet.

Il était reconnu qu'il y avait en France des agens de troubles payés par l'étranger; ces agens avaient obtenu des certificats de civisme dans les sections : il était difficile de les distinguer des honnêtes ouvriers dont les manufactures, les ateliers et le commerce étaient peuplés. Néanmoins, il fut décidé que, pour atteindre ces criminels agens, ainsi que les nobles et les prêtres qui les secondaient, il serait formé, dans chaque commune, un comité chargé de recevoir les déclarations de tous les étrangers qui pourraient y arriver, et de constater leurs moyens d'existence. Tout individu étranger qui aurait refusé ou négligé de se faire inscrire sur le tableau dressé à cet effet, devait sortir de la commune dans les vingt-quatre heures, et de la France dans les huit jours.

Ces mesures, quelque rigoureuses qu'elles fussent, étaient de bien faibles palliatifs aux maux qui tour-

mentaient la République et la Convention. C'était cependant dans ce cercle étroit que tournaient tous ceux qui ne voulaient pas convenir que tous les embarras, tous les désordres populaires avaient pour cause principale les divisions qui existaient au sein même de la Convention, et qu'il n'y avait de tranquillité pour la France que lorsque les partis qui s'y combattaient journellement, auraient fait le sacrifice de leurs ressentimens, de leurs soupçons, de leur amour-propre, sur l'autel de la patrie.

CHAPITRE VII.

Retour de Dumouriez en Belgique. — Méfiance qu'il inspire aux Jacobins. — La Montagne le soutient. —Première lettre de Dumouriez au conseil. — Ses dispositions militaires. — Il perd la bataille de Nerwinde. — Commencement de sa trahison. — Effets que produit la défaite de Nerwinde. —Institution du comité de salut public. —Rapport de Danton sur Dumouriez. — Déclaration de Robespierre. — Discours de Danton. — Robespierre demande l'expulsion des d'Orléans. — Conduite de Dumouriez.

Pendant que ces événemens se passaient à l'intérieur, Dumouriez avait quitté la Hollande et était revenu en Belgique prendre le commandement de l'armée battue sur la Meuse. On sait déjà que les mesures arrêtées par la Convention pour l'administration de la Belgique, avaient beaucoup contrarié les dispositions du général, et probablement ses vues secrètes aussi. Dumouriez retournait donc dans ce pays fortement disposé à blâmer la marche des agens

du pouvoir exécutif, et surtout le système révolutionnaire qu'ils avaient importé avec eux.

Il est certain que les moyens financiers adoptés par la Convention et mis à exécution par ses commissaires, avaient excité de vives réclamations de la part des Belges, qui auraient bien voulu recevoir la liberté des mains des Français, sans payer le service qu'on leur rendait. Il est probable aussi que quelques malversations avaient été commises par ceux qui s'étaient emparés de l'argenterie des églises, et qui avaient confisqué les biens des nobles et les revenus du clergé. De là étaient résultés des mécontentemens dans plusieurs classes, et ces classes agissaient activement pour faire détester les libérateurs de la Belgique : elles avaient même fomenté des insurrections dans quelques localités. Dumouriez qui avait eu sans doute des raisons particulières pour ménager extrêmement les Belges lors de son invasion, éclata en reproches contre les agens qui avaient exercé une autorité aussi despotique, et s'annonça comme le réparateur des vexations que les classes riches avaient éprouvées. Quoiqu'il fût enchanté intérieurement du rôle que les commissaires lui avaient préparé, il en fit arrêter deux, qu'il envoya à Paris, maltraita les autres, leur défendit de s'ingérer dans rien de ce qui concernait l'armée, fit restituer aux Belges l'argenterie des églises, ordonna la fermeture des clubs et des sociétés populaires, destitua le général Moreton, qui avait fait cause commune avec les agens français, et joignit à ces mesures une

proclamation dans laquelle il désavouait, au nom de la France, la conduite des agens du pouvoir exécutif; il y traitait de *brigands* ceux qui avaient commis les excès contre lesquels il s'élevait.

En se conduisant ainsi, Dumouriez se rendait favorable la classe bigotte et la classe commerçante de la Belgique; mais il indisposait contre lui, non seulement les commissaires du gouvernement français, mais encore le gouvernement lui-même, la Montagne et principalement les jacobins. Ceux-ci savaient que Dumouriez avait eu une scène très vive avec le commissaire de la Convention, Camus, qui tenait au parti de la Montagne; que dans cette discussion, il avait tenu le langage hautain d'un général qui se croyait maître des destinées de la France; que, comptant sur la puissance que lui donnait son autorité et l'affection de l'armée, il s'était vanté de faire rétrograder la Révolution, si on le poussait à bout, et avait déclaré qu'il n'en ferait qu'à sa tête. On savait aussi que le même esprit d'indépendance régnait dans son état-major; que ses officiers montraient des opinions contraires au gouvernement de la Convention; qu'ils ne parlaient qu'avec dédain des conventionnels et avec mépris de la *populace* qui gouvernait, et que tous les officiers soupçonnés de jacobinisme avaient été éloignés.

Certes, il n'en fallait pas autant pour exciter la méfiance des jacobins, sentinelles avancées de la liberté; et c'était la conduite dictatoriale et contre-révolutionnaire de Dumouriez qui avait fait deman-

der par plusieurs sections son arrestation et sa mise en jugement.

Quoique la Convention eût repoussé ces motions comme désorganisatrices, et comme conçues par des aristocrates, dans l'intention de décourager les armées, il n'en était pas moins vrai que l'opinion populaire regardait déjà Dumouriez comme un chef ambitieux, dont il fallait se défier, et que tous les vrais républicains devaient surveiller attentivement.

Cependant ce général était encore soutenu par le côté gauche de l'Assemblée : Robespierre et Marat même l'avaient défendu contre les attaques des sections ; non pas qu'ils l'aimassent, mais parce qu'ils croyaient utile à la République de le conserver, n'ayant personne à mettre à sa place. La Montagne regardait Dumouriez comme un homme essentiellement immoral, sans principes, n'ayant aucun véritable attachement à la République ; mais elle croyait que son intérêt le liait à la cause de la liberté. N'était-ce pas au succès de cette cause que sa gloire était irrévocablement attachée ? Son nom ne s'était-il pas élevé au niveau de celui des grands hommes de guerre à l'aurore de la République française ? Que pouvait-il espérer de plus, sous tout autre régime, que les couronnes civiques dont on avait déjà ceint son front ? Voilà ce que se disaient les chefs de la Montagne ; et c'en était assez pour continuer à ce général la confiance qu'ils avaient été forcés de lui accorder.

Mais pendant que la Montagne le soutenait encore, et que la Convention entière le défendait contre les

sections et les sociétés populaires, le comité de défense générale tenait déjà entre ses mains la preuve qu'il ne fallait pas beaucoup compter sur Dumouriez. En effet, ce général avait écrit, le 12 mars, au conseil exécutif, une lettre pleine d'audace, de remontrances et de menaces. Dans cette lettre, qui n'était qu'une imitation de celle de Lafayette à l'Assemblée Législative, Dumouriez revenait sur la désorganisation des armées opérée par Pache et les jacobins : il se plaignait des effets qu'avait produit sur la Belgique le décret du 15 décembre relatif à l'organisation provisoire de ce pays, et plus encore des vexations commises par les commissaires français, ainsi que des désordres causés par les sociétés populaires implantées dans ce pays. Dumouriez attribuait tous les maux présens à l'anarchie qui régnait à Paris, et que la Convention ne savait pas réprimer; et enfin il menaçait cette Assemblée de sa colère.

Le comité de défense générale, effrayé de l'effet que la publication de cette lettre pouvait produire, dans un moment où la Convention venait de prendre ce général sous sa protection, crut qu'il était de l'intérêt public de la tenir secrète. Mais on chargea Danton, qui avait eu déjà des relations avec Dumouriez et qui s'était lié avec lui, de partir de suite pour aller l'engager à se rétracter, et surtout pour aller le surveiller.

Entre-temps Dumouriez avait rallié l'armée de Belgique en avant de Louvain, et, après avoir pris

des mesures pour assurer les derrières de l'armée de Hollande, il s'était décidé à reprendre l'offensive, afin de rendre la confiance à ses soldats découragés.

Le 15 mars, il fit prendre position du poste important de Goidsenhoven, qui domine tout le terrain entre la Grande et la Petite Gette. Le lendemain l'ennemi chercha à l'en débusquer, mais les troupes françaises le repoussèrent avec perte. Cet avantage avait ranimé les volontaires républicains, et Dumouriez crut devoir profiter de ce moment pour engager une bataille génerale. Il sentait que la guerre méthodique ne convenait guère à des troupes peu disciplinées, et d'ailleurs il avait besoin d'une action d'éclat pour rassurer la Convention, s'attacher les Belges, et ramener l'ennemi au-delà de la Meuse, pour aller ensuite lui-même achever la conquête de la Hollande.

Dumouriez a prétendu que, dès son départ de Paris, il avait formé le projet de renverser la Convention et de rétablir la Constitution de 1791, avec un roi; mais ses mémoires, écrits après coup et dans l'émigration, quand il avait besoin de justifier ses intentions aux yeux des ennemis de la France, ne peuvent pas être considérés comme très véridiques, et il est probable que jusqu'après la bataille qu'il perdit à Nerwinde, il n'avait d'autre plan que celui de servir la République, et de recouvrer son influence compromise.

Quoiqu'il en fût de ses pensées, l'ardeur renaissante de son armée, et la position qu'il occupait,

lui donnaient, en ce moment là, l'espoir d'une victoire dont il avait besoin; et il ne balança pas à livrer bataille. Il attaqua donc l'ennemi, le 18 mars; et après une journée sanglante, Dumouriez se crut victorieux, puisqu'il occupait le champ de bataille avec la droite et le centre; mais il ignorait que sa gauche, commandée par le péruvien Miranda, avait repassé la Gette à la débandade, et qu'elle avait reculé jusqu'à deux lieues des autres corps. L'armée française se trouvait ainsi séparée et exposée à voir sa ligne coupée, si l'ennemi eût songé à pousser ses avantages. Dumouriez se vit donc dans la nécessité, après s'être assuré du déplorable état des choses à sa gauche, de battre en retraite pendant la nuit, et de reprendre les positions de la veille. Mais c'était après avoir perdu quatre mille hommes dans la bataille, et en en perdant encore plusieurs mille dans la retraite, par la désertion. Ainsi la bataille de Nerwinde fut aussi funeste à la République, qu'elle le devînt au général qui la perdit.

Le résultat de cette bataille jeta le découragement le plus profond dans l'armée et dans l'âme du général. Dumouriez en perdit la tête : de ce moment on le vit errer de projets en projets, tous plus délirans les uns que les autres. Tantôt il voulait se battre à outrance contre les Autrichiens; tantôt il parlait d'aller détruire la faction des jacobins, à laquelle il attribuait la désorganisation et les revers de son armée. Naguère vainqueur, plein d'espérance, il s'était montré indulgent pour l'indiscipline des volontaires;

aujourd'hui, battu et dépopularisé; les désordres révolutionnaires lui paraissaient insupportables. Dans sa mauvaise humeur, il bravait tout haut la Convention, blâmait tous ses actes, et s'en prenait à la tyrannie de Paris de ses défaites.

Néanmoins il fit encore quelques dispositions pour occuper au moins les places fortes de la Belgique; il ordonna à son lieutenant en Hollande de laisser de fortes garnisons dans Bréda et dans Gertruydenberg, et de se retirer en toute hâte avec le reste de cette armée, sur Anvers, pour garder l'Escaut. De l'autre côté, Dumouriez fit jeter une bonne garnison dans le château de Namur; et, formant un cercle de places fortes, depuis Namur jusqu'à Anvers, il songea à se placer au centre, en attendant des renforts.

Le 22, pendant qu'il soutenait un combat de position, qui fut très meurtrier, arrivèrent, à son quartier-général de Louvain, Danton et Lacroix, qui venaient lui demander des explications sur son inconcevable lettre du 12 mars, que le comité de sûreté générale tenait secrète, jusqu'à l'issue de la négociation. Danton qui, depuis sa précédente mission en Belgique, sympathisait avec lui, espérait le ramener à son devoir. Mais le général, plus aigri que jamais, reçut très mal les deux commissaires; se répandit en plaintes et en menaces contre les jacobins et la Convention, et montra les plus mauvaises dispositions. Lacroix et Danton repartirent sans avoir pu obtenir aucune rétractation. . . . .

Le soir même, Dumouriez eut une entrevue avec

le colonel Mack, officier autrichien, qui jouissait de la confiance du prince de Cobourg; ils y convinrent d'une espèce d'armistice, qui consistait à ne pas livrer de bataille, pendant que les Français évacueraient la Belgique, à se suivre lentement, afin de ménager le pays. Telle fût la première entrevue de Dumouriez; tel fût son premier pas vers la trahison qu'il méditait depuis qu'il voyait sa carrière perdue.

La nouvelle du désastre de Nerwinde fut apportée à la Convention par le député Camus qui revenait de la Belgique, en même temps que l'on apprenait qu'un soulèvement venait d'avoir lieu dans la Vendée, et qu'un complot avait été découvert à Rennes, en faveur de la monarchie. Il n'en fallait pas davantage pour causer la plus vive agitation à cette capitale si facile à impressionner, et pour émouvoir la Convention.

Sur-le-champ Albitte demanda qu'il fût institué une commission *ad hoc* pour examiner la conduite des généraux, afin de remonter à la cause du mal. « Il faut que l'on sache, dit-il, si la conduite des généraux n'a pas beaucoup influé sur les événemens actuels; s'il n'est pas utile que la Convention décrète que les étrangers ne pourront commander les armées. Là c'est un Espagnol, ici un Allemand, ailleurs un Polonais..... On veut toujours faire tomber sur les soldats les fautes des chefs. »

En faisant cette mention, Albitte avait en vue le général Miranda, à qui l'on attribuait, avec raison,

la perte de la bataille de Nerwinde, et le général polonais Miacsinsky, que l'on accusait aussi d'impéritie ou de trahison. Mais ces étrangers étaient des amis des girondins; aussi le côté droit se mit-il à crier qu'Albitte prêchait le désordre. Soutenue par Bentabolle et Bréard, la proposition fut renvoyée au comité de la guerre.

Quinette se plaignit de ce que, depuis quinze jours que le comité de défense générale avait offert sa démission, on ne l'avait pas encore remplacé. Il demanda qu'il fût présenté dans les vingt-quatre heures l'organisation d'un comité assez nombreux pour que les mesures de sûreté générale fussent toujours prêtes, et que la Convention ne fût jamais embarrassée lorsqu'il lui arriverait quelques nouvelles désavantageuses.

« Aussitôt que dans cette Assemblée, dit Quinette, on fait la proposition de rapprocher le pouvoir exécutif de la Convention, on crie à la dictature, et on ne voit pas que c'est le seul moyen d'éviter un dictateur. Ne vous le dissimulez pas, citoyens, si vous ne prenez pas toutes les mesures pour bien gouverner, vous verrez qu'il se présentera un homme qui aura le talent de le faire..... Il faut que les deux partis qui se sont montrés dans l'Assemblée, qui veulent tous deux, du moins j'aime à le croire, sauver la chose publique, se rapprochent et s'entendent: s'ils ont le même but, ils réussiront; s'ils ne l'ont pas, ils se surveilleront. »

Huard, appuya vivement la proposition de Qui-

nette. « Ce sont nos funestes divisions, s'écria-t-il, qui causent tous les maux de la patrie. Pour que ces divisions cessent, il faut créer un *comité de salut public*, composé des membres les plus accrédités des deux côtés de la salle. Ce n'est qu'en mettant en opposition les opinions les plus contraires, que l'Assemblée aura un résultat capable de sauver la chose publique, et qu'il n'existera dans son sein qu'une seule opinion. »

La proposition de Quinette et de Huard ayant été adoptée, le *comité de salut public* fut institué le 26 mars. La majorité conventionnelle avait pensé qu'il fallait profiter de cette organisation pour réunir les chefs des deux opinions qui divisaient l'Assemblée, en les faisant entrer et les confondant tous dans ce comité, afin de leur apprendre à se mieux connaître, à s'estimer, à s'aimer, et à réunir leurs talens comme leur énergie en faveur de la chose publique. Des entrevues avaient eu lieu à cet effet; et Danton, qui ne désirait rien tant que cette réconciliation, Danton qui ne voyait dans les querelles de partis que des embarras et des entraves à l'œuvre révolutionnaire, qu'il chérissait par-dessus tout, avait pris l'initiative pour opérer cette fusion.

Mais si le moment était venu pour les girondins de se prêter à cet arrangement, il était passé pour les montagnards. Aussi les entrevues n'eurent-elles pas le résultat qu'on désirait. Les girondins avaient bien permis qu'on leur montrât leurs torts, ils en étaient même convenus; mais Robespierre, plus con-

vaincu que jamais qu'il avait bien jugé les hommes et les choses, s'irrita quand on voulut lui faire avouer les erreurs dans lesquelles il pouvait être tombé. Quant à Marat, qui avait lui aussi cru devoir assister à ces conférences, personne ne s'était occupé de lui, et les chefs de son parti n'avaient pas même daigné lui adresser la parole, pour qu'on ne crut pas à leur alliance avec lui.

Ainsi, les membres qui auraient voulu opérer cette réconciliation si désirable, si nécessaire, si utile à la République, avaient encore échoué dans leurs efforts conciliateurs. Toutefois, ils avaient persisté à confondre les chefs des opinions dans la liste des membres désignés pour former le nouveau comité de défense générale, sous le nom, devenu célèbre, de *comité de salut public;* mais quand il fut question de délibérer sur ces nominations, l'extrême gauche ne voulut pas voter.

Néanmoins la liste de fusion fût décrétée : à côté de *Dubois-Crancé*, de *Guyton-Morveau*, de *Robespierre l'aîné*, de *Ruhl*, de *Fabre d'Églantine;* de *Delmas*, de *Bréard*, de *Camus*, de *Prieur* (de la Marne), de *Camille Desmoulins*, de *Quinette*, de *Jean Debry*, de *Cambacérès*, on plaça *Pétion*, *Gensonné*, *Barbaroux*, *Vergniaud*, *Buzot*, *Guadet*, *Condorcet*, *Barrère ;* et on donna à ce comité, ainsi formé de l'élite des deux cotés, *Treilhard*, *Aubry*, *Garnier* (de Saintes), *Lindet*, *Lefèvre* (de Nantes), *Reveillère-Lépeaux*, *Ducos*, *Sillery*, *Lamarque*, *Boyer-Fonfrède*, pour suppléans.

En voyant cette organisation, l'extrême gauche éclata en murmures; car elle ne voulait plus laisser le salut de la République entre les mains des girondins. Bentabolle fût jusqu'à s'écrier qu'on chargeait du salut public des ennemis de la patrie, des *conspirateurs*.

Le même jour, il y avait eu séance à l'ancien comité de défense générale : le conseil exécutif y avait donné lecture d'une nouvelle dépêche de Dumouriez, datée d'Enghein. Ce général rendait compte d'une affaire très-vive, où la perte avait été égale des deux côtés. Il faisait connaître les mesures qu'il continuait de prendre pour opérer promptement la retraite de l'armée, pour ne pas la laisser exposée aux plus grands malheurs, et pour conserver au moins les places fortes, qui pouvaient être enlevées par les ennemis, parce qu'elles n'avaient ni garnisons, ni vivres, ni munitions. Enfin Dumouriez y tenait un langage propre à exciter les soupçons.

Le ministre de la guerre, Beurnonville, opina pour la retraite de toutes les armées sur les frontières, et pour une guerre défensive. Mais Prieur témoigna son étonnement de ce qu'on voulait abandonner, avec tant de précipitation et de légèreté des peuples chez lesquels on avait porté la liberté, et qu'on s'était engagé à protéger. Il demanda qu'on renforçât promptement l'armée et qu'on s'occupât des moyens de lui rendre la confiance. Plusieurs montagnards, qui assistaient à ce comité pour connaître ce qui se passait en Belgique, attaquèrent vivement Dumou-

riez, contre lequel ils auraient voulu que la Convention lançât un décret d'accusation. Danton et Camus étaient présens : ils revenaient tous les deux de mission en Belgique; ils furent interpellés de déclarer ce qu'ils pensaient de ce général.

« Dumouriez, dirent-ils, a de grands talens militaires; il possède la confiance du soldat; il est surtout, dans cet instant, très-nécessaire à l'armée. Il a eu des torts assez graves en Belgique. Le décret de réunion a contrarié ses idées : il manifeste des principes politiques souvent contraires à ceux de la Convention. Il s'était persuadé qu'il appartenait à lui seul de diriger les révolutions des Belges et des Hollandais, qu'il voulait élever *comme ses enfans*, et à sa manière. Il aime à être caressé. Il a été entouré de flatteurs et d'intrigans, surtout d'anciens révolutionnaires du Brabant, qui lui ont fait faire beaucoup de sottises. Lors de son retour à Bruxelles, dans ce même mois, il a réintégré dans leurs fonctions les administrateurs provisoires, destitués en vertu d'un arrêté des représentans du peuple en mission. Il a fait à Anvers un emprunt en son propre nom. Il n'a ni pour les commissaires de la Convention, ni pour la Convention elle-même, le respect qui leur est dû. Il a dit qu'elle était composée moitié d'ignorans, moitié de scélérats. A l'exemple de leur chef, les autres généraux se permettent des plaisanteries amères sur toutes les opérations du gouvernement. Cette conduite répréhensible a une influence funeste sur l'opinion de l'armée. En présence du représentant Gos-

suin, auquel on ne faisait nulle attention, les soldats s'écriaient : Voilà Dumouriez, notre père : nous irons partout où il voudra! Ils se pressaient autour de lui, baisaient ses mains, ses bottes et son cheval.

« Cependant, ajoutaient Danton et Camus, dont le rapport était uniforme, nous ne pensons pas que Dumouriez ait des vues d'ambition personnelle. Mais l'anéantissement de ses plans de campagne, les désastres de la Belgique et de l'armée, lui ont donné beaucoup d'humeur. Son moral et son physique en ont singulièrement souffert. C'est dans cette circonstance qu'il s'est permis des actes d'autorité repréhensibles, et des lettres insolentes à la Convention, que par prudence on n'a pas lues publiquement. Il faut lui laisser le commandement, mais le surveiller. Il faut fixer les bornes de l'autorité des généraux, et punir ceux qui les dépasseront. »

La modération de ce rapport, et surtout ses conconclusions, étonnèrent beaucoup les membres du comité qui appartenaient à la Montagne. Robespierre déclara que, d'après ce qu'il venait d'entendre, Dumouriez était indigne de la confiance de la nation, et dangereux pour la liberté; que si on le ménageait, sous prétexte qu'il pouvait être utile dans les circonstances où l'on se trouvait, il s'en prévaudrait, et serait prêt à en abuser, à mesure que la situation de la République empirerait; qu'il ne fallait pas hésiter un instant pour lui ôter le commandement.

Néanmoins, le comité n'osa pas adopter la propo-

sition de Robespierre, et tout fût renvoyé au conseil exécutif, pour prendre les mesures qu'il jugerait convenables, et en rendre compte.

Robespierre avait été frappé par le rapport fait sur le compte de Dumouriez : il rapprocha la conduite de ce général, son mépris pour la Convention, ses égards et son attachement pour le duc de Chartres, et il ne douta plus qu'il n'y eût sous le tapis quelque trahison contre la République. Robespierre arriva à la séance de la Convention du 27 mars, avec l'esprit frappé de cette idée.

On y discutait sur les dangers de la patrie. Plusieurs membres s'y étaient plaints de ce que les emplois publics se trouvaient encore dans les mains des nobles ou des agens de la faction nobiliaire, et que des députés trop confians avaient eux-mêmes favorisé l'entrée de ces personnages dangereux dans l'administration et surtout dans les états-majors. Ils demandaient que la Convention fit exécuter le décret de l'Assemblée Constituante qui défendait aux représentans du peuple de solliciter aucune place du pouvoir exécutif.

Danton, que les dangers de la République avaient ému, s'opposa vivement à cette proposition. Il déclara qu'il avait recommandé aux ministres d'excellens patriotes, d'excellens révolutionnaires, et qu'il n'y avait aucune loi qui put enlever à un représentant sa pensée. Puis abordant la question du salut public, il s'écria : « Il faut enfin que la Conven-

tion Nationale soit un corps révolutionnaire; il faut qu'elle soit peuple; il est temps de déclarer la guerre la plus implacable aux ennemis de l'intérieur. Quoi! la guerre civile est allumée de toutes parts, et la Convention reste immobile! Quoi! un tribunal révolutionnaire a été créé; il devait punir les conspirateurs, et ce tribunal n'est pas encore en activité! Que dira donc ce peuple? car il est prêt à se lever en masse.... »

A ces mots, l'orateur est interrompu par les murmures du côté droit; mais la gauche et les tribunes couvrent ses paroles de longs applaudissemens. Danton, qui avait d'abord parlé de sa place, s'élance à la tribune, et répète sa phrase : « Oui, dit-il, le peuple le doit, il le sent. Il dira : Quoi donc! des passions misérables agitent nos représentans, et cependant les conspirateurs, les contre-révolutionnaires tuent la liberté!

« Je vous dois enfin la vérité, continua Danton d'une voix plus calme; je vous la dirai sans mélange. Oui, citoyens, vous ne faites pas votre devoir. Vous dites que le peuple est égaré; mais pourquoi vous éloignez-vous de ce peuple? Rapprochez-vous de lui, il entendra la raison. La Révolution ne peut marcher, ne peut être consolidée qu'avec le peuple; ce peuple est l'instrument : c'est à vous de vous en servir. En vain direz-vous que les sociétés populaires fourmillent de dénonciateurs absurdes, de dénonciateurs atroces.... Eh bien! que n'y allez-vous? Une nation en révolution est comme l'airain qui bout et

se régénère dans le creuset; la statue de la liberté n'est pas encore fondue; le métal bouillonne; si vous n'en surveillez le fourneau, vous en serez tous brûlés! »

Danton continue sa chaleureuse improvisation, au milieu des applaudissemens de la gauche et des tribunes : Il dit qu'il faut que la Convention décrète que chaque homme du peuple aura une pique aux frais de la nation; que les riches la paieront en vertu d'une loi, afin que les propriétés ne soient pas violées; il demande que le tribunal extraordinaire soit mis en activité; que quiconque appellera la contre-révolution soit mis *hors la loi* : il déclare que celui qui cherchera à détruire la liberté ne périra que de sa main. Enfin, il propose que la Convention Nationale annonce au peuple français, à l'Europe, à l'univers, qu'elle est un corps révolutionnaire, qu'elle est résolue de maintenir la liberté, d'étouffer tous les serpens qui déchirent le sein de la patrie. Il finit par recommander l'union de tous les députés. « Je ne demande pas d'embrassades particulières, ajoute-t-il; quant à moi, je fais serment de mourir pour défendre mon plus cruel ennemi : je demande que ce sentiment sacré enflamme toutes les âmes. Il faut tuer les ennemis intérieurs pour triompher des ennemis extérieurs. Vous deviendrez victimes de vos passions ou de votre ignorance, si vous ne sauvez la République!..... »

Danton venait de réchauffer tous les cœurs; il descendait de la tribune au milieu des applaudisse-

mens de l'Assemblée et des tribunes, quant Robespierre prit la parole. « La patrie ne sera sauvée, dit-il, que quand vous aurez extirpé la plus dangereuse maladie de notre République naissante, *la trahison.* » Puis expliquant comment dans les temps précédens il s'était opposé au bannissement de tous les Bourbons, et comment les circonstances exigeaient qu'il en fit en ce moment la proposition expresse, il ajoutait : « Aujourd'hui que la République est trahie et déchirée; aujourd'hui qu'au cœur même de l'Etat l'aristocratie lève des armées pour ressusciter la royauté, et qu'elle a pu faire couler le sang des patriotes; aujourd'hui qu'il existe un trop grand nombre d'hommes qui ne peuvent concevoir qu'on puisse détrôner un tyran pour un autre but que pour le remplacer par un autre; aujourd'hui que tous les citoyens corrompus attachent leurs coupables espérances à toutes les têtes qu'ils regardent comme destinées par la nature à porter une couronne; tant d'insolence et de perfidie d'une part, tant de misère et d'oppression de l'autre, doivent réveiller dans le cœur des vrais républicains la haine immortelle dont ils sont animés pour le nom des rois. Je ne croirai jamais au républicanisme des princes, quels qu'ils soient, parce que je ne crois pas aux miracles. Et vous, citoyens; quand des rebelles armés osent nous présenter des conditions; quand les traîtres jettent en avant des propositions de paix et de transaction avec les despotes, la République, dont on étouffe l'esprit, dont on calomnie les principes, dont

on veut déshonorer le berceau, dont on égorge les défenseurs, dont on favorise les ennemis, dont on ne veut nous laisser que le nom; la République, outragée par l'audace, compromise par la faiblesse, assassinée par la perfidie; la République, à qui il ne reste plus d'autre ressource que les vertus qu'elle suppose, a droit d'exiger de vous que, par un gage nouveau et réel de votre constante aversion pour la royauté, vous ranimiez l'énergie républicaine, et confondiez les projets de tous les despotes.... »

Robespierre concluait en proposant que tous les membres de la famille Capet fussent tenus de sortir du territoire français dans les huit jours, et que Marie-Antoinette d'Autriche fût traduite au tribunal extraordinaire, comme prévenue d'être complice des attentats commis contre la liberté et contre la sûreté de la nation.

Une longue agitation succéda à cette motion inattendue. Elle fut combattue par la Montagne même, et par Lamarque, en particulier, qui rappela tous les sacrifices que le duc d'Orléans avait faits à la Révolution, tous les gages qu'il avait donnés à la liberté. Lamarque demanda s'il était juste de mettre les membres de la famille d'Orléans sous le couteau de leurs ennemis les plus cruels; et la Convention, à une très forte majorité, rejeta la proposition.

Pendant cette discussion, on voyait au haut de la Montagne, où il avait été faire oublier son ancien rang et ses immenses richesses passées, l'ex duc d'Orléans, maintenant confondu au milieu des plus chauds

révolutionnaires, sous le nom d'*Egalité;* il assistait indifférent aux débats qui allaient décider de son sort, et semblait résigné à la triste destinée qui l'attendait et qui l'atteignit bientôt. L'existence de cette famille en France paraissait à beaucoup de députés, incompatible avec la République, et ils auraient volontiers voté pour cette espèce d'ostracisme qui les en auraient débarrassés : c'eût été même lui rendre service.

En descendant de la tribune, Robespierre avait été interpellé par Massieu, l'un des montagnards qui siégeaient près de lui, lequel lui avait demandé comment il se faisait qu'après avoir combattu, dans le temps, la motion de Louvet, il la reproduisait lui-même en ce moment. Robespierre lui avait répondu qu'il ne pouvait pas expliquer ses motifs à des hommes engoués d'un individu; mais qu'il avait de bonnes raisons pour en agir ainsi.

« Comment peut-on croire, poursuivit-il, qu'*Egalité* aime la République? Son existence est incompatible avec la liberté. Tant qu'il sera en France, elle restera toujours en péril. Je vois parmi nos généraux son fils aîné, Biron, son ami, Valence, gendre de Sillery, son courtisan. Ses autres fils sont élevés par la femme de Sillery (1). Il feint d'être brouillé avec Egalité; mais ils sont tous les deux intimement liés avec Brissot et ses amis. Ils n'ont fait la motion d'expulser les Bourbons, que parce qu'ils

(1) Madame de Genlis.

savaient bien qu'elle ne serait pas adoptée. Ils n'ont supposé à la Montagne le projet d'élever Egalité sur le trône, que pour cacher leur dessein de l'y porter ensuite. »

Massieu lui ayant demandé s'il avait quelques preuves à l'appui de ses soupçons : « Des preuves, des preuves! lui avait répondu Robespierre; veut-on que j'en fournisse de légales?.... J'ai là dessus une *conviction morale*. Au surplus, les événemens prouveront si j'ai raison. Vous y viendrez; prenez garde que ce ne soit pas trop tard. »

Cette fois, les soupçons de Robespierre ne tardèrent pas à se réaliser, du moins, quant aux vues et à la trahison de Dumouriez.

En effet, ce général, après avoir soutenu le combat du 23 mars, avait été obligé de quitter Louvain en désordre, et d'évacuer Bruxelles; il n'avait pu s'arrêter qu'à Ath. En même temps, il apprit que la division chargée de garder le château de Namur, s'était repliée sur Givet et Maubeuge; et enfin, que son armée de Hollande, se retirant en désordre, venait d'abandonner Anvers et l'Escaut.

Ainsi la Belgique se trouvait presque entièrement perdue. Dumouriez sentait qu'il allait être placé au milieu de deux ennemis, les impériaux et les jacobins : plus il s'approchait de la France, plus il entendait les cris qui s'élevaient contre lui. Dévoré de chagrin, agité de sentimens contraires, ayant perdu tout espoir de succès, de gloire, ne voyant plus d'avenir pour lui en servant la Convention, il songea,

comme tous les hommes sans principes, sans conscience politique, à s'ouvrir une autre carrière en trahissant la république.

Élevé dans les Cours, à cette école d'immoralité dont toute la science consiste à acquérir le talent de pressentir quel sera le puissant du lendemain, Dumouriez avait cru que ses propres revers hâteraient la chûte de ce gouvernement populaire, qu'il n'avait servi que parce que le 10 août lui avait donné le pouvoir. Engagé au service de la République par ses victoires, il voulait bien lui prêter son bras tant qu'elle aurait des succès; mais le vainqueur de Jemmapes, battu à Nerwinde, ne se sentait pas assez d'héroïsme pour mourir glorieusement à la défense de son pays, ou pour abdiquer son commandement, ce qui n'appartient qu'aux véritables grands hommes : il trouva plus conforme à ses principes d'abandonner le parti vaincu pour se dévouer à celui qu'il croyait devoir rester vainqueur. Au lieu d'imposer silence, par la droiture de sa conduite et de ses sentimens, à tous les hommes soupçonneux qui l'avaient accusé avant qu'il fût réellement coupable, Dumouriez travailla dès-lors à justifier la haine dont il était devenu l'objet.

Pendant sa retraite, il n'avait cessé d'écrire lettres sur lettres à la Convention pour braver et pour calomnier ses propres soldats. Arrivé à Ath, il eut une seconde entrevue avec ce même colonel Mack, qui l'avait déjà si bien accueilli et tant flatté. Cette entrevue, demandée pour régler les détails de l'armis-

tice se changea en une coupable négociation. Dans son ressentiment contre la Convention, Dumouriez avait conçu le délirant projet de renverser cette Assemblée, de détruire la République, de rétablir la monarchie, avec la Constitution de 1791, et de réconcilier ainsi la France avec l'Europe des rois. Il communiqua ses pensées au colonel autrichien, qui, ainsi qu'on l'imagine aisément, l'encouragea dans sa perfidie, et lui promit l'assistance des ennemis de la République.

Il fût convenu entre eux qu'il y aurait une suspension d'armes durant laquelle Dumouriez évacuerait totalement la Belgique; que pendant qu'il marcherait sur Paris, les impériaux resteraient dans leurs positions, et n'avanceraient qu'autant que le général français aurait besoin de coopération pour réduire la Convention et la capitale, et que dans ce cas, les Autrichiens seraient sous les ordres de Dumouriez. Les impériaux avaient demandé, pour prix de leur condescendance, que la place de Condé leur fût donnée en garantie, et que les autres places fortes reçussent moitié de leurs troupes en garnison; Dumouriez avait aussi souscrit à ces humiliantes exigeances. Telles furent les conditions stipulées par la trahison.

Le soir, Dumouriez écrivit encore une lettre au ministre de la guerre; il y continuait ses plaintes sur l'indiscipline, la lâcheté des soldats et les brigandages auxquels ils se livraient (1). Il vantait la mo-

(1) De tous temps, les défaites ont été funestes à la discipline militaire,

dération et l'humanité des Autrichiens. D'après lui, la Convention était sans autorité, parce que la *partie saine* était comprimée par les *scélérats* : il tonnait contre la Montagne et les jacobins; disait que le mal était à son comble, et qu'il allait faire tous ses efforts pour ramener la tranquillité dans le *royaume*.

La nature des efforts que Dumouriez annonçait qu'il allait faire, est déjà connue de nos lecteurs; mais la Convention ne faisait que la soupçonner. Les jacobins avaient voulu s'assurer des vues secrètes qu'ils supposaient à ce général : en conséquence, ils venaient d'envoyer près de lui trois de leurs membres, qui sous prétexte d'une mission du ministre des affaires étrangères, s'étaient transportés à Ath.

Ils avaient trouvé Dumouriez entouré du général Valence, des jeunes d'Orléans, et d'un état major des plus aristocrates. Dumouriez les reçut d'abord fort mal; mais dans un entretien secret qu'il leur accorda ensuite, il ne se gêna pas pour leur laisser voir ses intentions. Suivant lui, la Convention était composée moitié de brigands, moitié d'imbéciles; il se moquait de ses décrets, parce qu'il était assez fort pour se battre derrière et devant; il disait qu'avec ses troupes de ligne, il saurait mettre fin à l'anarchie conventionnelle, et réduire les sociétés

et ont amené toutes sortes de fléaux sur les pays évacués. Dumouriez n'aurait pas tant parlé du pillage de ses soldats, s'il eut été dans d'autres dispositions d'esprit; car il faut bien que le soldat vive quand les services sont désorganisés.

populaires. Dumouriez s'éleva contre le tribunal révolutionnaire et contre les désordres de Paris. Enfin, au milieu des déclarations les plus emportées contre le gouvernement, il déclara aux trois envoyés, qu'il marcherait sur Paris pour y rétablir la Constitution de 1791, toute mauvaise qu'elle lui paraissait; et, sur l'observation qu'on lui fit, qu'avec cette Constitution il lui faudrait un roi, il déclara qu'il lui importait peu qu'il s'appelât Louis, ou Pierre, ou Jacques. « Au reste, avait-il répondu à ces envoyés, qui lui avaient démontré les dangers qu'il allait courir, *il me reste toujours un temps de galop vers les Autrichiens.* »

Les envoyés des jacobins avaient quitté Dumouriez complètement convaincus qu'il allait machiner quelque grande trahison, et ils étaient accourus à Paris rendre compte de l'état alarmant des choses sur la frontière du Nord.

Il n'y avait plus de doute que Dumouriez méditait la ruine de la République, à laquelle il devait sa gloire militaire, et qu'il travaillait au rétablissement de la monarchie. Dans ce plan, il lui fallait un roi, et quoique Dumouriez eût dit que l'individu l'inquiétait peu, il ne faut pas beaucoup de pénétration pour deviner que le choix de Dumouriez était déjà fait. Il ne pouvait penser au fils de Louis XVI parce qu'il était trop jeune, et qu'une pareille idée eût soulevé toute la France; les oncles étaient encore plus détestés que l'enfant : il ne restait que les d'Orléans, aussi compromis dans la Révo-

lution que les jacobins eux-mêmes. Il est donc naturel et raisonnable de croire que le choix de Dumouriez s'était fixé sur le jeune duc de Chartres, alors connu à l'armée sous le nom de *général Egalité*. Dumouriez l'a nié dans l'émigration; mais ce désaveu intéressé ne prouve rien de contraire. L'affection que Dumouriez avait pour le jeune Egalité, auquel il avait toujours ménagé le rôle le plus brillant dans son armée; les conciliabules qu'il tenait avec le général Valence, dévoué aux d'Orléans; l'arrivée à Ath de la sœur du duc d'Orléans et de madame Sillery, étaient autant de preuves que la trahison que Dumouriez méditait et qu'il exécutait déjà, devait tourner au profit du jeune *Égalité*.

Dans le délire de son imagination, Dumouriez avait fort mal jugé et la force de la Convention et le dévouement de son armée. Il avait cru qu'il n'avait qu'à marcher sur Paris pour mettre en fuite l'Assemblée et les sociétés populaires : il s'était aussi persuadé que l'attachement que ses soldats avaient pour lui comme général, serait exclusif, et qu'ils étaient prêts à abandonner la cause de la liberté et de la République pour devenir les soldats de César : peu scrupuleux lui-même, il ne croyait pas à la moralité du peuple. Il ne tarda pas à faire l'expérience que ses soldats valaient mieux que lui.

Hâtons-nous d'ajouter que les girondins étaient les dupes, et non les complices de Dumouriez. Ils prêtaient, il est vrai, matière aux soupçons et aux attaques de la Montagne, des jacobins, des sections,

par leurs complaisances pour ce général, dont ils avaient imprudemment applaudi les lettres insolentes à la Convention; mais toute leur vie, comme leur mort héroïque, a prouvé que Roland, Gensonné, Vergniaud, Guadet, Brissot, Pétion, Buzot, Barbaroux ainsi que presque tous les autres chefs de la Gironde étaient si non d'ardens, du moins de sincères républicains. Malheureusement, il y avait dans ce parti quelques hommes monarchistes, ou vendus aux royalistes, qui lui firent le plus grand tort.

CHAPITRE VIII.

Désarmement des suspects. — Mesures contre les émigrés. — Agitation dans Paris. — Pétition des sections. — Pétion demande la convocation des assemblées primaires. — Débats qu'il excite. — Nouvelle lettre de Dumouriez. — La Convention le mande à sa barre. — Le côté droit attaque Danton. — La trahison de Dumouriez se manifeste. — Dénonciation de Lasource contre Danton. — Réponse foudroyante de Danton. — Abolition de l'inviolabilité des députés.

Cependant, les dangers que la Convention courait, par suite des événemens désastreux de la Belgique, et surtout par l'effet de la désorganisation de nos armées, avaient fait sentir à la Convention tout entière que le moment était arrivé de déployer toute l'énergie révolutionnaire contre l'ennemi extérieur, et de ne plus garder aucun ménagement envers les ennemis de l'intérieur. A l'organisation du tribunal révolutionnaire; à la loi contre les étrangers, agens de troubles et d'anarchie; à l'institution du comité de salut



public, l'Assemblée avait ajouté un décret qui prescrivait le désarmement des ci-devant nobles, seigneurs et prêtres, et des domestiques et agens des nobles et des prêtres, sous peine de six mois de détention pour les personnes comprises dans cette mesure, qui conserveraient des armes, et de trois mois pour celles qui en auraient recélé. Ce désarmement avait été immédiatement opéré en plein jour, ainsi que le portait le décret, et avec beaucoup de calme.

Le conseil général de la commune s'était aussi présenté à la barre de la Convention pour demander la sanction d'un arrêté de la municipalité de Paris, qui enjoignait à tous les propriétaires, principaux locataires, hôteliers, aubergistes et logeurs, d'afficher à l'extérieur de leurs maisons les noms de tous les citoyens qui y résidaient habituellement ou accidentellement, et de remettre une copie certifiée de l'affiche aux comités des sections de l'arrondissement. Cette demande avait été aussi convertie en un décret, qui fut mis sur-le-champ à exécution; afin qu'on put plus facilement atteindre les émigrés et les agens de l'étranger qu'on supposait affluer dans Paris, et auxquels on attribuait des projets contre-révolutionnaires.

En même temps, Lamarque avait fait un rapport sur les innombrables écrits que les royalistes faisaient répandre, tant à Paris que dans les départemens, pour appeler la guerre civile, la dissolution de la Convention Nationale, le massacre des représentans du peuple, le rétablissement de la royauté, le rappel

des prêtres, etc., etc. Chez un seul libraire, on avait saisi, dans un même jour, jusqu'à trente de ces ouvrages, tous écrits dans le but de faire regretter l'ancien régime et de pervertir l'esprit public.

Il n'était que trop vrai que les royalistes cherchaient toujours à profiter des événemens fâcheux, pour redoubler leurs publications incendiaires, et que l'on devait à ces brochures la majeure partie des troubles qui éclataient partout. Lamarque était venu demander des peines sévères contre les auteurs et distributeurs de ces ouvrages. C'était en quelque sorte une violation de la liberté de la presse, mais Lamarque ne dissimulait pas que dans les momens révolutionnaires, toutes les espèces de liberté, même la liberté individuelle, devaient souffrir quelques modifications; que ces justes exceptions, commandées par le salut public, ne violaient pas le principe; car elles étaient aussi utiles, aussi fondamentales, aussi sacrées que le principe même.

La Convention, persuadée que les circonstances exigeaient impérieusement la répression sévère des délits commis par la voie de la presse, adopta, presque à l'unanimité, les moyens présentés par le rapporteur du comité de défense générale, et décréta la peine de mort à infliger par le tribunal extraordinaire, contre quiconque serait convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages qui provoqueraient la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple.

Chénier fit ajouter, à ces dispositions pénales si sévères, la peine de mort contre ceux qui, par leurs écrits, provoqueraient au meurtre ou à la violation des propriétés, si le délit aurait suivi la provocation, et la peine de six années de fers, lorsque le délit ne l'aurait pas suivi. Cette addition de peines était évidemment dirigée contre Marat, qui se jouait de toutes ces provocations. Ainsi les partis semblaient faire assaut de rigueurs; et aussitôt que la Montagne avait fait porter une peine quelconque pour un nouveau délit contre-révolutionnaire, on était sûr que la Gironde allait demander une pénalité nouvelle pour un autre délit.

Malgré le déploiement de tous ces moyens extraordinaires, la fermentation était extrême dans Paris: de toutes parts on criait à la trahison. La section des Tuileries arrêta de communiquer aux autres sections une pétition dans laquelle on demandait à la Convention si elle se croyait en état de sauver la patrie: cette pétition fut adoptée par toutes les sections et par la commune, qui résolurent d'aller la présenter le lendemain à la Convention.

D'un autre côté, le comité de défense générale avait convoqué le conseil exécutif, la municipalité et le département pour s'entendre sur les mesures à prendre afin de prévenir les troubles dont on était menacé.

A l'ouverture de la séance du comité, Marat dit ces paroles, qui indiquaient assez que le danger lui

paraissait imminent. « Il est faux que la souveraineté du peuple soit indivisible. Chaque commune de la République est souveraine sur son territoire, dans les temps de crise, et le peuple peut prendre les mesures qui lui conviennent pour son salut. »

Le maire, Pache, et le procureur de la commune, Chaumette, représentèrent l'agitation qui régnait comme peu dangereuse; mais les Girondins, qu'elle effrayait, protestèrent que si l'on se portait à quelque attentat contre la représentation nationale, les départemens en tireraient une vengeance éclatante. Gensonné soutint que les députés n'étaient que les mandataires de leurs commettans directs, jusqu'à ce que la Constitution fut faite, après laquelle ils seraient considérés comme représentans de la nation. Suivant leur usage, les Girondins employèrent la séance en théories, impuissantes dans un moment de crise, et en plaintes sur les calomnies dont ils étaient l'objet. On se sépara sans avoir pris aucune détermination efficace.

Le lendemain, 28 mars, le maire se présenta à la barre de la Convention pour y lire la pétition des sections. Elle était ainsi conçue :

« Citoyens législateurs, de grands maux affligent la République; les intrigans de l'intérieur veulent l'anéantir; de grandes mesures peuvent seules la sauver. Déjà vous avez pris quelques-unes de ces mesures, mais leur tardive exécution les rend illusoires. Un tribunal révolutionnaire est créé depuis plus de vingt jours, et la tête d'aucun coupable n'est

encore tombée sous le glaive de la loi, et ce tribunal n'est pas même installé. Quelques-uns de nos généraux sont suspects d'incivisme ou d'ambition; le conseil exécutif manque d'énergie. Nous appelons l'attention de la Convention sur la conduite des ministres et des généraux. Citoyens législateurs, dans une crise à peu près semblable à celle où nous nous trouvons, l'Assemblée Législative eut le courage de déclarer qu'elle ne pourrait sauver la patrie; le peuple se leva tout entier, et la patrie fût sauvée : s'il faut un nouvel effort, nous le ferons; parlez. »

Jean Debry, qui présidait, répondit à cette pétition, que, quelle que fût la gravité des circonstances, le courage de la Convention était encore au-dessus, et qu'elle ne souffrirait jamais que l'aristocratie fit reculer la Révolution.

Pétion prit la parole. Il approuva la réponse du président; mais il fit remarquer que cette pétition coïncidait avec celles déjà présentées contre les membres qui avaient voté l'appel au peuple; que, puisqu'on avait dit que ces membres n'avaient pas la confiance publique, il devenait nécessaire, plus que jamais, de savoir si les députés à la Convention étaient investis de cette confiance, sans laquelle on ne pourrait répondre de sauver la patrie. Pétion concluait à ce que les assemblées primaires fussent consultées, et qu'on s'en remit à elles de l'exclusion des membres qui avaient perdu la confiance de leurs commettans. « Dans une grande crise, continuait Pétion, il faut rester à notre poste; mais il

faut que nos commettans s'expliquent, parce que l'Assemblée, investie de pouvoirs ainsi régénérés, opérera avec bien plus de facilité le bien public. D'ailleurs, la mesure que je propose n'a aucun des inconvéniens de celles qui lui ont été déjà présentées, car la Convention est toujours subsistante, toujours en fonctions. »

Gamon appuya vivement la motion de Pétion, en se fondant sur ce que les espérances que le peuple français avait mises en la Convention étaient détruites, parce que les députés en étaient arrivés à ce point de haines et de méfiances qui ne leur permettait plus d'être unis et de marcher sincèrement d'accord. Boyer-Fonfrède s'écria qu'il fallait que la Convention répondit à la France entière qu'elle sauverait la République; qu'il ne fallait pas craindre de prendre cet engagement sacré. « Si la Convention reste unie, dit-il, si elle déploie toujours une égale énergie, si elle est respectée, si elle est libre surtout, oui, elle sauvera la République. » — « Oui, nous la sauverons! s'écrie l'Assemblée entière debout. » — « Il faut répondre à cette pétition d'une manière qui tranquillise les départemens, conclut Fonfrède; il faut leur dire : la Convention Nationale répond de sauver la patrie; mais vous, vous répondez du sort de la Convention. »

Buzot veut demander la question préalable sur la proposition de Fonfrède, et la motive sur ce que c'est à la députation de Paris à répondre aux sections de Paris, attendu, dit-il, qu'il n'y a pas encore de

traité d'alliance entre les diverses parties de la République, la Constitution n'étant pas encore achevée, et les députés n'étant encore que les ambassadeurs de chaque partie de la République.

De violens murmures accueillent ces théories : plusieurs membres du côté gauche crient à Buzot qu'il prêche le fédéralisme. Il veut continuer, mais les murmures de la Montagne lui couvrent la voix. — « Voilà, s'écrie Robespierre jeune, voilà l'homme que vous avez nommé au comité de salut public! »

Barrère prend la parole à propos pour calmer le tumulte. Il appuie la demande de Fonfrède, et rejette la proposition de Pétion. « Les sections de Paris, dit-il, sont venues parler au législateur de ses devoirs, elles ont exercé un droit sacré. Nous devons leur répondre que nous les remplirons, et que nous resterons inébranlables à notre poste; nous devons leur répondre que la Convention sauvera la patrie; mais qu'il faut qu'elles respectent la Convention. J'appuie la proposition de Fonfrède, et je demande en outre que la Convention déclare au peuple français que, dans quinze jours, elle s'occupera de la Constitution qu'elle doit lui donner pour son bonheur.

Les propositions de Boyer-Fonfrède et de Barrère furent décrétées à l'unanimité.

Le 29, Beurnonville reçut et communiqua au comité de défense générale, la lettre que Dumouriez avait écrite à son retour de l'entrevue avec le colonel

Mack. Elle excita un mouvement général d'indignation. On ne douta plus que Dumouriez ne fut traître ou fou; quelques membres trouvèrent qu'il était l'un et l'autre; car il était impossible de conspirer contre la Convention et la République avec plus d'imprudence, de légèreté et de présomption. Il n'y eut qu'une voix pour lui retirer de suite le commandement de l'armée. Néanmoins, Beurnonville, qui avait plus de bravoure que de pénétration, essaya encore de le défendre, en disant qu'il ne pouvait le croire coupable; qu'il n'était probablement qu'aigri par les revers de son armée. Beurnonville ne voulait pas croire que le mal fut si grand que Dumouriez l'annonçait; il pensait qu'en jetant de bonnes garnisons dans les places fortes des frontières, et en formant deux camps, sous Dunkerque et Maulde, l'ennemi n'irait pas nous y attaquer; et qu'on aurait le temps de renforcer et de réorganiser l'armée.

Mais déjà les envoyés des jacobins étaient retournés à Paris, et y avaient publié que Dumouriez traitait avec le prince de Cobourg, et qu'il se disposait à marcher sur Paris, pour rétablir la royauté en faveur du duc de Chartres. Tout Paris était indigné et consterné : de toutes parts on se demandait pourquoi la Convention ne prenait pas les mesures que les circonstances exigeaient.

A la séance de l'Assemblée, Marat se plaignit de ce que Danton ne s'était pas encore présenté pour dénoncer le malheureux état de la Belgique, et demanda qu'il fût entendu sur le champ. Buzot se

moqua de *ces ames si fastueusement républicaines*, qui concevaient des alarmes au premier échec. Il dit que c'était à l'école des revers qu'il fallait former le peuple français : toutefois, il insinua que les maux de la République n'étaient dûs qu'aux prétendus amis du peuple; que c'étaient eux qui avaient amené la France aux bords de l'abîme, et que cela provenait de ce qu'il n'y avait pas un seul décret rendu par le côté droit, qui n'eut été rapporté par l'autre côté. Buzot excita ainsi les plus virulentes réclamations de la Montagne. De toutes parts on réclama l'ordre du jour, au nom de la patrie et du salut public.

Cependant, le comité de défense générale avait passé toute la nuit à délibérer sur les mesures à prendre envers Dumouriez; et, le lendemain, Camus fut chargé de présenter à la Convention un projet de décret, qui mandait à la barre le général Dumouriez; enjoignit au ministre de la guerre de partir sur-le-champ pour l'armée du nord, à l'effet d'aller en connaître l'état, et donnait pouvoir à quatre commissaires pris dans son sein, de se rendre de suite à la dite armée, d'y faire arrêter tous généraux, officiers, fonctionnaires publics et autres citoyens qui leur paraîtraient suspects. Camus ne motiva pas ce décret; il se borna à dire qu'il était arrivé des nouvelles de l'armée d'après lesquelles le comité avait appris qu'il existait des trames perfides, ourdies par les ennemis de la République pour l'anéantir. Mais comme tous les membres de la Convention savaient

ce qui s'était passé au comité, les mesures qu'il proposait furent votées silencieusement et sans objection. Camus, Bancal, Quinette et Lamarque furent nommés commissaires.

Une discussion s'engagea ensuite sur le compte que Danton devait rendre de sa mission. Il fût attaqué par le côté droit, non-seulement sur son voyage en Belgique, mais encore sur la reddition de ses comptes comme ministre, et comme commissaire dans la Belgique, lors de l'invasion. Danton qui était présent à ces attaques, en témoigna le plus vif ressentiment. Il rappela qu'à son retour il avait fait connaître au comité la situation des choses. « Si la saine raison, ajouta-t-il, si le salut de la patrie et celui de l'armée a obligé vos commissaires d'être en quelque sorte stationnaires, aujourd'hui le moment de bannir toute espèce de politique est arrivé; il l'est d'autant plus que je m'aperçois qu'on a insinué dans l'Assemblée que les malheurs de la Belgique pouvaient avoir été plus ou moins amenés par l'influence, les fautes ou même les crimes de vos commissaires. »

Danton parla longtemps contre les insinuations dont il était l'objet : il demanda que la séance du lendemain fût consacrée à un rapport préliminaire, et qu'il fût ensuite entendu. » J'ai fait quelques instans le sacrifice de ma réputation pour mieux payer mon contingent à la République, dit-il en terminant; mais j'appelle aujourd'hui sur moi toutes les

explications, tous les genres d'accusation, car je suis résolu à tout dire. Ainsi, préparez-vous à être aussi francs que moi; soyez Français jusque dans vos haines, et jusque dans vos passions; car je les attends.» En prononçant ces mots, Danton fixait le côté droit, qui garda le silence. Lasource seul demanda l'ajournement de la proposition de Danton, jusqu'à ce que Dumouriez eut paru à la barre : ayant, dit-il, regardé la désorganisation de l'armée de Belgique comme la suite d'un plan de conspiration, il voulait en demander compte.

Le rapport sur Dumouriez ne se fit pas attendre davantage. Il fut présenté et lu publiquement dans la séance du 1er avril. Il n'apprenait, au reste, que ce que tout le monde savait déjà, c'est-à-dire, que ce général ne dissimulait plus son intention de renverser la Convention et la République, et qu'il marchait sur Paris, pour y proclamer la Constitution de 1791 et un roi, afin, disait-il, de mettre un terme à l'anarchie et aux brigandages qui déchiraient la France.

« L'audace de Dumouriez, dit aussitôt Robespierre, prouve qu'il est sûr que le moment de mettre à exécution son infâme complot est arrivé. La République est exposée à de grands dangers; l'ordre du jour doit donc être de prendre les mesures nécessaires pour la sauver. Je demande que la discussion s'ouvre à l'instant sur les moyens de mettre nos frontières en état de défense. »

Mais au lieu de s'occuper du salut public, si for-

tement compromis, les girondins attaquaient de nouveau Danton et Lacroix. Pénières parla encore de la lettre de Dumouriez tenue secrète; il se plaignit de ce que, dès son retour, Danton n'avait pas demandé le décret d'accusation contre Dumouriez. Bréard, en sa qualité de président du comité de sûreté générale, expliqua comment les choses s'étaient passées, et affirma que c'était le comité qui avait reconnu la nécessité de garder secrète la lettre en question.

Danton ajouta quelques explications à celles qu'il avait données la veille. Il se défendit d'avoir soutenu Dumouriez, ainsi que ses adversaires le supposaient; il dit qu'il avait, au contraire, déclaré à son tour, que ce général était devenu tellement atroce, qu'il fallait l'arracher de son armée. « Il est étrange, s'écria-t-il, que ceux qui ont été constamment en opposition de principes avec lui, soient aujourd'hui accusés comme ses complices! Qu'a voulu Dumouriez? établir un système financier dans la Belgique. Qu'a voulu Dumouriez? point de réunion. Quels sont ceux qui ont fait les réunions? vos commissaires. La réunion du Hainault, dit Dumouriez, s'est faite à coups de sabre. Ce sont encore vos commissaires qui l'ont faite. C'est nous que Dumouriez accuse des malheurs de la Belgique; c'est nous qu'il accuse d'avoir fait couler le sang dans le Hainault; et par une fatalité inconcevable, c'est nous qu'on accuse de protéger Dumouriez!..... Dumouriez s'est rendu criminel; mais ses complices seront bientôt connus... J'appelle sur ma tête toutes les dénoncia-

tions, sûr que, loin de tomber, elle sera la tête de Méduse qui fera trembler tous les aristocrates. »

On avait déjà vu les girondins, honteux d'avoir été la dupe de Dumouriez, chercher à rejeter sa trahison sur les fautes de la Montagne. Ce jour là, Lasource osa davantage; il osa dénoncer Danton comme complice de Dumouriez. Eatnt monté à la tribune, après Danton, pour soumettre, disait-il, quelques conjectures sur la trahison de Dumouriez, Lasource, par des rapprochemens perfides et des suppositions absurdes, chercha à démontrer qu'il existait un plan formé pour rétablir la royauté, et que Danton, Lacroix et toute la Montagne étaient entrés dans ce complot.

« Pour faire réussir ce plan, dit Lasource, que fallait-il faire? Il fallait maintenir Dumouriez à la tête de son armée. Danton est venu à la tribune et a fait le plus grand éloge de Dumouriez. S'il y avait un plan formé pour faire réussir les projets de Dumouriez, que fallait-il faire? Il fallait se populariser. Qu'a fait Lacroix? Lacroix, en arrivant de la Belgique, a affecté un patriotisme exagéré, dont jusqu'à ce moment, il n'avait donné aucun exemple. Il se déclara Montagnard, tonna contre les citoyens qui avaient voté l'appel au peuple, et contre ceux qu'on désigne sous le nom d'hommes d'Etat.

« Pour faire réussir la conspiration tramée par Dumouriez, continua Lasource, que fallait-il faire? Il fallait acquérir la confiance populaire, il fallait tenir les deux extrémités du fil. Lacroix reste dans

la Belgique; Danton vient ici : il y vient pour prendre des mesures de sûreté générale; il assiste au comité, et il se tait. Ensuite Danton interpellé de rendre compte des motifs qui lui ont fait abandonner la Belgique, parle d'une manière insignifiante.... Pour faire réussir la conspiration de Dumouriez, que fallait-il faire? Il fallait faire perdre à la Convention la confiance publique. Que fait Danton? Danton paraît à la tribune, et là, il reproche à l'Assemblée d'être au-dessous de ses devoirs; il annonce une nouvelle insurrection; il dit que le peuple est prêt à se lever. Il n'y avait pas de marche plus sûre pour amener Dumouriez à ses fins, que de ravaler la Convention, et de faire valoir Dumouriez; c'est ce qu'a fait Danton. Pour protéger la conjuration, il fallait exagérer les dangers de la patrie; c'est ce qu'ont fait Lacroix et Danton.... »

Lasource terminait sa longue et calomnieuse accusation, en demandant qu'il fut nommé une commission *ad hoc* pour examiner les faits et découvrir les coupables. « Vous voyez maintenant à découvert, ajoutait-il, le projet de ceux qui parlent au peuple de couper des têtes, vous voyez s'ils ne voulaient pas la royauté. »

Danton avait écouté tout ce misérable échafaudage sans interrompre Lasource. Immobile sur son banc, il relevait sa lèvre avec une expression de mépris qui lui était propre, et qui inspirait une sorte d'effroi; son regard annonçait la colère et le dédain; son attitude contrastait avec les mouvemens de son

visage, et l'on voyait, dans ce mélange bizarre de calme et d'agitation, qu'il n'interrompait pas son adversaire, parce qu'il lui serait facile de lui répondre, et qu'il était certain de l'écraser. Mais quand Lasource eut fini, il s'écria, en montrant le côté droit : « Les scélérats! ils veulent rejeter leurs crimes sur nous! » Dès lors, il fut facile de comprendre qu'il ne garderait plus aucun ménagement.

Cependant, plusieurs membres, et entre autres Delmas, profondément affligés de la tournure que les débats avaient prise, demandèrent instamment que l'explication qu'on provoquait fut renvoyée à d'autres temps, et que l'on s'occupât de la chose publique. Mais le côté gauche et les tribunes invitaient Danton à parler, et réclamaient avec force la parole pour lui.

Assez souvent il avait refusé de relever le gant qu'on lui jetait à tout instant; il ne se sentit plus maître de refuser le gage du combat. Le temps des ménagemens, qu'il avait crus utiles à la liberté, lui parut passé; certain dès alors de ne voir jamais les girondins se réunir à lui pour sauver la République, il crut enfin que cette République chérie pouvait être sauvée sans eux, et se décida à sortir de son caractère, pour repousser l'attaque la plus odieuse.

« Je dois commencer par vous rendre hommage, s'écria-t-il d'abord en se tournant vers le côté gauche, et en désignant les bancs où étaient assis les Montagnards, citoyens qui êtes placés sur cette montagne; vous avez mieux jugé que moi. J'ai cru long-

temps que, quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis; je devais employer, dans les circonstances difficiles où m'a placé ma mission, la modération que m'ont paru commander les événemens. Vous m'accusiez de faiblesse : vous aviez raison; je le reconnais devant la France entière. Nous, faits pour dénoncer ceux qui, par impéritie ou par scélératesse, ont constamment voulu que le tyran échappât au glaive de la loi, c'est nous qu'on accuse!.... » — Oui, oui, ils l'ont osé, s'écrient un très grand nombre de membres, en se levant, et en menaçant du geste les députés placés dans la partie droite. — « Ce sont ces mêmes hommes, contiuue Danton, qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs. » — Grangeneuve interrompt l'orateur pour lui faire, dit-il, une interpellation; mais les murmures de la Montagne lui imposent silence. » Vous n'avez pas la parole, lui crie-t-on. — « Nous avons tranquillement écouté Lasource, dit Albitte, écoutez à votre tour. »

« Et d'abord, avant d'entrer à mon tour dans les rapprochemens, reprend Danton, je vais répondre.

« Que vous a dit Lasource? Quelle que soit l'origine de son roman, qu'il soit le fruit de son imagination ou la suggestion d'hommes adroits; soit que cet homme, dont on s'est emparé plusieurs fois dans l'Assemblée Législative, ait voulu préparer, ce que j'aime à ne pas croire, le poison de la calomnie contre moi, pour la faire circuler pendant l'intervalle

qui s'écoulera entre la dénonciation et le rapport général qui vous sera fait sur cette affaire, je n'examine pas ses intentions. Mais que vous a-t-il dit? Qu'à mon retour de la Belgique je ne me suis pas présenté au comité de défense générale. Il en a menti.... »

Après cet énergique début, Danton parla plus de deux heures; et quoiqu'il fût extrêmement animé, il suivit Lasource dans toutes ses imputations, dans tous ses rapprochemens, et les réduisit en poussière. Il lui fut facile de mettre au jour l'absurdité des accusations de son adversaire, et de démontrer que toutes les haines de Dumouriez avaient été pour la Montagne, et toutes ses affections pour le côté droit; que c'était de la Montagne qu'étaient partis les premiers supçons contre le général, et qu'ils avaient été repoussés par le côté droit, comme un crime de lèse-nation. Sa réponse fut accablante d'évidence et de vigueur.

Quand à ce qui lui était personnel dans l'accusation de Lasource, Danton en démontra également l'absurdité. « A-t-on pu croire un seul instant, s'écria-t-il, a-t-on eu la stupidité de croire que moi, je me sois coalisé avec Dumouriez? Contre qui Dumouriez s'élève-t-il? Contre le tribunal révolutionnaire; c'est moi qui ai provoqué l'établissement de ce tribunal. Dumouriez veut dissoudre la Convention. Qund on a proposé, dans le même but, la convocation des assemblées primaires, ne m'y suis-je pas opposé? Si j'avais été d'accord avec Dumouriez, au-

rais-je combattu ses projets de finances sur la Belgique? Les citoyens de Mons, de Liége, de Bruxelles diront si je n'ai pas été redoutable aux aristocrates, autant exécré par eux qu'ils méritent de l'être; ils vous diront qui servait les projets de Dumouriez, de moi, ou de ceux qui le vantaient dans les papiers publics, ou de ceux qui exagéraient les trobles de Paris.

« Tous les citoyens vous diront quel fut mon crime; *c'est d'avoir défendu Paris.*

« A qui Dumouriez a-t-il déclaré la guerre? Aux sociétés populaires. Qui de nous a dit que sans les sociétés populaires, sans le peuple en masse nous ne pourrions nous sauver? De telles mesures coïncident-elles avec celles de Dumouriez? Ou la complicité ne serait-elle pas plutôt de la part de ceux qui ont calomnié à l'avance les commissaires, pour faire manquer leur mission? Qui a pressé l'envoi des commissaires? Qui a accéléré le recrutement? Le complément des armées? C'est moi, moi, et je le déclare à toute la France, qui ai le plus puissamment agi dans ce sens. Ai-je, moi, comme Dumouriez, calomnié les soldats de la liberté, qui courent en foule pour recruter les débris de nos armées? N'ai-je pas dit que j'avais vu ces hommes intrépides porter aux armées le civisme qu'ils avaient puisé dans l'intérieur? N'ai-je pas dit que cette portion de l'armée qui, depuis qu'elle habite sur une terre étrangère, ne montrait plus la même vigueur, reprendrait, comme le géant de la fable, en posant le pied sur la terre de la liberté, toute l'énergie répu-

blicaine ? Est-ce là le langage de celui qui aurait voulu nous désorganiser ?.... »

Après avoir complété sa justification et celle de la Montagne, Danton prit l'offensive, et adressa au côté gauche, cette véhémente allocution. « Railliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, contre les lâches qui ont voulu l'épargner. Serrez-vous, appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors ; écrasez celui du dedans, et confondez par la vigueur et l'immobilité de votre caractère, tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départemens. Plus de composition avec eux. Reconnaissez-le tous, vous qui n'avez jamais su tirer de votre situation politique dans la nation le parti que vous auriez pu en tirer ; qu'enfin justice vous soit rendue. Vous voyez par la situation où je me trouve en ce moment, la nécessité où vous êtes d'être fermes et de déclarer la guerre à tous vos ennemis, quels qu'ils soient. Il faut former une phalange indomptable. Ce n'est pas vous, puisque vous aimez les sociétés populaires et le peuple, ce n'est pas vous qui voudrez un roi ! C'est à vous d'en ôter l'idée à ceux qui ont machiné pour conserver l'ancien tyran. Je marche à la République ; marchons-y de concert ; nous verrons qui de nous ou de nos détracteurs atteindra le but..... »

Pour juger tout l'effet que produisit sur l'Assemblée la foudroyante improvisation de Danton, il faut se rappeler qu'il avait jusqu'alors cherché à

amener une réconciliation entre les deux côtés, il faut se rappeler que, bien qu'assis au sommet de la Montagne, il était en quelque sorte le chef du *Marais*; qu'il avait souvent blâmé la fougue de la Montagne, combattu les défiances de Robespierre, et soutenu qu'au lieu de s'occuper à guerroyer contre les girondins, il fallait, au contraire, les contraindre à seconder le parti révolutionnaire pour sauver la chose publique. Peu de jours même avant la malencontreuse levée de boucliers de Lasource, et l'accablante réplique de Danton, celui-ci avait eu une conférence avec les principaux chefs du côté droit, dans laquelle on était convenu de marcher d'accord, et de ne plus songer à autre chose qu'à battre l'étranger et à confondre l'aristocratie.

Les montagnards aimaient tous Danton; mais la plupart d'entre eux pensaient qu'il jugeait mal l'état des choses, quand il espérait rétablir l'union entre les Girondins et la Montagne; et s'ils avaient consenti à marcher avec lui vers la fusion sur laquelle il paraissait fonder tant d'espérances, c'était plutôt pour tenter un essai auquel on croyait peu, que dans la conviction de la réussite que Danton leur promettait.

Aussi, lorsque ce chaleureux orateur, maladroitement provoqué par l'un des éclaireurs du parti adverse, répondit avec tant de force à d'imprudentes attaques; lorsqu'il déclara si hautement la guerre à des hommes avec lesquels les montagnards

ne croyaient plus possible de vivre; lorsqu'il brûla en quelque sorte ses vaisseaux pour s'enlever toute possibilité de retour, ses amis furent tous transportés d'un enthousiasme électrique : ils regardèrent la résolution inopinée de Danton comme le signal d'une victoire certaine. Quand il descendit de la tribune, un grand nombre de députés coururent l'embrasser, et la salle retentit long-temps du bruit des applaudissemens du côté gauche et des tribunes.

Cependant, comme Lasource n'avait fait aucune proposition formelle, cet incident n'amena aucun résultat positif, quoiqu'il en eût un immense pour la direction des esprits. L'acquisition franche de Danton donnait à la Montagne une force invincible; et les Girondins ne paraissaient plus à craindre, dès l'instant où il s'était engagé à les combattre.

Lorsque l'agitation causée par la déclaration de guerre du géant de la Révolution fut calmée, Romme demanda que la nomination des commissaires pour faire l'analyse des plans de Constitution envoyés par les départemens, fut remise à la séance du lendemain; mais Marat s'écria : « Lorsque le feu de la sédition est allumé dans plusieurs parties de la République, lorsque les ennemis extérieurs vous pressent, lorsqu'il s'agit d'étouffer la guerre civile et d'arrêter l'ennemi, nous n'avons besoin que de lois révolutionnaires. Je m'oppose à toute discussion sur la Constitution, jusqu'après le retour des commissaires patriotes. Examinons la conduite des mem-

bres de la Convention, des généraux, des ministres qui sont dénoncés de toutes parts; frappons les traîtres quelque part qu'ils se trouvent. »

Biroteau appuya la motion de Marat, et demanda en outre qu'on dépouillât de toute espèce d'inviolabilité les représentans du peuple. « Dans un moment où la liberté est menacée de tous côtés, toute inviolabilité doit cesser, dit-il; le peuple ne peut pas laisser sa confiance à un député contre lequel sont portées de nombreuses accusations. La Convention doit pouvoir lancer le décret d'accusation contre celui de ses membres sur la tête duquel flotteront de violens soupçons. »

Tous les côtés s'empressèrent d'adhérer à cette proposition, et la Convention la décréta en ces termes :

« La Convention Nationale, considérant que le salut du peuple est la suprême loi, décrète, que sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la nation française, elle décrétera d'accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aura de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain, résultantes des dénonciations, ou de preuves écrites déposées au comité de défense générale, chargé des rapports relatifs aux décrets d'accusations à lancer. »

Les députés, en se dépouillant volontairement d'un immense privilége, prouvaient tous qu'ils ne craignaient pas de se rendre vulnérables pour leurs

actions, comme pour leurs opinions. En rejetant le bouclier dont une fiction, crue nécessaire, les avait couverts jusque-là, ils défiaient leurs ennemis respectifs. Il y avait dans cette détermination autant de générosité que de grandeur d'âme; mais ils étaient de part et d'autre bien loin de prévoir les funestes conséquences de cette imprudente concession qu'ils se faisaient mutuellement, et qui devait devenir successivement mortelle à tous les deux partis.

CHAPITRE IX.

Dumouriez cherche à consommer sa trahison. — Obstacles qu'il rencontre. — Il fait arrêter les commissaires de la Convention. — Il achève sa trahison. — Arrestation du duc d'Orléans. — Mesures que prend la Montagne. — Débats sur le comité de salut public. — Assemblée centrale de l'évêché. — Opposition qu'elle rencontre. — Paroles de Thuriot.

Pendant que les deux partis qui déchiraient le sein de la Convention se déclaraient une guerre mortelle, à l'occasion de Dumouriez, ce général, engagé dans la plus honteuse voie, essayait de consommer sa trahison : mais à chaque pas qu'il tentait de faire il rencontrait des obstacles auxquels il ne s'était pas attendu.

Obligé de se hâter, Dumouriez s'était porté à Breuille, et y avait réuni son armée afin d'être à même de menacer les trois places fortes de Lille, Va-

lenciennes et Condé, dont il voulait purger les garnisons. Mais, si la troupe de ligne, plus habituée à l'obéissance passive, paraissait dévouée à son général, les volontaires nationaux se montraient peu disposés à suivre ses ordres, depuis que sa conduite avait cessé de leur inspirer de la confiance.

Il entrait dans le plan de Dumouriez, si toutefois il pouvait en avoir un d'arrêté, de s'emparer des places importantes de la frontière du Nord, afin d'avoir des vivres et un point d'appui contre Paris. Mais les commissaires de la Convention qui se trouvaient à Lille et à Valenciennes, y avaient réchauffé l'ardeur des citoyens et des sociétés populaires, qui s'étaient déclarés contre lui. En même temps, ils avaient travaillé à affermir les autres généraux dans leurs devoirs envers la République. Déjà Dampierre, l'un des généraux de division, connu par sa bravoure, s'était déclaré chaleureusement pour la Convention, et plusieurs autres chefs n'attendaient que le moment favorable pour abandonner Dumouriez. Le général Ferrand, qui commandait à Valenciennes, ne laissait aucun doute sur sa fidélité à la République. A Lille, le mulâtre Saint-George jurait de tuer de sa main quiconque aurait la lâcheté de vouloir traiter avec l'ennemi. Il ne restait à Dumouriez que la place de Condé, sur laquelle il pût compter, parce qu'elle était commandée par le général Neuilly, qui lui était dévoué.

Le 31 mars, au moment où Dumouriez levait l'étendard de la trahison, quelques volontaires portant

écrit sur leurs chapeaux, *la République ou la mort*, l'avaient abordé dans son camp, et avaient voulu s'emparer de sa personne. Il les avait repoussés, et et livrés à ses hussards, troupe de vrais satellites. A l'instar des despotes, Dumouriez tira parti de cet événement, et se fit faire des adresses de félicitations sur les dangers auxquels il avait échappé.

Croyant avoir par là retrempé la fidélité de ses soldats, il fit sa première tentative sur Lille. A cet effet, il détacha le Polonais Miacsinski pour aller s'en emparer : et celui-ci commit l'imprudence d'entrer dans la place, avec une légère escorte. A peine y fut-il, que Saint-George fit fermer les portes : Miacsinski fut entouré, et livré aux autorités. Dumouriez apprenant que la division qu'il avait envoyée à Lille, errait sur les glacis, sans guide et sans direction, envoya un de ses aides-de-camp pour la rallier; mais cet aide-de-camp fut pris aussi, et la division fut perdue pour Dumouriez.

Une pareille tentative sur la place de Valenciennes, essayée en même temps, avait eu le même sort. Le chef qu'il avait chargé de surprendre la place, s'était uni au général Ferrand et aux commissaires de la Convention; et Valenciennes lui était échappée comme Lille.

Le 1er avril, il transporta son quartier général aux boues de Saint-Amand, afin de se rapprocher de Condé. Là, il commit un acte de perfidie en faisant arrêter le fils de Lecointre, député de Seine-et-Oise, et en l'envoyant au général autrichien.

Le 2 au soir, arrivèrent les quatre commissaires de la Convention, précédés par le ministre de la guerre, Beurnonville. Ils trouvèrent Dumouriez entouré d'un nombreux état-major, et gardé par un régiment de hussards : c'était celui de Berchiny, qui avait la réputation d'un corps aristocratique et sans moralité. Dumouriez demanda aux députés l'objet de leur mission : ils refusèrent de s'expliquer devant cette foule d'officiers, dont les dispositions leur paraissaient fort peu rassurantes, et demandèrent à passer dans un appartement : les officiers exigèrent que les portes en restassent ouvertes.

Camus lui lut alors le décret par lequel la Convention le mandait à la barre. Dumouriez répondit d'abord froidement que l'état de son armée exigeait sa présence, et que lorsqu'elle serait réorganisée, il verrait ce qu'il aurait à faire. Les commissaires insistèrent en l'assurant que la Convention ne voulait que connaître ses intentions; que son obéissance au décret la satisferait, et qu'il serait bientôt rendu à son armée. Dumouriez s'emporta; il leur répondit qu'il ne serait pas assez dupe pour aller à Paris, et se livrer lui-même au tribunal révolutionnaire; que des hommes de sang demandaient sa tête, mais qu'il n'était pas disposé à la leur donner. Puis, reprenant un ton plus calme, il les pria de ne pas le pousser à des extrémités pénibles, et les engagea à faire un rapport par lequel ils déclareraient que, dans le moment, il lui avait paru trop nécessaire à son armée pour l'en arracher; et il les laissa, pour attendre

leur décision, dans la salle où se trouvait son état-major.

Mais les commissaires avaient trop senti le danger de laisser plus long-temps le commandement entre ses mains, pour se prêter à ses vues; ils étaient bien décidés à remplir leur mission jusqu'au bout : aussi, leur délibération fut-elle bientôt prise ; ils suivirent le général pour le sommer, courageusement, au milieu même de ses nombreux officiers, d'obéir au décret de la Convention. Et, sur sa réponse négative, Camus lui déclara, avec une noble fermeté, qu'il était suspendu de ses fonctions; qu'il allait le faire arrêter, et que ses papiers seraient saisis. — « C'est trop fort, s'écria Dumouriez; » et aussitôt, appelant ses hussards, il leur dit, en allemand, d'arrêter les commissaires. Beurnonville le pria de lui faire partager leur sort. — « Oui, lui répondit-il, et je crois vous rendre un véritable service; je vous arrache au tribunal révolutionnaire (1). »

Dumouriez consomma sa trahison et sa perfidie, en livrant aux Autrichiens les commissaires de la Convention, qui eurent horriblement à souffrir des mauvais traitemens que l'empereur d'Autriche leur fit subir (2).

(1) Robespierre, dans son accusation contre les Girondins, a prétendu que l'arrestation des quatre commissaires était concertée d'avance, et que celle de Beurnonville ne fut qu'une comédie.

(2) De retour des prisons de l'Autriche, Camus publia une intéressante relation de leur captivité.

La nuit, Dumouriez fit une proclamation à son armée, dans laquelle il leva tout à fait le masque. Au lieu d'y faire, comme dans ses lettres, l'éloge de la *partie saine* de la Convention, il s'y prononça contre la Convention tout entière, et annonça hautement l'intention de rétablir la royauté et la Constitution de 1791. « La tyrannie, les assassinats, les crimes sont à leur comble à Paris, disait Dumouriez; l'anarchie nous dévore..... Il est temps que l'armée émette son vœu, purge la France des assassins et des agitateurs, et rende à notre malheureuse patrie le repos qu'elle a perdu par les crimes de ses représentans! »

Le lendemain matin, il monta à cheval, et fit puplier sa proclamation. Mais cet appel aux soldats ne produisit que la stupeur chez les uns et l'indignation chez les autres. Comme toute la France, l'armée était alors républicaine : elle comptait même dans ses rangs les patriotes les plus ardens, qui étaient accourus, comme volontaires, à la défense de la patrie; aussi ces volontaires furent-ils les premiers à abandonner le général qui les trahissait.

Dumouriez se trouva dès lors dans une crise des plus redoutables. Il voyait Dampierre ouvertement déclaré contre lui; à chaque instant, il apprenait que des généraux l'abandonnait, et que d'autres n'attendaient que d'être en position pour le faire : de toutes parts il surgissait des officiers qui travaillaient les troupes de ligne. Il pensa qu'il ne lui restait plus d'autre parti à prendre que d'agir, afin

d'entraîner par l'action les troupes qu'il avait encore, et les soustraire à toute autre influence que la sienne. A cet effet, il fixa, avec le colonel Mack, un rendez-vous pour le lendemain matin, dans lequel ils devaient convenir des opérations à faire pour réaliser leur plan.

Le 4 au matin, Dumouriez, Thouvenot, les fils d'Orléans, et quelques autres officiers, tous complices de la trahison, tous traîtres à la République, tous rebelles à la Convention Nationale, seule autorité émanée du souverain, partirent, accompagnés de quelques domestiques, pour aller au rendez-vous. Dumouriez se proposait de se porter ensuite sur Condé, d'affermir la garnison, et d'aller s'emparer de Lille.

Mais à peine étaient-ils sur le chemin de Condé, qu'ils rencontrèrent deux bataillons de volontaires qui s'en allaient. Dumouriez voulut mettre pied à terre pour leur donner par écrit l'ordre de rentrer au camp; mais il avait affaire avec des hommes qui n'entendaient pas l'obéissance passive, et qui d'ailleurs étaient en insurrection contre lui. Au lieu de lui obéir, ils voulurent l'envelopper et le prendre. Dumouriez n'eut que le temps de remonter à cheval et de fuir au grand galop. Les volontaires se mirent à sa poursuite et cherchèrent à lui couper le chemin vers un fossé; son cheval s'étant refusé à le sauter, il ne perdit pas la tête; il se jeta dans le fossé, le traversa à pied, et arriva à l'autre bord, au milieu d'une grêle de coups de fusils : acceptant alors le cheval

d'un domestique, il courut à toute bride vers Bury, où il arriva le soir avec sa suite. Il y fut joint par le colonel Mack, et ils employèrent la nuit à convenir des mesures à prendre dans les circonstances.

Le lendemain, Dumouriez eut encore l'audace de se présenter au milieu de son armée, accompagné par des dragons impériaux. Mais la nouvelle de sa fuite à l'ennemi, la vue des cavaliers autrichiens qui l'accompagnaient, produisirent une impression funeste pour lui, honorable pour nos soldats, salutaire pour la République. Il apprit que l'artillerie avait quitté le camp, et que des divisions entières se rendaient à Valenciennes pour se rallier à Dampierre. Il se vit alors obligé de quitter définitivement son armée, et de repasser à l'ennemi. Il y fut suivi par le général Thouvenot, par les deux fils d'Orléans, et par quelques autres officiers qu'il avait mis dans le secret de ses coupables et folles entreprises en faveur du rétablissement de la monarchie.

Quand les Autrichiens virent qu'ils ne pouvaient plus soumettre la France par la coopération, de Dumouriez ils lui offrirent de se mettre à la tête d'une nouvelle émigration. Il essaya de publier quelques manifestes pour offrir aux Français la paix, avec la constitution de 1791. Les soldats républicains lui répondirent par l'hymne de la Marseillaise, et par des coups de canon.

Sentant alors la faute qu'il avait commise, en prenant pour auxiliaires les ennemis de sa patrie; désenchanté de tous ses projets extravagans; désolé

d'avoir échangé sa gloire contre l'opprobre; encore trop Français, malgré ses aberrations, pour s'assimiler aux émigrés et guerroyer contre son pays, il refusa les propositions de l'ennemi, et préféra se retirer en Suisse, d'où il erra dans toute l'Europe.

Une longue vie, passée dans l'exil, et, ce qui est pis encore pour un homme dont le nom avait retenti en Europe, passée dans l'oubli; une longue vie usée en vains regrets, fut réservée à Dumouriez. Ses grands talens, son audace, son bouillant courage, l'avaient élevé au premier rang; il avait été proclamé le sauveur de la patrie; c'était le plus beau titre qu'un mortel put ambitionner dans une République. Mais son caractère n'était pas à la hauteur de la grande mission qui lui avait été confiée. Découragé par un premier revers, il ne sut pas opposer au sort la constance qui caractérise les grands hommes; et au lieu de sacrifier sa vie à la défense de la cause à laquelle il devait sa gloire; au lieu de chercher à s'illustrer encore davantage par sa fidélité à la liberté et au peuple français, il ne trouva rien de mieux à faire qu'à aspirer au rôle d'un vil courtisan. C'est que Dumouriez était un homme sans principes, sans moralité; c'est qu'il avait été élevé dans les rangs des aristocrates; c'est que la liberté et les peuples ne doivent jamais confier leurs intérêts à ceux qui, par position ou par éducation, ne peuvent aimer sincèrement ni la liberté ni le peuple; c'est enfin parce qu'on avait laissé Dumouriez entouré d'hommes qui, tôt ou tard, devaient le perdre.

La défection, la trahison de Dumouriez, en exaspérant le parti de la Montagne, fit un mal affreux à la Gironde, contre laquelle cet événement tourna toute la fureur populaire. Elle accéléra la chûte des hommes avec lesquels il avait été lié, et contribua puissamment à amener les violences révolutionnaires.

Un des premiers actes que la manifestation des projets contre-révolutionnaires de ce général amena, fut l'arrestation et l'envoi au Fort Saint-Jean, à Marseille, du duc d'Orléans et du reste de sa famille. En même temps, la Convention décréta que les pères, les femmes, les enfans d'officiers attachés à l'armée commandée par Dumouriez, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de lieutenant-général, seraient gardés à vue, comme ôtages, par chaque municipalité du lieu de leur résidence, jusqu'à ce que le ministre de la guerre, ainsi que les commissaires de la Convention détenus par la perfidie de Dumouriez, fussent mis en liberté, et que l'armée de la Belgique fût remise sous les ordres du nouveau général qui serait nommé.

Les mesures capables de sauver la République se pressaient dans chaque séance de la Convention. Dans la séance du 3 avril, Lacroix ayant fait l'exposé de la situation des choses en Belgique, Boyer-Fonfrède demande que ce rapport, quelque alarmant qu'il pût être, fût envoyé à tous les départemens, afin, dit-il, qu'on sut avec quel calme, quelle fierté républicaine la Convention l'avait entendu, et

que tous les Français fussent persuadés qu'elle sauverait la patrie. Carrier demanda la formation d'un camp de quarante mille hommes aux environs de Paris. Brival fit remarquer que plusieurs des membres du comité de défense générale ayant eu des relations avec Dumouriez, ils pouvaient être soupçonnés de complicité, et que par cela seul, il fallait qu'ils fussent remplacés. Marat dit qu'il était urgent de composer les comités de l'Assemblée d'hommes qui eussent fait leurs preuves en patriotisme, et qu'il fallait donner à ces comités des pouvoirs assez étendus pour opérer le bien : il demanda la formation d'un comité de sûreté générale, composé de membres ayant la confiance du peuple, et qui eussent le pouvoir de faire arrêter toutes les personnes suspectes.

Isnard, au nom du comité de défense générale, présenta un projet de décret tendant à mettre en action les idées de Marat. « Votre comité a reconnu, dit-il, que dans un moment où les revers se succèdent, où un vaste plan de conspiration contre-révolutionnaire couvre la France, où des trahisons de tout genre se manifestent, il fallait donner aux ressorts du gouvernement plus d'action, plus d'énergie, plus d'unité. Il a pensé qu'il fallait nommer un comité d'exécution, composé de neuf membres, choisis dans le sein de cette Assemblée, chargé de remplir les fonctions qui étaient attribuées au conseil exécutif, et de prendre toutes les mesures de défense générale que nécessitent les circonstances.... C'est à vous que

le peuple a remis le dépôt de la liberté, c'est à vous qu'il en demandera compte; c'est donc vous qui devez veiller à sa garde. Saisissons enfin d'une main hardie, ferme et pure, les rênes du gouvernement. Il n'est plus question de disputer sur les formes, il s'agit de défendre la patrie. Avant de déterminer le culte que l'on doit à la liberté, il faut assurer son triomphe. »

Enfin, Barrère, au nom de ce même comité, présenta à la sanction de l'Assemblée une série de mesures de salut public, qui furent toutes décrétées séance tenante. Elles étaient ainsi conçues :

« 1° Il sera procédé dans le jour, par appel nominal, à l'élection d'un nouveau ministre de la guerre.

« 2° Il y aura, près des armées du Nord et des Ardennes, six commissaires, pris dans le sein de la Convention Nationale, qui s'occuperont d'abord d'établir les communications les plus promptes entre les diverses parties de ces armées, d'y faire publier la proclamation de la Convention Nationale, et d'y maintenir les principes qui les ont toujours animées pour la defense de la République.

« 3° Les commissaires sont : Carnot, Gasparin, Briez, Duhem, Roux-Fazillac, Duquesnoy, Dubois-Debay et Delbret.

« 4° Deux se rendront à Valenciennes, d'où ils se porteront sur tous les points où ils jugeront leur présence nécessaire.

« 5° Trois se rendront à Lille, où ils se joindront

à Carnot, et d'où ils se transporteront par tout où besoin sera. D'eux d'entre eux s'arrêteront à Douai, pendant le temps nécessaire pour y prendre toutes les mesures qu'exige la défense de cette place.

« 6° Deux autres commissaires se rendront à Péronne, pour y former un noyau d'armée, tant des recrues que des soldats qui se sont séparés des armées par la perfidie de Dumouriez. Le conseil exécutif provisoire enverra à cet effet à Péronne, deux commissaires des guerres, et deux officiers de l'état-major.

« 7° Les commissaires seront investis des mêmes pouvoirs que ceux qui ont été précédemment envoyés; ils sont autorisés à se diviser, délibérer et agir au nombre de deux.

« 8° En attendant que les costumes soient décrétés, les commissaires porteront désormais un sabre en demi-espadon, pendu à un baudrier de cuir noir, placé en baudrier par-dessus l'habit; une écharpe en ceinture, sur la tête un chapeau rond surmonté de trois plumes aux trois couleurs.

« 9° Les commissaires seront également chargés de la distribution des bulletins et autres écrits et adresses dont la Convention aura décrété l'envoi aux armées, sous le couvert et par l'entremise des commissaires. Les commissaires porteront désormais le nom de représentans de la nation, députés par la Convention.

« 10° La Convention Nationale approuve la nomination faite par le conseil exécutif provisoire du

général Dampierre, pour commander en chef les armées du Nord et des Ardennes.

« 11° Il sera formé sans délai une armée de quarante mille hommes, qui sera divisée sur les points qui devront couvrir toutes les rivières navigables avec Paris.

« Le comité de défense générale, réuni au comité militaire, présentera demain le mode d'exécution qui indiquera les points où seront campés les quarante mille hommes destinés à couvrir Paris. »

Lacroix demanda qu'il fût ajouté à ces dispositions, que l'armée de quarante mille hommes serait composée de sans-culottes, et qu'il n'y entrerait aucun ci-devant privilégié, soit comme volontaire, soit comme officier. Danton appuya vivement cette motion : il dit que le grand moyen d'éterniser la République, c'était d'appeler le peuple à sa défense; que tandis que nos armées combattraient les ennemis de l'extérieur, il fallait que les aristocrates de l'intérieur fussent sous la pique des sans-culottes.

« J'ai une autre proposition à faire, dit-il; il faut que dans toute la France, le prix du pain soit dans une juste proportion avec le salaire du pauvre : ce qui excédera sera payé par le riche. Par ce seul décret, vous assurerez au peuple et son existence et sa dignité; vous l'attacherez à la Révolution, vous acquerrez son estime et son affection... »

Toutes ces propositions furent votées par acclamation. Les girondins, s'apercevant que les circonstances étaient plus fortes que leur volonté, se laissè-

rent entraîner et votèrent, eux aussi, sans discussion, toutes ces mesures.

Il n'y eut que l'organisation du comité de salut public, telle que la présenta de nouveau Isnard, dans la séance du 6 avril, qui excita quelques débats. Buzot combattit cette institution comme dangereuse et comme insuffisante; il aurait voulu que l'on se bornât à établir un comité de surveillance, chargé d'inspecter les opérations du conseil exécutif.

Thuriot, qui avait rejeté le premier projet présenté par Isnard, soutint que le second projet n'avait aucun des inconvéniens qu'il avait remarqués dans l'autre. « La Convention, dit-il, ne peut administrer, le conseil exécutif n'a pas assez d'activité : il faut un corps intermédiaire; et pour qu'il puisse faire le bien, il faut que ce soit une émanation de la Convention : car elle a le droit incontestable de déléguer à quelques-uns de ses membres la surveillance qu'elle est chargée d'exercer... »

Marat crut devoir prendre la parole pour résumer la question. « La torpeur du conseil exécutif, sa négligence à rassembler les forces nationales contre les ennemis du dehors, son refus d'approvisionner nos armées et nos places de guerre, son silence sur les machinations des généraux, sa connivence apparente, vous ont forcés, dit-il, d'instituer un comité de défense générale; mais il n'a point rempli vos vues : une triste expérience a fait croire au peuple qu'il était lui-même d'accord, et l'a fait dérisoirement surnommer le comité Dumouriez, au lieu d'être celui

de salut public. Les événemens désastreux qui sont la suite des trahisons des généraux, les forces considérables que les ennemis rassemblent sur nos frontières, la nécessité de sauver la patrie, nous forcent aujourd'hui d'organiser un nouveau comité. »

Examinant ensuite cette institution, il dit qu'il ne fallait pas la considérer sous le rapport des principes politiques ou constitutionnels; que ce n'était point une autorité constituée, mais une autorité provisoire, subordonnée à la Convention, qui conservait toujours le droit de la dissoudre. « Peut-être ce comité, s'écria-t-il, avec les moyens mêmes que vous lui donnez, ne sera-t-il pas encore assez fort pour sauver la liberté; c'est par le despotisme de la liberté qu'il faut écraser le despotisme des rois. »

Ces paroles audacieuses furent accueillies par les applaudissemens des tribunes et d'une partie de l'Assemblée. En vain Biroteau voulut-il faire observer que ce n'était pas sur la violence qu'il fallait établir la liberté; en vain voulut-il faire entendre qu'il était à craindre que quelque ambitieux ne s'élevât dans ce comité, pour usurper le pouvoir suprême, sous le masque du patriotisme. Sa voix fut couverte par les murmures du côté gauche, qui réclamait à grands cris la clôture de la discussion. Cependant Barrère obtient encore la parole. Il affirme qu'on ne peut avoir rien à craindre d'un comité toujours responsable à la Convention Nationale, toujours surveillé par tous ses membres, ne faisant que surveiller le conseil exécutif, que presser l'action admi-

nistrative; d'un comité de salut public, dit-il, de qui la trésorerie nationale est entièrement indépendante, et qui ne peut agir sur la liberté civile, mais seulement sur les agens publics, qui pourraient être suspects ou inculpés dans quelque conspiration; d'un comité établi pour un mois, et sur lequel tous les regards sont portés, toutes les espérances réunies.

« Il suffit de nous entendre de bonne foi, continua-t-il, et de ne pas nous donner des terreurs imaginaires, pour convenir de l'organisation d'un bon comité de salut public. Celui que vous avez organisé en dernier lieu ne peut pas efficacement travailler au salut de la patrie : ce comité, par son organisation vicieuse, par sa composition incompatible, par sa publicité dangereuse, par sa délibération trop lente, ne peut qu'entraver et laisser périr la République. On dirait, à entendre les objections éternelles de ces politiques timides et ombrageux qui s'opposent à ce comité, qu'il s'agit d'un corps à constituer, ou d'une autorité spéciale, ou d'un conseil national : cependant il ne s'agit que d'un comité de la Convention; il ne s'agit que d'améliorer ce qui existe déjà, et de rendre utile un moyen de défense publique. »

S'adressant ensuite au côté droit, Barrère dit que les grands enfans de la Révolution criaient sans cesse à la dictature, tandis qu'ils avaient concouru à la nomination de ces proconsuls envoyés dans les départemens, avec l'effrayante autorité de déporter les ennemis de la liberté et de l'égalité; tandis qu'ils avaient confié au comité de surveillance, le droit terrible de

lancer des mandats d'arrêt et d'amener contre les citoyens.

« Je ne connais qu'une dictature, qui soit légitime, s'écrie Barrère en terminant; je n'en connais qu'une qui soit nécessaire et que la nation ait voulu; c'est la Convention nationale : c'est par vous que la nation exerce la dictature sur elle-même, et je crois fermement que c'est la seule dictature que des hommes libres et éclairés puissent supporter. »

L'Assemblée pressée d'aller au but, chargea Isnard, Barrère, Thuriot, Mathieu et Danton de présenter, dans la séance du lendemain, un projet de décret analogue aux bases qui venaient d'être développées par Barrère, Isnard et Bréard.

Le 6 avril, après un léger débat, le projet présenté par Isnard, fut adopté en ces termes :

« Il sera formé, par appel nominal, un comité de salut public, composé de neuf membres de la Convention Nationale.

« Ce comité délibérera en secret, il sera chargé de surveiller et d'accélérer l'action de l'administration confiée au pouvoir exécutif provisoire, dont il pourra même suspendre les arrêtés, lorsqu'il les croira contraires à l'intérêt national, à la charge d'en informer sans délai la Convention.

« Il est autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes, des mesures de défense générale extérieure et intérieure; et ses arrêtés, signés de la majorité de ses membres délibérans, qui ne pourront être au-dessous des deux tiers, seront exécutés sans délai

par le conseil exécutif provisoire. Il ne pourra, en aucun cas, décerner des mandats d'amener ou d'arrêt, si ce n'est contre les agens d'exécution, à la charge d'en rendre compte sans délai à la Convention.

« Il fera chaque semaine un rapport général, et par écrit, de ses opérations et de la situation de la République. »

Le comité de salut public, organisé d'après ce projet décrété, n'était établi que pour un mois, et la trésorerie nationale demeurait indépendante de son action.

Le résultat de l'appel nominal fut tout en faveur de la Montagne; Barrère, Delmas, Bréard, Jean Debry, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard et Lacroix, furent nommés membres du comité de salut public : ils eurent pour suppléans : Réveillère-Lepaux, Lasource, Isnard, Lindet, Thuriot, Dubois-Crancé, Fonfrède, Merlin et Cambacérès (1).

(1) Un écrivain philosophe, un écrivain qui occupa deux ministères au commencement du règne de la Convention, Garat, dont j'ai déjà eu l'occasion de citer les opinions sur les hommes et les choses de la révolution, a fait, dans ses mémoires, sur les chefs et les partis qui divisaient cette assemblée, un parallèle plus piquant, plus ingénieux qu'exactement vrai. Toutefois il peut être curieux de citer ici un résumé de son tableau : on y trouvera la clef de ces variations par lesquelles la Convention confiait ses missions, tantôt à des commissions composées en entier de Girondins, tantôt à des comités formés en entier de membres de la Montagne. — « A juger chaque côté par la majorité de ses élémens, dit Garat, tous les deux, dans des genres et des degrés différens, devaient me pa-

Ainsi, à mesure que le danger augmentait, la Convention sentait le besoin d'activer l'action du gouvernement en le concentrant tout entier dans ses mains; elle reconnaissait la nécessité d'agir promptement et vigoureusement, et de se débarrasser de tous les obstacles, de toutes les entraves qui s'opposaient à l'élan qu'elle désirait imprimer à la nation entière, pour ne pas passer sous les fourches caudines.

Telle avait été la crise occasionée par la trahison de Dumouriez, que les plus ardens patriotes avaient désespéré du salut de la France par la Convention au milieu de laquelle ils croyaient voir de nombreux complices de ce général. Il en était résulté que les sections, s'emparant de la doctrine émise par Marat, à la tribune de la Convention, que chaque portion du peuple français était souveraine chez elle, et pouvait prendre telle mesure de sûreté qu'elle jugerait à propos, avaient envoyé des commissaires, lesquels s'étaient réunis, à l'évêché, en *Assemblée centrale de salut public, correspondante avec les départemens sous la sauve-garde du peuple*. Il s'était donc formé une seconde Assemblée Nationale qui s'attribuait le droit de vérifier l'usage que la

raître capables de rendre de grands services à la république. Le côté droit, pour organiser l'intérieur avec sagesse et avec grandeur; le côté gauche pour faire passer de leurs âmes dans les âmes de tous les français, ces passions républicaines et populaires, si nécessaires à une nation assaillie de toutes parts par la meute des rois et par la soldatesque de l'Europe. »

Convention faisait des pouvoirs qu'elle avait reçus du peuple, ainsi que celui d'aviser aux moyens de sauver la chose publique.

C'était de cette Assemblée qu'étaient sorties les propositions les plus violentes, et entre autres celle d'aller demander en corps à la Convention si elle avait les moyens de sauver la patrie.

Aussitôt la Convention, la commune, et même les jacobins conçurent des inquiétudes sur cette réunion. Robespierre et Marat dénoncèrent l'illégalité et les vues subversives des commissaires assemblés à l'évêché. Chaumette, procureur de la commune, qui avait prêté le local, fut effrayé par le premier arrêté que cette *Assemblée centrale* avait prise, et sur le champ, il le fit casser par la commune. Les jacobins, à qui l'un de ces commissaires avait été annoncer leur organisation, s'étaient élevés contre un pareil établissement, et Marat avait même demandé l'arrestation du messager. On s'écria que les prétendus commissaires n'étaient que des agitateurs payés par l'ennemi. Mais quelques membres ayant fait observer que ce pouvaient être de bons citoyens égarés, la société envoya à l'évêché une députation à l'effet de s'assurer des intentions et du civisme des membres de *l'Assemblée centrale*. Il fut reconnu qu'elle était composée de patriotes, qui, dans leur zèle outré, avaient cru bien faire en s'occupant de mesures de salut public. Néanmoins on demanda qu'ils fussent exclus de la société, et par accommodement, les jacobins se bornèrent à im-

prouver leur conduite, et à les soumettre à une surveillance sévère.

Au reste, toutes les sections n'avaient pas contribué à l'Assemblée de l'évêché; celle du Mail la dénonça même à la Convention, comme ayant outrepassé les pouvoirs qui lui avaient été donnés, et comme ayant cherché à établir une lutte avec les autorités constituées,

Barrère s'éleva contre la nouvelle tyrannie qu'on voulait établir : il voyait dans ce comité central une autorité qui tendait à rivaliser avec la Convention, et qu'il fallait s'empresser d'abattre. « Certes, dit-il, je ne blâmerai jamais l'inquiétude des bons citoyens dans des momens où la patrie est en danger, mais je blâmerai toujours ceux qui profitent de ce danger pour usurper la souveraineté nationale. Les sections de Paris ont le droit de s'unir à nous et de marcher à la punition des coupables; mais elles n'ont pas celui de former un comité de correspondance avec les départemens : c'est là le système de ceux qui ont voulu jusqu'à présent dégrader et avilir la représentation nationale, pour usurper ensuite son autorité. »

Il fut arrêté que les commissaires des sections qui avaient fait partie de la réunion de l'evêché seraient traduits à la barre, et que le maire rendrait compte de ce rassemblement.

Chaumette se présenta, le lendemain, pour déclarer que la commune avait cru ne pas devoir refuser aux commissaires qui s'étaient présentés au nom des

sections un local pour y délibérer une adresse à la Convention ; mais que, dès la première séance, les meneurs de cette réunion ayant découvert leurs projets par l'arrêté qu'ils avaient pris, la commune s'était empressée de casser cet arrêté, et de chasser ceux qui voulaient s'ériger en assemblée centrale de salut public. La Convention se contenta de ces renseignemens, et passa à l'ordre du jour.

Tout porte à croire cependant, que cette tentative était dirigée contre la Convention ; que les sections, poussées par quelques désorganisateurs, avaient formé le projet de se passer d'elle pour sauver la France, comme au 10 août on s'était passé de l'Assemblée Législative pour détrôner Louis XVI ; mais qu'ayant vu la Convention retrouver quelque énergie dans le danger, et ayant obtenu d'elle toutes les mesures que le peuple réclamait, on avait dès-lors, abandonné le projet d'agir sans son secours.

Thuriot avait sans doute eu en vue cette tentative, quand il monta à la tribune pour recommander aux citoyens de Paris de s'unir plus fortement que jamais à la Convention. « Nous ne pouvons nous dissimuler, dit-il, que le coup électrique est porté ; mais il faut prévenir l'explosion. Il faut que tous les citoyens soient bien pénétrés de cette vérité, que s'ils se portaient à quelque violence, la patrie serait dans le plus grand danger. Il faut démontrer à tout le monde que si, par impossible, il arrivait dans les sections un mouvement, il deviendrait le point de ralliement de tous les con-

tre-révolutionnaires. Nous avons besoin du patriotisme le plus ardent, mais le plus pur; il faut surtout que l'on soit bien convaincu que s'il y avait ici un mouvement, au lieu de porter nos forces aux frontières, les départemens se porteraient sur Paris, que les subsistances n'y arriverent plus, que les armes ne parviendraient plus à leur destination. Il faut que vous fassiez bien entendre aux sections qu'elles doivent discuter avec calme, sur les moyens de défense, car nous avons ici une force telle que nous pouvons mettre aisément deux cent mille hommes sur pied. Il ne faut pas nous y tromper, il est des hommes qui ayant inspiré malheureusement un trop grand degré de confiance, pourraient servir, sans le vouloir peut-être, les projets des conspirateurs, et porter le peuple à des mesures que l'humanité, que l'intérêt général réprouvent également. C'est donc aujourd'hui qu'il faut répéter cette grande vérité, que sans l'existence de la Convention, sans le respect pour ses décrets, il n'y a plus de salut pour la chose publique. »

CHAPITRE X.

Marat dénonce les *hommes d'État*. — La section de Bon-Conseil désigne les complices de Dumouriez. — Nouvelle pétition contre les Girondins. — Elle est combattue par Pétion. — Danton défend le droit de pétition. — Fonfrède prend le parti de la Convention. — Robespierre attribue toutes les conspirations au côté droit. — Son accusation contre les Girondins. — Réponse de Vergniaud. — Attaque de Guadet. — Marat est décrété d'accusation. — Rapport de Delaunay sur Marat.

Les mesures énergiques que la Convention venait de prendre avaient rassuré les patriotes, effrayés par la trahison de Dumouriez; mais quelque union qui eût paru dans cette Assemblée pendant le vote de ces mesures, les partis étaient loin de s'être réconciliés. Les montagnards, si impolitiquement accusés par Lasource d'être la cause des malheurs qui affligeaient la patrie, avaient eu une revanche éclatante, qui leur avait permis de prendre le langage accusateur.

Ils étaient d'ailleurs devancés par les sections et

les sociétés populaires, qui, tous les jours, se présentaient à la barre pour y dénoncer les girondins comme complices de Dumouriez.

Le 3 avril, Marat avait dit à la tribune de la Convention, qu'on n'avait pas encore porté la cognée à la racine du mal; qu'une partie de l'Assemblée ne méritait pas la confiance des patriotes, puisque le traître Dumouriez marchait sur Paris pour protéger ce qu'il appelait la *saine partie* contre celle qui devait sauver la République; et il avait ajouté qu'il était impossible que la Montagne eût la moindre confiance en la plupart de ceux qu'il appelait lui-même les *hommes d'État*.

Marat avait été rappelé à l'ordre : ses expressions furent désavouées par Julien (de la Drôme), qui déclara, au nom de la Montagne, qu'il y avait un grand nombre des membres du côté droit sur lesquels elle n'avait jamais conçu le moindre soupçon.

Mais Marat était une puissante autorité pour les sociétés populaires et pour les sections. A force de s'intituler lui-même l'*ami du peuple*, le peuple avait fini par le regarder comme son plus immédiat et son plus constant défenseur : il était ainsi devenu l'oracle populaire; et dès qu'il parlait, soit à la tribune de la Convention, soit à celle des jacobins, ses paroles étaient toujours couvertes d'applaudissemens frénétiques, et ses motions servaient à l'instant de règle pour les adresses et les pétitions des sociétés populaires.

Or, Marat ayant dit que la Montagne ne pouvait

avoir aucune confiance dans les *hommes d'État*, qu'il regardait comme les complices de Dumouriez: les sections ne tardèrent pas à traduire les paroles de Marat en pétitions.

Le 6 avril, pendant que la Convention était encore en permanence, une députation de la section de Bon-Conseil se présenta à la barre pour demander que l'Assemblée fît le plus sévère examen de la trahison de Dumouriez, et qu'elle suivît tous les fils de cette trame. « Ce n'est pas seulement dans ses légions, dirent les pétitionnaires, que le traître a trouvé des complices. Le peuple n'est-il pas fondé à croire qu'il y en avait jusque dans votre sein. La voix publique nous indique les Brissot, les Guadet, les Gensonné, les Vergniaud, les Barbaroux, les Louvet, les Buzot, etc..... »

A peine les pétitionnaires avaient-ils fait entendre ces dénonciations, qu'ils furent interrompus par les plus vifs applaudissemens des tribunes, auxquels s'étaient mêlés ceux de l'extrême gauche. Mais le côté droit manifesta la plus vive indignation, et demanda que les commissaires de la section fussent chassés de la salle. Mallarmé soutint que la députation devait être entendue, en vertu du droit de pétition. « Vous avez déclaré, dit-il, que les membres de cette Assemblée pourraient être dénoncés et renvoyés devant le tribunal extraordinaire; je crois les accusés innocens; mais lorsque des citoyens ont le courage de venir vous dire la vérité, il faut les entendre; mais je demande qu'ils signent ensuite leur dénonciation,

et qu'elle soit renvoyée au comité pour faire son rapport demain. »

Les pétitionnaires, ainsi autorisés à terminer leur dénonciation, continuèrent sur le même ton. « Qu'attendez-vous pour les frapper du décret d'accusation, ajoutèrent-ils? Vous mettez Dumouriez hors de la loi, et vous laissez assis parmi vous ses complices? vous manque-t-il des preuves? les calomnies qu'ils ont vomies contre Paris déposent contre eux...... Patriotes de la Montagne, c'est sur vous que se repose la patrie du soin de désigner les traîtres; il est temps de les dépouiller d'une inviolabilité liberticide!.... »

Une explosion de mécontentement, de la part du côté droit, suivit la lecture de cette pétition, constamment applaudie par les tribunes et par le côté gauche, et ce mécontentement redoubla, quand le président, Delmas, proposa d'accorder les honneurs de la séance aux députés de la section. La Gironde insista pour qu'ils fussent chassés; la Montagne s'y opposa : on s'interpella vivement; on se menaça, et la séance fût longtemps troublée.

« C'est la violation d'un principe sacré qui occasionne cette scène scandaleuse, s'écriait Marat. Avez-vous refusé d'entendre ceux qui venaient me dénoncer? avez-vous refusé les honneurs de la séance aux agens de la cabale qui venaient me calomnier.....»

Lacroix demanda que les pétitionnaires fussent obligés de préciser leurs accusations, et qu'ils fussent tenus de dire quels étaient ceux des membres de la Convention qu'ils entendaient comprendre dans

leur dénonciation. Ceux-ci répondirent que les noms de tous les traîtres ne leur étaient pas connus; qu'il y en avait d'accusés d'avoir écrit dans leurs départemens pour faire arrêter les commissaires de l'Assemblée, et d'autres, coupables d'avoir corrompu l'esprit public dans les départemens; qu'ils connaissaient bien les crimes, mais qu'ils n'en connaissaient pas les auteurs.

La dénonciation n'avait pas eu de suites ce jour là, et la Convention avait passé à l'ordre du jour. Mais le 10 avril, Pétion dénonça un projet d'adresse rédigée par la section de la Halle-aux-Blés, que présidait Marat, et que l'on colportait aux Jacobins, à la commune, et aux autres sections. On y demandait que Roland fût décrété d'accusation, que les employés dans les bureaux du ministère et dans les armées fussent soumis à l'épuration la plus sévère, et que ceux qui seraient suspects fussent destitués; que l'administration des postes fût renouvelée, et que tous les chefs de bureau fussent nommés par le peuple; que tous les officiers suspects, ne pussent plus servir dans les armées françaises; qu'il fût fait une loi contre les accapareurs, et que la vente du numéraire fût défendue; que tous les députés en mission fussent rappelés, excepté ceux qui étaient dans les armées, et que l'on envoyât dans les départemens des citoyens patriotes, avec des pouvoirs nécessaires; que les députés coupables fussent décrétés d'accusation, et enfin, que ceux qui n'avaient pas eu le courage de défendre la République fussent destitués et

remplacés par leurs suppléans. « Montagne de la Convention, disaient les pétitionnaires, c'est à vous que nous nous adressons : sauvez la République, ou, si vous ne vous sentez pas assez forts pour le faire, osez nous le dire avec franchise, nous nous engagerons de la sauver. La crise que nous éprouvons doit être la dernière ; il faut que la France soit anéantie, ou que la République triomphe. »

Pétion s'éleva, avec une énergie qui lui était peu ordinaire, contre cette adresse, qui, selon son avis, tendait à dissoudre la Convention. « Avons-nous été envoyés ici pour y être abreuvés d'outrages? s'écria-t-il. Vous l'avez entendu, ils vous disent que la majorité est corrompue, qu'il y a ici des conspirateurs? Ne serions-nous pas coupables, si nous ne sévissions pas contre des scélérats? Ces hommes qui ont l'audace d'adresser ces paroles à une minorité, viennent ensuite lui demander si elle peut sauver la patrie, et lui disent : Nous nous chargeons, nous, de la sauver. Quoi! représentans, on viendra vous dire, et vous écouterez de sang froid ces paroles : *Votre majorité est corrompue, nous sauverons la patrie*. Et comment la sauveront-ils? Est-ce par des brigandages? par des assassinats.... » — Voilà le langage de Dumouriez, lui crient plusieurs membres de la Montagne. Danton demande le rapport de Cambon, au nom du comité de salut public : « On discutera ensuite, dit-il, la mention honorable que je propose pour l'adresse qui vous a été lue. » Et il s'élance à la tribune.

A cette motion inattendue, les membres du côté gauche applaudissent avec transport. Mais la droite témoigne la plus vive indignation. Les amis de Pétion lui crient de ne pas céder la tribune, qui reste long-temps environnée. « Nous saurons mourir, s'écrient les girondins, mais nous ne mourrons pas seuls. — Vous êtes des scélérats, leur répond Danton. — Je mourrai républicain et tu mourras tyran, lui réplique Biroteau. — A bas le dictateur! crient à la fois tous les girondins. »

Après un long tumulte, le président se découvre enfin, et Pétion continue. « Depuis long-temps, qu'entendons-nous sans cesse? Des calomnies, des outrages, des dénonciations. Certes, il n'en coûte rien pour dire : Vous êtes complices de Dumouriez, de d'Orléans, mais sans présenter le plus léger indice; et toujours lorsque l'on a l'envie de commettre des délits, ou qu'on vient d'en commettre, on a toujours le soin de les attribuer aux autres. N'est-il pas évident, ajoute Pétion, que les démarches qui sont faites depuis quelque temps, et qui tendent à avilir l'Assemblée, à la jeter dans des mesures inconsidérées, partent de comités secrets et particuliers? Tout se trouve coïncider avec les circonstances pour parvenir à cet avilissement de la Convention, ou à lui arracher des délibérations par surprise et par des moyens qu'on fait employer sous prétexte de mesures révolutionnaires..... On voudrait bien avoir encore une insurrection, mais on ne l'obtiendra pas, car la masse du peuple de Paris est excellente. »

Pétion terminait sa véhémente improvisation, en demandant que le président et le secrétaire de la section qui avait osé faire circuler le projet d'adresse par lui dénoncé, fussent mandés à la barre, et de là au tribunal révolutionnaire.

Danton, qui attendait que Pétion eût fini, et qui avait plusieurs fois témoigné son impatience, s'élance à la tribune après lui; les applaudissemens d'une partie de l'Assemblée et des tribunes l'y suivent.

« C'est une vérité incontestable, dit-il, que vous n'avez pas le droit d'exiger du peuple ou d'une portion du peuple, plus de sagesse que vous n'en avez vous-mêmes. Le peuple n'a-t-il pas le droit de sentir les bouillonnemens qui le conduisent à un délire patriotique, lorsque cette tribune semble continuellement être une arène de gladiateurs? N'ai-je pas été moi-même tout à l'heure assiégé à cette tribune? Ne m'a-t-on pas dit que je voulais être dictateur?.... Tous les jours il arrive des pétitions plus ou moins exagérées; mais il faut les juger par le fond. J'en appelle à Pétion lui-même. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se trouve dans les orages populaires; il sait bien que lorsqu'un peuple brise la monarchie pour arriver à la République, il dépasse son but par la force de projection qu'il s'est donnée. Que doit faire la représentation nationale? Profiter de ces mêmes excès. Dans l'Assemblée Constituante, Marat n'était ni moins terrible aux aristocrates, ni moins odieux aux modérés; eh bien! Marat y trouva

des défenseurs. Il disait aussi que la majorité était mauvaise, et elle l'était.

« Ce n'est pas que je croie qu'il en soit de même de cette Assemblée; mais que devez-vous répondre au peuple, quand il vous dit des vérités sévères? Vous devez lui répondre en sauvant la République. Et depuis quand vous doit-on des éloges? Etes-vous à la fin de votre mission? On parle de calomniateurs! la calomnie dans un état vraiment libre, n'est rien pour un homme qui a la conscience intime de son devoir. Encore une fois, tout ce qui a rapport à la calomnie ne peut être la base d'une délibération dans la Convention. Il existe des lois, des tribunaux; que ceux qui croient devoir poursuivre cette adresse, l'y poursuivent. Mais si vous délibérez sur cet objet, pourquoi ne délibéreriez-vous pas sur l'adresse de Marseille? Voyez sur quelle mer vous vous embarqueriez. Oui, je le déclare, vous seriez indignes de votre mission, si vous n'aviez pas constamment devant les yeux ces grands objets. Vaincre les ennemis, rétablir l'ordre dans l'intérieur, et faire une bonne Constitution... N'allons pas nous faire la guerre, animer les sections, les mettre en délibération sur des calomnies, tandis que nous devons concentrer leur énergie contre les Autrichiens. »

Danton terminait son sage discours, en disant que si Paris montrait une espèce d'indignation, il avait bien le droit de porter la guerre à ceux qui l'avaient calomnié, après les services qu'il avait rendus.

Danton déplorait autant que les girondins les ex-

cès résultant de l'exaltation populaire; mais il sentait que cette exaltation était nécessaire, et loin de la calmer, il l'accueillait comme un indice du triomphe de la Révolution. Convaincu que la République serait perdue au moment où elle serait calme, sans avoir préalablement conquis des mœurs démocratiques, sanctionnées par une bonne Constitution; il sentait que sa mission la plus urgente était la victoire. Son système, qu'avait si bien compris l'âme enthousiaste et pure de Camille Desmoulins, est assez bien développé dans le discours qu'il improvisa, en réponse à Pétion. Il consistait à profiter, pour débarrasser la France de ses ennemis du dedans et du dehors, de tous les élémens qui résultaient des excès populaires mêmes, et de la fièvre révolutionnaire.

Mais tout en nourrissant l'enthousiasme, le délire même des masses, ce chef vigoureux n'avait jamais appelé de vengeance sur la tête des individus; et si les girondins, par la bouche de Lasource, l'avaient imprudemment provoqué; s'il avait été naguère contraint de leur déclarer une guerre terrible, on s'apercevait déjà que Danton revenait à ses sentimens faciles; qu'il semblait fâché de s'être engagé dans une lutte qui n'était pas dirigée contre les ennemis de la France; enfin il parlait d'union; il offrait encore à la Gironde le moyen de marcher avec le reste de la Convention. Malheureusement il ne fut pas écouté.

Après le rapport de Cambon, au nom du comité de salut public, et après que l'Assemblée eut accepté

la démission du ministre de la marine, Monge, pour confier ce ministère au marin Dalbarade, la discussion fut reprise sur l'improbation de l'adresse dénoncée par Pétion.

Boyer-Fonfrède, le plus franc républicain qu'il y eût parmi les Girondins, se plaignit amèrement des outrages faits à la Convention. « Je la révère, moi, dit-il, et je l'accuse aussi, mais c'est de faiblesse. On accuse la majorité de cette Assemblée de corruption! Et qui l'accuse? c'est Dumouriez qui veut la dissoudre. Qui l'accuse? c'est Egalité lorsqu'il passe à l'ennemi. Qui l'accuse? ce sont les rois qui veulent détruire la République. Qui l'accuse? les royalistes qui vous demandent le tyran dont vous avez abattu la tête. Qui l'accuse enfin? tous les nobles, tous les prêtres, tous les rois, tous ces tyrans obscurs qui versent le sang pour avoir de l'or, et qui sont même trop vils pour aspirer au pouvoir, si le pouvoir ne menait pas à la fortune. Voilà quels sont ceux qui vous accusent de corruption, parce qu'ils n'osent pas vous accuser d'avoir fondé la République, d'avoir déclaré la guerre à la royauté, d'avoir banni les Bourbons, qu'ils ont long-temps défendus, et dont le chef méprisable vous fait ainsi ses adieux.....

« Citoyens, ajoutait Fonfrède, c'est ici, c'est dans cette enceinte que doit résider le génie de la nation dans toute sa vigueur; ne la laissez donc pas avilir : si vous perdez le sentiment de votre dignité, le peuple perdra le sentiment de sa force. Les sentimens généreux se communiquent; c'est dans l'Assemblée

des représentans que le peuple doit prendre l'exemple du courage.» Fonfrède terminait en demandant que le projet d'adresse de la section de la Halle-aux-blés fût improuvé, comme l'avait été celle de Marseille.

En ce moment, Lahaye lut une lettre, de laquelle il résultait qu'un émissaire d'*Egalité*, si ce n'était Egalité lui-même, avait cherché à agiter l'opinion en faveur de ce prince.

Guadet s'empare de cet incident pour demander qu'il soit nommé des commissaires chargés de suivre les fils de la conspiration qu'il dit exister entre Dumouriez et les agitateurs de Paris; et il le fait, suivant son usage, en excitant les passions à se heurter.

Robespierre s'empresse de demander la parole, pour dénoncer les véritables coupables. « Celui qui dit que la majorité de la Convention est corrompue est un insensé, dit-il; mais celui qui nierait que la Convention Nationale peut-être quelquefois égarée par une coalition composée de quelques hommes profondément corrompus, serait un imposteur. On vous a parlé souvent de conspirations, et, tout en en parlant, on feint de ne pas en connaître les auteurs : elles éclatent cependant sous vos yeux. Les conspirations nous environnent, tout le monde en aperçoit la nature et l'étendue; c'est une chaîne qui circule dans tous les cabinets de l'Europe, et dont l'anneau aboutit dans cette enceinte sacrée. Non, la majorité de la Convention n'est pas corrompue; sans cela, la patrie serait perdue, sans cela comment aurions-nous résisté aux traîtres, aux ennemis de tous

de la Révolution, ont eu cela de commun qu'ils ont défendu les droits du peuple aussi long-temps qu'ils ont cru en avoir besoin. Tous l'ont regardé comme un stupide troupeau destiné à être conduit par le plus habile ou par le plus fort; tous ont regardé les assemblées représentatives comme des corps composés d'hommes ou cupides ou crédules, qu'il fallait corrompre ou tromper pour les faire servir à leurs projets criminels, tous se sont servis des sociétés populaires contre la Cour, et dès le moment où ils eurent fait leur pacte avec elle, ou qu'ils l'eurent remplacée, ils ont travaillé à les détruire; tous ont successivement combattu pour ou contre les Jacobins, selon les temps et les circonstances.

« Comme leurs devanciers, les dominateurs actuels ont caché leur ambition sous le masque de la modération et de l'amour de l'ordre : comme leurs devanciers, ils ont cherché à décréditer les principes de la liberté..... »

Développant ensuite longuement, et avec un art qu'on ne lui connaissait pas encore, la trâme que son imagination effrayée lui montrait dans les anciens rapports des Girondins avec Dumouriez, il les présentait comme n'ayant jamais cessé de conspirer contre la République, et comme ayant employé à cet effet tous les moyens dont ils avaient pu disposer. Habile à se créer lui-même des fantômes, sa sombre méfiance lui avait offert une infinité d'indices avec lesquelles il avait bâti son système. Au reste, sa conviction devait être entière, et il était

difficile que des hommes prévenus ne la partageassent pas, tant il avait mis de talent à coordonner les faits, à les présenter sous un faux jour, et à prévenir les objections (1).

Après avoir ainsi expliqué l'opposition des Girondins et la trahison de Dumouriez, Robespierre termina son accusation en demandant que les individus de la famille d'Orléans fussent traduits devant le tribunal révolutionnaire, ainsi que Sillery, sa femme, Valence, et tous les hommes spécialement attachés à cette maison. Il demanda en outre que ce tribunal fût également chargé d'instruire le procès de tous les autres complices de Dumouriez.

« Oserai-je, dit ensuite Robespierre, avec une ironie qui n'était pas dans son caractère; oserai-je nommer ici des patriotes aussi distingués que *messieurs* Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot, et autres? Je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondait jour par jour avec Dumouriez doit être au moins soupçonné de complicité; car, à coup sûr, cet honnête homme est un modèle de patriotisme, et ce serait une espèce de sacrilége que de demander le décret d'accusation contre *monsieur* Gensonné. Aussi bien, suis-je convaincu de l'impuissance de mes efforts à cet égard, et je m'en rapporte, pour

(1) On trouvera à la fin de ce volume le curieux discours que Robespierre avait préparé, et qu'il prononça ce jour-là. De pareilles pièces font mieux connaître les hommes et les choses que tous les commentaires qu'on pourrait en donner.

tout ce qui concerne les illustres membres, à la sagesse de la Convention.

« Je renouvelle, ajouta Robespierre, la même proposition que j'ai déjà faite à l'égard de Marie-Antoinette d'Autriche. Je demande que la Convention Nationale s'occupe ensuite sans relâche des moyens, tant de fois annoncés, de sauver la patrie et de soulager la misère du peuple. »

Robespierre venait de produire un grand effet sur une partie de la Convention, et plus encore sur les tribunes; son accusation avait été accueillie par les applaudissemens réitérés de la Montagne et des spectateurs : le côté droit, au contraire, manifestait autant d'étonnement que d'indignation; mais ses membres, les plus habitués à improviser, craignaient de répondre, sans préparation, au discours préparé et médité de Robespierre.

Vergniaud pensa qu'il ne fallait pas laisser l'Assemblée sous ces fâcheuses impressions : il prit la parole, d'un ton calme, et demanda à répondre à *monsieur* Robespierre.

A ces mots, les tribunes éclatent en murmures. C'est en vain que l'orateur recommence plusieurs fois sa phrase, il est toujours interrompu par ces mêmes tribunes, qui croyaient que l'on ne pouvait rien répliquer aux faits cités par Robespierre. Impatienté par ces clameurs, Vergniaud demande acte à la Convention de ce que les hommes qui avaient accueilli avec une si avide complaisance la calomnie distillée par Robespierre, s'opposaient à ce qu'il

confondit l'imposture. Le président réclame le silence : peu à peu, le tumulte s'appaise, le calme se rétablit, et Vergniaud put parler.

« J'oserai répondre à *monsieur* Robespierre, répliqua-t-il, qui par un roman perfide artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par des froides ironies, vient provoquer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention; j'oserai lui répondre sans méditation; je n'ai pas comme lui besoin d'art; il suffit, de mon âme.

« Je parlerai, non pour moi, c'est le cœur navré de la plus profonde douleur, que, lorsque la patrie réclame tous les instans de notre existence politique, je vois la Convention réduite, par des dénonciations où l'absurdité seule peut égaler la scélératesse, à la nécessité de s'occuper de misérables intérêts; je parlerai pour la patrie, au sort de laquelle, sur les bords de l'abîme où on l'a conduite, les destinées d'un de ses représentans, qui peut et qui veut la servir, ne sont pas tout-à-fait étrangères; je parlerai, non pour moi; je sais que dans les Révolutions la lie des nations s'agite, et s'élevant sur la surface politique, paraît quelques momens dominer les hommes de bien. Dans mon intérêt personnel, j'aurais attendu patiemment que ce règne passager s'évanouit; mais puisqu'on brise le ressort qui comprimait mon âme indignée, je parlerai pour éclairer la France qu'on égare. Ma voix, qui de cette tribune a porté plus d'une fois la terreur dans ce palais, d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans

l'âme des scélérats qui voudraient substituer leu[illegible] tyrannie à celle de la royauté.

« Je vais d'abord réfuter les ridicules accusatio[illegible] de *monsieur* Robespierre ; je parlerai ensuite de [illegible] pétition qui vous a été dénoncée par Pétion, et q[illegible] *monsieur* Robespierre a su si bien faire perdre [illegible] vue ; et, à mon tour, je ferai connaître à la Franc[illegible] véritables complices de Dumouriez. Je déclar[illegible] reste que, dans les accusations tout étant person[illegible], je n'entends point ravir à mes collègues dén[illegible]s l'avantage de se défendre eux-mêmes, et que j[illegible]-ponds pour moi seul.

« Je déclare enfin que je parlerai avec tout[illegible]é-nergie qui convient à un homme libre, mais q[illegible] je veillerai sur moi, pour me préserver des passio[illegible]qui pourraient amortir le feu de celle qui doit no[illegible]ni-mer tous, de l'amour de la République. En v[illegible]l'on cherche à m'aigrir ; je ne seconderai pas les [illegible]jets infâmes de ceux qui, pour faciliter le triom[illegible] d[illegible] puissances liguées contre nous, travaillent à [illegible]r notre attention des mesures nécessaires à n[illegible]é-fense, et s'efforcent de nous faire entr'é[illegible]r, comme les soldats de Cadmus, pour livrer not[illegible]ce vacante au despote qu'ils ont l'audace de [illegible]ir nous donner. »

Après ce long exorde, où se trouvaient peints tous les mouvemens de l'âme de l'orateur, Vergniaud combattit une à une toutes les inculpations qui avaient été adressées à son parti par Robespierre, et il le fit avec une franchise, une bonne foi, une élégance qui

captivèrent les suffrages d'une grande partie de l'Assemblée (1).

« Je termine, dit-il, cette déplorable discussion, aussi douloureuse pour mon âme que fatale pour la chose publique, à qui elle a ravi un temps précieux. Je pensais que la trahison de Dumouriez produirait une crise heureuse, en ce qu'elle nous rallierait tous par le sentiment d'un danger commun; je pensais qu'au lieu de songer à nous perdre les uns les autres, nous ne nous serions occupés que de sauver la patrie. Par quelle fatalité prépare-t-on au dehors des pétitions qui viennent dans notre sein fomenter la haine et les divisions? Par quelle fatalité des représentans du peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte le foyer de leurs calomnies et de leurs passions? Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois, si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentimens; vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout leur jour les impostures et la méchanceté de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en débats scandaleux! »

Par sa modération, Vergniaud était parvenu à calmer l'Assemblée, et à détruire, dans l'esprit de beaucoup de membres, les impressions qu'y avaient laissées les accusations de Robespierre. Mais Guadet

(1) Voyez la réponse de Vergniaud, à la fin de ce volume.

ayant voulu répondre lui aussi, il le fit de manière à soulever de nouveau toutes les passions. Guadet dont la vue seule excitait l'irritation des montagnards, ne voulut garder aucun ménagement. Après s'être défendu vivement sur tout ce qui lui était personnel, il aborda la conspiration de Dumouriez, et voulut la rattacher à la prétendue insurrection du 10 mars, afin de prouver que, s'il y avait eu réellement une conspiration, elle ne pouvait être imputée qu'aux montagnards, qui s'étaient opposés au décret de bannissement de d'Orléans, chef occulte de toutes ces coupables intrigues. Guadet chercha à prouver que, depuis quelque temps, les girondins étaient brouillés avec Dumouriez, et que, pendant son dernier voyage, il avait toujours été partout avec Danton. « Dans tous les spectacles de Paris, qui était sans cesse à ses côtés? dit Guadet, votre Danton..... » — « Ah! tu m'accuse, moi, s'écria Danton; tu ne connais pas ma force!..... »

» Dumouriez n'était que l'instrument d'une infâme conspiration, continua Guadet, dont d'Orléans était l'âme et le chef; car je vous ramènerai sans cesse à ce raisonnement inexpugnable : à qui devait profiter la trahison de Dumouriez? à d'Orléans. Il est donc évident que c'est lui qui en était le chef; et comment en douter? Je ne parcourrai pas toutes les époques de sa vie; mais je sais bien que celui qui aurait voulu asservir son pays ne se serait pas conduit autrement que d'Orléans père ne l'a fait depuis la révolution. Or, maintenant, il n'est plus permis de demander quels

étaient ceux qui favorisaient les projets de d'Orléans, quels étaient ceux qui vivaient dans l'intimité avec lui, quels étaient ceux qui ont ordonné au corps électoral de Paris de le nommer lui vingt-quatrième, afin qu'on sut bien que c'était leur volonté, et non celle du corps électoral qui opérait cette nomination. Quels sont-ils? Je n'ai pas besoin de les indiquer... »

Guadet terminait, au milieu des murmures de la Montagne et des interpellations de toute espèce, par féliciter la Convention du danger auquel elle avait échappé; car c'était elle, dit-il, qu'on voulait frapper. « Mais, citoyens, ce danger, croyez-vous qu'on ne vous le prépare pas encore? Détrompez-vous; écoutez!... »

Ici Guadet lût une adresse *des amis de la liberté, à leurs frères des départemens*, dans laquelle on provoquait ouvertement une insurrection contre la Convention Nationale: elle était signée par Marat, et par le bureau des jacobins. « C'est là, dans cette Assemblée, y était-il dit, que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde des despotes qui viennent vous égorger! C'est là qu'il faut frapper! Allons, Républicains, levons-nous, et marchons-y... »

— « C'est vrai! c'est bien! » s'écrie Marat, avec son impassibilité ordinaire.

A ces mots, l'Assemblée se soulève, et on demande le décret d'accusation contre lui. Marat le demande contre ses adversaires, contre tous les *hommes d'État*. Danton s'étonne du bruit qu'on fait pour quel-

ques excès qui lui semblent tout naturels; il reproche à ses collègues de se montrer trop sensibles à des expressions exagérées, offensantes, mais qui ne doivent point atteindre des hommes forts et sincérement animés de l'amour de la liberté. « Ma tête aussi, s'écrie-t-il, a été demandée par le parti contraire; je n'en ai pas moins marché à la République. »

Danton conclut à ce que l'on s'occupât d'envoyer la famille d'Orléans devant le tribunal révolutionnaire. On lui répond que les d'Orléans ne peuvent plus être jugés à Paris, mais bien à Marseille. Il veut parler encore; mais de toutes parts on réclame le décret d'accusation contre Marat. De longs et tumultueux débats s'élèvent de nouveau : les deux partis s'outragent; ils se rejettent mutuellement tous les prétendus projets de contre-révolution, toutes les prétendues conjurations. Enfin, Lacroix demande que Marat soit mis immédiatement en état d'arrestation.

« Puisque mes ennemis ont perdu toute pudeur, s'écrie Marat, je demande que l'on me fasse accompagner par deux gendarmes aux jacobins, afin que j'aille leur recommander d'être tranquilles, et de ne pas faire un mouvement à cause de moi. »

Sans s'arrêter à ces ridicules rodomontades, la Convention décrète qu'elle met Marat en état d'arrestation dès ce moment, et ordonne que l'acte d'accusation lui sera présenté le lendemain, par les soins du comité de législation.

Aussitôt Robespierre court aux jacobins pour exprimer son indignation; il vante la modération de

Marat et l'énergie de Danton. Il recommande à la société le plus grand calme, afin que leurs ennemis ne puissent pas dire qu'ils ont fait insurger Paris pour délivrer un jacobin. Sa voix est écoutée; tous les membres promettent de se tenir tranquilles; mais ils se proposent d'aller s'emparer des tribunes de la Convention pour la prochaine séance.

Le lendemain on s'aborda avec les ressentimens de la veille : les tribunes étaient remplies de jacobins, auxquels on avait nouvellement recommandé le plus grand calme. Mais à peine Delaunay eut-il lu l'acte d'accusation, qu'il s'éleva dans l'Assemblée une tempête affreuse. Le côté gauche se récria vivement contre cet acte, dans lequel le comité de législation avait inséré une foule de griefs qui avaient déjà obtenu l'ordre du jour.

Quels que fussent les torts de Marat, on se plaignait de ce qu'en qualifiant de crimes un grand nombre de faits, on en reconnaissait, dans l'acte, la culpabilité, et l'on en déterminait la peine. On regardait une pareille manière de procéder comme une condamnation anticipée, et on contestait à la Convention le droit d'usurper les fonctions de juges, sans renoncer à celles d'accusateur. Bentabolle, Thuriot, Albitte, Dubois-Crancé, David, Grasset, Camille Desmoulins et une foule d'autres membres de la Montagne s'opposaient à une pareille manière de procéder, et ils insistaient pour être aussi décrétés d'accusation.

Mais les girondins, qui étaient parvenus à faire partager leur indignation par la *Plaine*, demandaient que le décret d'accusation fut mis aux voix. De l'autre côté, on réclamait l'ajournement. Les tribunes s'en mêlaient; elles interpellaient vivement les députés qui voulaient procéder avec tant de précipitation. Robespierre s'écria qu'on ne pouvait porter le décret d'accusation sans l'avoir discuté. — « Je demande le décret d'accusation, dit Buzot; la Convention doit enfin réprimer un homme qui a dégradé la morale publique, dont l'âme est toute calomnie, et la vie entière un tissu de crimes. Les départemens béniront le jour où vous aurez délivré l'espèce humaine d'un homme qui la déshonore. »

— « Je déclare que je sais apprécier Marat, répondit Robespierre; il a commis des erreurs, des fautes de style; mais de l'autre côté sont les conspirateurs et les traîtres. Ce n'est pas contre lui seul qu'on veut porter le décret d'accusation, c'est contre vous, vrais républicains, c'est contre vous, qui avez déplu par la chaleur de vos âmes.... Je demande qu'à la suite du rapport que l'on veut envoyer aux départemens, il soit constaté qu'on a refusé d'entendre un accusé, qui n'est pas mon ami, dont je n'ai point partagé les erreurs, qu'on travestit ici en crimes, mais que je regarde comme un bon citoyen, zèlé défenseur de la cause du peuple, et tout à fait étranger aux crimes qu'on lui impute. »

Malgré la protestation de Robespierre, l'Assemblée, entraînée par les girondins, décréta, par appel

nominal, la mise en accusation de Marat, et le renvoya devant le tribunal révolutionnaire.

Les girondins se réjouirent de leur triomphe sur Marat; mais cette victoire, qu'ils regardèrent comme un coup de parti, ne fut qu'un coup de maladresse; car il était facile de prévoir que le tribunal révolutionnaire, que les jurés ne trouveraient pas Marat assez coupable pour le condamner, et qu'il résulterait de cette accusation, le double inconvénient d'avoir accru l'importance de cet extravagant, et d'avoir préparé les précédens dont on se servit bientôt contre les girondins eux-mêmes.

CHAPITRE XI.

Situation des partis. — Plaintes de Pétion. — Proposition de Vernier. — Considérations sur les partis. — Motion de Camille Desmoulins. — Adresse des sections contre les Girondins.—Interprétation que lui donne Fonfrède. — Thirion conseille aux Girondins de se retirer.—Démarche conciliatrice de Philippeaux. — La Gironde continue à demander les assemblées primaires. — Discours de Vergniaud. — Arrêté de la commune dénoncé. — Progrès des Girondins. — Alarmes de la Montagne. — Pensées intimes de ce parti.

Il n'était plus permis à des hommes de bonne foi de se dissimuler, d'après la scission qui avait éclaté dans l'Assemblée, que tous les liens d'une confiance mutuelle étaient rompus, et qu'il était désormais impossible que les partis pussent travailler en commun au salut de la chose publique. Aussi, vers cette époque fatale, les discussions qui avaient journellement lieu au sein de la Convention, prirent-elles un carac-

tère de gravité tout nouveau : ce n'était plus des querelles ordinaires, c'était une guerre acharnée qui allait devenir impitoyable.

Quoique les girondins eussent combattu victorieusement l'injuste accusation portée contre eux par Robespierre; quoiqu'ils eussent eu une sorte de triomphe en faisant décréter Marat d'accusation, ils donnaient encore trop de prise sur eux à leurs adversaires pour qu'ils ne fussent pas attaqués de nouveau. Leur systême de modération, leur opposition à toutes les mesures vigoureuses réclamées par les circonstances et par le peuple, leurs incessantes récriminations contre la Montagne, étaient autant d'armes qu'ils fournissaient contre eux. Les chefs du côté gauche, devenus plus soupçonneux à mesure que les trahisons se manifestaient, ne cessaient d'attribuer tous les malheurs publics aux girondins, et du rôle d'aggresseurs, ils les avaient fait descendre à celui de justifiés. Déjà la Montagne, voyant les girondins plus occuppés de leurs querelles que de faire marcher en avant le char de la révolution, leur avait arraché peu à peu le gouvernail de la république, et elle prouvait qu'elle était plus habile à le manier, surtout en temps de Révolution, et dans les momens du danger.

Les girondins voyaient avec peine tout le terrain qu'ils avaient perdu, et ils n'envisageaient pas sans crainte l'avenir orageux qui s'offrait à leurs regards. Aussi les plus sages d'entre eux commençaient-ils à se plaindre de la situation où ils se trouvaient.

Ecoutons un instant Pétion, exhaler au sein de cette même Assemblée dont il avait été naguère l'idole, l'indignation qu'il ressentait de se voir soupçonné de conspirer contre la République, lui qui se regardait, avec quelque justice, comme le premier républicain de la France. Provoqué par Robespierre, qui l'avait accusé de protéger les traîtres, et douloureusement affecté de ce reproche, dont il sentait toute l'importance, Pétion le repoussa avec toute la force que donne une conscience pure.

« Il est impossible, dit-il, de tolérer plus longtemps toutes ces infamies; il est impossible à l'honnête homme de contenir son indignation lorsqu'il se voit insulté...... il est permis à la fin de perdre patience : on sait avec quel calme, avec quelle modération j'ai toujours parlé; je ne me suis jamais permis d'insulter personne. Je voulais entretenir dans l'Assemblée l'ordre, la tranquillité; mais je vois la chose publique trahie, traînée à sa perte; je vois une foule de bons citoyens aveuglés, méconnaître l'abîme où l'on cherche à les précipiter. On ne cesse de calomnier la Convention Nationale. Le système d'avilissement contre elle existait avant qu'elle fût Assemblée. Qu'eussent fait de plus nos ennemis? oui, voilà les ennemis les plus cruels de la République!.....

« A quoi s'arrête-t-on depuis longtemps? à des horreurs. On dit sans cesse : vous êtes les complices de Dumouriez, les complices de d'Orléans..... Infâmes que vous êtes! et qui donc périrait le premier si leurs conspirations réussissaient jamais? je le déclare,

non, jamais je ne transigerai avec la tyrannie; et si l'ennemi était à nos portes, on verrait alors quels sont les vrais braves......

« N'a-t-on pas osé dire dans une certaine société que moi, par exemple, j'étais complice de d'Orléans! eh bien! ne sait-on pas ce qui s'est passé? ne sait-on pas que lorsqu'il était question d'expulser les Bourbons, je lui ai donné un conseil qui peut-être eût sauvé la patrie? il n'a pas suivi mon conseil.....»

Ici Pétion est interrompu par David, qui lui demande s'il n'était pas en correspondance avec *Égalité* fils. — « Oui, oui, cent fois oui! répond Pétion; et il eût été à désirer qu'il n'en eût jamais eu avec d'autres; il ne serait pas un traître aujourd'hui, et il serait loin de la France. Qui? moi! conspirer contre la République! conspirer pour d'Orléans! moi qui voulais le faire sortir de France!...... Comment voulez-vous que les hommes les plus patiens ne sortent pas de leur caractère, et ne soient pas suffoqués d'indignation, lorsque dans les momens où nous sommes, on dit sans cesse, voilà les traîtres!......»

« Que ces explications, disait Pétion, amènent enfin à connaître les vrais amis de la république. Personne ne désire plus que moi qu'elles nous donnent les moyens de sauver la patrie. »

Ainsi parlait Pétion, quelques jours après l'accusation de Robespierre; ainsi se répandait l'amertume dont l'âme de quelques girondins était abreuvée. La majorité de l'Assemblée leur prodiguait encore des

marques d'intérêt; elle accueillait encore leur justification et leurs plaintes avec des témoignages de sympathie; mais cette même partie de l'Assemblée, qui leur avait presque toujours donné la majorité, tendait tous les jours à se séparer d'eux, parce qu'elle voulait sincérement le salut de la République, le triomphe de la liberté, et qu'elle s'apercevait à chaque instant davantage que les plus exaltés des girondins, ceux qui, en définitive, ont poussé leur parti dans l'abime, songeaient bien moins à la défense de la patrie et aux besoins du peuple, qu'à faire triompher leurs passions et leur amour propre.

Nous trouvons une nouvelle preuve que bien des membres attachés au parti de la Gironde apercevaient déjà l'abime qui se creusait sous leurs pas, dans le langage que tenait dès alors Vernier, ce conventionnel qui, disait-il, n'avait adopté aucun des partis qui divisaient l'Assemblée, qui ne s'était jamais mêlé de leurs querelles, et qui ne communiquait avec personne.

Après avoir déploré les scissions, et les débats éternels au milieu desquels il voyait la chose publique oubliée, Vernier déclarait que la patrie ne devait pas être victime de ce schisme déplorable. « Citoyens, disait-il, puisque nous sommes arrivés à un tel degré de discorde et de défiance réciproque qu'il nous est impossible, au poste où nous sommes, de bien servir la patrie; que les deux partis montrent du civisme et de la générosité; que les plus passionnés, de part et d'autre, devenus simples soldats,

marchent à l'armée pour y donner l'exemple de la soumission et du courage..... »

Laissons encore parler Gensonné sur le même sujet.

« Dans l'état de division et de haine où l'on nous a jetés, disait-il, nous ne pouvons avoir de juges que le peuple; c'est son jugement que je réclame..... Dans les circonstances fâcheuses où nous sommes, en partant des principes même de l'adresse des Jacobins, il est impossible d'éluder la proposition que j'ai faite. Cette adresse contient un véritable appel au peuple contre ses représentans; elle est signée par une partie de l'Assemblée, et dès lors il est de la dignité de la Convention, de son respect pour la souveraineté du peuple, d'adhérer à cet appel; et certes, il n'est personne ici qui ne sente que nos discussions sont peut-être le plus grand des dangers que court la République. Déjà, dans quelques parties, on sollicite le rappel de quelques députés. On demande, contre quelques autres, le décret d'accusation. Voilà donc, et le fait est trop certain, la République divisée. Je ne sais s'il est possible de faire cesser cet état de choses autrement que par l'expression du vœu national..... »

Tel était le langage des modérés parmi les chefs des Girondins. L'un repoussait avec indignation le reproche de complicité avec Dumouriez, et faisait des vœux bien sincères pour la cessation des scandaleux débats qui consumaient tout le temps de la Convention; l'autre proposait l'ostracisme pour les mem-

bres des deux partis, les plus acharnés à leurs querelles; et la troisième ne voyait de salut pour la France, comme pour la Convention, que dans un appel au peuple, c'est-à-dire dans le renouvellement de l'Assemblée.

Mais la Montagne pensait bien différemment. Trop prévenue contre les anciens amis de Dumouriez et des d'Orléans, elle ne pouvait apprécier les explications franches de Pétion, et continuait à voir, en lui et en ses amis, des coupables ou tout au moins des dupes compromis, qui cherchaient à pallier leur conduite. Elle regardait avec pitié le moyen proposé par Vernier, parce qu'il n'aurait abouti qu'à priver l'Assemblée de ses membres les plus énergiques, dont elle ne pouvait se passer, sous peine de perdre toutes ses forces physiques et intellectuelles. Enfin, elle rejetait comme inopportun, dangereux et même contre-révolutionnaire, l'appel aux assemblées primaires, qu'invoquait depuis long-temps la Gironde, et que venaient de proposer encore Gensonné et Buzot.

En effet, on ne pouvait douter qu'une pareille mesure n'entraînât la désorganisation complète de l'Assemblée Nationale; et c'était là le plus grand malheur qui put arriver à la République, dans les circonstances difficiles où elle se trouvait. Les Montagnards ne pouvaient comprendre comment des hommes qui déclaraient tous les jours vouloir la République, pouvaient proposer les moyens les plus sûrs pour la perdre; et si l'on se met un instant à

leur place, et qu'on s'entoure de toutes les trahisons, de toutes les insurrections, de tous les dangers qui naissaient chaque jour sous les pas de ceux qui voulaient sauver la révolution, à tout prix, on concevra leurs soupçons, leurs accusations, et jusqu'à leurs haines.

La Montagne était fatiguée, exaspérée de la lutte quotidienne qu'elle était obligée de soutenir avec la Gironde; elle voyait, avec autant de chagrin que de colère, la chose publique en souffrir; tout moyen d'accommodement, de réconciliation sincère lui paraissait fermé. Il fallait cependant sauver la patrie, fonder la République, en créer les mœurs, en consolider les institutions. La Montagne se décida à la sauver sans les Girondins.

Ce fut dans ce but, qu'après avoir écouté avec mépris les moyens proposés par Vernier et par Gensonné, Camille Desmoulins demanda que les chefs de la Gironde se retirassent de la Convention. Camille était de bonne foi; il savait que les sections devaient demander l'expulsion de vingt-deux Girondins; il pensait même leur rendre service, en leur indiquant la marche qu'ils devaient adopter pour éviter de nouveaux déchiremens à la patrie.

Mais le soulèvement qu'occasiona sa motion, les réclamations violentes qu'elle suscita, firent connaître dès-lors que jamais la Montagne n'obtiendrait ce sacrifice volontairement, et qu'elle aurait à livrer les plus rudes combats. Il fallut donc accepter l'appui du dehors pour s'assurer la victoire.

Cet appui ne se fit pas attendre. Déjà un projet d'adresse générale avait été présenté aux quarante-huit sections de Paris : on y demandait l'expulsion de vingt-deux des principaux Girondins. Cette adresse, ayant reçu l'adhésion de trente-cinq sections, celle de quelques communes des environs de Paris et celle du conseil-général de la commune, fut présentée, le 15 avril, à la barre de la Convention, par les commissaires des sections, ayant le maire à leur tête.

Dès que le président, Delmas, eut annoncé cette députation, Fonfrède demanda qu'elle fût admise à l'instant, afin, dit-il, de montrer aux départemens qu'ils avaient le droit d'imiter Paris, et de rappeler ceux de leurs mandataires qui avaient perdu leur confiance. « Or vous sentez, ajouta-t-il, que ce système est celui du fédéralisme, et tend à dissoudre la Convention. »

Malgré cette observation, la députation fut reçue, et le jeune Rousselin, ami de Danton, qui signalait son adolescence par une grande ardeur révolutionnaire, lut l'adresse, en qualité d'orateur des sections.

« Législateurs, dit-il, nous venons vous demander vengeance des outrages sanglans faits depuis si long-temps aux droits sacrés du peuple...

« Les Parisiens ne viennent point faire un acte exclusif de souveraineté, comme on les en accuse tous les jours; ils viennent émettre un voeu auquel la majorité de leurs frères des départemens donnera force

de loi; leur position seule leur donne l'initiative de la vengeance.

« Nous reconnaissons ici solennellement que la majorité de la Convention est pure, car elle a frappé le tyran : ce n'est donc point la dissolution effrayante de la Convention, ce n'est point la suspension de la machine politique que nous demandons; loin de nous cette idée vraiment anarchique.

« Nous venons armés de la portion d'opinion publique du département de Paris tout entier, provoquer le cri de vengeance que va répéter la France entière; nous allons lui indiquer les attentats et les noms de ses perfides mandataires. Les crimes de ces hommes sont connus. »

Enumérant alors toutes les prétendues trahisons des Girondins, les pétitionnaires cherchaient à prouver, par les mêmes accusations qu'avait portées Robespierre, leur complicité avec Dumouriez et les d'Orléans; et après avoir passé en revue tous les prétendus crimes de ceux qu'ils désignaient comme ayant toujours conspiré pour le rétablissement de la royauté, ils terminaient leur pétition en ces termes :

« Ne viens pas dire Pétion, que le peuple change! Ce sont les fonctionnaires qui changent. Le peuple est toujours le même : son opinion a toujours suivi la conduite de ses mandataires; il a poursuivi les traîtres sur le trône; pourquoi les laisserait-ils impunis à la Convention? Le temple de la liberté serait-il donc comme ces *asiles d'Italie* où les scélérats trouvaient l'impunité en y mettant le pied? La République

aurait-elle donc pu renoncer au droit de purifier sa représentation? Non sans doute. La révocabilité est son essence; elle est la sauve-garde du peuple : il n'a point anéanti la tyrannie héréditaire pour laisser aux traîtres le pouvoir de perpétuer impunément les trahisons. Déjà le décret de cette révocabilité, droit éternel de tout commettant, se prononce dans tous les départemens de la République; déjà l'opinion unanime s'élance pour vous déclarer la volonté d'un peuple outragé : entendez-la!

« Nous demandons que cette adresse, qui est l'exposition formelle des sentimens unanimes, réfléchis et constans du département de Paris, soit communiquée à tous les départemens par des courriers extraordinaires, et qu'il y soit annexé la liste ci-jointe de la plupart des mandataires coupables du crime de félonie envers le peuple souverain, afin qu'aussitôt que la majorité des départemens aura manifesté son adhésion, ils se retirent de cette enceinte.

« Ce sont: Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Louvet, Lehardy, Gorsas, Fauchet, Lanthénas, Lasource, Valady, Chambon. »

Cette adresse, accueillie par les applaudissemens des tribunes et du côté gauche de l'Assemblée, provoqua les plus vives réclamations du côté droit et du centre. Le président avertit les pétitionnaires qu'ils étaient tenus, en vertu d'un décret, de signer individuellement leur demande. Tous se hatèrent de

satisfaire à cette formalité. Cependant Pénières fit observer que le maire n'avait pas signé : celui-ci répondit qu'il n'était pas pétitionnaire; que le conseil-général de la commune l'avait seulement chargé d'accompagner les commissaires des sections.— « Au reste, dit Pache, pour ne laisser aucun doute sur mes sentimens, je vais signer. » Il signa, en effet, au milieu des applaudissemens des tribunes.

— « Citoyens, dit alors le président Delmas aux pétitionnaires; un décret solennel invite tous les Français à dénoncer et à surveiller les fonctionnaires lorsque l'intérêt public le commande. Vous avez cru devoir faire cette démarche pour l'intérêt de la République: la Convention examinera votre pétition. Elle vous invite aux honneurs de la séance. Citoyen Maire, ajouta Delmas, après que les applaudissemens des tribunes eurent cessé, l'Assemblée désire connaître l'état des subsistances de la ville de Paris. »

Pache déféra immédiatement à cette invitation, et présenta un état de situation, qui lui mérita les témoignages d'une satisfaction générale.

Après qu'il eut fini, Boyer-Fonfrède prit la parole.

« J'ai, dit-il, des demandes et des observations à faire sur la pétition qui vient de vous être présentée et sur le compte satisfaisant qui vient de vous être rendu par le maire de Paris sur l'état des subsistances. Quand à ce dernier, j'en demande la prompte impression et l'affiche sur-le-champ : il faut calmer les inquiétudes qu'une disette, que je savais bien être

factice, et le fruit de quelques intrigues des ennemis de la République, auraient pu causer aux citoyens de cette ville immense. Veuillez donc, président, mettre cette proposition aux voix. »

Tous les membres se lèvent spontanément, et la motion est aussitôt décrétée à l'unanimité.

« Citoyens, si la modestie reprend Fonfrède : n'était pas un devoir plutôt qu'une vertu dans un homme public, je m'offenserais de ce que mon nom n'a pas été inscrit sur la liste honorable qui vient de vous être présentée..... » — « Et nous aussi! tous! tous! » s'écrient ensemble, en se levant tous les membres du côté droit et de la *Plaine*.

— « Je rends hommage, continue Fonfrède, au patriotisme, au zèle éclairé, à la surveillance active qui a dicté la pétition qu'on vous présente : il est heureux pour la république que ces pétitionnaires et le maire de Paris veuillent bien nous accorder la faveur de nous soumettre à un scrutin épuratoire.... Maintenant je me rappelle que la volonté du peuple ne peut être exprimée que par ses représentans ou par le peuple entier; et moi j'ai cru jusqu'à ce jour que le peuple français était composé de vingt-cinq millions d'hommes, et que la souveraineté n'existait qu'en eux tous.... Ce ne peut donc être que le jugement des assemblées primaires que les pétitionnaires ont invoqué; ils savent que c'est là que réside la souveraineté.... Il est piquant, néanmoins, de remarquer que les pétitionnaires réclament l'expulsion de quelques membres, parce qu'ils

ont demandé les assemblées primaires, tandis qu'eux mêmes sollicitent la même mesure! Je serai plus généreux qu'eux; je ne réclamerai pas l'expulsion des pétitionnaires, car je convertis leur pétition en motion, et je demande que l'Assemblée l'adopte. »

Les applaudissemens du côté droit accueillent cette piquante ironie, par laquelle Fonfrède supposait que les pétitionnaires n'avaient voulu demander autre chose que la convocation des assemblées primaires, pour les rendre juges de la conduite de leurs mandataires.

Mais prenant aussitôt le ton sérieux qui convenait au sujet, il *s'écria* : « Si j'étais dans mon département, et puisse ma voix y être entendue, je révérerais trop les représentans du peuple pour croire qu'ils accordassent à une section du peuple le droit exclusif d'émettre son vœu; et, sûr au moins que mes braves compatriotes n'ont pas voulu commettre la lâcheté de le concéder à d'autres qu'à la Convention Nationale, je les inviterais à se rassembler. Sans doute ceux qui ont tant applaudi au dévouement héroïque des pétitionnaires et des citoyens de Paris, ne sauraient blâmer, par exemple, ceux du département de la Gironde de tenir la même conduite.

« Maintenant, citoyens; ajoutait Fonfrède, si vous ne légalisez pas une mesure que les pétitionnaires patriotes, que j'appuie, vous ont ravi la faculté d'improuver, que va-t-il arriver? Les Français que les députés proscrits représentent doivent se réunir nécessairement et s'assembler pour exprimer

aussi leur vœu. Ils vous demanderont aussi des rappels, et, je vous l'annonce avec assurance, les députés qu'on proscrit ici seront révérés là-bas, et ceux que les pétitionnaires ont voulu couvrir d'opprobre, seront bientôt couverts du témoignage de l'estime publique. »

« Fonfrède terminait sa brillante improvisation par ce dilemmè : « Ou les citoyens de Paris ont usé d'un droit légitime et sacré, et alors vous ne pouvez ravir aux citoyens des départemens l'exercice du même droit; ou ils ont voulu attenter à la représentation nationale et usurper les droits du peuple, et dans ce dernier cas, vous devez faire un exemple éclatant de justice et de sévérité. Pour moi qui révère le droit sacré de pétition, qui ne sais pas sonder les cœurs pour empoisonner les intentions, j'applaudis à la demande des citoyens de Paris, je la convertis en motion, et j'en propose l'examen et le renvoi à son adressse, c'est-à-dire au peuple. »

Thirion, qui succéda à la tribune à Boyer-Fonfrède, tint un langage bien différent. D'après lui, la pétition devait être prise en considération, si les mesures qu'elle sollicitait étaient bonnes en elles-mêmes et utiles à la République; mais il les trouvait mauvaises, en ce qu'elles étaient partielles.

« S'il n'y avait pas dans cette Assemblée deux partis, dit-il, vous n'auriez pas vu ce côté (*désignant la droite*) se lever tout entier pour adhérer à un objet qui ne concernait que quelques individus. Ce sont les mêmes qui ont voté contre la mort du tyran ; ce

sont les mêmes qui ont voulu l'appel au peuple, et qui le veulent encore.... Je dis donc, président, que le grand procès que l'on veut susciter dans cette circonstance, où nous avons plus de cinq cent mille citoyens sur la frontière qui ne peuvent se trouver dans les Assemblées primaires, est déjà jugé par les adresses de félicitation, parties de tous les points de la République, pour ratifier la conduite de la majorité de la Convention, qui a eu le courage de voter la mort du tyran.

« Il y a une question bien simple à poser : Le peuple français approuve-t-il, ratifie-t-il la conduite des quatre cents membres de la Convention qui ont eu l'énergie de fonder la République sur les débris du trône du tyran? Conservera-t-il au nombre de ses mandataires pour lui faire une Constitution, ces hommes qui ont trahi l'égalité, ces hommes qui ont tremblé devant l'idole du tyran détrôné, ces hommes qui ont entravé les délibérations les plus salutaires pour la chose publique, ces hommes qui, tout récemment encore, se sont refusés à une motion sage, qui tendait à proscrire la tête d'un individu, qui, après la fondation de la République, se fait appeler le *régent du royaume de France?* Je dis que ces hommes sont royalistes.

« La question ainsi posée : *Le peuple français reconnaîtra-t-il ceux qui ont voté la mort du tyran, ou ceux qui s'y sont refusés?* Je dis, concluait Thirion, que cette question est déjà décidée par le fait; je dis que, d'après les adresses qui sont venues

de tous les départemens, ces hommes, s'ils avaient eu quelque pudeur, se seraient déjà retirés du sein d'une Convention qu'ils déshonorent. »

Cette opinion violente, mais conséquente, mais juste même, fut beaucoup applaudie par les tribunes et par le côté gauche. Cependant la Montagne était encore divisée sur le point de l'expulsion des girondins. Une partie de ses membres, à la tête desquels se trouvaient Robespierre et Saint-Just, croyaient nécessaire de terminer par la prompte expulsion des girondins la lutte déplorable qu'ils renouvellaient sans cesse; mais les autres Montagnards espéraient, avec Danton lui-même, qu'ils n'auraient pas besoin de recourir à ce moyen extrême : il répugnait encore à Danton, à Philippeaux, à Lacroix d'engager le combat à outrance avec une portion de l'Assemblée. Les applaudissemens dont le côté gauche avait couvert la pétition contre les girondins, prouvaient combien tous ses membres partageaient les sentimens des pétitionnaires, et cependant la Montagne fit preuve, dans cette circonstance, de la plus grande modération, puisque, malgré ses convictions, elle témoigna l'intention bien prononcée de sacrifier ses ressentimens à la cause de la patrie et de la liberté.

Aussi, le lendemain, quand Lasource eut terminé son long plaidoyer contre la pétition des sections, et qu'il eût posé ses conclusions, tendantes à ce que les Assemblées primaires fussent consultées sur la question : *Tel député a-t-il perdu votre confiance, oui*

ou non? et à ce que les membres de la Convention qui auraient contre eux le vœu de la majorité de ces Assemblées fussent exclus de droit, Philippeaux combattit cette proposition avec beaucoup de sagesse.

Soit que cette démarche lui eût été suggérée par Danton, qui, trop au-dessus des animosités personnelles pour ne pas protéger encore ses ennemis, ne voulait cependant plus prendre la parole en leur faveur, après la violente sortie à laquelle ils l'avaient poussé malgré lui; soit qu'elle partît de l'âme de Philippeaux, incessamment occupée des intérêts de la République, toujours est-il vrai que le plus beau rôle, dans ces déplorables débats, fut pour cet ami de Danton.

« Lorsque l'ennemi est à nos portes, dit-il; quand la patrie consternée nous appelle à son secours, et qu'au lieu de la sauver nous la déchirons, il doit être permis d'élever la voix pour conjurer l'orage.

« Citoyens, c'est avec terreur que j'approche de cette tribune; veuillez m'écouter avec indulgence (1). Je n'ai aucun motif pour être écouté avec faveur; mais ce que j'ai à vous dire doit fixer votre attention.

« Nous avons tous voulu sauver la République; chacun a cru travailler pour le bonheur du peuple: je vais vous indiquer les moyens d'arriver à ce but. Le premier, c'est de repousser ces accusations indirectes qui nous divisent; ayons le courage d'aban-

(1) Philippeaux n'avait encore pris aucune part aux luttes de tribune, qu'il blâmait beaucoup.

donner ces hommes que leur orgueil a portés à vouloir être chefs de parti. Il est temps d'ouvrir les yeux, et de briser le talisman fatal qui nous rend dupes, les uns les autres, d'une idolatrie pernicieuse. Je n'ai vu, moi, et je ne suis pas le seul, qu'un combat d'amour-propre et d'ambition entre ces dix ou douze athlètes qui se donnent si souvent en spectacle, pour savoir, en dernière analyse, qui d'entre eux seront les modérateurs suprêmes de la République. Si dès l'origine nous eussions pu leur imposer silence, ils eussent peut-être fait tourner au profit de la chose publique les passions fougeuses qui les dévorent, et qui, par notre complaisance à les partager, ont pris un autre caractère.

« Lorsqu'au comité de défense générale j'entendis mettre en thèse que, *si Brissot, Gensonné et quelques autres pouvaient se réconcilier avec Robespierre, la patrie serait sauvée*, je m'écriai avec indignation : Il n'existe donc déjà plus de République! car, si le schisme qui divise ce petit nombre d'individus peut la détruire, ces hommes-là seront nos maîtres, s'ils peuvent parvenir à s'entendre!....

« Je ne sais si ceux qui nous rassasient à chaque minute de déclamations atrabilaires sont de bonne foi; mais, à coup sûr, s'ils étaient républicains, ils eussent fait à la patrie le sacrifice de ces déplorables dissentions qui la tuent. Je ne sais si l'adresse qui vous a été présentée hier a été dictée par la ligue des tyrans; mais il est bien vrai que le jour où elle serait sanctionnée, serait un jour de deuil et de tris-

tesse! On a parlé dans cette Assemblée d'ostracisme: nous n'avons pas encore cette loi des peuples libres; mais les individus dont je parle, s'ils étaient généreux, se la seraient imposée à eux-mêmes, puisqu'ils n'ont cessé d'être un sujet de tourmens et de calamités pour la chose publique.

« Citoyens, lorsque nous voulons imprimer l'amour de la liberté, ce ne peut être en violant nos sermens, en abandonnant le gouvernail du vaisseau de l'Etat, lorsqu'il est battu par la tempête. Comment voulez-vous que la patrie se sauve, quand vous la poignardez de vos propres mains? Au nom sacré de la patrie, mettez fin à ces déclamations, qui ne sont propres qu'à attirer le mépris sur la Convention. Faisons une bonne Constitution, qui assure le bonheur du peuple; préparons l'opinion publique par des discussions paisibles; faisons de sages lois; occupons-nous de l'instruction publique; épurons les mœurs; éclairons la classe indigente de la société; c'est par ce moyen que nous sauverons la liberté, que nous vaincrons nos ennemis.

« Voici le projet de décret que je propose:

« La Convention Nationale déclare qu'elle veut sauver la République; qu'en conséquence, elle regardera comme mauvais citoyens ceux qui voudraient sa dissolution en tout ou en partie: elle déclare qu'elle improuve l'adresse qui lui a été présentée hier. »

Certes, ce langage tout modéré, tout conciliateur, de la part d'un Montagnard, d'un ami de Danton,

devait faire impression sur le côté droit, qui aurait dû accepter la proposition de Philippeaux, accueillie d'ailleurs, comme un gage de réconciliation par les applaudissemens d'une grande majorité. Mais il n'en fut pas ainsi : les Girondins les plus imprudens voulaient arriver à la réunion des assemblées primaires; ils voulaient en outre faire déclarer que les membres accusés avaient bien mérité de la patrie.

Ils intriguèrent à cet effet. Le frère de Grangeneuve se présenta, le 18, à la barre de la Convention, escorté d'une députation de citoyens de la Gironde, qui déclarèrent que, si le moindre mouvement hostile se manifestait contre les députés inculpés, si quelque attentat était commis sur la représentation nationale, ils ne se reposeraient sur personne du soin de la vengeance.

Le lendemain, la discussion continua encore sur le même sujet. Gensonné en appela au jugement des assemblées primaires, et dénonça la commune de Paris comme ayant organisé un comité de correspondance avec les quarante-quatre mille communes de la République. Fauchet prononça un long discours pour se disculper des griefs qu'on lui imputait. Guadet, plus hautain, dit que les membres poursuivis par la commune devaient s'abstenir de toute justification, parce qu'elle était indigne des représentans du peuple. Il demanda que la Convention cassât un arrêté de la commune par lequel elle se déclarait en état de Révolution, comme au 10 août 1792.

Enfin, Vergniaud prit la parole. Il commença par demander, et l'Assemblée décréta, que le conseil général de la commune fût tenu de présenter ses registres, afin que l'on s'assurât s'il avait réellement commis l'acte de rébellion que Guadet venait de dénoncer. Abordant ensuite la discussion provoquée par l'adresse des sections, il dévoila les moyens qui avaient été employés pour en obtenir les signatures. « On sait, dit-il, avec quelle facilité, par la séduction, par la terreur, et par une foule d'autres moyens très connus des hommes avides de domination, on peut se procurer des adresses d'adhésion ou d'improbation. Quand elle sont provoquées, elles sont rarement le vœu de l'opinion, elles ne sont que celui de l'intrigue.....

« Nous sommes, les représentans du peuple; continua-t-il, c'est du peuple souverain que nous tenons nos mandats; c'est le peuple souverain qui, dans les assemblées primaires, nous a investis de l'exercice de la souveraineté : lui seul peut nous en dépouiller; aucune masse d'opinions ne pourrait suppléer à l'expression formelle de sa volonté, ni nous arracher d'un poste auquel cette volonté nous a placés..... Il faudrait donc envoyer la pétition de Paris aux assemblées primaires. Or, je combats, en peu de mots, cette proposition, qui n'a été faite par Fonfrède que pour prouver combien était perfide et dangereuse la pétition, et qui n'a été appuyée par Gensonné que pour prouver que les membres dénoncés portent dans leur conscience le sentiment intime

qu'ils n'ont rien à redouter d'un jugement national.......

« Le jour de la convocation des assemblées primaires serait peut-être celui d'une explosion dont on ne saurait calculer les suites .... La mesure que vous aurez cru propre à épurer la Convention, pourra devenir une mesure de dissolution totale, et son résultat serait au moins et infailliblement une grande diminution dans la confiance du peuple en vous. Or que pouvez-vous sans cette confiance? que dis-je? vous y renoncez vous mêmes dès l'instant que vous vous soumettez au *scrutin épuratoire* que quelques intrigans ont osé vous proposer : par là vous accréditez les calomnies qu'ils ont répandues contre vous; par là vous donnez de la consistance aux soupçons dont ils vous ont environnés; vous donnez lieu de douter si, en effet, comme on vous l'a dit insolemment, le principe de la contre-révolution n'est pas parmi vous, si la majorité de l'Assemblée n'est pas corrompue! Ce n'est point par un appel au peuple, mais par le développement d'une grande énergie que vous devez repousser de pareilles injures.

« Citoyens, la convocation des assemblées primaires est une mesure désastreuse; elle peut perdre la Convention, la République et la liberté; et, s'il faut ou décréter cette convocation, ou nous livrer aux vengeances de nos ennemis, si vous êtes réduits à cette alternative; citoyens, n'hésitez pas entre quelques hommes et la chose publique! Jetez-nous dans le gouffre, et sauvez la patrie. »

Jusques-là, la modération de Vergniaud, ses sentimens généreux, lui avaient valu des applaudissemens presque unanimes. On lui savait gré des efforts qu'il faisait pour ne pas envenimer davantage cette discussion, déjà trop déplorable; mais en finissant son discours, il chercha de rattacher cette pétition aux manœuvres contre-révolutionnaires, à la prétendue conjuration du 10 mars; il essaya de prouver qu'elle était l'œuvre des agens de Pitt et de Cobourg; que ce n'était pas seulement l'expulsion des membres dénoncés que les pétitionnaires voulaient, mais bien la dissolution de la Convention elle-même. Vergniaud excita ainsi les murmures du côté gauche et des tribunes, et ce ne fut plus qu'avec peine qu'il parvint à faire adopter une partie de la proposition faite par Philippeaux, c'est-à-dire l'improbation de la pétition par la Convention, ce qui fut décrété.

A peine la Convention avait-elle statué sur l'adresse des sections, qu'il fallut qu'elle s'occupât de l'arrêté de la commune dénoncé par Gensonné et Guadet.

Sur la proposition de Vergniaud, l'Assemblée avait décidé que le conseil général lui soumettrait le registre de ses délibérations. La commune s'était empressée d'obéir au décret; et des officiers municipaux avaient apporté à la barre ce registre. Il portait que, dans la séance du 18, le conseil-général, sur le réquisitoire du procureur de la commune, Chaumette, avait renouvelé le serment du 10 août, de défendre jusqu'à la mort les droits sacrés du peuple, et

qu'en conséquence il avait arrêté : 1° qu'il se déclarait *en état de Révolution* tant que les subsistances ne seraient pas assurées, 2° qu'il se déclarait frappé lorsqu'un de ses membres, un président ou un secrétaire des sociétés patriotiques ou des sections, ou enfin un simple citoyen serait frappé pour ses opinions; 3° que *le comité de correspondance* avec les quarante-quatre mille municipalités serait au plutôt mis en activité, et composé de neuf membres au lieu de cinq, nombre porté par un précédent arrêté; 4° que douze mille exemplaires de la pétition du 15, qui dénonçait vingt-deux membres de la Convention, seraient imprimés, et remis le lendemain à la disposition du comité de correspondance.

A peine cette lecture fut-elle achevée, que Robespierre jeune prit la parole.

« En entendant la grande dénonciation faite contre la commune de Paris, par un homme qui avait dénoncé les jacobins, j'avais été effrayé, dit-il, parce que je croyais que cette commune s'était déclarée en état de *contre-révolution*. Je vois au contraire qu'elle s'est déclarée en *état de Révolution*. En cela, elle n'a fait qu'imiter la nation entière. Le peuple français tout entier est en révolution, parce qu'il est en guerre pour soutenir la liberté; le peuple français est en révolution contre les tyrans, parce qu'il est en révolution contre tous les traîtres de l'intérieur!

« Le peuple de Paris aurait eu de grands reproches à faire à sa commune si elle n'avait pris les arrêtés dénoncés, parce qu'elle n'aurait pas été à la

hauteur des circonstances. Pourquoi le département de la Vendée et d'autres circonvoisins sont-ils ravagés par les contre-révolutionnaires? c'est parce que les corps administratifs ont été faibles; c'est parce qu'ils n'ont pas éclairé l'esprit public.

« On a fait un crime à la commune, ajouta Robespierre jeune, d'avoir établi un comité de correspondance! mais la nécessité d'une telle mesure n'est-elle pas démontrée par les calomnies qu'on vomit contre elle à cette tribune? ne lui doit-il pas être permis de désabuser les départemens? on a dit que par ce comité elle tendait à renverser la Convention et à se mettre à sa place... C'est une calomnie à ajouter à tant d'autres. On devrait reconnaître que cette commune, qui a tant contribué à renverser la tyrannie, à déjouer tous les complots, qui, dans les momens d'orage, a maintenu la paix dans cette grande cité, a toujours montré le plus grand respect pour la Convention Nationale...... » Robespierre jeune, dont les paroles avaient été accueillies maintes fois par les applaudissemens du côté gauche et des tribunes, termina la défense de la commune en demandant qu'il fût décrété qu'elle avait bien mérité de la patrie.

A cette proposition hardie, la droite se soulève; elle est soutenue par la Plaine. La Montagne, sentant qu'il est inutile d'insister, se borne à demander les honneurs de la séance pour les officiers municipaux. Lanjuinais et Dufriche-Valazé repoussent cette motion. Mallarmé dit qu'il est dangereux d'attirer le mépris sur des magistrats du peuple. Plusieurs

membres se rendent a cette observation, et paraissent disposés à accorder les honneurs qu'obtiennent chaque jour de simples pétitionnaires. Mais l'extrême droite persiste dans son refus. On s'échauffe, on s'agite, on ne s'entend plus au milieu des déclamations générales. Il est déjà onze heures du soir; la plupart des membres, lassés de ces longues séances, se retirent, et il ne reste plus qu'environ cent cinquante montagnards, qui, demeurés ainsi maîtres du champ de bataille, admettent les officiers-municipaux aux honneurs de la séance.

La commune venait de recevoir à la fois deux échecs sensibles; sa pétition pour l'exclusion des vingt-deux avait été déclarée calomnieuse, et son arrêté révolutionnaire avait reçu une improbation manifeste. Le maire n'avait pu obtenir non plus la fixation du maximum du prix du blé dans toute la République, qu'il avait demandée à la tête d'une députation de la commune. Il était évident qu'il s'était opéré une réaction en faveur du côté droit.

En effet, le centre, après avoir concouru à l'organisation du tribunal révolutionnaire, et à celle du comité de salut public, s'était alarmé de l'audace de la commune, et était retourné aux Girondins, qui, appuyés par cette masse de votans, emportaient de nouveau toutes les décisions. Ce parti venait de faire élire pour président de la Convention un de ses membres les plus ardens, Lasource, qui naguère avait accusé Danton. La Montagne, les jacobins, la commune s'effrayaient de cette disposition des mem-

bres de l'Assemblée, qu'ils appelaient contre-révolutionnaires, et c'était pour s'opposer à cette marche, regardée comme funeste à la chose publique, que le conseil-général de la commune prenait les mesures les plus révolutionnaires, et en appelait à toutes les municipalités de la France.

Conséquent avec le système que j'ai adopté de mettre en scène le plus souvent possible les partis, et de laisser parler les personnages comme ils parlèrent au sein de la Convention, je ne saurais mieux terminer ce chapitre qu'en empruntant à un des Montagnards qui ont survécu aux vicissitudes éprouvées par les conventionnels, Levasseur (de la Sarthe), le passage suivant extrait de ses mémoires (1): il va nous apprendre qu'elle était l'opinion de la Montagne sur les Girondins; il va nous dévoiler les pensées intimes de son parti, au milieu des impressions de l'époque où fut demandée pour la première fois l'expulsion des Girondins.

« Si j'oublie un instant les événemens qui se sont « passés depuis la lecture de cette adresse (c'est Le« vasseur lui-même qui parle); si je me place dans la « même situation qu'alors; si je parviens à rassem« bler autour de moi, et les causes légitimes de dé« fiance, et le souvenir des luttes de chaque jour; et le « dépit mêlé d'indignation que me faisaient éprouver « les fautes nombreuses, et les nombreuses calomnies « de chaque jour; si je retrouve jusqu'aux préjugés

(1) Mémoires de Réné Levasseur (de la Sarthe), ex-conventionnel. Tome 1, 1829.

« mêmes dont il m'était impossible de me dépouiller « entièrement; aujourd'hui, comme alors, je vois « dans la pétition des sections des faits vrais, et les « inductions qu'on avait droit d'en tirer.

« Oui, les Girondins entravaient la marche du « gouvernement révolutionnaire; oui, ils compro-« mettaient la cause de la France, en refusant d'u-« nir leurs forces aux nôtres contre l'aristocratie et « l'Europe armée; oui, ils étaient restés les amis de « Dumouriez jusqu'au moment où ce chef s'était dé-« claré en révolte onverte; oui, ils avaient sans cesse « provoqué la guerre civile, en appelant les ven-« geances des départemens contre le peuple de Paris. « Aujourd'hui, comme alors, je ne puis révoquer ces « faits en doute. Il résulte des discours mêmes de « nos adversaires, et, pour en constater la vérité, il « suffit d'ouvrir le *Moniteur*.

« Mais, alors la plupart d'entre nous, et moi le « premier, nous voyions dans cette imprudente con-« duite des preuves flagrantes d'une trahison avé-« rée. Comme les sections de Paris, nous voyions « dans la communauté de vœux avec Dumouriez une « communauté d'action et une entière complicité: » comme la commune de Paris, nous voyions dans les « entraves mises à tous nos mouvemens une preuve « certaine de conspiration contre la République, « que les fermens de guerre civile, sans cesse répan-« dus, venaient corroborer de la manière la plus « complète.

« Aujourd'hui, sans doute, je suis loin de juger

« de même; un assez grand nombre de nos adver-
« saires ont souffert pour la liberté; plusieurs d'en-
« eux ont déployé un trop beau caractère, princi-
« palement ce Louvet, qui se montrait notre ennemi
« le plus acharné, pour que je doive voir seulement
« des fautes, là où alors je voyais des crimes. Nous
« étions injustes sans le savoir, et peut-être en était-
« il de même de beaucoup de membres du côté droit.
« Dès que nos adversaires s'étaient arrêtés dans
« la carrière que nous voulions parcourir jusqu'au
« bout, ils faisaient, à leur insçu, cause commune
« avec les aristocrates, et, recevant seulement l'im-
« pression des résistances que nous éprouvions,
« nous pouvions difficilement distinguer entre les
« opposans. Tout ce qui s'accrochait au char de la
« Révolution pour le tirer en arrière, était égal à
« nos yeux : c'était l'aristocratie seule qui devait pro-
« fiter de leur triomphe. Au reste, cette injustice
« était si naturelle, que les Girondins étaient tom-
« bés dans une erreur semblable à l'égard des con-
« stitutionnels. Roland et Louvet avaient confondu
« Lafayette et Bailly avec Bouillé et Maury; il n'é-
« tait pas étonnant, lorsque les premiers s'arrêtèrent
« à leur tour, que nous fussions portés à confondre
« Vergniaud et Pétion avec Ramond et Dumas; c'est
« le cours naturel des choses: nous ne voyions que le
« but et l'entrave qui nous empêchait de l'atteindre:
« à quelque titre que nos adversaires eussent con-
« couru à l'élever, ils ne devaient pas nous être moins
« suspects; ils ne nous étaient pas moins odieux. »

D'après ces aveux, précieux pour l'histoire, il nous sera désormais facile d'expliquer la haine des Montagnards contre les Girondins. On sait combien la liberté est ombrageuse et méfiante : il ne faut donc plus être étonné des soupçons que la conduite apparente des Girondins faisait naître, tant chez leurs adversaires de l'Assemblée, que chez tous les ardens républicains. De là résultaient toutes ces attaques violentes, toutes ces dénonciations, si propres à irriter les Girondins et à entretenir la discorde dans la Convention, toutes ces mesures ultra-révolutionnaires que croyaient devoir prendre certaines autorités, toujours prêtes à se croire trahies.

CHAPITRE XII.

Projet de constitution. — Discours de Robespierre sur la théorie de la propriété. — Discours de Saint-Just sur les principes du gouvernement démocratique. — Acquittement de Marat par le tribunal révolutionnaire. — Son triomphe à la Convention et aux Jacobins. — Pacte social proposé par Isnard. — Réfutation de Danton. — Discours de Salles et de Saint-Just sur la division territoriale. — Discours de Robespierre sur le mécanisme d'un gouvernement fort et libre. — Proposition de Condorcet. — Thuriot la combat.

Une sorte de trève venait d'être signée, par le décret rendu sur la proposition de Philippeaux : la Convention en profita pour s'occuper de la déclaration des droits.

Le 24 avril, Lanjuinais présenta, au nom de la commission des six, une analyse des différens projets adressés au comité de Constitution, au sujet de la division territoriale de la République. Il demandait la priorité pour celui du comité.

Robespierre prit la parole. « Je vous proposerai, d'abord, dit-il, quelques articles nécessaires pour compléter votre théorie sur la propriété.... Que ce mot n'alarme personne : âmes de boue, qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source; vous devez savoir que cette loi agraire dont vous avez tant parlé, n'est qu'un fantôme créé par les fripons, pour épouvanter les imbéciles.

« Il ne fallait pas une Révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes; mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère : pour moi, je la crois moins nécessaire au bonheur privé qu'à la félicité publique. Il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable, que de proscrire l'opulence : la chaumière de Fabricius n'a rien à envier au palais de Crassus. J'aimerais mieux, pour mon compte, être un des fils d'Aristide, élevé dans le Prytanée aux dépens de la République, que l'hériritier présomptif des Xerxès, né dans la fange des Cours, pour occuper un trône décoré de l'avilissement des peuples, et brillant de la misère publique.

» Posons donc de bonne foi les principes du droit de propriété; il le faut d'autant plus, qu'il n'en est point que les préjugés et les vices des hommes aient cherché à envelopper de nuages plus épais.

« Demandez à ce marchand de chair humaine ce



que c'est que la propriété... Il vous dira, en montrant cette longue bière qu'il appelle un navire, où il a encaissé et serré des hommes qui paraissent vivans : voilà mes propriétés; je les ai achetées tant par tête.

« Interrogez ce gentilhomme qui a des terres et des vassaux, ou qui croit l'univers bouleversé depuis qu'il n'en a plus.... Il vous donnera de la propriété des idées à peu près semblables.

« Interrogez les augustes membres de la dynastie Capétienne....... Ils vous diront que la plus sacrée de toutes les propriétés est sans contredit le droit héréditaire, dont ils ont joui de toute antiquité, d'opprimer, d'avilir et de pressurer légalement et monarchiquement les vingt-cinq millions d'hommes qui habitent le territoire de la France, sous leur bon plaisir.

« Aux yeux de tous ces gens-là, la propriété ne porte sur aucun principe de morale. Pourquoi notre déclaration des droits semble-t-elle présenter la même erreur, en définissant la liberté, le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature? Nous avons dit avec raison qu'elle a pour borne le droit d'autrui: pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale, comme si les lois éternelles de la nature étaient moins inviolables que les conventions des hommes! Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour

en déterminer la nature et la légitimité, de manière que votre déclaration paraît faite, non pour les hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs, et pour les tyrans.

« Je vous propose de réformer ces vices en consacrant les vérités suivantes :

« 1° La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi.

« 2° Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

« 3° Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

« 4° Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est illicite et immoral. »

« Vous parlez aussi de l'impôt, ajouta Robespierre; vous avez établi le principe incontestable qu'il ne peut émaner que de la volonté du peuple ou de ses représentans; mais vous oubliez une disposition que l'intérêt de l'humanité réclame; vous oubliez de consacrer la bâse de l'impôt progressif : or, en matière de contributions publiques, est-il un principe plus évidemment puisé dans la nature des choses et dans l'éternelle justice, que celui qui impose aux citoyens l'obligation de contribuer aux dépenses publiques progressivement selon l'étendue de leur fortune, c'est-à-dire, selon les avantages

qu'ils retirent de la société? Je vous propose de le consigner dans un article conçu en ces termes :

« Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance, doivent être dispensés de contribuer aux dépenses publiques; les autres doivent les supporter progressivement selon l'étendue de leur fortune. »

Robespierre ajouta encore quelques dispositions relatives aux devoirs de fraternité qui devaient unir tous les hommes de toutes les nations, et sur leurs droits à une mutuelle assistance, puis il céda la parole à Saint-Just.

Ecoutons un instant ce républicain austère, ce démocrate pur, ce jeune penseur à l'âme ardente et froide à la fois, que la nature semblait avoir créé pour méditer de grandes vérités, et pour traduire ses méditations en maximes de gouvernement.

« Tous les tyrans avaient les yeux sur nous, dit-il, lorsque nous jugeâmes un de leurs pareils : aujourd'hui que par un destin plus doux, vous méditez la liberté du monde, les peuples, qui sont les véritables grands de la terre, vont vous contempler à leur tour.

« Vous avez craint le jugement des hommes quand vous fîtes périr un roi. Cette cause n'intéressait que votre orgueil : celle que vous allez agiter est plus touchante; elle intéresse votre gloire. La Constitution sera votre réponse et votre manifeste sur la terre.....

» Tout peuple est propre à la vertu et propre à vaincre : on ne l'y force pas, on l'y conduit avec sa-

gesse. Le Français est facile à gouverner; il lui faut une Constitution douce, sans qu'elle perde rien à sa rectitude; ce peuple est vif, et propre à la démocratie; mais il ne doit pas être trop lassé par l'embarras des affaires publiques : il doit être régi sans faiblesse; il doit l'être aussi sans contrainte.

« En général l'ordre ne résulte pas des mouvevemens qu'inspire la force; rien n'est réglé que ce qui se meut par soi-même et obéit à sa propre harmonie : la force ne doit donc écarter que ce qui est étranger à cette harmonie. Ce principe est applicable surtout à la Constitution naturelle des empires : les lois ne repoussent que le mal, l'innocence et la vertu sont indépendantes sur la terre.

« J'ai pensé que l'ordre social était dans la nature même des choses, et n'empruntait de l'esprit humain que le soin d'en mettre à leur place les élémens divers; qu'un peuple pouvait être gouverné sans être assujéti, sans être licencieux, et sans être opprimé; que l'homme naissait pour la paix et pour la liberté, et n'était malheureux et corrompu que par les lois insidieuses de la domination.

« Alors j'imaginai que si l'on donnait à l'homme des lois selon la nature et son cœur, il cesserait d'être malheureux et corrompu.

« Tous les arts ont produit leurs merveilles; l'art de gouverner n'a produit que des monstres : c'est que nous avons cherché soigneusement nos plaisirs dans la nature, et nos principes dans notre orgueil.

« Ainsi les peuples ont perdu leur liberté : ils la

la recouvreront lorsque les législateurs n'établiront que des rapports de justice entre les hommes, en sorte que, le mal étant comme étranger à leur intérêt, l'intérêt immuable et déterminé de chacun soit la justice.

« Cet ordre est plus facile qu'on ne pense à établir : l'ordre social précède l'ordre politique; l'origine de celui-ci fut la résistance à la conquête; les hommes d'une même société sont en paix naturellement; la guerre n'est qu'entre les peuples, ou plutôt qu'entre ceux qui les dominent.

« L'état social est le rapport des hommes entre eux; l'état politique est le rapport de peuple à peuple.

« Si l'on fait quelque attention à ce principe, et qu'on veuille en faire l'application, on trouve que la principale force du gouvernement a des rapports extérieurs, et qu'au dedans, la justice naturelle entre les hommes étant considérée comme le principe de leur société, le gouvernement est plutôt un ressort d'harmonie que d'autorité.

« Il est donc nécessaire de séparer dans le gouvernement l'énergie dont il a besoin pour résister, de la force des moyens plus simples dont il a besoin pour gouverner.

« L'origine de l'asservissement des peuples est la force complexe des gouvernemens : ils usèrent contre les peuples de la même puissance dont ils s'étaient servis contre leurs ennemis.

« L'altération de l'âme humaine a fait naître d'autres idées; on supposa l'homme farouche et meurtrier

dans la nature, pour acquérir le droit de l'asservir..... »

Après avoir posé ces principes, Saint-Just combattait avec chaleur tous les faux points de départ des législateurs monarchistes, ainsi que les erreurs dans lesquelles lui paraissait être tombé le comité de Constitutution. Il terminait son admirable discours, en proposant une série d'articles constitutionnels propres à établir le gouvernement que son imagination concevait.

Les idées démocratiques de Saint-Just effrayèrent tellement le girondin Lanjuinais, soupçonné de royalisme, qu'il s'empressa de demander la priorité pour le projet du comité, sous prétexte que le nombre et la nature de ceux qui seraient probablement présentés ne tendraient qu'à embarrasser la Convention. Il fut appuyé par Salles, qui aurait voulu que les orateurs, au lieu de présenter des plans généraux, fussent tenus de se borner aux différentes bases d'une Constitution. Mais Fabre-d'Eglantine et Thuriot combattirent ces propositions, en faisant observer qu'on ne pouvait admettre un plan sans l'avoir comparé aux autres; et ils obtinrent que la discussion resterait ouverte d'une manière générale et indéfinie.

On allait donc continuer à entendre les divers projets de Constitution, quand le bruit d'une pompe triomphale, les cris de *vive la République! vive Marat*, se firent entendre autour de la Convention. Bientôt une foule immense de peuple environne la salle.

C'était les amis de Marat qui célébraient son acquittement par le tribunal révolutionnaire.

Les girondins avaient regardé le décret d'accusation rendu contre ce membre de la députation de Paris, comme un coup de parti, dont ils s'étaient réjouis, sans penser qu'ils établissaient par-là un précédent qui leur serait funeste; tant l'esprit de parti aveugle les hommes, même les plus sages; et Marat avait été déféré au tribunal révolutionnaire, qu'il avait concouru à établir. Il eût sans doute mieux valu suivre l'opinion de Buzot, qui ne voulait pas que l'on donnât de l'importance à cet homme, en s'occupant sans cesse de lui; car, en le mettant en accusation, pour des délits révolutionnaires, les girondins ne faisaient que lui préparer un triomphe, qui allait lui donner plus de consistance qu'il n'en avait.

On sent que les jacobins, les cordeliers et tous les ardens républicains de Paris durent se mettre en mouvement pour faire acquitter *ce philosophe austère, formé,* disaient-ils, *par le malheur et la méditation.* On célébra ses qualités aux jacobins. Suivant eux, Marat joignait à une âme de feu une grande sagacité, une profonde connaissance du cœur humain : il savait pénétrer les traîtres sur leur char de triomphe, dans le moment où le stupide vulgaire les encensait encore.

Marat ne pouvait être condamné; et quoique le tribunal extraordinaire ne fût pas encore composé comme il le fut plus tard, la discussion ne dura que

quelques instans : il fut acquitté à l'unanimité, et aux applaudissemens d'une foule nombreuse accourue pour assister à ce jugement. C'était cette foule amie qui le ramenait en triomphe au sein de la Convention : elle était composée de sans-culottes, de forts de la halle, de femmes, de jacobins, entremêlés de plusieurs détachemens des sections armés.

La Convention n'admit d'abord à la barre que quelques citoyens de ce cortége. Un sapeur volontaire se présenta comme l'orateur de la députation. — « Citoyen président, dit-il, je demande la parole pour annoncer que nous amenons le brave Marat. Marat a toujours été l'*ami du peuple*, et le peuple sera toujours pour Marat. On a voulu faire tomber ma tête à Lyon pour avoir pris sa défense; eh bien! s'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne! Nous vous demandons, président, la permission de défiler dans l'Assemblée; nous espérons que vous ne refuserez pas cette faveur à ceux qui ont accompagné l'*ami du peuple!* » En disant ces mots, le sapeur agitait sa hache, et les tribunes l'applaudissaient avec fureur.

Lasource, qui présidait l'Assemblée, répondit que c'était le sentiment de tout bon citoyen de se réjouir de ce que la loi n'avait pas trouvé de coupables, et que les représentans du peuple s'en réjouissaient aussi. Mais au lieu d'accorder au cortége la permission de défiler, il dit que la Convention allait *examiner* la demande qui lui en était faite.

— « *Examiner!* s'écrie le côté gauche avec impatience; la Convention doit s'empresser de voir défiler devant elle des citoyens qui lui ramènent un de ses membres sorti pur et intact du tribunal devant lequel on l'a jeté! »

Sans porter un grand intérêt à Marat, les montagnards voyaient avec plaisir un acquittement propre à faire jaillir l'humiliation sur les girondins; ils avaient accueilli avec des applaudissemens ironiques les félicitations que Lasource s'était trouvé dans la nécessité d'adresser à la députation; ils voulaient voir quelle contenance feraient les ennemis de Marat en présence de son triomphe.

La permission ayant été accordée, le cortége se répand dans la salle, au milieu des chants patriotiques, et des cris de : *Vive Marat!* Marat paraît lui-même, escorté par des officiers municipaux en écharpe; il a sur sa tête une couronne de feuilles de chêne : il est accueilli par des bravos et des trépignemens des tribunes portés jusqu'au délire. Ses collègues de la Montagne le félicitent, plusieurs l'embrassent. Il monte à la tribune, fait signe qu'il veut parler; on l'écoute dans le plus profond silence.

« Législateurs du peuple français, dit-il, les témoignages éclatans de civisme que vous venez de voir dans votre sein, ont rendu au peuple un de ses représentans, dont les droits avaient été violés dans ma personne. Je vous présente en ce moment un citoyen qui avait été inculpé, et qui vient d'être com-

plètement justifié. Il vous offre un cœur pur : il continuera de défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme, la liberté, les droits du peuple! »

Marat quitte la tribune au milieu des acclamations de son cortége et de la salle. On l'y fait remonter pour recevoir la réponse du président. Lasource échappe à ce désagrément, en faisant observer que l'usage est de ne répondre qu'aux pétitionnaires, et que Marat n'est point là en cette qualité. Marat se retire, et le cortége défile devant la Convention, en faisant retentir la salle des cris de : *Vive Marat! Vive l'ami du peuple! Vive la République! Vive la Montagne!*

En sortant de la Convention, Marat et son cortége se rendirent aux jacobins, où un nouveau triomphe attendait l'*ami du peuple*. Des femmes avaient préparé les couronnes que la société devait lui offrir : à peine fut-il arrivé, que le président lui en offrit une, et qu'un jeune enfant, monté sur le bureau, lui en plaça une seconde sur la tête. Marat les reçut et les déposa aussitôt sur le bureau, aux applaudissemens de toute la société. Puis il prit la parole, comme à la Convention.

« Citoyens, dit-il, à ses frères et amis; indigné de voir une faction scélérate trahir la République, j'ai voulu la démasquer, et lui mettre *la corde au cou*: Elle m'a résisté en me frappant d'un décret d'accusation. Je suis sorti victorieux. La faction est humiliée, mais elle n'est pas écrasée.

« Ne vous occupez point de décerner des triomphes; défendez-vous d'enthousiasme. Je dépose sur le bureau les deux couronnes que l'on vient de m'offrir, et j'invite mes concitoyens à attendre la fin de ma carrière. »

Cette insolente modestie fut accueillie par de nombreux applaudissemens, après lesquels l'Assemblée passa à la discussion des moyens de purger le gouvernement et d'en chasser les traîtres, les aristocrates et les moderés : Il fut convenu qu'on demanderait à toutes les administrations une liste des employés de chacunes d'elles, et que Marat ferait le choix de ceux qu'on devait garder, et de ceux qu'il fallait renvoyer.

L'acquittement de Marat ne fut sans doute qu'un événement peu important en lui-même; mais il eut malheureusement d'immenses et déplorables résultats. Une issue judiciaire avait été donnée aux querelles des partis qui divisaient la Convention, et ce fait isolé faisait planche pour d'autres accusations: En envoyant Marat au tribunal révolutionnaire, les Girondins avaient les premiers foulé aux pieds l'inviolabilité des élus du peuple. Il n'est que trop vrai que les Girondins furent les instigateurs du décret qui dépouilla les députés de cette inviolabilité; il est vrai encore qu'ils usèrent, les premiers, de la faculté de faire décréter d'acccusation les représentans du peuple; or, cette fatale décision fut le précédent déplorable qui amena bientôt le 31 mai, et qui finit par les traîner eux-mêmes à l'échafaud.

Après cet incident, la Convention continua la discussion du projet de Constitution, et elle y employa plusieurs séances. Un grand nombre de discours furent prononcés sur les principes républicains, et sur les bases de cette constitution populaire. Le côté droit, qui qualifiait sans cesse les montagnards de démagogues et d'anarchistes, fut loin de briller dans cette lutte de tribune : au reste il s'empara de cette occasion pour mettre en avant ses principes favoris. Isnard, Salles, Condorcet, se rendirent les organes de leurs principes.

Isnard demanda ouvertement le démembrement du territoire de la République, et la fédération départementale. Il soutint, dans un long discours, que les diverses parties de la France étaient complètement indépendantes les unes des autres; et fit la déclaration suivante, sans laquelle, disait-il, il n'y avait pas de société, et par conséquent pas de République, pas de droits ni de devoirs.

« Moi, Maxime Isnard, je déclare au nom de mes commettans directs, que je consens à m'associer à tous les français ici représentés, pour former avec eux une seule et même association, une républiqne indivisible; mais je désirerais pour condition, qu'avant de convenir que la majorité des suffrages forme désormais la volonté commune, et avant de décréter à cette majorité les articles d'une constitution, il fût passé entre nous un pacte social, consenti et signé des parties contractantes, et qui, entre autres stipulations dont on tombera d'accord, contint celles insérées

dans le pacte social que je vais proposer, et que j'ai cru devoir faire précéder d'une déclaration des droits de l'homme, qui exprimât dans un seul article tout ce qu'un pareil acte doit contenir.

Projet de pacte social. — « Ce jourd'hui le........ les représentans des Français, réunis à Paris en Convention Nationale, avec mission expresse et pouvoir spécial pour organiser la société, après avoir reconnu et déclaré les droits naturels de l'homme, base éternelle de toute association, ont arrêté entre eux, après discussion, d'un consentement libre, au nom de leurs commettans, et sauf approbation, le présent pacte social.

« *Article premier.* — Tous les habitans des divers territoires dont l'ensemble est connu sous le nom de *France*, tous ceux des divers territoires dont la Convention Nationale a accepté et décrété la réunion, et qui dans ce moment ont des représentans à la dite Convention, formeront à l'avenir une seule et même association, sous les dénominations de peuple français ou *nation française.* »

Cette idée burlesque de faire dépendre les destinées d'un grand peuple d'une sorte d'acte notarié, et de considérer les députés d'une société unique, comme les ambassadeurs de diverses puissances, ne méritait pas l'attention de l'Assemblée. Aussi, Marat repoussa-t-il cette absurde utopie, comme ne tendant qu'à dissoudre la République, en amenant les Français à des idées de gouvernement fédératif. Cependant, Buzot l'appuya, lui qui avait toujours

voulu faire regarder l'accusation de fédéralisme comme une calomnie.

Danton parla dans le même sens que Marat. « Isnard aurait dû sentir, dit-il, que les élémens de la justice humaine, et la source de la liberté des nations, sont dans la déclaration des droits; il aurait dû sentir qu'une Constitution est un véritable pacte social, et qu'une constitution acceptée par le peuple est éternelle comme lui..... Puisque vous allez de nouveau écrire la Constitution, je pense qu'il faut déclarer de nouveau que le gouvernement de la France est républicain, et discuter ensuite une série d'idées fondamentales. Il faudra que le pouvoir exécutif soit élu par le peuple; il faudra l'investir d'une grande puissance, et la balancer par une autre: il faudra qu'un tribunal, créé par la nation, soit chargé d'acquitter ou de condamner tous les fonctionnaires publics en sortant de place; il faudra surtout se pénétrer de cette vérité que le peuple est essentiellement bon, et que les fonctionnaires publics ont intérêt d'être mauvais. Je demande donc que la Convention Nationale, écartant la proposition d'Isnard, proclame encore, à la face de l'Univers, que la France est une République. »

La motion de Danton fut votée, et la Convention fit, par là, justice des projets anarchiques de ceux qui tonnaient sans cesse contre les anarchistes.

Vergniaud, dans un discours plus remarquable par l'élégance du style, que par les idées gouvernementales qu'il renfermait, déclarait qu'il croyait

utile le vote d'une Constitution forte pour arrêter l'anarchie.

Mais Salles plaisantait sur le principe de la souveraineté du peuple, principe que les Girondins eux-mêmes s'étaient les premiers hâtés de proclamer.

« Si les 25 millions d'individus répartis sur notre territoire, ajoutait-il, pouvaient se voir et s'entendre en un instant, s'ils étaient assez dégagés de passions et de besoins pour s'occuper sans cesse de la chose publique, ils pourraient se gouverner par eux-mêmes; il serait inutile pour eux de diviser le territoire, et *le principe pur et entier de la souveraineté, ou du moins l'abstraction qu'on nous donne pour ce principe*, pourrait être, à leur égard, conservé dans son intégrité : mais les facultés de l'homme sont bornées, et dès le premier pas que nous voulons faire, nous nous trouvons forcés de modifier nos résultats. Il faut donc que notre territoire soit divisé, voilà une première vérité; une seconde vérité, c'est qu'une division politique de territoire est une atteinte portée à ce qu'on appelle principe pur de la souveraineté, en ce qu'elle constitue une nation en diverses sections qui ne délibèrent pas en commun. Je dis qu'il importe de connaître cette seconde vérité, afin de ne pas être étonné des atteintes successives que nous serons forcés de porter à toutes ces *abstractions métaphysiques que des sophistes nous donnent sans cesse pour l'unique règle de notre conduite, et dont malheureusement ils ne se servent que pour disséminer l'anarchie.* »

Salles, dans le reste de son discours, s'étendait sur le danger de la puissance municipale, et faisait un pompeux éloge de ces administrations départementales, qui, dans ces derniers temps de la monarchie, s'étaient partout opposées à l'élan populaire. « Si la France entière, concluait-il, n'est pas encore engloutie par l'anarchie; si nous ne sommes pas nous-mêmes consumés par le feu de la guerre civile, c'est à nos départemens seuls que nous en sommes redevables. Conservons religieusement ces salutaires institutions qui, lorsque nos passions nous dévorent, empêchent du moins qu'elles ne dévorent la patrie. »

Ainsi, il était évident que les Girondins cherchaient dans la discussion même de la Constitution, une arme pour combattre la Montagne.

Qu'on compare aux folles conceptions d'Isnard et de ses amis le langage de Robespierre et de Saint-Just, où brillent le patriotisme et l'amour de la vérité, et l'on se convaincra que les Montagnards voulaient asseoir la Constitution sur les bases inébranlables de la justice et de la liberté. Saint-Just lui aussi aborda la question de la division du territoire; mais quelle différence d'argumentation!

« La division d'une monarchie, dit-il, est dans son territoire; le domaine y est la propriété du chef; les fractions du domaine, soumises à des gouverneurs, sont les points d'appui de son autorité: elles isolent le peuple de lui-même; chaque province a son esprit particulier, ses coutumes, ses lois, et n'est liée aux autres provinces que par la puissance du

maître. Dans la République, au contraire, la division est dans les tribus, et les mesures du territoire ne sont autre chose que la division du peuple..... Si la division est attachée au territoire, le peuple est divisé, la force du gouvernement se concentre et le souverain épars se rapproche difficilement : si la division est attachée au peuple, ou par tribus ou par communes, cette division n'ayant pour objet que l'exercice des suffrages et la volonté générale, le souverain se forme alors, il se comprime, et la République véritable existe...

« On s'est généralement accordé à maintenir les mesures du territoire français en quatre-vingt-cinq départemens. Cette division, sous la monarchie, était dans le territoire : la Constitution républicaine doit s'attacher à la population; en sorte que ce ne soit point le sol qui forme un département, mais que ce département s'entende de la portion du peuple qui l'habite. Si cette partie du peuple essayait de se dissoudre du reste de la nation, et d'en séparer son territoire, le souverain interviendrait alors pour maintenir l'intégrité du domaine; et la République, par la Constitution, serait vraiment indivisible. Mais si chaque département s'entend d'une portion du territoire, la souveraineté en est demeurée à la portion du peuple qui l'habite, et le droit de cité du peuple en corps n'étant point consacré, la République peut être démembrée par le moindre choc..... Tout autre lien entre les membres d'une même société est oppressif; si ce n'est point le souverain

qui maintient le domaine, une illusion terrible est laissée au gouvernement; car si la garantie de l'indivisibilité du domaine lui est confiée, le gouvernement est le souverain lui-même, le peuple n'est rien, la République est un songe.

« Je regarde donc la division des départemens comme une division de quatre-vingt-cinq tribus dans la population, et non comme une division du territoire en quatre-vingt-cinq parties. La Constitution doit être dépositaire de ces principes. »

Ecoutons maintenant Robespierre, car son discours est digne d'attention sous plus d'un rapport; voyons avec quelle énergie toute républicaine il va développer les principes les plus vrais comme les plus démocratiques; comment il va expliquer le mécanisme d'un gouvernement fort et libre à la fois: son discours est également bon à consulter pour ce qu'il contient en faveur de l'ordre et de l'obéissance aux lois, que pour ce qu'il réclame en faveur de la liberté et de l'égalité.

« Donner au gouvernement la force nécessaire pour que les citoyens respectent toujours les droits de leurs concitoyens, et faire en sorte que le gouvernement ne puisse jamais la violer lui-même, voilà, à mon avis, dit Robespierre, le double problème que le législateur doit chercher à résoudre.

« Le premier me paraît très facile; quant au second, on serait tenté de le regarder comme insoluble si l'on ne consultait que les événemens passés et présens, sans remonter à leurs causes : parcourez

l'histoire, et vous verrez partout les magistrats opprimer les citoyens, et le gouvernement dévorer la souveraineté. Les tyrans parlent de séditions quand le peuple ose se plaindre de la tyrannie, ce qui arrive lorsque l'excès de l'oppression lui rend son énergie et son indépendance. Plût à Dieu qu'il pût la conserver toujours ! Mais le règne du peuple n'est que d'un jour; le règne des tyrans embrasse la durée des siècles. »

Ici Robespierre, à l'aide de plusieurs citations historiques, s'attachait à prouver que, dans tous les temps, le peuple avait vu tourner contre lui la puissance qu'il avait confiée à ses magistrats; que partout l'autorité légale, remise entre les mains de quelques hommes avait été la source du despotisme.

« C'est à cet empiétement si grave, et qui paraît presque inévitable, continua-t-il, qu'il faut remédier. Quels moyens faut-il prendre pour cela? Donner au peuple des protecteurs, tribuns, éphores, etc.? Le peuple n'en a pas besoin. Il faut l'appeler à se protéger lui-même. Il n'y a qu'un seul tribun du peuple que je puisse avouer, c'est le peuple lui-même; c'est à chaque section de la République que je renvoie la puissance tribunitienne, et il sera facile de l'organiser d'une manière également éloignée des tempêtes de la démocratie absolue, et de la perfide tranquillité du despotisme représentatif. »

Robespierre ne regardait pas comme un moyen

de salut la balance des pouvoirs dont on a fait tant de bruit quand la mode semblait exiger cette espèce d'hommage à nos voisins. Cette prétendue balance était selon lui, une complète déception; « car, disait-il, s'il y a lutte entre trois pouvoirs égaux, il y a anarchie; s'il y a parfaite union, c'est qu'ils se sont arrangés pour croître tous à l'ombre de la Constitution et aux dépens du peuple; et on sent aisément qu'ils aiment beaucoup mieux s'accorder, que d'appeler le souverain pour juger sa propre cause. Témoin l'Angleterre, où l'or et le pouvoir du monarque font constamment pencher la balance du même côté, où le parti de l'opposition même ne paraît solliciter de temps en temps la réforme de la représentation nationale, que pour l'éloigner de concert avec la majorité, qu'elle semble combattre; espèce de gouvernement monstrueux, où les vertus publiques ne sont qu'une scandaleuse parade, où le fantôme de la liberté anéantit la liberté même, où la loi consacre le despotisme, où les droits du peuple sont l'objet d'un trafic avoué, où la corruption est dégagée du frein même de la pudeur (1). Eh! que nous importent les combinaisons qui balancent l'autorité des tyrans? C'est la

(1) Comme on le voit par ce passage, Robespierre n'a pas si mal jugé ce qu'on appelle *le système représentatif*. On dirait qu'il a écrit ce discours quarante ans plus tard, ayant sous les yeux de biens déplorables modèles. Au reste, Robespierre n'est pas le seul qui ait stygmatisé la prétendue balance des trois pouvoirs. Paul-Louis Courrier nous a laissé des pages fort piquantes sur la *marmite représentative*.

tyrannie qu'il faut extirper : ce n'est pas dans les querelles de leurs maîtres que les peuples veulent chercher l'avantage de respirer quelques instans ; c'est dans leur propre force qu'il faut placer la garantie de leurs droits. »

Après quelques autres développemens de ces considérations remarquables, Robespierre descendait aux moyens d'application, et commençait à tracer des règles pour renfermer les diverses magistratures dans de justes limites.

« 1° La durée des pouvoirs confiés aux magistrats doit être très courte, disait-il encore, en applicant surtout ce principe à ceux dont l'autorité est plus étendue.

« 2° Il faut que nul ne puisse exercer en même temps plusieurs magistratures.

« 3° Que le pouvoir soit divisé. Il vaut mieux multiplier les fonctionnaires publics, que de confier à quelques-uns un pouvoir trop redoutable.

« 4° Que la législation et l'exécution soient séparées soigneusement.

« 5° Que les diverses branches d'exécution soient elles-mêmes distinguées le plus qu'il est possible, selon la nature des affaires, et confiées à des mains différentes.....

« Au reste, vous ne pourrez jamais empêcher que les dépositaires du pouvoir exécutif ne soient des magistrats fort puissans ; ôtez-leur donc toute autre autorité et toute influence étrangère à leurs fonctions : ne permettez pas qu'ils assistent et qu'ils vo-

tent dans les assemblées du peuple pendant la durée de leurs fonctions; appliquez la même règle aux fonctionnaires publics en général. Eloignez de leurs mains le trésor public..... Laissez dans les départemens la portion de deniers qu'il ne sera pas nécessaire de verser dans la caisse générale, et que les dépenses soient autant que possible acquittées sur les lieux. »

Abordant ensuite les moyens d'exécution et d'application, il s'appuyait d'abord de cette maxime: « La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société, elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile. »

« Fuyez, disait Robespierre, fuyez la maxime ancienne des gouvernemens, de vouloir trop gouverner; laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui; laissez aux communes le pouvoir de régler leurs propres affaires en tout ce qui ne tient pas à l'administration générale de la République; rendez à la liberté individuelle tout ce qui n'appartient pas essentiellement à l'autorité publique, et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'ambition et à l'arbitraire..... »

« Au reste, quelque utiles que soient toutes ces règles, elles seront insuffisantes si vous n'adoptez pas la seconde espèce de moyens que j'ai indiqués, c'est-à-dire, si vous ne soumettez pas tous les fonctionnaires à une responsabilité sérieuse, en les plaçant dans la dépendance réelle du souverain......

« Il y a deux sortes de responsabilité, la respon-

sabilité morale, et la responsabilité physique....... »

Robespierre examinait avec détail les mesures propres à rendre efficaces ces deux sortes de responsabilité : la première, en étendant autant que possible le domaine de la publicité; la seconde, en rendant les fonctionnaires justiciables des tribunaux. Il voulait en même temps que la plus grande latitude fût laissée à la liberté des assemblées publiques. « Faites en sorte, disait-il, que le peuple puisse assister aux assemblées publiques; car lui seul est l'appui de la liberté et de la justice; les aristocrates, les intrigans en sont le fléau. »

Il voulait aussi donner au peuple une espèce de juridiction : « A l'expiration de leurs fonctions, les membres de la législature et de l'agence exécutive pourront être déférés au jugement de leurs commettans. Le peuple prononcera simplement sur cette question : tel citoyen a-t-il répondu ou non à la confiance du peuple? Un jugement qui déclarera qu'ils ont perdu la confiance, emportera l'incapacité de remplir aucune fonction publique. Le peuple ne décernera pas de peines plus fortes; et si les mandataires sont coupables de quelques crimes particuliers et formels, il pourra les renvoyer au tribunal ordinaire. »

Il terminait son discours en repoussant d'avance toutes les accusations de démagogie qu'on était habitué à adresser à son parti.

« On me demandera peut-être, concluait-il, comment avec des précautions si sévères contre les ma-

gistrats, je puis assurer l'obéissance aux lois du gouvernement. Je réponds que je l'assure davantage; précisément par ces précautions là même je rends aux lois et au gouvernement toute la force que j'ôte aux vices des hommes qui gouvernent et qui font les lois.

« Le respect qu'inspire le magistrat dépend beaucoup plus du respect qu'il porte lui-même aux lois, que du pouvoir qu'il usurpe; et la puissance des lois est bien moins dans la force militaire qui les entoure, que dans leur concordance avec les principes de la justice, avec la volonté générale. Quand la loi a pour principes l'intérêt public, elle a le peuple lui-même pour appui, et sa force est la force de tous les citoyens, dont elle est l'ouvrage et la propriété.

« La volonté générale et la force publique ont une origine commune; la force publique est au corps politique ce qu'est au corps humain le bras qui exécute spontanément ce que la volonté commande, et repousse tous les objets qui peuvent menacer le cœur et la tête.

« Quand la force publique ne fait que seconder la volonté générale, l'Etat est libre et paisible; lorsqu'elle la contrarie, l'Etat est asservi ou agité.

« La force publique est en contradiction avec la volonté générale dans deux cas : ou lorsque la loi n'est pas la volonté générale, ou lorsque le magistrat l'emploie pour violer la loi même. Telle est l'horrible anarchie que les tyrans ont établie de tout temps sous le nom de tranquillité, d'ordre public,

de législation et de gouvernement. Tout leur art est d'isoler et de comprimer chaque citoyen par la force, pour les asservir tous à leurs odieux caprices, qu'ils décorent du nom de lois. Législateurs, faites des lois justes; magistrats, faites-les religieusement exécuter. Que ce soit là toute votre politique, et vous donnerez au monde un spectacle inconnu, celui d'un grand peuple libre et vertueux. »

Le discours de Robespierre, dont nous n'avons donné que quelques citations imparfaites, prouve que cet homme, que plus tard on a voulu faire passer pour un fanatique sans talens, pour un démagogue sans vues et sans principes, était non-seulement à la hauteur de son siècle, mais qu'il l'avait devancé de beaucoup. Les principes qu'il proclamait auraient fait honneur à J. J. Rousseau que Robespierre surpassait dans ses idées sur l'indépendance individuelle. Que l'on médite bien les deux discours de Saint-Just et ceux de Robespierre, et l'on y trouvera toute l'histoire de la Révolution française jusqu'au 9 thermidor. L'un parla de liberté, l'autre y ajouta la force; l'un s'était occupé de théorie, l'autre arriva à l'application.

Qu'on compare ces discours si pleins d'idées démocratiques, si riches en principes républicains, aux vues mesquines, étroites des girondins, et l'on verra lequel des deux partis voulait plus sincèrement le bien du peuple français et de l'humanité Certes ce n'était ni un Salles, ni un Isnard, ni même des hommes recommandables d'ailleurs par de grands

talens, tels que Buzot, Vergniaud, Condorcet, qu'on pourrait opposer aux orateurs de la Montagne, lorsqu'il s'agissait de patriotisme sincère, et surtout de patriotisme pratique. Et qu'on ne dise pas que la Montagne ne voulait pas de la Constitution; elle a assez prouvé qu'elle s'y serait soumise avec respect.

Mais quand de nouveaux dangers assaillirent la République, elle pensa avec raison, qu'elle devait commencer par balayer les gothiques débris de la monarchie, avant de donner au peuple la Constitution républicaine tant promise. Elle crut qu'il fallait purger la France de l'esprit aristocratique qui s'opposait encore à l'établissement de la démocratie, et surtout, qu'il fallait préserver le sol sacré des attaques de l'ennemi extérieur; car la Montagne sentait le besoin de donner pour base à la Constitution l'ordre et la paix.

Aussi la Constitution ne s'acheva-t-elle pas alors. A peine avait-on décrété l'unité et l'indivisibilité de la République, et la division du sol en quatre-vingt-cinq départemens, que nos guerres intestines prirent un tel degré d'intensité, le danger parut si imminent, qu'on se vit dans la nécessité de mettre de côté l'acte constitutionnel, pour recourir aux mesures plus urgentes que l'état des choses réclamait impérieusement.

Ce fut alors que Condorcet demanda que si la Convention n'avait pas terminé la Constitution au

premier novembre, elle fût considérée comme ayant donné sa démission, et remplacée par une autre Convention Nationale.

Certes les intentions de ce philosophe, de cet esprit éclairé ne pouvaient être soupçonnées; il était loin de désirer le succès des contre-révolutionnaires et des ennemis de la République; mais en embrassant le parti des girondins par la douceur de son caractère, il en avait, sans s'en douter, épousé les passions, et adopté les opinions.

Que de vérité, que de franchise, que d'amour de la République dans son discours? Et pourtant il proposait les mesures les plus funestes qu'on put imaginer dans les circonstances où la France et la Convention se trouvaient.

» Citoyens, disait-il, vous ne pouvez vous dissimuler les dangers où nos troubles intérieurs et nos divisions intestines exposent la République. Une ligue puissante nous assiége de toutes parts, mais que pourra-t-elle, si les Français qui tous veulent la liberté, savent enfin se réunir pour la défendre..... Ce sont les Français qui ont préservé l'Europe de la féroce tyrannie des Huns; et la tyrannie fanatique de Mahomet s'est arrêtée devant eux : qu'une même volonté les rallie, et pour la troisième fois ils sauveront la liberté de l'Europe, que les barbares osent espérer encore d'en bannir pour jamais. Mais quel remède opposer à ces troubles que chaque instant voit s'accroître, à ces divisions qui semblent chaque jour s'envenimer davantage? Ce remède, la nation entière

vous l'a indiqué : c'est l'établissement d'une Constitution républicaine.....

« C'est alors que tous les Français, connaissant enfin sous quelles lois douces, égales et justes ils pourront exercer leur liberté, jouir de leurs biens, se livrer à leurs travaux et développer leur industrie, il ne sera plus au pouvoir du fanatisme religieux ou de l'hypocrisie politique de tromper l'ignorance ou d'égarer le patriotisme.

« Vous devez vous hâter d'apprendre à la France, à ses ennemis, que ce devoir sera rempli, que rien n'aura la force de vous en détourner, que vous-mêmes vous ne voulez pas avoir le funeste pouvoir de tromper l'attente de la nation.

» Il faut que les ennemis de la liberté française, les artisans de toutes les conspirations, les intrigans avides de pouvoir, les contre-révolutionnaires déguisés en patriotes, les agens des rois étrangers, les partisans secrets du fédéralisme ou de la royauté, les hommes qui ont besoin de prolonger le désordre, ne puissent plus se flatter ni de vous égarer, ni de vous perdre; il faut même qu'au delà de vous, ils aperçoivent encore un nouvel obstacle au succès de leurs complots; il faut que les puissances ennemies perdent l'espoir de voir arriver ce moment, qu'elles attendent et qu'elles préparent, ce moment d'anarchie où la France, fatiguée de n'avoir pas de Constitution, n'ayant plus l'espoir de la recevoir de vous, et privée d'un centre de réunion, serait livrée, dans chacune de ses parties, à tout ce que l'erreur, la dé-

fiance, les passions, les trahisons, pourraient employer de moyens pour la diviser et la déchirer.

« J'ai cherché une mesure qui put remplir cet objet important : celle que je vais vous développer est simple; elle ne peut exposer ni la République à aucune secousse, ni la liberté à aucun danger. Vous avez promis de sauver la patrie, et je ne vous conseillerai point de remettre en d'autres mains le dépot que vous avez accepté.

« Je ne vous parlerai point d'inviter le peuple à prononcer sur nos divisions personnelles, car ce serait l'exposer à les partager : je ne vous proposerai aucune de ces résolutions qui annoncent que vous désespérez ou de la chose publique, ou de vous mêmes.....

« Citoyens, je viens vous proposer de fixer un terme suffisamment éloigné, auquel les assemblées primaires seront convoquées, pour accepter ou rejeter la Constitution, si nous en avons terminé le projet, ou pour nous remplacer par de nouvelles élections, si ce grand ouvrage n'a pu être achevé. »

Développant ensuite les motifs qui le portaient à provoquer cette mesure, comme une garantie des bonnes intentions de l'Assemblée, Condorcet terminait en demandant qu'il fût décrété que les assemblées primaires se réuniraient de droit, le 1er novembre, soit pour accepter ou rejeter la Constitution, si elle était terminée, soit pour nommer une nouvelle Convention, dans le cas où celle existant n'aurait pas présenté le pacte social à l'acceptation du peuple.

La mesure que réclamait Condorcet fit jeter les hauts cris à la Montagne : elle voulait sauver la patrie; elle voulait fonder la République, et la constituer sur des bâses inébranlables; elle se serait donc regardée comme déshonorée en cédant cette grande et noble mission à une autre Assemblée.

Cette idée souleva l'âme du montagnard Thuriot, qui la combattit aussitôt.

« Lorsque le corps législatif, dit-il, a provoqué la formation d'une Convention, il a eu pour objet d'établir une nouvelle Constitution.

« La France à applaudi à cette mesure : vos mandats premiers ont donc été de vous occuper de la Constitution. Mais si vous vous retirez sans avoir rempli ce vœu, vous vous déclarez indignes du caractère dont vous avez été revêtus; vous déclarez à la nation française que vous n'avez pas eu assez de courage pour lui donner une Constitution : or, quel est celui d'entre vous qui serait assez lâche pour rentrer dans ses foyers après cette déclaration!

« La Convention s'est tracée une marche; celui-là est coupable qui s'en écarte, et jette ainsi une pomme de discorde dans son sein! Au reste, cette proposition seconde les intentions bien connues des puissances coalisées contre la France; elles veulent que la Convention quitte Paris, ou qu'elle se sépare sans avoir fait une Constitution....... Je ne connais pas de plus sûr moyen de faire la contre-révolution; car c'est dire en propres termes : nous n'avons pas le courage de faire le bien; nous sommes dans l'impos-

sibilité de l'opérer; venez, arrivez, vous, car nous trahissons la patrie!....

« Je demande, conclut Thuriot, que la Convention, fidèle à ses principes et à ses sermens, ne permette pas à ses membres de diriger son attention sur des objets semblables, qui peuvent porter l'alarme dans la République.

« Au surplus, si l'on insiste, je demande que, par appel nominal, chaque membre soit tenu de venir déclarer à la tribune s'il se sent le courage de faire une Constitution, de demeurer à son poste, et de sauver la République. »

Les girondins n'osèrent pas insister, et la Convention, par égard pour le caractère de l'auteur de la proposition, se borna à l'ajourner : ce qui était une manière polie de la rejeter.

Mais la trève, qui avait permis à l'Assemblée de donner quelques jours à la chose publique, était rompue entre les deux partis; les girondins n'avaient pas craint de recommencer l'attaque; la Montagne avait relevé le gant, et cette fois elle pensa sérieusement à prendre l'offensive, et à vaincre ses adversaisaires, devenus de véritables ennemis.

CHAPITRE XIII.

Coup d'œil sur Paris et les départemens. — État hostile des départemens de l'Ouest. — Insurrections dans la Vendée. — Crimes des insurgés. Esprit de la Bretagne et de la Normandie. — Esprit des armées républicaines. — Situation alarmante de la République. — Mesures énergiques prises par la Montagne. — Dévouement du département de l'Hérault. — Élan général. — Pétition du faubourg Saint-Antoine. — Arrêté de la commune de Paris. — Résistance des riches et mouvement des aristocrates. — Dénonciation de Thuriot. — Motion de Robespierre contre les suspects. — Harangue de Danton.

L'irritation de la Montagne provenait des obstacles qu'elle éprouvait dans la Convention, et de ceux plus grands encore que les Girondins lui suscitaient dans les départemens. Ce n'est pas que toute la France ne voulut la République; mais c'est que partout on n'avait pas embrassé la Révolution aussi chaleureusement qu'à Paris. Cela se conçoit aisément, pour peu qu'on réfléchisse aux dangers que Paris avait

courus, aux élémens que cette ville renfermait, et aux sociétés populaires qui ne cessaient d'y réchauffer le patriotisme. La capitale, rendez-vous ordinaire de tous les hommes indépendans par caractère, de tous les talens supérieurs, de toutes les ambitions oisives, avait vu s'agiter dans son sein, depuis le commencement de la révolution, cette élite de la France, et l'on s'y était tellement familiarisé avec les grandes questions, avec les discussions orageuses, que l'état d'exaltation y était devenu habituel.

Paris était dévoué à la Montagne; mais les départemens, plus éloignés des dangers, étaient plus ou moins alarmés de l'exagération révolutionnaire. Travaillés d'ailleurs par les Girondins, et mécontens de l'ambition de la capitale, ils avaient assez généralement adopté les impulsions de leurs députés, et penchaient pour la Plaine ou pour le côté droit. C'était ainsi que pensait du moins la masse inactive, toujours modérée par système comme par tempérament.

Mais il y avait aussi dans chaque localité des esprits ardens, des révolutionnaires emportés, des hommes dévoués aux Montagnards, et ces hommes étaient principalement ceux qui s'étaient emparés des municipalités. Les jacobins avaient en outre, dans toutes les communes tant soit peu considérables, des clubs affiliés avec lesquels la société mère correspondait, et qu'elle entretenait au point d'exaltation révolutionnaire jugée salutaire. Ainsi tout le parti jacobin, correspondant d'un bout de la France à l'autre bout, maître des municipalités, gouvernait

le club central, en le purgeant de quelques membres impurs.

En ce moment là, c'est-à-dire vers la fin d'avril, les jacobins semblaient avoir le dessus à Lyon; cependant ils ne se dissimulaient pas qu'ils restaient dans une fâcheuse position. Ils avaient bien toute la municipalité; mais les sections, en armes étaient prêtes à lutter de nouveau contre elle. Le danger exaspérait les républicains; ils demandaient à grands cris l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, pour frapper les traîtres et les aristocrates, et ils faisaient promener sur toutes les places l'affreux instrument de mort, qu'ils exposaient ainsi pour effrayer les contre-révolutionnaires.

Dans cet état de choses, il était impossible que les partis ne s'envenimassent pas tous les jours davantage; et les agens secrets du royalisme s'apprêtaient a profiter du mécontentement des sections, prêt à éclater, pour donner à leur indignation une direction contre-révolutionnaire.

L'état de la ville de Marseille, n'était pas moins alarmant. Non qu'il y eut à craindre pour les Marseillais des menées royalistes, comme à Lyon, mais les sections y étaient aussi en opposition avec la municipalité. Celle-ci était toute dévouée à la Montagne, et les sections l'étaient généralement à la Gironde : elles se montraient irritées des outrages faits à leur député chéri, Barbaroux; et quand Moïse Bayle, l'un des représentans du département des Bouches-du-Rhône siégeant à la Montagne, avait

été à Marseille pour y activer le recrutement, il y avait trouvé beaucoup de dévouement à la République, mais pas pour son parti.

Presque tous les départemens méridionaux paraissaient dans les mêmes dispositions. A Bordeaux il y avait encore plus d'unanimité en faveur des girondins. La municipalité, les sections, le club principal étaient tous dévoués à la République, mais résolus de défendre la députation à laquelle ce département était fier d'avoir donné son mandat. Bordeaux ne voulait ni entraves au commerce, ni tribunal révolutionnaire; il envoyait même des adresses contre la commune; mais pour qu'on ne pût pas douter de son républicanisme, il levait en même temps et envoyait contre l'insurrection vendéenne, quatre bataillons de volontaires.

Les départemens de l'Ouest, ainsi que les bords de la Loire, offraient des dispositions autrement hostiles : ce n'était pas seulement contre la Montagne que protestaient les grossiers et fanatiques habitans de la Vendée et de la Bretagne, mais même contre la Révolution tout entière. Habitués à la dépendance des châteaux et des églises, les stupides paysans du Bocage, du Loroux, du Marais, de la Vendée, avaient repoussé, par ignorance, les bienfaits de la Révolution. Les seigneurs et les prêtres les avaient entretenus dans leurs préjugés, et avaient eu soin d'exciter la haine de ces hommes aussi simples que braves contre le gouvernement qui avait détruit la féodalité et la suprématie ecclésiastique.

C'était dans ces contrées, dépourvues de grandes villes, et par conséquent, de toute émulation, de toute instruction, que l'aristocratie avait conservé sa domination, basée sur l'abrutissement de ses habitans, à qui elle avait fait épouser son mécontentement. Déjà quelques insurrections avaient éclaté dans ce pays, à cause des prêtres et des seigneurs : elles avaient été réprimées.

Mais la levée des trois cent mille hommes, décrétée en mars, avait fourni aux habitans du Bocage et du Marais le prétexte d'une révolte. Les jeunes gens de Saint-Florent ayant refusé de tirer au sort, la garde voulut les y obliger; ils la mirent en fuite, et s'emparèrent d'un canon.

A cette nouvelle, un voiturier, nommé Cathelineau, quitta sa ferme et se rendit au milieu des insurgés, dont il prit le commandement. Sa troupe, incessamment grossie par de nouveaux combattans, mit en fuite un second poste de républicains, après en avoir tué une partie. Puis elle se dirigea sur Chemillé, qu'elle enleva, malgré deux cents républicains. Là elle fut rejointe par une autre bande de jeunes paysans, qui s'étaient réunis à un garde chasse nommé Stofflet, et tous ensemble, au nombre de plusieurs mille, se portèrent sur Chollet, ville la plus considérable du pays, qui était gardée par cinq cents républicains. Ils s'en emparèrent aussi, après un combat dans lequel la troupe de ligne avait eu tout le désavantage.

Les insurgés, victorieux, avaient célébré leur vic-

toire en brûlant tous les papiers des administrations, et en pillant les caisses publiques; mais n'ayant aucun plan arrêté, étant même fort embarrassés de savoir ce qu'ils allaient devenir au milieu de leurs succès, ils étaient rentrés dans leurs villages et dans leurs fermes, dès qu'ils avaient achevé de dissiper l'argent pris à Chollet. La guerre était pour eux une espèce de chasse à l'embuscade, qui ne pouvait durer que quelques jours de suite, après lesquels ils éprouvaient le besoin de retourner chez eux.

Tandis que les insurgés du Bocage s'étaient emparés de Chollet, une révolte bien plus générale avait éclaté dans le Marais et dans le département de la Vendée. Comme à Saint-Florent, le recrutement avait été la cause de ce soulèvement. Partout ces mauvais citoyens préféraient se battre contre leur patrie que d'aller la défendre. Les insurgés de cette contrée, sous les ordres d'un perruquier, nommé Gaston, s'étaient emparés de Challans, puis de Machecoul, où ils brûlèrent aussi tous les papiers, et où ils commirent les plus horribles forfaits. Trois cents républicains qu'ils avaient faits prisonniers, furent par eux impitoyablement fusillés; et, ajoutant à cet affreux attentat contre le droit des gens, un fanatisme religieux plus déplorable encore, ils les obligeaient à se confesser, puis ils les conduisaient, par troupes de vingt et de trente, sur les bords d'un fossé, où ils les assassinaient, afin de ne pas avoir la peine de transporter leurs cadavres!

A la nouvelle de cette insurrection, on avait fait

partir de Nantes quelques bataillons, avec ordre de se porter à Saint-Philibert; mais ils dûrent rétrograder; et les insurgés étaient restés maîtres de Machecoul et du pays environnant.

Enfin, dans le département de la Vendée, l'insurrection s'était montrée plus menaçante encore. Chantonnay fut pillé par les insurgés. Le général Verteuil, ayant voulu aller les en chasser, fut battu par eux à Saint-Fulgent, et y perdit toutes ses munitions, de même que son artillerie.

L'insurrection s'étendit ainsi dans la Vendée proprement dite, dans l'Anjou, et une partie du Poitou. Néanmoins les insurgés ne tinrent pas longtemps la campagne, et après ces premiers succès, ils se débandèrent et retournèrent chez eux, gorgés de butin. Ils allèrent fêter Pâques et se prosterner au pied du confessionnal.

C'est ainsi que commença cette guerre civile, véritable cancer de la République. Les assassinats dont les insurgés se rendirent coupables dans cette première levée de boucliers leur firent donner le nom de *brigands*, sous lequel ils furent longtemps désignés dans toute la République : ils prirent, eux, celui de *Vendéens*, qui leur valut depuis une grande et triste célébrité.

Mais ce n'était là qu'une première tentative, qu'un essai. Voyant que la guerre leur réussissait, ils songèrent alors à la continuer. A cet effet, ils profitèrent des embarras que causait à la Républi-

que la trahison de Dumouriez, pour se réunir de nouveau au mois d'avril, et pour se rendre maîtres du pays. Cette fois l'insurrection fut générale sur tous les points; les paysans allèrent dans les châteaux et forcèrent les nobles à se mettre à leur tête. Charrette, ancien officier de marine, commanda tout le Marais : habile, rusé, infatigable, d'un caractère dur et cruel, c'était bien le chef qui convenait aux *brigands* qui l'avaient choisi. Il débuta par s'emparer de l'île de Noirmoutiers, dont il pouvait faire sa place de guerre, et son point de contact avec les Anglais.

Dans le Bocage, les paysans se donnèrent pour chefs Bonchamps, d'Elbée et Larochejaquelin. Bonchamps, qui avait aussi servi dans la marine, était un officier d'une grande intrépidité et d'un noble caractère. D'Elbée était un dévot, obstiné et rusé. Larochejaquelin joignait à une grande jeunesse, une bravoure plus grande encore : il avait soulevé toutes les paroisses des environs de Châtillon et s'était joint aux autres chefs, après avoir délivré, à Bressuire, son parent Lescure, qui devint, lui aussi, l'un des commandans des Vendéens. Lescure était calme, prudent, d'une bravoure froide, d'un esprit juste et droit.

Tous ces chefs réunissaient sous leur commandement trente mille paysans : ils donnèrent à leurs bandes le nom pompeux d'*armée royale et catholique :* elle était indépendante de l'armée aux ordres de Chatrette. Bonchamps, d'Elbée, Lescure, Laro-

chejaquelin, Cathélinau, Stofflet et quelques autres chefs s'étaient réunis à Bressuire, d'où ils menaçaient Thouars.

Telle était la situation des choses dans la Vendée vers la fin d'avril.

A toutes ces dispositions hostiles qui menaçaient la Montagne, à toutes ces insurrections qui mettaient en péril la République, il faut joindre encore l'esprit de royalisme qui se manifestait dans la Bretagne et dans la Normandie : des bords de la Loire aux bords de la Seine, tout le pays en était entaché. Rennes avait déjà eu quelques mouvemens, qui avaient pris pour prétexte la chèreté des subsistances. Rouen et tout le département de la Seine-Inférieure, gardaient un silence improbateur.

Heureusement, sur les frontières du Nord et de l'Est, menacées par l'ennemi, on était mieux disposé; on n'y pensait qu'à se défendre. Les troupes, revenues d'un premier mouvement d'effroi, montraient un dévouement absolu à la République; elles étaient portées à seconder toutes les mesures énergiques que la Convention ordonnerait; et la Montagne pouvait compter sur les armées, beaucoup plus que sur les départemens.

Depuis Dunkerque jusqu'à Huningue, et depuis Huningue jusqu'à Nice, la République n'avait à combattre que l'ennemi extérieur; mais cet ennemi avait récemment obtenu de grands succès sur le principal théâtre de la guerre : la trahison lui avait

presque livré la plus importante de nos armées, et depuis lors, Dampierre, ne se maintenait qu'avec peine sur la frontière du nord, et il venait récemment d'essuyer de nouveaux échecs. Enfin, l'Espagne se montrait menaçante aux deux extrémités des Pyrénées, et nous n'avions sur ces frontières aucune force comparative à opposer à cette puissance.

La situation de la République était des plus alarmantes; il y avait danger imminent pour elle; et pourtant la Convention était loin de désespérer du triomphe de la Révolution. La Montagne bravait tous ces dangers avec une étonnante sécurité; mais elle prenait en même temps les mesures les plus énergiques pour sauver la patrie. Malgré sa lutte avec la Gironde, elle s'occupait à soulever toute la population de la France pour la jeter contre les ennemis extérieurs et intérieurs. Entretenant, par calcul, l'exaltation révolutionnaire des masses, excitant l'irritation populaire, elle faisait servir les passions et l'enthousiasme au profit de la chose publique. Aussi la Montagne n'avait-elle qu'à frapper la terre de son pied tout puissant pour en faire sortir des armées.

Déjà le département de l'Hérault, prenant une honorable initiative, avait arrêté une levée de six mille hommes, et s'était imposé une contribution extraordinaire de six millions, pour subvenir aux dépenses de cet armement. Il avait joint à cette mesure, toute de dévouement à la République, une adresse au peuple de Paris, pour l'engager à en faire autant.

La Convention, en approuvant et encourageant ce généreux enthousiasme, avait autorisé par là toutes les communes de France à faire des actes de souveraineté, en levant des hommes et de l'argent.

L'élan fut général; tous les départemens s'empressèrent de voter et de lever leur contingent; et beaucoup de ceux qui s'étaient déclarés pour la Gironde, tînrent à honneur de manifester leur zèle, et leur dévouement à la patrie.

La commune de Paris, désespérée de s'être laissée prévenir par le département de l'Hérault, prétendit que c'était au peuple de Paris à sauver la République, et s'empressa de voter une nouvelle levée d'une armée de douze mille hommes, pour marcher contre la Vendée. Ces douze mille hommes devaient être pris dans les compagnies armées des sections, et sur chaque compagnie de cent quatre-vingt six hommes, il devait en partir quatorze.

A cet effet, tous les commis non mariés de tous les bureaux quelconques (excepté les chefs ou sous-chefs), les clers de notaires et d'avoués, les commis des banquiers et négocians, les garçons marchands, les garçons de bureaux, etc., pouvaient être requis dans les proportions fixées par l'arrêté de la commune. Nul ne pouvait refuser de partir; mais ceux des commis de bureaux qui seraient appelés à faire partie du contingent, devaient conserver le tiers de leurs appointemens. Une certaine dictature était laissée au comité révolutionnaire de chaque section pour désigner ceux dont le départ était sujet à moins

d'inconvéniens. Les citoyens requis étaient tenus de faire connaître au comité de leur section ce qui leur manquait pour être complétement équipés.

Enfin, ils devaient se réunir immédiatement pour nommer leurs officiers, et se placer sous leurs ordres.

Telles étaient les principales dispositions de l'arrêté pris par la commune au sujet de la levée des douze mille hommes : elles excitèrent bien des réclamations.

Les trois sections du Faubourg Saint-Antoine se plaignirent, à la Convention, de ce que le peuple seul supportait toutes les charges de la guerre, sans qu'on eût encore rien fait pour lui.

« Aujourd'hui est encore un jour de crise, dirent les pétitionnaires; les hommes du 14 juillet et du 10 août vont être forcés de se lever en masse. Ils l'ont fait; et prêts à partir, s'il le faut, ils viennent vous dire quels sont les moyens que vous et eux devez employer pour sauver la République.

« Depuis long-temps ne vous occupant que d'intérêts particuliers, que de dénonciations les uns contre les autres, vous avez retardé la marche que vous deviez suivre. Rassemblés dans cette enceinte pour opérer le salut public, pour former des lois républicaines, répondez; qu'avez-vous fait? Vous avez envoyé nos meilleurs défenseurs en commission, dégarni la sainte Montagne. Les agitateurs qui siègent parmi vous, sont restés en force et ont opéré ce qui suit : Vous avez beaucoup promis et rien tenu.

« Nos volontaires, nos défenseurs, ont manqué

des choses les plus nécessaires; leurs femmes, leurs enfans manquent de subsistances. Depuis long-temps vous promettez un *maximum* général sur toutes les denrées de première nécessité... Toujours promettre et rien tenir....! ».

Après ce préambule, les sections du faubourg Saint-Antoine demandaient à la Convention une infinité de mesures, parmi lesquelles étaient : 1° le départ de Paris de tous les corps à la solde de la République; 2° le *maximum*; 3° la résiliation des baux; 4° une contribution sur les riches pour subvenir aux dépenses du recrutement extraordinaire.

« Nous sommes bien prévenus d'avance, ajoutaient les pétitionnaires, que les modérés, les *hommes d'Etat*, vont crier à l'arbitraire; mais nous leur répondrons que tel moyen propre dans un temps calme, est infructueux dans un instant de crise et de révolution. Nos maux sont grands, il faut de grands remèdes. La révolution n'a encore pesé que sur la classe indigente; il est temps que le riche, que l'égoïste soient aussi républicains, et qu'ils substituent leur bien à leur courage; il faut que la République soit une et indivisible; nous la voulons sans restrictions....

« Mandataires, voilà nos moyens de sauver la chose publique, et que nous croyons les seuls infaillibles. Si vous ne les admettez pas, nous vous déclarons, nous qui voulons la sauver, que nous sommes en état d'insurrection.... »

A ces mots, il se fait une violente explosion dans



le côté droit de l'Assemblée. Mazuyer s'élève vivement contre les pétitionnaires qui, dit-il, veulent faire fléchir l'autorité de la Convention sous leurs menaces. Selon lui, la représentation nationale est aux prises avec une autorité contre-révolutionnaire, et pour sauver la chose publique, il demande que les suppléans se réunissent à Tours ou à Bourges, pour être en mesure de s'emparer de l'autorité dans le cas où la Convention serait anéantie.

Boyer-Fonfrède prend la menace aussi sérieusement : il voit le comble du délire dans la phrase coupable, ajoutée à la pétition. « Si ce n'était pas là le cachet de l'ineptie, dit-il, l'acte des pétitionnaires serait un grand attentat. Ils vont marcher, vous disent-ils, contre les révoltés. Mais les révoltés sont là, ils sont à la barre. Les révoltés de la Vendée, profanant le saint nom d'insurrection, ont levé contre la Convention l'étendard de la rebellion; les pétitionnaires les imitent. Les révoltés de la Vendée méconnaissent la souveraineté du peuple; les pétitionnaires les imitent. Les révoltés de la Vendée redemandent un roi; l'insurrection invoquée par les pétitionnaires vous ramène à la royauté. Les révoltés de la Vendée ont embrâsé la République des feux de la guerre civile; les pétitionnaires la provoquent, car sans doute il naîtrait des vengeurs de nos cendres. Les révoltés de la Vendée sont soutenus par les ennemis extérieurs; mais n'est-ce pas Cobourg qui a dicté l'insolente menace, ajoutée par les pétitionnaires à l'énergique adresse des habitans du fau-

bourg Saint-Antoine; menace que ceux-ci ignorent, et qu'ils désavouent. »

Boyer-Fonfrède concluait qu'il fallait arrêter les pétitionnaires, afin de remonter à la source de la conspiration contre la représentation nationale.

Cependant, les pétionnaires ne cessaient de désavouer la phrase échappée à l'orateur, et de protester de leurs bonnes intentions. Thuriot prit leur défense.

« Si ces citoyens eussent méprisé votre autorité, dit-il, est-ce à vous qu'ils seraient venus présenter le tableau de leurs besoins? Est-ce sur vous qu'ils auraient fondé leurs espérances? Est-ce auprès de vous qu'ils seraient venus réclamer des secours? Calculez la position de ces hommes qui ont sauvé trois fois la patrie, de ces hommes qui n'ont d'autre patrimoine que la vertu, de ces hommes que nous porterons dans nos cœurs jusqu'à notre dernier soupir, et jugez de ce que vous leur devez. Ceux qui sollicitent contre eux un acte de rigueur veulent perdre Paris, et tous les moyens leur conviennent; mais nous, nous voulons conserver cette cité à titre de reconnaissance nationale; nous voulons la conserver parce que la force qu'elle renferme en imposera toujours aux tyrans. Je demande que la Convention, s'empressant d'accueillir le dévouement des pétitionnaires, improuve la phrase qu'ils ont eux-mêmes désavouée, et passe à l'ordre du jour. »

Cette proposition, accueillie par les applaudissemens des tribunes et d'une grande partie de l'Assemblée, fut encore appuyée par Danton.

« Ce n'est pas par un sentiment d'indignation, dit-il, que nous devons prononcer sur une pétition bonne en elle-même; je sais qu'on distingue la pétition du dernier paragraphe; mais on aurait dû considérer que c'était la plénitude du droit de pétition.....

« Je ne tirerai pas la conséquence de ce que je viens de dire, ajouta-t-il, que vous assuriez l'impunité à quiconque semblerait être un conspirateur dangereux, dont l'arrestation serait nécessaire à l'intérêt public; mais je dis que, quand il est probable que le crime d'un individu ne consiste que dans des phrases mal digérées, vous devez vous respecter vous-mêmes...... Les habitans du faubourg Saint-Antoine vous ont dit qu'ils vous feraient un rempart de leurs corps; après cette déclaration, comment n'avez-vous pas répondu aux pétitionnaires: Citoyens, vous avez été dans l'erreur, revenez-en, ou bien, si vous êtes coupables, la loi est là pour vous punir..... »

D'après ces explications, les pétitionnaires furent admis aux honneurs de la séance, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour sur les expressions qui leur étaient échappées.

Ce qui prouvait cependant que les demandes contenues dans la pétition du faubourg Saint-Antoine étaient l'expression des besoins du peuple de Paris, de ce peuple toujours prêt à se dévouer pour la République, c'est qu'elles furent presque toutes prises en considération par la commune, spéciale-

ment chargée de la levée extraordinarie des douze mille hommes, et de pourvoir à leur équipement et habillement.

La commune arrêta, et la Convention approuva un emprunt forcé sur les riches de 12 millions, destiné à l'entretien de la nouvelle levée et au soulagement des parens des volontaires restés pauvres dans leurs foyers. Ces 12 millions durent être pris sur le superflu des citoyens : le nécessaire fut fixé à 1,500 francs pour un chef de famille, et 1,000 francs pour les autres membres. Ainsi, le nécessaire d'une famille, composée du père, de la mère et de quatre enfans, était fixé à 6,000 francs. C'était sur le revenu excédant, compté comme superflu, que devait peser l'emprunt, dans les proportions suivantes :

Superflu originaire.	Emprunt à fournir.	Superflu restant.
2,000 fr.	30 fr.	1,970 fr.
3,000	50	2,950
4,000	100	3,900
5,000	300	4,700
10,000	1,000	9,000
15,000	2,250	12,750
20,000	5,000	15,000
30,000	10,000	20,000
40,000	16,000	24,000
50,000	20,000	30,000

Sans doute que l'emprunt forcé de 12 millions lésait de nombreux intérêts ; mais sa répartition sur le superflu, était le moyen qu'on avait trouvé le moins onéreux. Il ne frappait d'ailleurs que les riches, qui, vivant dans un égoïsme complet, et dans une

heureuse oisiveté, laissaient au peuple le soin de verser son sang pour la patrie. Il fallait bien les faire contribuer, au moins de leur bourse, à dédommager le peuple des sacrifices qu'il s'imposait; il fallait bien chercher les combinaisons les plus propres à attacher à la République la plus grande partie des citoyens, en même temps qu'on fournissait à la patrie les bras nécessaires pour sa défense!

Mais les mesures pour le recrutement et pour l'emprunt attaquaient trop directement les égoïstes, pour ne pas éprouver de la résistance. Les riches se récrièrent, et les commis, les clercs, les garçons de boutique, essayèrent de se révolter. Ces classes, qui n'avaient jamais rien fait pour le pays, étaient alors généralement opposées à la révolution, et le prouvèrent plus tard en opérant la réaction royaliste, sous le nom de *muscadins*. Elles agitèrent les sections, dans lesquelles elles se rendirent en foule, et y excitèrent des troubles. Les anciens domestiques des émigrés et de l'aristocratie, très nombreux à Paris, s'empressèrent de se joindre aux commis et aux clercs pour provoquer un mouvement royaliste. Ils se rassemblèrent tous aux Champs-Elysées, et de là ils se répandirent dans Paris en criant *à bas la Montagne, à bas les Jacobins!* Quelques-uns eurent même l'audace de faire entendre le cri de *vive le roi!*

En même temps, les déclamations du côté droit, dans ses journaux, mirent aux prises les classes aisées et les sans-culottes, et firent naître des rixes

dans les sections : les opérations du recrutement en furent entravées, et le but que la Montagne espérait atteindre, par l'élan qu'avait donné le département de l'Hérault, allait être manqué, quand Thuriot dénonça ces intrigues à la Convention, dans un discours propre à faire connaître l'état des choses.

« Les habitans de Paris, dit-il, seraient déjà en marche, si malheureusement on n'avait, sans le vouloir, favorisé les malveillans. Il existe des hommes auxquels la révolution ne plaira jamais : les nobles, les prêtres, les domestiques des nobles, et ceux qui calculent sans cesse les moyens de s'enrichir; ces hommes ont dégoûté, empêché les patriotes de s'armer; ils se sont portés dans les sections, et se prétendant amis de l'ordre et des lois, mais ne voulant que le mal, ont dit : pourquoi partirions-nous, puisqu'il y a à Paris une force soldée? C'est pourtant avec ces couleurs que les malveillans, arrivant dans les sections, ont écrasé les bons patriotes, et que dans la section de Bon-Conseil, par exemple, lorsque les citoyens arrêtaient de partir, ils prenaient, eux, des arrêtés contraires. Il y a ici des hommes assez lâches, ajouta Thuriot, pour souffler dans les départemens le feu de la contre-révolution, et ce sont eux qui, pendant six mois, ont été chargés de sauver la chose publique, et n'ont rien fait pour y parvenir. La nation n'aurait-elle pas le droit de leur dire : qu'avez-vous fait pour moi? »

Après cette sortie contre la Gironde, Thuriot proposa de faire marcher à l'ennemi tout les domes-

tiques, les garçons de café et tous les oisifs dangereux; d'adresser des instructions paternelles aux insurgés, et de charger le comité de salut public de faire des enquêtes sur les mouvemens de Paris.

Ces mesures furent vivement combattues par Lecointre-Puyraveaux, qui regardait surtout l'armement des domestiques comme un moyen funeste. Il ne voyait d'autre remède à la guerre civile de l'Ouest, que d'envoyer sur les lieux des commissaires pris dans le sein de la Convention, pour requérir les habitans des villes attaquées, et les lancer en masse sur les bandes insurgées. « Il faut donner à la France un mouvement électrique, dit-il; il faut que chaque patriote sorte de ses foyers une pique à la main et son pain de l'autre, et que des commissaires soient chargés de les rallier, et de les conduire contre les rebelles. »

Legendre parla dans le même sens; il dit qu'il fallait mettre en permanence le comité de salut public; convoquer les sections et y envoyer des commissaires pour exciter leur zèle. Vergniaud déplora la lenteur avec laquelle le recrutement s'opérait à Paris: il parla de la malheureuse guerre qui avait éclaté dans les sections entre les *sans-culottes* et les *messieurs*. « Telle est la nature de cette guerre, dit-il, que l'une de ces classes ne veut pas partir et faire partir l'autre, et que l'autre reste dans la crainte que, pendant son absence, ceux qui tiennent à elle ne soient opprimés. Je crois, conclût-il, qu'il sera très-utile que des commissaires rappellent dans les

sections les véritables principes, et les intérêts réels de tous les citoyens. »

— « La nécessité de s'armer pour repousser les ennemis de la liberté, reprit Robespierre, est sentie de tous les citoyens..... Une seule raison doit occuper la Convention, c'est d'empêcher que les efforts du patriotisme ne tournent au profit de la trahison et de l'aristocratie. La guerre civile et la guerre étrangère ont été jusqu'ici des gouffres qui ont dévoré les meilleurs citoyens.....

« S'il y a une armée de contre-révolutionnaires dans la Vendée, il y en a une autre à Paris. Il faut contenir l'une et l'autre; et quand nous envoyons les patriotes de Paris dans la Vendée contre les rebelles, il faut que nous n'ayons rien à craindre ici de leurs complots.

« Si l'aristocratie dans ces jours derniers a osé lever la tête; si des citoyens que l'incivisme condamnait au silence se sont répandus dans les sections, que sera-ce quand il sera parti une armée de patriotes? Il faut que les ennemis de la liberté, sous quelque nom qu'ils se présentent, robins, nobles, financiers ou prêtres, ne puissent lui nuire. Je demande, en conséquence, que tous les gens suspects soient gardés en ôtages et mis en état d'arrestation. »

Cette motion est accueillie par les applaudissemens d'une grande partie de l'Assemblée et des tribunes entières; mais elle excite les murmures du côté droit. — « Je dis, reprend Robespierre, en se tournant vers ce côté, que sans cette précaution les

efforts des patriotes tourneraient au profit des aristocrates; il faut que les bons citoyens veillent sur les intrigans qui affluent dans les sections, et que nos femmes et nos enfans respirent en sûreté. Il ne faut pas non plus déclarer la guerre aux autorités constituées..... Il faut veiller à ce qu'on fabrique des armes de toute espèce, afin de mettre Paris dans un état respectable de défense; car le but des ennemis est de détruire cette ville. Il faut que des forges soient établies dans toutes les places publiques, afin de ranimer l'énergie des citoyens, par la vue de nouveaux moyens de défense..... »

Camille-Desmoulins, Couthon, Danton prennent part à la discussion, car toute la Montagne cherchait les moyens de préserver la République des dangers qui l'entouraient, tandis que les Girondins dédaignaient de contribuer à ces travaux. Camille, avec cette piquante originalité qui le caractérisait, dit que puisque les citoyens des sections se montraient divisés en deux classes, les *messieurs* et les *sans-culottes*, il fallait prendre la bourse des uns et les bras des autres pour en faire un tout propre à la défense de la patrie.

Couthon, traduisant sérieusement la double proposition de Camille, demanda que les sections fussent autorisées à mettre en état d'arrestation tous les gens suspects. « Mais ce n'est pas assez, ajouta-t-il, il faut en tirer parti. Un homme suspect, lorsque la patrie est menacée, est un monstre qu'on ne peut trop épuiser. Il faut mettre en état d'arrestation les

gens suspects, et tirer d'eux une contribution proportionnée à leurs richesses; elle servira à payer les braves *sans-culottes* qui partiront pour aller combattre les révoltés. »

Danton, toujours prêt à trouver des ressources dans les momens difficiles, et dont l'audace semblait s'accroître avec le danger, proposa divers moyens, tous propres à rendre le courage à la Convention et à sauver la République.

« C'est une vérité puisée dans l'histoire et dans le cœur humain, dit-il, qu'une grande nation en révolution, ou même en guerre civile, n'en est pas moins redoutable à ses ennemis. Ainsi donc, loin de nous effrayer de notre position, nous n'y devons voir que le développement de l'énergie nationale, que nous pouvons encore tourner au profit de la liberté. La France entière va s'ébranler. Combinons ces moyens de puissance avec les moyens de politique : c'est de faire connaître à ceux que des traîtres ont égarés, que la nation ne veut pas verser leur sang, mais qu'elle veut les éclairer et les rendre à la patrie.

« Les despotes ne sont pas toujours mal habiles dans leurs moyens. Dans la Belgique, l'empereur traite les peuples avec la plus grande douceur, et semble même flatter ceux qui s'étaient déclarés contre lui avec le plus d'énergie. Pourquoi n'agirions-nous pas de même pour rendre des hommes à la liberté? Il faut donc créer une commission ayant le droit de faire grâce à ceux des rebelles qui se soumettraient volontairement avant l'action de la force publique.

« Cette mesure prise, il faudra faire marcher la force de Paris. Deux choses se sont un moment opposées à son recrutement : les intrigues des aristocrates et les inquiétudes des patriotes eux-mêmes. Ceux-ci n'ont pas considéré que Paris a une arrière garde considérable : elle est composée de cent cinquante mille citoyens que leurs occupations quotidiennes ont éloignés jusqu'ici des affaires politiques, mais que vous devez engager à se porter dans les sections, sauf à les indemniser de la perte de temps qu'ils essuieront. Ce sont ces citoyens qui, dans un grand jour, en se débordant sur nos ennemis, les feront disparaître du sol de la liberté.

« Que le riche paie, puisqu'il n'est pas digne, le plus souvent, de combattre pour la liberté; qu'il paie largement, et que l'homme du peuple marche dans la Vendée!.....

« Il est un décret que vous avez rendu en principe, et dont je demande l'exécution pratique : vous avez ordonné la formation d'une garde soldée dans toutes les villes. Cette institution soulagera les citoyens que n'a point favorisés la fortune. Je demande qu'elle soit promptement organisée, et j'annonce à la Convention Nationale, qu'après avoir opéré le recrutement à Paris, si elle veut revenir à l'unité d'action, si elle veut mettre à contribution les malheurs mêmes de la patrie, elle verra que les machinations de nos ennemis pour soulever la France, n'auront servi qu'à son triomphe. La force nationale va se déployer; si vous savez diriger son énergie, la patrie

sera sauvée, et vous verrez les rois coalisés vous proposer une paix honorable. »

Ainsi parla Danton, et chacune de ses paroles, en tranquillisant les âmes timorées, fit partager à celles étrangères à la crainte, l'audace de son tempérament. Les applaudissemens qui interrompirent souvent son discours, lui prouvèrent qu'il était compris par la majorité de l'Assemblée et par le peuple des tribunes. Aussi, presque toutes les mesures de circonstance qu'il avait proposées furent-elles décrétées.

Thuriot fit décréter également que des commissaires pris dans la Convention se transporteraient dans les sections de Paris, afin d'y recueillir l'esprit qui les animait, et reconnaître les moyens qu'elles avaient adoptés pour fournir leur contingent, et former une masse de fonds destinés à la levée de cette armée nouvelle.

Le soir, Robespierre développa aux jacobins les idées qu'il avait présentées à la Convention : il leur proposa d'étendre les classes des suspects au-delà des nobles et des prêtres, et d'y comprendre tous les citoyens accusés d'incivisme : il émit le vœu qu'ils fussent tous détenus jusqu'à la paix ; que l'action du tribunal révolutionnaire fût hâtée, et que la société prît des mesures pour contrebalancer, par des moyens de publication, le mauvais effet des journaux dévoués au côté droit et à la contre-révolution.

La crise dans laquelle la République se trouvait, était semblable à celle de septembre 1792, et du

mois de mars 1793; il était urgent de faire une nouvelle part aux passions qui s'agitaient; il fallait, pour la troisième fois, donner des garanties, toujours plus grandes, aux patriotes qui allaient se dévouer pour le pays. La loi des suspects et le *maximum* furent les effets de ces terribles circonstances.

CHAPITRE XIV.

But unique de la Montagne. — Loi des suspects. — Assemblée de l'Évêché rétablie. — Actif et passif de l'État. — Nouvelle émission d'Assignats. — Établissement du maximum — Tactique des Girondins. — Travaux de la Montagne. — Progrès des Vendéens. — Situation de l'intérieur. — Emprunt forcé sur les riches. — Députation des Bordelais. — Embarras de la Montagne. — Moyens extrêmes sollicités par les clubs. — Robespierre s'y oppose. — Réaction girondine. — Présidence d'Isnard. — Attaques contre la minorité. — Tumulte dans les tribunes. — Propositions de Guadet. — Création de la commission des douze.

Dans les circonstances alarmantes où la République se trouvait, la Montagne ne voyait qu'une chose, battre l'ennemi du dehors et comprimer celui du dedans. Le temps des ménagemens était passé, celui des mesures énergiques était arrivé. Aussi tous les députés qui voulaient sincèrement le salut de la révolu-

tion avant tout, s'empressèrent-ils de voter ces mesures.

Toutes les idées de la Montagne étaient dirigées vers un même but, celui de soulever le peuple et de le jeter sur les ennemis de la République; il fallait donc en porter une partie sur les frontières, l'autre dans la Vendée, et armer le reste pour l'opposer aux mauvais citoyens du dedans. Ce n'était pas tout encore, il fallait tirer des riches l'argent nécessaire à tous ces immenses armemens, et enfermer tous les ennemis de la révolution. Les communes pourvurent à l'entretien des nouvelles levées, au moyen des emprunts forcés, et la Convention leur concéda le droit d'arrestation de tous les citoyens convaincus d'incivisme, par la nouvelle loi des *suspects*.

Pour mettre à exécution ces mesures, rigoureuses mais jugées nécessaires, l'assemblée de l'évêché, dissoute précédemment par la commune, fut rétablie sur la proposition de Chaumette, sous le nom de *comité central révolutionnaire*, et avec des pouvoirs plus étendus. Cette assemblée composée des autorités administratives, des présidens des sections, des membres des comités révolutionnaires, fut chargée de la mission de répartir l'emprunt forcé et de rédiger les listes des suspects.

Pendant que l'on s'occupait activement de ces détails, Cambon faisait décréter l'émission d'un milliard deux cent millions d'assignats, garantis sur les biens nationaux et d'émigrés.

Il résultait du compte général des dettes et des ressources de la République, qu'au 10 mai 1793, l'actif dépassait le passif d'environ 4 milliards. Voici le tableau curieux de l'état des finances, ou plutôt le bilan de la France à cette même époque.

1°	Arriéré des contributions.	500 millions.
2°	Créances liquidées, sommes à recouvrer sur les sels et les tabacs, sommes avancées sur les grains, et différens prêts aux communes; arriéré des fermes, des domaines et régie.	500
3°	Ce qui restait dû sur les biens nationaux vendus.	2,000
4°	Bois et forêts.	1,200
5°	Biens de la liste civile.	300
6°	Bénéfices sur les domaines engagés.	100
7°	Droits féodaux, dont les titres primitifs existent.	50
8°	Salines et salins.	50
9°	Bois nationaux non vendus, toutes dettes défalquées.	3,000
	Total de l'actif,	7,700 millions.

Le passif n'était encore que d'environ quatre milliards, on pouvait donc émettre de nouveau 1,200,000,000 fr. d'assignats, sans dépasser le gage qui devait les garantir : cette émission était d'ailleurs commandée par la nécessité des circonstances, devant laquelle toute considération devait fléchir. Au reste, on ne faisait par là que mettre en circulation les trésors qu'offraient à la France les biens nationaux.

Certes, la confiscation est un moyen barbare, et il eut été à désirer qu'elle dût son abolition à la Convention, qui détruisit tant d'abus anciens et tant d'iniquités sanctionnées par le temps; mais la Convention l'avait trouvée établie par les anciennes lois de la monarchie, qui en avait elle aussi fait un révoltant abus en maintes circonstances; les lois contre les émigrés avaient pris naissance dans les précédentes assemblées; elles avaient eû la sanction royale; les aggravations qu'elles reçurent sous la Convention avaient été nécessitées par les dispositions hostiles de l'émigration. Ainsi donc on ne peut faire un crime à la Convention d'avoir suivi d'anciens erremens et d'avoir appliqué la confiscation à un delit qui en avait toujours été passible, à l'attaque à main armée du sol de la patrie.

Sans doute que l'arbitraire laissé aux administrations pour l'inscription sur la liste des émigrés, a pu amener quelques injustices : plus d'un homme, menacé par les mouvemens populaires, a pu être forcé d'abandonner sa patrie, sans être coupable, comme ceux qui l'avaient quittée dans de mauvaises intentions; et ces erreurs doivent être déplorées. Mais les rigueurs exercées contre les véritables émigrés, étaient une juste application du droit de légitime défense. Il était assez naturel qu'ils supportassent seuls les frais d'une guerre qu'eux seuls avaient allumée et fait diriger contre leur patrie.

Quoiqu'il en soit, la vente des biens nationaux, et l'émission des assignats sauvèrent la France, en

plaçant entre les mains de la République les sommes énormes dont elle avait besoin pour soutenir la guerre contre toute l'Europe; et ces mesures, rigoureuses sans doute, n'en furent pas moins très-politiques. La première, était un moyen de diviser au peuple les dépouilles des ennemis de la révolution, et de l'attacher invariablement à la cause de la liberté: la seconde, suppléait à la disparition du numéraire; et comme alors les assignats jouissaient encore de quelque confiance, ils le remplaçaient dans toutes les transactions commerciales et sociales. Ce n'est pas à la gestion de la Montagne qu'on doit attribuer la baisse ruineuse qu'ils éprouvèrent ensuite, par l'abus que l'on fit de ces émissions: celles ordonnées jusqu'au 9 thermidor, n'ont jamais dépassé l'actif de l'Etat; toujours le gage était en présence de la création des sommes nouvelles de ce papier monnaie.

Au reste, sans cette ressource, la République eût nécessairement succombé: c'est à elle que la liberté doit d'avoir triomphé alors, et c'en est assez pour absoudre la Convention.

Cependant il ne suffisait pas d'avoir décrété des fonds pour subvenir aux armemens extraordinaires et pour secourir les parens pauvres des volontaires qui allaient défendre la République, il fallait encore que la classe laborieuse pût atteindre au prix excessif du pain et des autres denrées de première nécessité. Depuis longtemps le peuple réclamait la taxe de tous ces objets, et la Convention avait toujours

résisté à ces demandes : il en avait été de même des jacobins et de la commune, la taxe avait été repoussée partout, et les chefs de la Montagne l'avaient eux aussi considérée comme attentatoire à la liberté du commerce.

Mais les circonstances étaient devenues telles qu'il fallait momentanément oublier le commerce et ses immenses bienfaits, pour ne penser qu'à empêcher la classe la plus dévouée de mourir de faim. Or, la disette et le prix excessif des denrées laissaient cette classe intéressante dans les plus affreuses privations. Et pourtant elle était appelée à faire les plus grands sacrifices à la patrie, par l'envoi aux armées de tout ce qu'elle avait de bras disponibles. Il fallait pourvoir aux besoins de leurs familles, qui restaient exposées aux plus grandes souffrances. Cette fois la demande du *maximum* avait été prise en considération.

Certes, en thèse générale, la liberté absolue doit être accordée au commerce : le droit de propriété n'est pas moins sacré aux yeux de la société; mais ces règles conservatrices peuvent être susceptibles de quelques exceptions, quand le salut de l'Etat, qui est la première de toutes les règles, l'exige. On n'a jamais eu l'idée de blâmer un gouvernement d'avoir opéré des dépossessions pour cause d'utilité publique; on ne pourrait le blâmer, dans le cas d'une invasion soudaine, d'exiger des particuliers la vente à un prix fixé par lui-même des armes de guerre dont les particuliers peuvent être détenteurs.

A plus forte raison il pouvait être permis, lorsque la disette et le haut prix des denrées exposait la classe pauvre à souffrir les tortures de la faim, de gréver la classe riche d'une espèce d'impôt, au profit de celle qui souffrait.

Voilà ce qu'était le *maximum*. Comme loi ordinaire, portée dans des temps calmes, le *maximum* eût été une institution funeste, en ce qu'il aurait tué toute idée de spéculation et de commerce, source de la prospérité des Etats; mais comme moyen révolutionnaire, il remplissait son but, et ce but était utile; il satisfaisait un besoin urgent, le plus sacré de ceux que le gouvernement était obligé de remplir, en ce qu'il garantissait des horreurs de la famine les enfans, les femmes, les pères des défenseurs de la patrie, et donnait à ceux-ci le courage de marcher sous les drapeaux de la République.

Je répéterai ici que pour bien juger les mesures extraordinaires que la Convention dut souvent prendre, durant sa longue, laborieuse et difficile administration, il est nécessaire de se reporter à chacune des époques qui donnèrent naissance à ces mesures, et s'entourer des circonstances impérieuses qui la dominaient.

Il s'agissait bien de la prospérité commerciale, au milieu d'une guerre dont les annales du monde n'offraient aucun exemple! Un devoir plus pressant était imposé à la Convention. Il fallait commencer par repousser l'étranger, par étouffer la guerre civile qui rongeait le cœur de la patrie; il fallait la

rendre indépendante du joug des rois et de celui des priviléges, avant de lui donner le repos et de l'enrichir : à la paix seulement on pouvait espérer de féconder les ressources et les richesses que présentait la France, et de s'occuper de la prospérité commerciale ; mais avant d'arriver à cette paix, il fallait songer à se battre et à vaincre les ennemis de la République, quels qu'ils fussent.

Cette grande mission fut comprise de la Montagne, à laquelle s'associa tout ce qu'il y avait d'amis sincères de la Révolution sur tous les bancs de l'Assemblée ; ce fut au moyen de cette association en faveur du bien public, que furent votées toutes les lois extraordinaires et rigoureuses de cette époque : les moyens de recrutement extraordinaire, l'emprunt forcé, le *maximum*, etc., etc., passèrent malgré la Gironde, qui manifestait son opinion par de vagues déclamations sur la violation de la propriété, sur la loi agraire, et par l'accusation d'armer les pauvres contre les riches.

Les Girondins trouvaient un certain avantage à laisser l'odieux de ces mesures à la Montagne ; ils pouvaient ainsi faire passer ses membres les plus dévoués pour les oppresseurs du pays, et rejeter sur eux seuls les inconvéniens et les maux attachés à ces moyens acerbes. Il était évident que les Girondins voulaient se laisser le plus beau rôle, et se placer à la tête de la partie de la société qui se sentait lésée par ces mesures, et dans laquelle se trouvaient les lumières.

Les Montagnards, au contraire, bien persuadés que la classe aisée laisserait reculer la révolution, croyaient mieux servir la liberté en s'appuyant sur la masse du peuple, où étaient les bras nerveux et les dévoûmens énergiques.

En effet, c'est de cette classe que sortirent les nombreux bataillons, qui rejetèrent l'ennemi aux frontières; c'est elle qui sauva la République; tandis que les passions personnelles des Girondins l'eussent précipitée dans l'abîme.

La Montagne cherchait à organiser la défense commune, à préserver la révolution et la liberté des dangers qui les entouraient : peut-être que pour arriver à ce but, elle n'a pas pris tous les meilleurs moyens; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle l'a atteint. Les Girondins l'ont-ils secondée? non : ils se sont refusés à prendre part à ces travaux, et se sont bornés à discourir et à récriminer. Des théories sur la Constitution, des mesures pour organiser les futurs contingens, des tracasseries de tribune, furent la seule part qu'ils prirent à la tâche immense qui leur était imposée par les circonstances. La Montagne s'en empara : elle mit la République en action. Ses occupations furent la guerre contre l'étranger et contre la Vendée, le maniement des finances, et l'administration de toutes les ressources du pays pour les appliquer aux besoins de la République.

Au demeurant, les Girondins reconnaissaient, par leur inertie même, qu'ils n'étaient point aptes à conduire le torrent révolutionnaire; ils sentaient que

les rênes de l'État échappaient à leurs trop prudentes mains : leur influence croulait de jour en jour dans la Convention, et le gouvernement, délaissé par eux, se dérobait pièce à pièce à leur impuissance.

Mais comme ils ne pouvaient se résoudre à plier sous l'ascendant de la Montagne, qui se peignait à leurs yeux sous les couleurs les plus défavorables, ils tournèrent alors tous leurs efforts contre les mesures auxquelles ils se glorifiaient de n'avoir pris aucune part, parce qu'ils n'avaient pu empêcher qu'elles fussent votées; ils accusèrent de démagogie celles qui étaient relatives à la défense de la patrie, et d'attentatoires à la prospérité celles qui concernaient les finances ou qui avaient quelques rapports avec le commerce. C'était ainsi que leur orgueil et leur jalousie entretenaient des divisions dans l'État; et pourtant ces divisions n'étaient ni dans leur cœur, ni même dans leurs intentions.

Cependant, les nouvelles alarmantes se succédaient. Les Vendéens avaient fait les plus grands progrès : ils avaient formé deux colonnes qui marchaient, l'une sur le département d'Indre-et-Loire, l'autre sur les rives de la Sèvre. La route de la Rochelle et de Rochefort était au moment d'être interceptée. Parthenay, voisin de la Rochelle, se trouvait assiégé par quinze mille insurgés. On craignait même pour ces deux ports maritimes. Les députés des départemens voisins de la Vendée arrivaient

journellement à la Convention pour demander des secours contre l'invasion, et aucune des ressources dont le gouvernement pouvait disposer n'étaient encore en marche, ni même organisées. Les renseignemens qui arrivaient de la Bretagne et de la Normandie, présentaient aussi ces contrées comme prêtes à s'insurger.

A Bordeaux, la grande majorité des citoyens avait pris le parti de la députation girondine, et une section où s'étaient retirés les jacobins avait été désarmée.

Les sections de Marseille étaient aussi en pleine révolte contre la municipalité; elles avaient formé un comité central, et institué un tribunal populaire pour rechercher les auteurs des meurtres qui avaient eu lieu dans des rixes entre les partis. Les Marseillais n'avaient pas même respecté les représentans du peuple, qui furent forcés de se retirer: ils cherchèrent même à former une confédération avec les autres villes du département des Bouches-du-Rhône.

Lyon était aussi en révolte ouverte contre les mesures prises par la Montagne. La municipalité, unie avec les jacobins de cette ville, avait voulu, à l'instar de Paris, lever six mille hommes et six millions; mais les sections s'y étaient opposées.

Enfin, on venait d'apprendre que le général Dampierre avait été tué à l'armée du Nord.

Aussitôt les propositions qui avaient déjà été faites à la Convention se renouvellent avec plus d'instance. Taillefer demande que le canon d'alarme soit

tiré; que les spectacles soient fermés; que l'on arme promptement trente mille hommes dans Paris, et qu'on les envoie à marches forcées dans la Vendée, et que les biens des émigrés soient partagés entre les soldats qui se dévouent à la défense de la patrie.

Bentabolle annonce que Santerre l'a assuré que le contingent des sections de Paris était presque complèt, et il propose de requérir toutes les six mille voitures de luxe qui existent dans la ville pour faire arriver le plus promptement possible à leur destination ces utiles volontaires. Ce Montagnard fait en outre la motion d'établir une taxe de guerre sur les riches, non seulement pour les frais occasionnés par le départ des volontaires, mais encore pour le paiement de la garde soldée : il demande qu'on consacre à cette dépense un dixième des grandes fortunes.

Collot-d'Herbois dit qu'il fallait sévir contre les hommes suspects, parce que ce sont ceux-là qui marchent plus directement et plus sûrement à la perte de la République : il demande que ces ennemis cachés soient tous mis hors d'état de nuire; qu'ils soient gardés en ôtages, et qu'un tiers de leur fortune soit consacré aux dépenses de la guerre. Il appuie la proposition de Taillefer de faire tirer le canon d'alarme. Il dénonce le ministre des finances, Clavière, comme n'ayant pas la confiance de la nation, sollicite le renouvellement des membres du conseil exécutif, et termine par déclarer qu'il faut que la Convention indemnise les habitans des départemens révoltés dont les propriétés ont été ravagées.

Levasseur ajoute à toutes ces mesures proposées, celle de continuer, pour un mois, le comité de salut public, tel qu'il était.

La Convention s'occupa aussitôt des diverses propositions qui lui avaient été faites. La discussion ne fut pas longue; la Montagne ne rencontra point d'obstacles de la part des girondins. L'envoi des commissaires auprès des sections et dans les départemens voisins de la Vendée fut décrété; Custine fut nommé au commandement de l'armée du Nord; Houchard à celle du Rhin; les armées furent distribuées autour des frontières; le comité de salut public fut continué pour un mois. Enfin, il fut décrété un emprunt forcé d'un milliard, qui devait être rempli par les riches, et hypothéqué sur les biens nationaux, que les emprunteurs avaient la facilité de prendre en paiement. « C'est un moyen, avait dit Cambon, en présentant ce projet, d'obliger les riches à prendre part à la Révolution, en les réduisant à acquérir une partie des biens nationaux, s'ils veulent se payer de leur créance sur le gage même. » C'en était un aussi d'augmenter la confiance attachée aux assignats en circulation.

Toutes ces dispositions furent décrétées sans la participation des chefs de la Gironde; seulement Barbaroux, Salles et quelques autres membres s'opposèrent à ce que le comité de salut public fût continué; mais ils n'eurent pour eux qu'une soixantaine de voix.

Le même jour, la commune arrêta qu'une seconde

armée de sans-culottes serait organisée sur-le-champ dans Paris, pour contenir l'aristocratie, tandis que la première marcherait sur la Vendée : elle décida aussi que tous les suspects seraient gardés dans des maisons d'arrêt.

Entre-temps les girondins n'étaient pas restés tout-à-fait oisifs : ils avaient fait arriver de Bordeaux une députation, qui se présenta à la barre de la Convention, le 14 mai, comme l'organe de cent vingt mille citoyens et de tous les corps administratifs de cette cité, pour exprimer les alarmes des Bordelais sur le sort de leurs députés, à l'occasion de la demande d'expulsion.

« Législateurs, disaient les pétitionnaires, quel horrible cri vient de retentir jusqu'aux extrêmités de la France! Trois cents représentans du peuple voués aux proscriptions! vingt-deux à la hache liberticide des centumvirs!

« Législateurs, lorsque nous choisîmes des députés, nous les mîmes sous la sauve-garde des lois, de la vertu, et de tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre : nous crûmes les envoyer parmi les hommes; ils sont environnés de tigres altérés de sang! Ces courageux citoyens sont en ce moment sous le poignard des assassins... Si ce crime atroce se consomme, frémissez, législateurs! frémissez de l'excès de notre indignation et de notre désespoir! Si le sang nous a ravi nos frères, nos représentans, l'horreur du crime dirigera notre vengeance, et les cannibales qui au-

ront violé toutes les lois de la justice et de l'humanité ne périront que sous nos coups.

« Convention Nationale, Parisiens, si fiers jadis et si grands, sauvez les députés du peuple! sauvez-nous de notre désespoir! sauvez-nous, sauvez-vous de la guerre civile! Oui, nous organisons sur-le-champ la moitié de notre garde nationale, nous nous élançons sur Paris, si un décret vengeur ne nous arrête, et nous jurons de sauver nos représentans, ou de périr sur leur tombeau!..... »

Les pétitionnaires de Bordeaux terminaient cette emphatique adresse, par protester de leur dévouement à la République, et par demander une Constitution.

Boyer Fonfrède, qui présidait, leur répondit dans les mêmes termes de leur adresse. Toutefois il les rassura et les chargea d'aller rassurer leurs compatriotes. « Si de nouvelles conspirations, leur dit-il, menaçaiet la représentation nationale, si de nouveaux tyrans voulaient aujourd'hui s'élever sur les débris de la République, vous vous saisiriez à votre tour de *l'initiative de l'insurrection*, et la France indignée suivrait votre exemple. »

Aussitôt Charlier, Rabaut St-Etienne et plusieurs autres membres du côté droit, demandent l'impression de l'adresse des citoyens de Bordeaux, et l'envoi dans les départemens.

Legendre (de Paris) s'y oppose avec sa rudesse et sa franchise habituelles. « De jour en jour nous acquérons la preuve, dit-il, qu'il existe un système

bien combiné pour brouiller les départemens avec Paris. Je soutiens, moi, que cette pétition avait été remise entre les mains de commissaires, qui, arrivés à Paris, n'ont plus voulu la présenter; je soutiens que la ville de Bordeaux a envoyé d'autres commissaires qui ont reçu ordre de ne point communiquer avec les premiers; je soutiens que le peuple des sections de Bordeaux ne s'est point assemblé, et que dans les comités de section on a fait signer les commis des bureaux; je soutiens encore avec un respect aussi fort pour les pétitionnaires que l'est mon mépris pour ceux qui les égarent, que ceux qui se plaignent qu'on veut les égorger n'ont pas une égratignure à montrer à leurs commettans: quant aux patriotes, ils peuvent dire qu'ils sont tombés sous le poignard des assassins....... Si tout l'argent employé pour de pareilles pétitions, ajouta Legendre, était employé au bien général, le pain serait à six liards la livre; car je soutiens qu'une partie des deniers de la République passe entre les mains des courtisans du pouvoir exécutif, qui font mouvoir toutes ces intrigues. Mais je le déclare, le seul génie de la liberté triomphera de tous leurs efforts, et les marquera du sceau de l'ignominie! »

La violente sortie de Legendre mit Guadet en fureur. Il monta à la tribune et parla long-temps sur la pétition des Bordelais, sur leur dévouement à la République; il détailla les efforts qu'ils avaient faits et qu'ils faisaient encore pour la défense extérieure et intérieure. Passant ensuite à la conspiration dont

la Convention était menacée, il cita les paroles affreuses qu'il avait entendu prononcer la veille encore aux Jacobins; et malgré le démenti qui lui fut donné par Bourdon (de l'Oise), il persista à démontrer qu'il y avait danger pour une partie de la représentation nationale.

« Qui de vous n'a pas lu, s'écria Guadet, le placard par lequel on invite à massacrer une partie de la Convention? Et ne croyez pas que ce soit là l'ouvrage de quelques têtes exaltées! Non, c'est la suite d'un plan vaste qu'on veut exécuter, et dont vous serez les victimes, si vous ne prenez des mesures vigoureuses pour envoyer à l'échafaud ses principaux auteurs, cette poignée d'assassins!.....

« Mais, nous dit-on, ajouta Guadet, vous qui parlez sans cesse d'assassinats, montrez au moins une seule blessure? Citoyens, c'est ainsi que Catilina répondit à Cicéron; il lui disait en plein sénat: « vous dites que de grands dangers menacent votre vie et celle des sénateurs, et vous respirez tous! » eh bien! dans la nuit même Cicéron et les sénateurs devaient être victimes des fureurs de celui qui leur tenait un pareil langage! »

Guadet concluait à ce que la Convention décrétât l'impression de l'adresse et son envoi aux départemens, afin qu'elle servît de contre-poison aux libelles dont on les inondait.

Billaud-Varennes appuya l'affiche de la pétition de Bordeaux, mais par un autre motif; afin, dit-il, de faire connaître aux habitans de cette ville les in-

trigues qui se tramaient chez eux, à leur insçu. Il demanda en outre que les comités fussent tenus de présenter, sous huit jours, un rapport sur la situation de la Convention à Paris, et sur les moyens de déjouer les complots qui se faisaient tous les jours contre elle.

Toutes ces propositions insignifiantes furent votées par la Convention, qui ne savait réellement plus lequel des deux partis croire dans leurs accusations réciproques, et qui croyait les satisfaire en se prêtant à leurs idés.

Le trouble était partout. Les sections ne cessaient d'être agitées; et si, dans la plupart, les commissaires de la Convention étaient parvenus à organiser le recrutement sur les bases arrêtées par la commune, d'autres sections, au nombre de quatre ou cinq, n'avaient pas voulu s'y conformer: en même temps elles se refusaient à envoyer des commissaires à l'Assemblée centrale de l'Evêché; elles ne voulaient pas non plus souscrire à l'emprunt progressif, disant qu'elles pourvoiraient à l'entretien de leurs volontaires; enfin, elles s'opposaient à ce qu'il fût fait de nouvelles listes de suspects, sous prétexte que leur comité révolutionnaire suffisait pour faire la police dans leur ressort.

Toutes ces mauvaises dispositions, jointes aux facheuses nouvelles qui ne cessaient d'arriver tant de la Vendée que des départemens méridionaux, faisaient crier les patriotes à la trahison. On disait par-

tout que les aristocrates du dedans s'entendaient avec ceux du dehors pour opérer la contre-révolution; que les conspirateurs de Marseille, de Lyon, de Bordeaux étaient d'accord avec les insurgés de la Vendée et les royalistes de la Bretagne: on assurait que le côté droit de l'Assemblée dirigeait cette vaste conjuration, et que les troubles excités dans les sections l'avaient été par ses intrigues.

Dans cet état d'irritation où étaient les patriotes, les propositions les plus extrêmes sortaient de la tête de ceux qui se croyaient trahis : on disait aux jacobins et à la commune qu'il fallait sauver la République à quelque prix que ce fût, et le moyen que l'on indiquait consistait à exterminer tous les *scélérats*. « La Convention, disait-on, est en partie composée de traîtres dont il faut faire justice; il faut que tous les partisans de Dumouriez et tous les conspirateurs périssent! Il faut tirer le canon d'alarme, fermer les barrières... » Ces propositions y étaient accueillies avec avidité; de toutes parts on s'écriait qu'il fallait en finir avec les vingt-deux; que les volontaires ne devaient partir pour la Vendée qu'après avoir puni tous les conspirateurs.

La fureur des cordeliers surpassait encore celle des jacobins: dans leur société, on disait ouvertement qu'il fallait profiter du premier tumulte à la Convention pour enlever les complices de Dumouriez et les *faire disparaître*. Ces mêmes propos étaient tenus dans toutes les sections dévouées à la Montagne.

Cependant ces moyens extrêmes étaient désavoués par les chefs du côté gauche, qui eussent bien désiré d'être débarrassés de leurs principaux adversaires, mais qui ne voulaient pas que ce fût par la violence, et encore moins qu'on attentât à leur vie.

Robespierre prêchait, aux jacobins, la sagesse et la modération. Il leur demandait si, pour recourir à ces moyens extrêmes, ils avaient épuisé tous les moyens légaux qu'il avait proposés lui-même. « Avez-vous organisé votre armée révolutionnaire, leur disait-il? Avez-vous fait ce qu'il fallait pour payer les sans-culottes appelés aux armées ou siégeant dans les sections? Avez-vous arrêté les suspects? Avez-vous couvert vos places publiques de forges et d'ateliers? Vous n'avez-donc employé aucune des mesures sages et naturelles qui ne compromettaient pas les patriotes, et vous souffrez que des hommes qui n'entendent rien à la chose publique, vous proposent des mesures qui sont la cause de toutes les calommies répandues contre vous! Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens légaux qu'il faut recourir aux moyens violens; et encore ne faut-il pas les proposer dans une société qui doit être sage et politique. Je sais, ajoutait Robespierre, qu'on m'accuse de *modérantisme*, mais je suis assez connu pour ne pas craindre de telles inspirations. »

De leur côté, les membres de la Gironde et leurs amis se réjouissaient des embarras que la Montagne éprouvait dans l'exécution des mesures qu'elle avait fait voter: ils voyaient avec plaisir les dispositions des

départemens méridionaux, auxquelles ils avaient assez contribué par leurs correspondances et par leurs discours; ils soutenaient de toutes leurs forces les sections qui semblaient séparées de la Montagne, et cherchaient à s'attacher tous les jours davantage la classe aisée et la classe marchande, avec lesquelles ils espéraient encore renverser les Jacobins, la municipalité, et la Montagne elle-même. Les membres du côté droit s'excitaient au courage, dans le club Valazé, et cherchaient les moyens de reprendre leur suprématie dans l'Assemblée et dans le gouvernement.

Ayant calculé que le moment qui suivrait le départ des volontaires, presque tous sortis des classes attachées à la Montagne, serait propre à leurs vues, ils en profitèrent pour essayer une réaction, non pas en faveur du royalisme, comme on les en accusa, mais en faveur de leur propre système. Ils s'appuyèrent alors sur la classe moyenne, atteinte par l'emprunt forcé et le recrutement, et disposée à faire cause commune avec ceux qui leur promettaient le rétablissement de l'ordre et de la paix, si nécessaires aux transactions commerciales, et travaillèrent activement à renverser la Montagne.

Tout concourait à les favoriser, et le départ de l'armée parisienne, que Santerre avait accompagnée, et le départ des commissaires de la Convention, presque tous pris parmi les membres qui siégeaient à la Montagne, et le mécontentement de la classe moyenne : les sections, dégarnies des plus chauds

révolutionnaires, se trouvèrent tout à coup au pouvoir des partisans de la Gironde : les déclamations contre l'anarchie, contre les sociétés populaires, et contre le côté gauche de l'Assemblée Nationale, y obtinrent de la faveur, et un mouvement rétrograde commença à s'opérer dans les sections.

Dans la Convention, les Girondins venaient de faire nommer pour président Isnard, le plus fougueux de leurs amis. Isnard, qui devait au ciel de la Provence une tête exaltée et un tempérament de feu, avait voté naguère la mort du roi, et déjà il passait pour royaliste, pour avoir défendu récemment les royalistes qui avaient agité les sections et crié *vive le roi*. Les Girondins crurent avoir remporté un avantage en le faisant asseoir au fauteuil; et peut-être durent-ils à sa fougue malheureuse une partie des orages qui ne tardèrent pas à fondre sur leurs têtes.

Quoiqu'il en soit, dès qu'Isnard commença à présider, les débats de l'Assemblée acquirent un degré de violence jusqu'alors inconnu. Le premier jour, la séance offrit une scène de tumulte à laquelle on n'était pas encore arrivé.

Une députation de la section de l'*unité* s'étant présentée à la barre pour demander l'élargissement d'un juge de paix, que la commune avait fait arrêter comme suspect, les Girondins s'élevèrent vivement, en haine de l'autorité qui avait ordonné cette arrestation, contre les invasions de domicile, et firent prononcer, par la majorité, la mise en liberté du détenu.

A cette décision, le côté gauche éclate en murmures : il réclame l'appel nominal, afin, dit-il, qu'on puisse distinguer les amis du peuple, et ceux qui protégent les conspirateurs. La droite repousse cette proposition; elle est appuyée par la Plaine, habituée à voter pour les mesures douces; et cette majorité passe à l'ordre du jour sur l'appel nominal.

Mais la gauche, forte du réglement, qui autorisait cet appel lorsque cent cinquante membres le demanderaient, insista énergiquement pour qu'il eût se lieu. Isnard s'entêta à le refuser, en criant jusqu'à satiété qu'il saurait mourir à son poste, plutôt que de se laisser imposer la loi par la minorité. Les partis en seraient venus aux mains, si en ce moment, des détachemens de troupes qui partaient pour la Vendée, ne se fussent présentés pour défiler dans la salle.

Cette heureuse diversion calma un peu l'irritation de l'Assemblée; on put commencer à parler. Les Girondins représentèrent alors à ceux qui voulaient l'appel nominal qu'ils étaient en minorité.— « Qu'importe, leur répondirent les montagnards; c'est la minorité qui a fait le 10 août; c'est la minorité qui sauvera la patrie. »

Couthon demanda la parole pour une motion d'ordre : Maure le prit dans ses bras et le porta à la tribune.

« Si la bonne foi pouvait encore habiter parmi nous, dit-il, nous serions d'accord. De quoi s'agit-il, au fond? Un homme prévenu d'avoir tenu des propos inciviques, d'avoir provoqué le rétablisse-

ment de la tyrannie, a été arrêté par ordre de l'autorité constituée...... » — Non, lui crie le côté droit, il l'a été par l'ordre d'un comité révolutionnaire. » — « Soit, répond Couthon : puisque vous avez institué les comités révolutionnaires, il faut bien qu'ils remplissent leur mission. Quelques individus se présentent à votre barre pour réclamer ce citoyen; qu'avez-vous fait? Sans entendre la municipalité qui a dû être instruite à l'instant de son arrestation, sans oser même prononcer sur le fond, puisque vous avez renvoyé au comité de législation, vous rendez provisoirement la liberté à cet individu. Vous devez donc la rendre aussi à tous les contre-révolutionnaires arrêtés dans les départemens?

« Une minorité imposante, continue Couthon, et j'ajoute respectable, puisqu'elle est de cent-cinquante membres au moins qui ont signé; cette minorité qui craint, peut-être avec beaucoup de raison, de devenir dans l'opinion complice d'un homme qui veut perdre la liberté, demande l'appel nominal, et elle a le droit de l'obtenir..... Sans doute que le décret rendu par la majorité doit être religieusement respecté; mais il est du devoir de l'Assemblée de respecter également le vœu de tous ses membres, et de ne pas les empêcher de le faire connaître à leurs commettans.

« Je suppose qu'une majorité perverse propose et fasse décréter des mesures désastreuses; osez-vous dire que le réglement ne permet pas à la minorité, restée fidèle aux principes et à ses sermens, de de-

mander l'appel nominal, et de résister de cette manière à l'oppression? »

Couthon avait raison; aussi la proposition qu'il fit, tendante à ce que, sur la demande de cent membres, l'appel nominal fût accordé dans toutes les questions constitutionnelles et de législature, fut-elle accueillie par les applaudissemens d'une partie de l'Assemblée.

Vergniaud se crut obligé de prendre la parole pour calmer l'irritation de l'Assemblée : il commença par démontrer que l'Assemblée avait bien fait de rendre provisoirement à la liberté l'homme arrêté en vertu d'ordres émanés de quelques individus se disant comité révolutionnaire, parce que cet homme avait été arrêté pendant la nuit, sans autre droit que celui de la force; et sur ce que la Montagne lui fit observer que ce n'était pas là la question, il y entra longuement. Mais il fut forcé de convenir que la minorité avait le droit de demander l'appel nominal, et appuya même Couthon dans la motion qu'il avait présentée : seulement il opina pour que cette proposition fut renvoyée au comité de législation, afin qu'il fit un rapport sur le nombre des membres nécessaires pour demander l'appel nominal, et sur les cas où il pourrait avoir lieu.

La modération, la justice de Vergniaud avaient satisfait le côté gauche, qui, ne doutant pas que le comité n'adoptât l'amendement au réglement proposé par Couthon, se promettait d'user de ce droit pour résister à la majorité, contre laquelle il avait

de nouveau à lutter, en l'absence d'un grand nombre de montagnards.

En effet, le lendemain le comité présenta un projet tendant à ce que l'appel nominal eût lieu, sur les questions constitutionnelles, quand il serait réclamé par cent membres qui signeraient leur demande, et par cent cinquante sur les autres questions.

Mais ce projet déplut beaucoup au côté droit, en ce qu'il semblait justifier les plaintes d'oppression que la Montagne avait fait entendre la veille. Aussi Guadet l'attaqua-t-il avec autant de violence que de talent, par une citation historique qu'il appliqua aux circonstances dans lesquelles la Convention se trouvait, et qui devînt une triste prophétie.

« Citoyens, dit-il, lorsqu'en Angleterre on voulut dissoudre le long parlement, on prit les mêmes moyens. Quand la majorité, animée de l'amour de la liberté, eut vainement lutté contre le projet anarchique et sanguinaire d'une minorité factieuse, et qu'elle voulut faire un dernier effort pour ramener le règne des principes et de l'ordre, la minorité cria à l'oppression. Savez-vous ce qui en arriva? C'est qu'en effet la minorité trouva le moyen de mettre la majorité sous l'oppression.

« Elle appela à son secours des *patriotes par excellence :* c'est ainsi que se qualifiait une multitude égarée, à laquelle on promettait le pillage et le partage des terres.

« Ces cris, incessamment répétés dans les séances

du parlement; cet appel, motivé sur la prétendue oppression où se trouvait la minorité, et sur l'impuissance où elle était d'y résister, amenèrent l'attentat que l'histoire nous a transmis sous le nom de la *purgation du parlement;* attentat dont *Pride*, qui de boucher était devenu colonel, fut l'auteur et le chef. Cent cinquante membres furent chassés du parlement; et la minorité, composée de cinquante ou soixante membres, resta maîtresse du gouvernement.

« Qu'en arriva-t-il? Ces patriotes par excellence, instrumens de Cromwel, qui leur fit faire folie sur folie, furent chassés à leur tour; leurs propres crimes servirent de prétexte à l'usurpateur. Il entra un jour au parlement, et, s'adressant à ces mêmes membres, qui seuls, à les entendre, étaient capables de sauver la patrie, il les en chassa, en disant à l'un, tu es un voleur; à l'autre, tu es un ivrogne; à celui-ci, tu t'es gorgé des deniers publics; à celui-là, toi, tu es un coureur de filles et de mauvais lieux. — Fuyez donc! dit-il à tous; cédez la place à des hommes de bien. — Ils la cédèrent, et Cromwel la prit.

« Je livre ces faits à la méditation de tous les amis de la liberté, ajouta Guadet. Et quel est celui qui, ayant suivi la marche des événemens, ne s'aperçoit pas que c'est le dernier acte de l'histoire d'Angleterre qu'on cherche à jouer ici?

« Et pour éviter un tel danger, que vous propose-t-on? De donner à cent ou à cent cinquante membres le droit de réclamer l'appel nominal sur

toutes les épreuves où la majorité aura prononcé!... Ne serait-ce pas mettre la minorité en révolte habituelle contre la majorité, et mettre ainsi vous-mêmes dans la main de vos ennemis le moyen de réaliser leurs liberticides complots? Ne serait-ce pas provoquer cette *purgation pridienne*, après laquelle on soupire avec tant d'ardeur? »

Guadet terminait en disant qu'il fallait faire cesser la scandaleuse résistance de la minorité; et pour arriver à ce but, ainsi qu'à celui de détruire l'anarchie qui régnait au sein de la Convention, il proposait de donner au président de l'Assemblée plus d'autorité que le réglement ne lui en accordait, et de proclamer comme mauvais citoyen et contre-révolutionnaire quiconque troublerait les délibérations, par des huées, des vociférations et des menaces. Enfin, il demandait que la Convention passât à l'ordre du jour sur la question de l'appel nominal.

La majorité, effrayée par l'exemple que lui avait cité Guadet, et entraînée par la tendance du moment, adopta toutes les propositions de Guadet, au milieu des murmures de l'extrême gauche, qui criait à l'oppression, et des menaces du peuple des tribunes.

Au même instant du bruit se fait entendre dans un des corridors qui conduisent aux tribunes. C'est une femme qui veut en arracher un jeune homme. Le président donne aussitôt des ordres impérieux pour que la force armée réprime ce scandale. Les tribunes se croient insultées par le président; elles

d'État, et attribua ces désordres aux manœuvres des ennemis de la République. Quelques membres attaquèrent même les sociétés populaires.

Alors les tribunes, déjà aigries, et la Montagne impatientée, éclatent en murmures. Marat accourt dans les corridors pour calmer la foule; il lui explique ce qu'il entend par *hommes d'État*; et apercevant un membre du côté droit, il lui dit : *Tu en es un toi! Mais sois persuadé que le peuple fera bientôt justice de toi et des autres!*

A ces mots, la majorité se soulève d'indignation. Guadet s'élance à la tribune; il rappelle les propos qui se tiennent depuis quelque temps aux jacobins; il en conclut que l'on touche au moment, à l'heure, où la Convention va cesser d'être : il signale les assassins; ils sont apostés, il les voit, ils vont frapper!....

Des membres de l'extrême gauche applaudissent aux discours rapportés par Guadet; mais ils nient, ils improuvent les conséquences qu'il en tire. « C'est lui et les siens, disent-ils, qui sont des conspirateurs, des traîtres. »

Marat les poursuit avec violence. « Ce n'est pas moi, dit-il, qui les ai déclarés contre-révolutionnaires; c'est Dumouriez. Au surplus, ils n'ont qu'un moyen de prouver leur civisme, d'être d'accord avec les patriotes : *c'est de se mettre aussi la corde au cou, en se joignant à eux pour décréter la mise à prix de la tête des fils d'Orléans et de tous les Capets.*

Guadet monte de nouveau à la tribune pour une

motion d'ordre. Il se plaint de ce que pendant que les hommes vertueux se bornent à gémir sur les malheurs de la patrie, les conspirateurs s'agitent pour la perdre. « Si vous eussiez pu m'écouter, continua-t-il, je vous aurais annoncé qu'il existe un complot pour dissoudre, pour égorger la Convention nationale! Je vous aurais appris qu'avant-hier, dans une assemblée de prétendus commissaires révolutionnaires, il a été arrêté de mettre en état d'arrestation tous les hommes suspects, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont pas de patentes des honorables journées des 2 septembre et 10 mars, et à la suite de ces arrestations on devait vous livrer à cette multitude égarée à qui l'on est parvenu à faire aimer le sang! Je vous aurais appris qu'en présence du conseil général de la commune de Paris, le commandant de la force armée de la section des Sans-Culottes, Henriot, a dit : « Songez, citoyens, qu'en partant pour la Vendée, vous laissez ici des Rolandins, des Brissotins, des Girondins, des crapauds du Marais..... » — « Oui! c'est vrai! s'écrient les membres du côté gauche et le public, qui avaient écouté Guadet avec une impatience marquée : il faut que les conspirateurs périssent! »

— « Je vous aurais dit, continue Guadet, que le tumulte que vous voyez n'a d'autre objet que d'amener ce mouvement..... » Ici des rires d'incrédulité et des cris d'impatience se font entendre à gauche et dans les tribunes, et Guadet ne peut plus continuer que dans le bruit; le silence ne se rétablit que lors-

qu'il arrive à conclure que le mal est dans l'anarchie, dans cette sorte d'insurrection des autorités contre la Convention. — « Oui, je le répète, s'écrie Guadet, le mal est dans l'existence des autorités de Paris, autorités avides à la fois d'argent et de domination.

» Citoyens! il en est temps encore; prenez de grandes mesures, et vous pouvez sauver la République et votre gloire compromise.

» Je propose à la Convention les trois mesures suivantes :

» 1° Les autorités de Paris sont cassées. La municipalité sera provisoirement, et dans les vingt-quatre heures, remplacée par les présidens des sections.

» 2° Les suppléans des membres de la Convention se réuniront à Bourges dans le plus court délai; néanmoins ils ne pourront délibérer qu'après un décret précis qui les y autorise, ou sur la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention.

» 3° Ce décret sera envoyé aux départemens par des courriers extraordinaires.

Cette motion, souvent interrompue par les murmures et les mouvemens d'improbation du côté gauche et du public, avait été méditée dans le club formé par les girondins chez Dufriche-Valazé et composé de tous les hommes influens de leur parti, qui s'étaient détachés des sociétés populaires, et qui ne cessaient de reprocher à la Montagne son affiliation à ces sociétés. C'était la plus rude attaque qui eût en-

core été tentée contre le côté gauche. Le moment était bien choisi, car l'absence d'un grand nombre de montagnards, et les dispositions du centre assuraient la majorité aux girondins, et ils croyaient que leurs propositions allaient être votées.

La Montagne fut d'abord frappée d'une sorte de stupeur par les motions de Guadet. Mais revenue du premier moment d'etonnement, ses membres se grouppent, se consultent, reprennent courage, et s'écrient que la conspiration est découverte.

En effet la réunion des suppléans à Bourges eût été le signal de la dissolution de la Convention, et cette dissolution se présentait aux yeux des montagnards et du public comme la contre-révolution elle-même.

Aussi le plus violent mouvement d'improbation se manifestât-il dans les tribunes, comme dans le côté gauche. Danton voulut s'élancer à la tribune pour répondre à Guadet; mais ses collègues le retinrent, en répétant que la conspiration était découverte, et qu'il était inutile de répondre à des conspirateurs qui avouaient leurs projets contre l'unité de la République.

Néanmoins Barrère prend la parole, au nom du comité de salut public, et avec son langage conciliateur, il convient qu'il existe réellement un mouvement commencé d'abord à Marseille, et qui depuis s'était étendu à Lyon et à plusieurs autres départemens; mais que c'est la peur et les haines qui le présentent comme l'ouvrage des partis de l'Assem-

blée, tandis qu'il est dû à la seule aristocratie. Il rapporte que Duhem, arrivant de la frontière du Nord, a confirmé au comité que les étrangers ne veulent pas courir les risques d'attaquer nos troupes, dans la persuasion où ils sont que l'esprit de discorde qui règne dans le gouvernement de la France, en amenera sa dissolution.

Passant ensuite aux propositions de Guadet, Barrère dit qu'il a été à même de juger les autorités de Paris, qu'il a reconnu un département faible et pusillanime; des sections se régissant comme de petites municipalités; un conseil général de la commune, dans lequel se trouve un ancien moine (Chaumette), dont il ne connaît pas le civisme, mais qui lui paraît suspect, par cela seul qu'il a été moine; enfin, une commune exagérant ou interprétant les lois à sa fantaisie: néanmoins il pense que casser en ce moment les autorités de Paris ce serait amener l'anarchie; et il propose que le comité de salut public soit chargé de faire un rapport sur cet objet.

Quant à la convocation des suppléans à Bourges, Barrère regarde cette mesure comme dangereuse, et il appuie la question préalable.

« Mais il est un autre moyen, dit-il, qui me paraît plus efficace, et je terminerai en le proposant; c'est de créer une commission de douze membres qui sera chargée d'examiner tous les arrêtés pris depuis un mois par le conseil général de la commune et les sections de Paris, et de connaître de tous les complots tramés contre la liberté dans l'intérieur

de la République; elle entendra les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, les comités de sûreté générale et de salut public, sur les faits venus à leur connaissance, relatifs aux conspirations qui ont menacé la représentation nationale, et prendra toutes les mesures nécessaires pour se procurer les preuves de ces conspirations, et s'assurer des personnes des prévenus. »

La violente opposition que les propositions de Guadet avait provoquée, fit juger aux membres du côté droit qu'ils devaient renoncer à leurs vues; et dès-lors ils accueillirent, comme une faible compensation, la formation de la commission des *douze*. La motion de Barrère fut donc adoptée avec unanimité; car la Montagne n'était pas moins jalouse que la Gironde de voir examiner les actes de la Commune de Paris, dans des vues différentes : le côté droit espérait lui découvrir des crimes; la Montagne comptait, au contraire, que les mesures que le conseil général avait dû prendre, recevraient l'assentiment de la majorité, lorsqu'elles seraient mieux connues.

Malheureusement cette commission des *douze* fut choisie parmi ce qu'il avait de plus mal disposé dans le côté droit : ses membres furent: Boyer-Fonfrède, Boileau, Lahosdinière, Vigié, Rabaut-Saint-Étienne, Kervélégan, Saint-Martin-Valogne, Gommaire, Henri Larivière, Bergoing, Gardien, Mollevault.

Si l'on en excepte Boyer-Fonfrède et Bergoing, dont on ne pouvait soupçonner le franc républi-

canisme, tout le reste de la commission se composait de membres ennemis de la Montagne, ou timorés; il y entrait même des royalistes reconnus, tels que Henri Larivière, Vigié, Gardien : aussi la nomination de cette commission fut-elle la source de toutes les dissentions qui éclatèrent dans Paris, comme des mesures extrêmes auxquelles se portèrent les sociétés populaires et les sections, et dont les girondins furent les nobles victimes.

CHAPITRE XV.

Tendance de la commission des douze. — Opposition organisée par la commune. — Exaltation des esprits. — Motion contre les Girondins. —Improbation du maire. — Menace de proscription. — Complot dénoncé par le côté droit. — Mesures proposées par la commission. — Débats à ce sujet. — Arrestation d'Hébert. — Colère des sections contre la commission. — Marat demande la suppression de la commission des douze. — Adresse des sections contre cette commission. — Rapport du ministre Garat et du maire Pache. — Première suppression de la commission des douze.

A peine la composition de la *commission des douze* fut-elle connue, que tous les patriotes présagèrent qu'elle allait se transformer en une véritable inquisition contre eux. Ils ne se trompèrent pas.

Dépassant leurs pouvoirs dès l'instant de leur entrée en fonctions, les *douze*, évidemment dévoués au parti de la Gironde, en épousant les passions et

les vengeances, tendirent ouvertement à s'emparer d'une sorte de dictature, qu'ils essayèrent de faire tourner contre la commune et contre la Montagne.

La commune surtout, menacée dans son existence, s'occupa de résister à la commission extraordinaire. L'Assemblée des sections, organisée pour prendre des mesures contre les gens suspects et pour repartir la contribution extraordinaire, commença dès-lors à s'occuper d'objets étrangers à sa mission; et il ne pouvait guère en être autrement dans les circonstances où l'on se trouvait.

Elle s'était précédemment ajournée au dimanche 19 mai. Ce jour-là le maire, Pache, ne s'y trouva pas; un administrateur du département la présida. Les esprits y étaient très irrités; aussi fut-il impossible de s'y occuper d'autre chose que de la grande question à l'ordre du jour, c'est-à-dire, de la commission des *douze*. On y parla de l'impossibilité où se trouvait la Convention de sauver la chose publique, et, en conséquence, on y proposa divers moyens, qui se ressentaient tous de l'exaltation des esprits: les uns proposèrent de s'emparer de tous les hommes suspects des administrations, des sections et même de la Convention, pour les mettre hors d'état de nuire. Un autre commissaire dit qu'il fallait enlever de l'Assemblée Nationale les vingt-deux députés dénoncés par les sections, et s'en débarrasser. Beaucoup de membres s'opposèrent néanmoins à ces moyens extrêmes, et dirent qu'il fallait attendre;

que les jacobins se verraient forcés de faire une insurrection. Ceux qui voulaient la proscription des girondins, demandaient qu'elle eût lieu immédiatement : on leur répondait que cela n'était pas possible, qu'il fallait patienter; et la séance se termina par un ajournement de toutes les propositions de cette soirée.

Le lendemain, Pache présida le *comité*, qui s'intitulait *révolutionnaire;* les mêmes hommes qui avaient fait, la veille, les propositions de proscription, les renouvellèrent; mais ils trouvèrent, dans le maire, la plus vive improbation : il fit observer que tous les députés étant sous la sauve-garde de la ville de Paris, ce serait compromettre la capitale avec les départemens, et allumer la guerre civile que de leur porter la moidre atteinte; que d'ailleurs la proposition sortait des attributions de l'Assemblée, réunie pour s'occuper de l'emprunt et des suspects. La grande majorité des commissaires des sections présens applaudirent aux paroles de Pache; quelques-uns le trouvèrent faible, et ceux-là, jugeant qu'ils ne pourraient rien faire avec son approbation, cessèrent de se rendre au comité central, et allèrent décharger leur colère dans le sein des cordeliers.

Là, furent renouvelées toutes les propositions qui avaient échoué à la mairie; hommes et femmes s'y déchaînèrent contre les traîtres qui perdaient la chose publique, et principalement contre la commission des *douze* et les *vingt-deux :* on porta même la fureur jusqu'à dire qu'il ne suffisait pas de se dé-

barrasser des vingt-deux; on ajouta qu'il fallait encore expulser de la Convention trois cents membres qui gênaient la marche révolutionnaire. Le jeune Varlet, si exagéré dans son ardeur révolutionnaire, présenta un projet d'insurrection, pour aller forcer l'Assemblée Nationale à livrer tous les députés qu'il regardait comme coupables du crime de contre-révolution.

Legendre, qui assistait à cette séance, eut beaucoup de peine à faire entendre sa voix pour combattre les motions incendiaires de Varlet; il fut hué quand il voulut prêcher l'ordre et le calme, parce qu'on voulait ne pas se séparer sans avoir fixé le jour pour aller exiger de la Convention ce qu'on désirait d'elle. Mais la nuit étant avancée, il fallut enfin se retirer sans avoir pris aucune détermination.

Tout se borna donc à des menaces, à des propositions telles qu'on en fait dans les momens d'irritation, et l'on sait qu'il y a encore bien loin de ces projets, enfantés par la mauvaise humeur, à leur exécution. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que de pareilles motions avaient été faites, et l'on se rappelle que les sections avaient déjà demandé solennellement l'expulsion des girondins, sans qu'elles eussent retiré autre chose de leur démarche qu'une désapprobation presque unanime.

Cependant la commission des *douze* ne manqua pas de voir, dans ces menaces et ces propositions avortées, les élémens d'un vaste complot contre la

Convention Nationale : elle en fit répandre le bruit dans tout Paris, espérant par là soulever les citoyens contre les conspirateurs. Mais comme c'était le peuple lui-même qui conspirait, non dans les ténèbres, mais à la face du ciel, ce fut à peine si quelques sections s'émeurent en faveur de la commission.

La barre de la Convention ne tarda pas à devenir une arène où se croisèrent les dénonciations opposées.

La section de la *fraternité* prit l'initiative : elle se présenta, le 23, pour dénoncer le complot formé contre des députés. Un des membres de cette section, présent à la séance du comité central, tenu le 19, ayant été chassé de cette assemblée, parce qu'il prenait note de tout ce qui s'y disait, s'était empressé de rendre compte à ses concitoyens des propositions qu'il avait entendu faire, et la section s'était décidée à en faire le rapport à la Convention.

Ce rapport portait en substance ce que l'on sait déjà, c'est-à-dire, que dans les assemblées tenues le dimanche et le lundi à la mairie, il avait été agité la question de faire une journée du 10 août, suivie d'un 2 septembre; qu'à jour indiqué, vingt-deux membres de la Convention devaient être égorgés : qu'à la vérité, le lundi, le maire présent à la séance, s'était opposé à ces délibérations, et qu'il avait dit que si l'on persistait, il léverait la séance.

Telle était la dénonciation faite par la section de la *fraternité*; elle y avait ajouté les déclamations ordinaires en demandant la punition des conspirateurs.

« Plus de mesures timides, avait-elle dit; elles autoriseraient l'audace des factieux; elles vous perdraient vous-mêmes. Il ne peut plus y avoir de transactions entre le bon et le mauvais génie de la Révolution. »

L'adresse de la section de la *fraternité* fut, comme on le pense, accueillie par les marques les plus vives de l'approbation du côté droit. Et aussitôt Perrin demanda que ceux qui avaient fait ces motions à la mairie fussent arrêtés. Un montagnard proposa qu'on fît venir le maire pour donner des détails sur les faits à sa connaissance. Vigée répondit que la commission connaissait tous les faits qui venaient d'être dénoncés; qu'elle tenait le fil de la conspiration; que le maire et le ministre de l'intérieur étaient présens à la séance de la commission, et qu'ils devaient lui envoyer un rapport; qu'ainsi c'était inutile de faire venir le premier à la barre.

Marat prit alors la parole pour dénoncer un complot liberticide qui, dit-il, devait éclater dans le sein de la Convention. Il prétendit alors que les seuls conspirateurs étaient les *hommes d'Etat*, et il s'appuya d'un billet circulaire écrit par Dufriche-Valazé, par lequel il invitait ses amis à se rendre chez lui pour y tramer, assurait Marat, la perte de la liberté. Il ajouta que tout le côté droit s'était ensuite porté en armes à la Convention.

— « Oui, lui répondit Valazé, j'ai donné cet avis parce qu'il devenait nécessaire de défendre notre vie, et certainement nous l'aurions défendue. » — Oui, oui, s'écrient tous les membres du côté droit. »

— Lasource ajoute que les conjurés étaient venus chez lui, à quatre heures du matin, pour l'arrêter; mais qu'il ne s'y était pas trouvé, parce qu'ayant appris qu'on devait aller demander trente-trois têtes à la Convention, il avait pris ses mesures.

Buzot dit que le coup devait être porté dans la nuit du dimanche, et rendit compte des incidens qui avaient empêché la conjuration d'éclater.

C'était toujours des séances du comité central révolutionnaire qu'il s'agissait: tout le côté droit demandait de grandes mesures; mais on était assez d'accord pour que la commission des *douze* fît préalablement son rapport.

Cependant le parti girondin voyait avec peine que sur quarante-huit sections, une seule s'était offerte pour le soutenir; et comme il sentait qu'il ne pourrait rien entreprendre sans l'appui d'une partie de la population, il fit des démarches pour engager les citoyens à quelques démonstrations contre ceux qu'il appelait les conjurés; mais il ne put obtenir que l'assentiment de deux autres sections, celle des Tuileries et celle de la Butte-des-Moulins, qui passaient pour aristocrates.

Elles se présentèrent le lendemain pour s'élever contre les hommes dénoncés par les citoyens de la fraternité, et pour offrir leurs services et leurs bras à la Convention.

Au même instant, le maire écrivait à l'Assemblée pour lui expliquer ce qui s'était passé au comité central. « Ce n'était pas, disait-il, un complot; c'était

une simple délibération sur la composition des listes des suspects. A la vérité quelques mauvaises têtes avaient bien interrompu la délibération par des propositions blâmables ; mais il avait rappelé à l'ordre ceux qui s'en étaient écartés, et ces motions déraisonnables n'avaient pas eu de suites. »

Comme on savait que Pache était tout dévoué à la Montagne, et qu'il devait nécessairement soutenir la Commune, le côté droit ne voulut pas que l'Assemblée tînt compte des explications du maire, et insista pour qu'elle entendît le rapport de la commission des *douze*.

Vigié monta alors à la tribune pour déclarer que la commission avait découvert une trame horrible contre la République, contre la liberté et contre la représentation nationale ; que quelques jours plus tard la République était perdue : et comme chacune de ses assertions était accueillie par les marques d'incrédulité du côté gauche et des tribunes, il dit que tous les membres de la commission étaient prêts à engager leurs têtes, si la Convention n'acquerait pas la preuve de l'existence de cette conspiration. Cependant, comme ils étaient encore à la recherche de plusieurs fils du complot, et qu'il était urgent de prendre de grandes mesures, les membres de cette commission demandaient comme préliminaire que la Convention consacrât le projet de décret qu'ils proposaient par l'organe de leur rapporteur.

Ce projet mettait sous la sauve-garde des bons citoyens la fortune publique, la représentation na-

tionale et la ville de Paris : le poste de la Convention devait être renforcé; tous les citoyens devaient se tenir prêts au premier rappel; les assemblées générales de sections devaient être fermées à dix heures du soir, et dans le cas où les différentes sections auraient des communications à se faire, leurs commissaires ne devaient être admis qu'après avoir justifié de leurs pouvoirs. Enfin, la commission des *douze* devait être chargée de présenter incessamment les grandes mesures propres à assurer la liberté et la tranquillité publiques.

Marat prit aussitôt la parole pour demander qu'on motivât chacun des articles de ce projet. « On vient de vous présenter, dit-il, des mesures contre un complot imaginaire. Je m'oppose à ce qu'on discute un décret motivé sur une fable en l'air. Je sais bien qu'on ne guérit pas de la peur, c'est pourquoi on ne guérira jamais les *hommes d'Etat*; mais je demande qu'on ne jette pas l'alarme dans le public; car je déclare que je ne connais point de conspiration en France, si ce n'est celle qui se trame dans les conciliabules qui se tiennent chez Dufriche-Valazé. »

Thirion demanda, qu'avant de rien prononcer, la commission présentât son rapport. « Il ne suffit pas, dit-il, que le rapporteur vienne vous dire ici, comme Boucher d'Argis : *Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur!* sans qu'il vous en ait rien fait connaître. Je vois, ajouta Thirion, qu'on s'accuse réciproquement de conspiration : les uns disent

qu'il existe une faction des anarchistes; Marat accuse la faction des hommes d'Etat; et comme je vois que la commission des *douze* est toute composée d'hommes d'Etat, je crains qu'ils ne veuillent se venger, et faire le procès à la révolution du 10 août, comme on a voulu faire le procès à la première révolution. »

Boyer-Fonfréde, l'un des membres de la commission des *douze*, appuya vivement le projet de décret. Il parla long-temps pour prouver que la conspiration était réelle; il dit que personne ne résisterait aux preuves que la commission ne tarderait pas à fournir.

« N'avez-vous pas décrété hier et aujourd'hui, ajouta-t-il, que les sections qui ont les premières éclairé les bords de l'abîme vers lequel vous étiez penchés, ont bien mérité de la patrie? Le maire de Paris n'a-t-il pas dénoncé les individus féroces qui ont voulu nous ravir l'honneur avec la vie? Plusieurs membres du comité révolutionnaire présens aux conciliabules affreux, où la perte de la liberté avait été jurée, n'ont-ils pas fait leurs dépositions? Ne sont-elles pas entre vos mains? Et l'on ne veut pas, qu'alarmés de tant de périls, vous veilliez enfin avec les citoyens de Paris à votre sûreté! Ah! ceux qui témoignent aujourd'hui cette scandaleuse résistance, ne craignent-ils pas d'être bientôt offerts à la France indignée, tout couverts du sang de leurs collègues! »

Boyer-Fonfrède ayant entraîné une grande majorité, on passa immédiatement à la discussion de l'article premier.

Danton dit que cet article n'avait rien de mauvais en soi, mais qu'il ne concevait pas comment l'Assemblée était assez dominée par les circonstances pour *décréter la peur*. — « Eh bien! moi, j'ai peur! s'écrie un membre du côté droit. »

— « Je ne m'oppose pas, reprend Danton, à ce qu'on prenne des mesures pour rassurer chaque individu qui craint pour sa sûreté; je ne m'oppose pas à ce que vous donniez une garde de crainte au citoyen qui tremble ici; mais la Convention Nationale peut-elle annoncer à la France qu'elle se laisse dominer par la peur?..... »

« Je dis que si, dans la réunion dont on a parlé, il s'est trouvé des hommes assez pervers pour proposer de porter atteinte à la représentation nationale, cette proposition a été vivement repoussée, et si ces hommes sont saisis, et peuvent être livrés à la justice, ils ne trouveront pas ici des défenseurs.

« Ne faisons donc rien par peur, ne faisons rien par nous-mêmes, ne nous attachons qu'aux considérations générales et nationales. Prenez garde qu'après avoir créé une commission pour rechercher les complots qui se trament à Paris, on ne vous demande s'il ne conviendrait pas d'en créer aussi une pour rechercher les crimes de ceux qui ont tenté d'égarer l'esprit des départemens.....

« Je ne demande qu'une chose, concluait Danton, c'est que les membres qui proposent ce décret, se dépouillent de toutes les haines. Il faut sans doute que les criminels soient connus, et il est de votre

sagesse d'attendre un rapport préliminaire sur le tout. »

Rien n'était plus raisonnable que les paroles de Danton; mais les girondins, voyant qu'ils avaient le vent favorable, voulaient aller vîte : aussi Vergniaud prit-il à tâche de combattre les propositions toutes modérées de Danton : c'était un adversaire qu'il trouvait digne de son talent; il le prit corps à corps.

« Je ne parlerai pas avec moins de sang-froid que Danton, dit-il, car je suis personnellement intéressé dans la conspiration, et je veux bien convaincre ceux qui ont formé le projet de m'assassiner que je ne les crains pas.

« Prenons garde, a dit Danton, en voulant punir des assassins, de ne pas frapper des patriotes exaltés. J'aime aussi cette précaution. Je sais que dans le combat que nous soutenous contre l'anarchie, les contre-révolutionnaires pourraient tenter quelque mouvement qui leur fût favorable, et ce doit être là un des plus grands objets de votre surveillance. Mais il ne faut pas non plus, sous prétexte qu'on pourrait par trop de rigueur seconder les mouvemens contre-révolutionnaires, encourager, par l'impunité, des hommes qui, pour les exciter, se couvrent du masque du patriotisme...... Sans doute, dans l'effervescence actuelle des passions, il est des fautes qui ne sont que les erreurs d'une imagination égarée, et pour lesquelles l'indulgence est justice; mais il est des combinaisons perfides, des crimes qui sup-

posent une telle perversité de cœur, que la justice serait violée, et la chose publique en danger, si on ne se hâtait de les réprimer par une inflexible sévérité.....

« On vous propose d'agir avec modération, parce qu'il est question de votre sûreté personnelle, et moi je réponds : c'est parce qu'il y va de votre sûreté personnelle qu'il faut agir promptement et avec vigueur. Si vous ne dissipez pas, par votre courage, tous les dangers dont de vils conspirateurs vous environnent; si vous n'assurez, je ne dirai pas seulement votre vie, mais votre indépendance, vous trahissez la cause du peuple, celle de la liberté, et vous compromettez l'unité de la République.....

« Remarquez, ajouta Vergniaud, qu'il ne s'agit aujourd'hui que de simples mesures de précautions, de précautions qui ne préjugent rien contre aucun individu. Que vous faut-il pour motiver ces précautions? des faits notoires, des faits certains? ces faits existent. Le rapport de votre commission, que l'on demande préalablement, ne vous donnera que des renseignemens ou des détails sur les complots.....

« C'est depuis le 10 mars qu'on ne cesse de provoquer publiquement au meurtre contre vous. C'est par ces provocations sanguinaires qu'on a échauffé l'esprit de quelques hommes susceptibles d'exaltation, et préparé la nouvelle conjuration. Et parce que cette nouvelle conjuration n'a pas eu le succès qu'on s'en promettait, on vous parle de modération,

on vous presse de ne pas donner lieu de croire que vous êtes agités de terreurs mal fondées.

« Citoyens, écoutez ce langage, et bientôt vous serez les jouets de quelques trames plus adroitement combinées. Citoyens, montrez-vous dignes de votre mission. Osez attaquer de front vos assassins, vous les verrez rentrer dans la poussière. Voulez-vous attendre lâchement qu'ils viennent vous plonger le poignard dans le sein?..... »

Vergniaud terminait son éloquente improvisation par ces paroles, qui lui furent cruellement reprochées plus tard.

« On ne saurait trop le répéter à cette tribune; aucun de nous ne mourra sans vengeance; nos départemens sont debout, les conspirateurs le savent, et c'est parce qu'ils le savent, c'est pour faire naître une guerre civile qu'ils conspirent. Sans doute la liberté survivrait à de nouveaux orages; mais il pourrait arriver que, sanglante, elle fût contrainte de chercher un refuge dans les départemens méridionaux. Pourquoi vous rendriez-vous coupables de l'esclavage du Nord?... Frappez les coupables, vous n'entendrez plus parler de conjuration. N'en avez-vous pas le courage? Abdiquez vos fonctions et demandez à la France des successeurs plus dignes de sa confiance. »

Le discours de Vergniaud pouvait être regardé comme le manifeste de son parti: il appelait à son secours l'énergie; mais tout mouvement d'énergie qui n'est pas appuyé sur la nation perd un peu plus

tôt le parti qui lutte contre un mouvement supérieur.

Les Girondins voulaient arriver vite à leur but, aussi Vergniaud demanda-t-il de mettre aux voix tout le décret proposé au nom de la commission des *douze*; et le décret fut voté d'emblée par la majorité.

La commission ne perdit pas un instant. A peine eut-elle obtenu le décret, qu'outre-passant son mandat, elle fit arrêter Marino et Michel, tous les deux administrateurs de police, et accusés d'avoir fait à l'assemblée de la mairie, les propositions qui avaient tant effrayé le côté droit; en même temps, elle lança un mandat d'arrèt contre le procureur de la commune, Hébert, rédacteur d'une feuille qui avait pour titre *le Père Duchêne*, dans laquelle il affectait le langage populaire le plus bas. Hébert était accusé d'avoir imprimé dans son journal, ce qui avait été dit au comité central de la mairie; et la commission crut devoir faire arrêter, et ceux qui avaient fait la proposition, et celui qui s'était permis de la répéter.

Dès qu'Hébert eut reçu le mandat d'arrêt, il se rendit à la commune pour instruire le conseil général de ce qui lui arrivait. Il lui rappela l'arrêté par lequel ce comité avait pris sous sa protection tous ses membres; non pas pour lui, dit-il, mais pour ses collègues menacés du même sort. Au reste, il déclara qu'il était prêt d'obéir au mandat, et qu'il allait se constituer : ce qu'il fit, en effet, après avoir reçu les

témoignages d'intérêt de Chaumette et de toute la municipalité.

Aussitôt le conseil de la commune se déclara en permanence, et arrêta que d'heure en heure il enverrait chercher des nouvelles du *magistrat enlevé à ses fonctions*, et que tous les membres du conseil seraient invités à porter des consolations et des secours aux femmes et enfans de tous ceux qui seraient emprisonnés par ordre de la commission des *douze*.

Dans la matinée, le conseil de la commune en permanence, apprit que Varlet et divers présidens de section avaient aussi été arrêtés. Il décida aussitôt d'aller présenter une pétition à la Convention pour demander la mise en jugement immédiate du magistrat arrêté par ordre de la commission extraordinaire. La pétition fut, en effet, rédigée, et envoyée à toutes les sections, où régnait la plus grande agitation : on était prêt à en venir aux mains pour ou contre la commune; cependant la grande majorité adhéra à la pétition, et une députation de la commune fut la présenter à la barre.

On y demandait que l'adresse de la section de la Fraternité fût envoyée à l'accusateur public, comme ayant calomnié les magistrats du peuple; que le procureur de la commune, Hébert, enlevé à ses fonctions, fût jugé sans le moindre retard, et enfin que la Convention fit justice de la commission des *douze*, pour avoir outre-passé ses pouvoirs.

Isnard, qui présidait, répondit à la députation,

par des paroles qui n'étaient rien moins que conciliantes.

« Magistrats du peuple, leur dit-il, écoutez les vérités que je vais vous dire : La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale; il faut que Paris le respecte; il faut que les autorités constituées de Paris usent de leur pouvoir pour lui assurer le respect. Si jamais la Convention était avilie, si jamais par une de ces insurrections dont les magistrats n'ont point averti la Convention, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France tout entière, *Paris serait anéanti; bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si cette ville a existé.* »

Ce langage, si propre à irriter les passions, provoqua les murmures du côté gauche; ses membres se disputèrent l'honneur de repousser les imprudentes fanfaronnades d'Isnard; et tandis que le centre se montrait peiné de l'indécente apostrophe du président, la Montagne criait à celui-ci de descendre du fauteuil, parce qu'il déshonorait la Convention.

Le beau rôle, dans cette scène scandaleuse, fut pour les pétitionnaires, que le côté droit avait voulu humilier : ils restèrent calmes, au milieu de ces assauts de fureur; et quand le tumulte fut appaisé, ils répondirent au président, par l'organe de leur orateur, ces mots, qui furent accueillis par les acclamations de la Montagne et des tribunes. « Les magistrats du peuple qui viennent vous dénoncer l'arbitraire, ont juré de défendre la sûreté des per-

sonnes et des propriétés; ils sont dignes de l'estime du peuple français. »

La commune ne pouvait plus douter que c'était à elle principalement que la commission des *douze* avait déclaré la guerre; aussi ne s'en tînt-elle pas à cette infructueuse démarche; et, pendant que la commission continuait à lancer des mandats d'arrêt contre des présidens de section et des patriotes connus par leur exaltation, elle prenait, de son côté, les mesures les plus énergiques pour résister aux attaques dont elle était l'objet.

De cette lutte violente naissaient des orages dans toutes les sections, qui allaient presque toujours se décharger sur la Convention. La commission des *douze* avait fait doubler les postes qui entouraient l'Assemblée, et elle les avait tous confiés aux sections connues pour être opposées aux jacobins. Quand on lui demandait le motif de ces mesures extraordinaires, elle se bornait à répondre, par l'organe de Vigée ou d'Henri Larivière, connus comme royalistes, qu'elle était à la piste d'un grand complot; et quand la Montagne la pressait de dévoiler ce complot, elle s'y réfusait, en promettant un prochain rapport, qu'elle ajournait sans cesse.

Dans la journée du 27 mai, le tumulte fut porté à son comble. Beaucoup de sections s'étaient déclarées contre la commission des *douze*; d'autres voulaient la soutenir. Des rixes éclatèrent partout; ici on tonnait contre la Gironde, là contre les jacobins. Des

groupes se formaient sur tous les points, et des troupes de femmes, parcourant la ville avec un drapeau, voulaient se porter à l'Abbaye pour délivrer Hébert, ainsi que les autres détenus.

Vers le soir, la grande majorité des sections avait arrêté d'aller présenter une pétition à la Convention, dans laquelle on lui demanderait l'élargissement d'Hébert. La commission des *douze*, voyant l'orage prêt à fondre, avait requis les trois sections de la Butte-des-Moulins, de Lepelletier et du Mail, qui s'étaient empressées d'accourir autour de la Convention, avec leurs canons et les mèches allumées; mais la foule se pressait tellement autour de leurs rangs, qu'il leur eût été impossible d'agir, si cela fût devenu nécessaire. Cette foule avait respecté la Convention, et s'était bornée à attendre dans les environs le résultat de la séance.

Cette séance avait été ouverte par Marat, qui s'était présenté à la tribune pour demander la suppression de la commission des *douze*. Suivant son usage, Marat avait commencé une longue série d'accusations contre le côté droit et les hommes d'Etat, qui, disait-il, n'avaient fait nommer une commission extraordinaire que pour opprimer les patriotes. « Vous parlez sans cesse de la loi, continua-t-il, en s'adressant à ce côté, et vous ne l'invoquez que pour la violer en faveur de ceux qui sont de votre parti. Si les patriotes se portent à une insurrection, ce sera votre ouvrage.

« Je demande que cette commission des *douze* soit

supprimée comme ennemie de la liberté, et comme tendant à provoquer l'insurrection du peuple, qui n'est que trop prochaine, par la négligence avec laquelle vous avez laissé porter les denrées à un prix excessif... S'il est vrai que la perfidie ne soit pas dans vos âmes, joignez-vous à moi pour demander la suppression de cette commission liberticide. »

On juge avec quels murmures le côté droit accueillit la proposition de Marat; mais il en fut dédommagé par les applaudissemens de l'autre partie de l'Assemblée et des tribunes.

Au reste, Marat ne faisait que dévancer de quelques instans le vœu des sections, qui, s'étant enfin entendues en grande majorité, se préparaient à aller demander solennellement la dissolution de la commission, et l'élargissement des patriotes arrêtés par ses ordres.

En attendant la démarche des sections, l'une d'elles, celle de la Cité, se présenta à la barre pour demander la liberté de son président, Dobsent, arrêté, dans la nuit, avec son secrétaire.

Le langage de la section était impératif, menaçant; elle s'y plaignait de l'arbitraire exercé par la commission, qui, disait-elle, surpassait les lettres de cachet. « Le temps de la plainte est passé, ajoutaient les pétitionnaires; nous venons vous avertir de sauver la République, ou la nécessité de nous sauver nous-mêmes nous forcera à le faire.... Il en est temps encore, punissez une commission infidèle, qui viole les droits de l'homme et du citoyen. Nous deman-

dons, au nom de la section de la Cité, la traduction au tribunal révolutionnaire des membres de la commission des *douze*. Songez qu'il sagit de venger la liberté presque au tombeau. Le peuple vous accorde la priorité..... »

Irrité par le ton de cette pétition, le président, Isnard, répondit aux députés de la section : « Citoyens, la Convention pardonne à l'égarement de votre jeunesse..... Sachez que la liberté ne consiste pas dans des mots ou dans des signes ; le peuple français a juré de ne souffrir aucune tyrannie. La Convention, organe de sa volonté, ne se laissera influencer par aucune violence ; elle prêchera toujours l'obéissance aux lois, sûreté des personnes et des propriétés, guerre aux aristocrates et aux anarchistes. »

Aussitôt cent voix s'élevèrent pour transformer en motion la pétition qui venait d'être présentée : on fit remarquer qu'Isnard avait, dans d'autres circonstances, fait voter l'élargissement d'un individu légalement arrêté ; on trouva étrange qu'il insultât des citoyens dans l'exercice d'un droit reconnu. Mais lui, poursuivant son système de partialité, s'obstina à refuser la parole à Robespierre, qui la demandait instamment, et dit aux pétitionnaires, d'un ton hautain : « La Convention examinera votre demande dans un autre moment. »

Alors l'agitation fut portée au comble ; les motions les plus contradictoires se croisèrent en tout sens ; les interpellations les plus vives furent échan-

gées. — « Tant d'impudence commence à nous lasser, s'écria Danton; nous vous résisterons! » — Et le côté gauche persista à réclamer la mise en liberté des patriotes incarcérés par l'ordre d'une commission à laquelle la Convention n'avait pas cru concéder ce droit redoutable.

Ces débats orageux furent interrompus par l'arrivée du ministre de l'intérieur, Garat, et du maire de Paris, Pache, lesquels, croyant que la Convention était assiégée s'étaient portés sur les lieux. Aussitôt, le côté droit les interpella de rendre compte de la situation de la ville et des environs de la salle.

Garat prit le premier la parole. Sa relation peint trop bien les événemens de cette triste époque, pour ne pas la faire connaître ici en entier, quoique le ministre ait répété bien des faits que nous avons déjà cités.

« Je n'ai pas été appelé par la Convention, dit Garat; mais comme fonctionnaire public et ministre de l'intérieur, je viens vous rendre compte des événemens qui ont lieu dans cet instant: j'en ai suivi tous les progrès; j'ai été l'un des premiers instruit de ce qui était réel, et de ce qui était exagéré. Je parlerai au sein de la Convention, dans les grands dangers qui menacent la République, comme si j'étais au pied de l'Eternel.

« Tout ce qui arrive a pour première cause le bruit qui s'est répandu qu'un grand complot avait été formé dans un conciliabule présidé par le maire de Paris, et dont le but était de faire arrêter vingt-deux

membres de la Convention. Le lendemain du jour de cette Assemblée, je reconnus que les faits avaient été étrangement dénaturés......

« La première séance de cette Assemblée fut présidée par le maire; aucune motion inconsidérée ou criminelle n'y fut faite. C'est dans la seconde, où le maire ne se trouva pas, qu'on présenta des propositions atroces; mais loin d'être adoptées, elles furent repoussées avec une forte improbation de tous les membres de l'Assemblée.

« J'ai su avec certitude que le maire, instruit de ces motions, en fut alarmé, et qu'il prit toutes les mesures nécessaires pour présider la séance suivante. Il la présida en effet; on y répéta les mêmes propositions. Un membre de cette Assemblée vînt me trouver, et sans que je le misse nullement sur la voie, il me parla de ce qui s'y était passé.—Je ne connaissais pas Pache, me dit-il; je le croyais un homme froid; mais hier, lorsqu'on proposa de faire arrêter quelques membres de la Convention, il fit sentir avec tant de force combien étaient criminelles de semblables propositions, il témoigna tant d'indignation, que tous les membres du comité les regardèrent avec la même horreur......

« La commission des *douze* m'ayant fait appeler, je m'y suis rendu; je lui ai exposé d'abord verbalement, ensuite par écrit comme elle l'a exigé, ce que je viens de vous dire, je ne sais si elle a acquis depuis de nouveaux renseignemens; mais le lendemain on annonça un grand complot..... Je vous demande

si des propositions repoussées avec indignation, peuvent être dites un grand complot!.....

« Je crois devoir passer à un autre fait, qui, quoique particulier, semble mettre en mouvement toute cette grande cité. Je veux parler d'Hébert..... Il m'a été attesté que, dans les Assemblées de la commune, il n'a jamais fait que les propositions que peut faire un bon citoyen.

« Quand aux feuilles du *père Duchéne*, qui font son crime, je ne les connais pas, mais j'ai horreur de tous les écrits qui ne prêchent pas la morale et la raison dans le langage qui leur convient. Je crois pouvoir dire qu'il est étonnant qu'après cinq ans de révolution, où l'on a vu tant d'écrits, en tant de sens divers, et sur lesquels on a passé si légèrement, on se soit avisé aujourd'hui d'avoir tant de délicatesse...... La partie de l'Assemblée Constituante qui a fait la révolution, souffrait tous les journaux, sans les approuver, mais pour que la liberté de la presse restât intacte.

« J'arrive à l'état actuel des choses. Les mouvemens qui nous agitent ont commencé hier; j'en ai été instruit par le maire et par d'autres citoyens. J'ai communiqué tout ce qui était à ma connaissance au comité de salut public, et à la commission des *douze*, où je suis resté la nuit dernière jusqu'à trois heures du matin.

« Aujourd'hui, à six heures du soir, on m'est venu dire qu'un nombreux rassemblement environnait la Convention Nationale, et qu'elle n'était point libre. J'ai voulu voir les choses de mes propres yeux. Je

suis venu, et j'ai vu que la force armée était bien plus considérable que l'attroupement.....»

Ici le ministre est interrompu par un membre de la droite, qui lui dit qu'il a été insulté, en entrant dans la salle. — « Soit, reprend le ministre; mais il ne faut pas confondre une insulte faite par un mauvais citoyen, avec des insultes faites par un attroupement.

« Je propose que la Convention, précédée des autorités constituées, se porte aux lieux des rassemblemens, et qu'elle ouvre les flots du peuple : s'il y a du danger, je serai le premier à le braver!» — Non il n'y en a pas, s'écrie tout le côté gauche! — « Je parle, dit le ministre, du danger que peut faire courir un aristocrate, un assassin, mais non d'un danger qu'il y aurait à craindre de la multitude. (*Vifs applaudissemens des citoyens des tribunes.*) Croyez-vous que ces sans-culottes qui applaudissent aux assurances que je donne de leurs sentimens, y applaudiraient s'ils avaient dans le cœur des intentions criminelles?.... »

Le ministre, dont les paroles avaient été souvent interrompues par les marques de la satisfaction du côté gauche et du public, terminait son rapport par cette observation: « J'ai interrogé les sentimens secrets de chacun des membres de la commission des *douze* en particulier; eh bien! je me suis convaincu qu'ils ont l'imagination exaspérée: tous ont un grand courage, tous sont déterminés à périr pour sauver la République; mais tous m'ont paru, j'ose le dire,

dans des erreurs incompréhensibles. Je les crois des gens vertueux, des hommes de bien; mais la vertu a ses erreurs, et ils en ont de grandes.

Après que la Convention eût décrété que le rapport du ministre serait imprimé et envoyé aux départemens, le maire, Pache, prit aussi la parole.

« Je n'entretiendrai pas la Convention, dit-il, d'un complot qu'elle reconnait déjà chimérique. Il est certain qu'après l'attroupement des contre-révolutionnaires qui voulaient s'opposer au recrutement, Paris est calme; il est certain que les mouvemens qui agitent maintenant cette ville n'ont commencé que lorsque la commission des *douze* a ordonné des arrestations. Aujourd'hui, ayant appris qu'il y avait des rassemblemens autour de la Convention, je m'y suis transporté, j'ai vu qu'il n'y avait rien à craindre, qu'il y avait une force armée considérable.

« Je dois dire, ajoutait le maire, que ce matin j'ai reçu du commandant général, l'ordre que lui avait donné la commission des *douze* de faire tenir prêts trois cents hommes des sections de 92, du Mail et de la Butte-des-Moulins..... »

A ces mots, Thuriot demande que la commission des *douze* soit cassée à l'instant, et que les membres qui la composent soient mis en état d'arrestation, pour avoir dépassé leurs pouvoirs.

En ce moment arrivaient un grand nombre de députations des sections; le maire pria la Convention de les admettre. Tout le côté gauche appuya leur

admission. Mais les membres de la droite criaient au président de lever la séance, parce qu'il était dix heures du soir.

C'était là un bien mince prétexte pour une Assemblée habituée à donner une partie de ses nuits aux querelles des partis. Mais le côté droit n'insistait que parce qu'il s'apercevait que la séance allait tourner en sa défaveur. Déjà accablé par les rapports du ministre de l'intérieur et du maire; ne pouvant dissimuler que la commission des *douze* n'eût outrepassé ses pouvoirs; redoutant surtout les adresses qui allaient être présentées à la Convention, le côté droit voulait absolument lever la séance, et Boyer-Fonfrède, qui occupait le fauteuil, s'empressa de céder au vœu de ses amis, et le quitta.

Mais la Montagne indignée, fit décréter, par la majorité, que la séance serait continuée; et Hérault de Séchelles remplaça au fauteuil le président qui venait de le quitter.

Aussitôt les députés de trente-deux sections, auxquels ne tardèrent pas de se joindre ceux des seize autres, furent admis. Tous demandèrent, au nom des citoyens des sections, la suppression de la commission des *douze*, l'élargissement des patriotes détenus, et tous jurèrent de mourir plutôt que la moindre atteinte fut portée aux droits de l'homme.

Deux heures furent consacrées à entendre les pétitions des sections et les réponses du président. Il dit aux unes : « La force de la raison et la force du peuple sont la même chose..... La résistance à l'op-

pression ne peut pas plus être détruite, que la haine des tyrans ne peut être éteinte dans le cœur des républicains. » — Aux autres : « Toute la France a dit : *la liberté ou la mort!* Lorsque les droits de l'homme sont violés, il faut dire : *la réparation ou la mort!* »

Quand tous les pétitionnaires eurent été entendus, Léonard Bourdon, Lacroix, Thuriot, convertirent leurs demandes en motion formelle, et le président, ne voyant aucune opposition, mit aux voix l'élargissement des citoyens arrêtés par ordre de la commission des *douze*, et la suppression de cette même commission; ces deux motions furent adoptées par une forte majorité.

Les pétitionnaires et les citoyens des tribunes témoignèrent leur reconnaissance, par des applaudissemens réitérés. Ils remercièrent la Convention de ce qu'elle avait encore une fois sauvé la liberté et la révolution, et se retirèrent aux cris de *Vive la Convention! Vive la République!*



CHAPITRE XVI.

Le côté droit demande le rapport du décret qui supprime la commission des douze. — Opposition à ce sujet. — Le rapport est décrété. — Indignation de Danton. — Comité central révolutionnaire. — Organisation de la résistance à l'oppression. — Nouveaux revers des armées. — Projet d'une *insurrection morale* contre les Girondins. — Crise. — Préliminaires de l'insurrection. — Journée du 31 mai. — Robespierre demande le décret d'accusation contre les Girondins. — Suppression définitive de la commission des douze.

La suppression de la commission des *douze* et l'élargissement des patriotes incarcérés par ses ordres, avaient causé la plus grande joie parmi la population de Paris, et on lui dut un moment de calme; mais cette joie et ce calme furent de courte durée.

Dès le lendemain matin, le côté droit se présenta en masse à la séance de la Convention, pour y demander le rapport du décret de la veille. Lanjuinais, le

plus opiniâtre des membres de ce côté, soutint qu'il n'y avait pas eu de délibération, parce qu'il ne pouvait pas y avoir un décret d'impunité pour ceux qui avaient voulu renouveler les scènes du 2 septembre sur les membres mêmes de la Convention. Il souleva contre lui la Montagne furieuse. En vain, Osselin, secrétaire, fit-il observer que le décret avait été signé de tout le bureau, composé en général des membres du parti de Lanjuinais; celui-ci n'en continua pas moins à soutenir que le décret n'avait pas été rendu il ajouta que la Convention se serait déshonorée si elle avait pu souffrir qu'une pareille délibération souillât ses régistres. La Montagne impatientée cherchait à couvrir sa voix : et Legendre s'ecria que, si Lanjuinais ne cessait de parler, il allait le jeter en bas de la tribune.

Cette violente menace souleva tout le côté droit. Barbaroux demanda qu'elle fût insérée au procès-verbal; ce qui eut lieu. Mais la Montagne ne cessa de reprocher à Lanjuinais qu'il voulait amener la guerre civile; qu'il était un aristocrate, un scélérat!...

Le tumulte s'étant calmé un instant, Levasseur posa la question. « On a dit que le décret n'a pu être rendu parce que les pétitionnaires ont délibéré; je réponds, dit-il, que cela est faux; car avant qu'on allât aux voix, les pétitionnaires se sont retirés dans les corridors, et il n'y a eu que les membres de l'Assemblée qui ont pris part à la délibération.

» Je déclare, moi, continua-t-il que la commission des *douze* avait été formée, non pour dé-

couvrir les complots, mais pour en mettre un à exécution. Quand l'impôt d'un milliard a été décrété, les aristocrates se sont agités en tout sens pour indisposer le peuple contre cette mesure: ils se sont portés dans les sections; ils sont parvenus à dominer dans plusieurs, et ils se sont dit : la commission des *douze* nous servira admirablement.... De là les pétitions qui ont été lues à votre barre, et adroitement renvoyées à cette commission. Ils ont dit : les aristocrates ont été massacrés dans les prisons, il faut à notre tour faire massacrer les patriotes. Voilà le motif des arrestations contre lesquelles on est venu réclamer. Tel a été le complot; mais il a été déjoué comme les autres... »

Osselin dit que si la Convention rapportait son décret elle se rendrait coupable des mouvemens qu'entraînerait son indécision.

Guadet, ayant obtenu un moment de silence, prit la parole pour appuyer le rapport du décret; non pas, dit-il, qu'il n'eût été rendu, mais parce qu'il l'avait été dans des circonstances qui devaient entraîner son annullation. Guadet mettait au nombre de ces circonstances le blocus de la salle par le peuple; la dispersion de la garde de l'Assemblée; les menaces proférées par les tribunes; l'empêchement où se trouvaient les députés pour entrer et pour sortir de la salle; et il concluait de tout cela que la Convention n'avait pas été libre, et qu'elle avait voté sous une funeste influence.

Ce fut envain que Jean Bon-Saint-André mani-

festa son indignation de ce qu'on prétendait que le décret ne pouvait être valable ; et qu'il en appela aux déclarations qui avaient été faites par le ministre de l'intérieur et par le maire ; en vain affirma-t-il qu'il y avait eu volonté libre, sentiment de conviction ; que ceux qui avaient été assez lâches pour voter par peur auraient dû réclamer. L'appel nominal fut admis ; et après plus de deux heures consacrées à cette opération, le rapport du décret fut adopté à une majorité de cinquante et une voix : ce qui prouva qu'il y avait, dans le centre, un assez grand nombre de membres dont le vote était toujours dépendant de l'influence du moment.

Aussitôt Collot-d'Herbois demanda que la statue de la liberté fût voilée. Danton ne put plus contenir son indignation ; elle éclata avec l'énergie qui lui était propre.

« Citoyens, dit-il, vous venez d'entendre la proclamation du décret ! La commission des *douze* reste en activité ! — « Nous n'en voulons pas ! s'écrie la Montagne. — « Votre décret d'hier au soir avait satisfait à l'indignation publique, continue Danton ; vous aviez fait un grand acte de justice : j'aime à croire qu'il sera reproduit avant la fin de cette séance. Mais si la commission conserve le pouvoir tyrannique qu'elle a exercé, et qu'elle voulait, je le sais, étendre sur des membres de cette Assemblée ; si le fil de la conspiration n'est pas rompu ; si les magistrats du peuple ne sont pas rendus à leurs fonctions, et entourés du respect qui leur est dû ; si les bons

citoyens ont encore à craindre des arrestations arbitraires, alors, *après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, en sagesse, nous les passerons en audace et en vigueur révolutionnaire!....* » — « Oui, oui, s'écrie toute la gauche; tous! tous! » Et les applaudissemens d'une partie de la salle et des tribunes accueillent cette redoutable déclaration.

Mais le côté droit voulait lui aussi faire acte de vigueur, et il demanda que le rapporteur de la commission des *douze* fût immédiatement entendu. Rabaut-Saint-Etienne, poussé par ses amis, monta à la tribune pour lire le rapport que la commission avait préparé; mais il en fut empêché par les plus violentes interruptions. — « Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas un rapport, ne cessait de dire le timide Rabaut! » — « Oui, oui! » — « Non, non! » lui criait-on de toutes parts. Enfin, par une espèce d'accommodement, il fut décrété que le rapport serait imprimé.

Alors Rabaut-Saint-Etienne donna sa démission de membre de la commission, et Boyer-Fonfrède, l'un des autres membres, demanda que l'on mit aux voix l'élargissement provisoire des détenus par ordre de la commission; ce qui fut aussi décrété à l'unanimité, et au bruit des applaudissemens.

La séance paraissait terminée par cette transaction, qui ne décidait cependant qu'une partie des demandes du peuple, et qui, par conséquent, ne terminait rien, lorsqu'une députation de la section des

Gardes-Françaises se présenta pour ranimer le feu des débats.

L'orateur attaqua, avec une violence encore sans exemple, la *minorité* de la Convention, c'est-à-dire la Montagne. C'était une adresse évidemment contre-révolutionnaire; car l'on disait aux législateurs, qu'*ils laissaient trop long-temps entre les mains du peuple les instrumens révolutionnaires :* aussi le côté gauche interrompit-il avec fureur l'insolent orateur. Danton se mit en colère, quand il entendit proposer l'impression de la pétition, et combattit cette demande de manière à effrayer tous ceux qui oseraient imiter les pétitionnaires.

« Personne ne respecte plus que moi, dit-il, le droit de pétition. J'ai applaudi à l'opinion principale contenue dans l'adresse que vous venez d'entendre : nous sentons tous la nécessité d'une Constitution. Mais ordonnerez-vous l'impression d'une adresse où l'on vous dit qu'il faut *arracher au peuple les instrumens de la révolution?*...... Le peuple français est digne de se servir de ces instrumens de révolution; il est tout prêt à les tourner contre ses ennemis! Avec ces instrumens, il fera rentrer, quand il le voudra, dans le néant, les hommes assez stupides pour croire qu'il y a de la distinction entre le peuple et les citoyens. Il serait ridicule de livrer à l'impression une pétition par laquelle *quelques honnêtes gens* de section viennent censurer ici la minorité! Songez que si l'on se vante d'avoir ici contre nous la majorité, vous avez dans la République, et

Paris en offre l'exemple, une majorité immense (1). Il est temps que le peuple ne se borne plus à la guerre défensive, et qu'il attaque de front tous les fauteurs du modérantisme..... Paris sera toujours la terreur des ennemis de la liberté, et ses sections, dans les grands jours, lorsque le peuple s'y réunira en masse, feront toujours disparaître ces misérables *Feuillans*, ces *lâches modérés* dont le triomphe est d'un moment! (2) »

Cette déclaration de guerre, vivement applaudie par le côté gauche et par les tribunes, intimida tellement ceux qui avaient voulu faire ordonner l'impression de la pétition, qu'ils n'osèrent plus insister; la Convention décréta, au contraire, que l'adresse ne serait point imprimée.

Jetons maintenant un coup-d'œil autour de la Convention, car c'est hors de son enceinte que vont

(1) Casimir Périer, au temps où il était du parti populaire, tînt le même langage à la chambre où M. de Villèle avait aussi la majorité. C'est un grand avantage pour les improvisateurs qu'une bonne mémoire.

(2) Si l'on se place dans des circonstances ordinaires, lorsqu'un gouvernement bien établi n'a plus qu'à laisser agir d'elle-même la machine politique pour que tous ses rouages fonctionnent, on ne concevra pas que la modération puisse être blâmée; car alors c'est elle seule qui doit diriger les gouvernemens. Mais si l'on veut s'identifier avec la position dans laquelle se trouvaient les révolutionnaires, les fondateurs de la République, position des plus terribles, unique dans les fastes des nations, on sentira que l'énergie la plus forte, la plus tenace, pouvait seule sauver la chose publique, et que la modération l'aurait perdue. Alors on comprendra la haine que les hommes énergiques devaient porter aux hommes modérés, et les combats qu'ils ne cessaient de leur livrer.

se préparer les dernières scènes du drame des girondins.

Hébert, mis sur-le-champ en liberté, avait été reçu en triomphe dans la commune, où on lui avait offert des couronnes. Chaumette fit un long discours sur la conspiration que le côté droit tramait contre la liberté. Mais autant le décret qui rendait à la liberté le procureur de la commune occasionna de joie à ses amis, autant le rapport de celui qui supprimait la commission des *douze* leur donna de colère.

Cet imprudent rapport souleva toutes les passions, et l'orage, calmé un moment, gronda plus terrible encore. Les commissaires des sections, qui avaient cessé de se réunir à la mairie depuis que le maire avait repoussé leurs propositions, coururent s'assembler à l'évêché, où ils convoquèrent aussitôt les commissaires de la commune, du département, et des divers clubs, ainsi que les électeurs du 10 août. Cette réunion se grossit tellement qu'on y compta, dès le premier soir, près de cinq cents personnes : les têtes les plus ardentes de patriotisme, les âmes les plus énergiques de la capitale s'y trouvaient; les femmes même y avaient leurs députations, et l'on ne s'en étonnera plus si l'on réfléchit au rôle qu'elles ont joué dans toutes les grandes journées de la révolution. Il ne pouvait donc sortir que de la lave brûlante de ce volcan : il ne tarda pas à faire irruption.

Cependant la première séance du comité de l'évêché fut bornée à la nomination d'une commission de six membres, chargée de présenter, le lendemain,

les mesures de salut public que les patriotes provoquaient : cette commission prit la qualification de *club central.*

En même temps que ce club s'organisait, les sections s'attachaient aussi à échapper à la loi obtenue par la commission des *douze*, qui les obligeait à fermer leur réunion à dix heures. Ce soir là elles restèrent assemblées bien avant dans la nuit, après s'être constituées en *sociétés patriotiques.* Dans plusieurs de ces sections, on prépara de nouvelles adresses contre la commission des *douze*; dans d'autres, on se proposait d'aller demander solennellement l'explication des paroles d'Isnard contre Paris : dans presque toutes on voulait mettre en arrestation les suspects.

Ainsi, de toutes parts, on organisait la résistance à l'oppression de la commission des *douze*, dans le cas où elle aurait continué à vouloir exercer l'autorité despotique qu'elle s'était arrogée.

Quoique cette commission eut été maintenue, on croyait néanmoins qu'elle cesserait d'agir; on la regardait d'ailleurs comme disloquée par la démission de Rabaut Saint-Etienne et de quelques autres de ses membres. Mais il n'en fut pas ainsi.

Dès le 28, les membres restans s'étaient reconstitués; et après avoir transporté le siége de leurs opérations à l'hôtel de Breteuil, ils s'y étaient de nouveau installés, et avaient requis la force armée pour garder leurs papiers.

Le 29, on apprit à Paris que l'armée du Nord avait été repoussée; que les Vendéens s'étaient emparés de Fontenay, après avoir défait les troupes républicaines, et enfin, qu'un autre désastre avait eu lieu à l'armée des Pyrénées-Orientales; le camp avait été pris par les Espagnols, et on avait crié *sauve qui peut*. Ces nouvelles, en répandant la consternation dans le parti républicain, hâtèrent la catastrophe.

L'Assemblée de l'évêché, aussi nombreuse que le premier soir, tînt une séance préparatoire, dans laquelle furent faites diverses propositions. On y convînt que l'insurrection serait *toute morale* : on commença par jurer respect aux propriétés : on déclara ensuite que l'insurrection contre la majorité corrompue de la Convention était un devoir. Hassenfratz dit que le moment de frapper un dernier coup était arrivé; qu'on n'avait rien à craindre des départemens; que ceux éloignés suivraient l'impulsion de Paris, et que ceux environnans étaient dévoués; qu'au premier coup de canon d'alarme il viendrait aux secours des patriotes une armée formidable de Versailles et des pays circonvoisins.

Dufourny, autre membre de la commission des six, fit observer que sans un commandant général de la garde parisienne, il était impossible d'avoir un résultat. On avait, en conséquence, envoyé à la commune pour demander que Santerre, parti pour la Vendée, fut remplacé. Mais le maire avait répondu que le mode de nomination du commandant général

étant fixé par la loi, il ne pouvait pas la transgresser; ce qui mit le *comité central* à même de ranger cette nomination au nombre des mesures extraordinaires de salut public. Après quelques autres dispositions, on s'ajourna au lendemain matin, pour commencer une séance permanente et consommer l'insurrection.

Que faisaient en même temps les chefs de la Montagne? Ils discouraient, aux Jacobins, sur la nécessité d'épuiser les moyens légaux. Pendant que le peuple criait que le moment était arrivé de sauver la République, Legendre disputait le droit de recourir aux moyens extrêmes, et se faisait traîter d'*endormeur*. Robespierre se reconnaissait incapable de prescrire les moyens de salut : il disait que cela n'était pas donné à un seul homme, et encore moins à lui épuisé par quatre ans de lutte, et consommé par une fièvre lente: il recommandait au peuple son union avec la commune; ce qui était interprèté comme un consentement tacite aux mesures qui seraient prises à l'évêché. Danton, malgré toutes ses récentes menaces contre les modérés, semblait aussi reculer au moment de l'action : toute sa colère n'allait pas au-delà de l'abolition de la commission des douze.

Ainsi, l'on peut affirmer que la Montagne ne fut point l'instigatrice du mouvement du 31 mai; que ce mouvement fut provoqué par les actes arbitraires de la commission des *douze*, excité par les dangers de la chose publique, organisé par l'assemblée popu-

laire réunie à l'évêché, et exécuté par le peuple seul, dans le but de sauver la patrie et la liberté, qu'il croyait gravement compromises.

Comme au mois d'août 1792, les roues de la machine politique étaient enrayées : comme au mois d'août 1792, la crise était parvenue à un tel point, quelle ne pouvait plus se terminer sans convulsion. L'insurrection était inévitable; et la Montagne, sans l'avoir directement provoquée, sans oser même la désirer, en profita.

Le 30, le *club central* se forma en permanence, sous le titre *d'union républicaine*, et y arrêta *l'insurrection pour sauver la chose publique, menacée par les factions aristocratiques et oppressives de la liberté.*

A cet effet, il fut décidé que la commune se constituerait en état d'insurrection; qu'elle s'entourerait de toute la force armée; qu'on bloquerait la Convention, et qu'on irait lui faire connaître le vœu du peuple, les armes à la main. Le maire fit quelques représentations sur l'illégalité et la violence de ce moyen, mais il finit par se soumettre aux volontés des insurgés. Enfin on arrêta que les sections iraient, pour la dernière fois, demander à la Convention la suppression de la commission des *douze*, et la mise en arrestation de tous ses membres; et que si elles ne l'obtenaient pas, l'insurrection aurait lieu immédiatement; que le tocsin sonnerait, le canon d'alarme serait tiré, que la générale serait battue, et les barrières fermées.

Entre-temps, le comité de salut public, ainsi que la commission des *douze*, avaient été informés du mouvement que préparait le club central : les autorités avaient été mandées pour fournir les renseignemens qui étaient à leur connaissance, et le maire avait fait connaître le plan arrêté par les commissaires. Tout était avoué. Aussi la majorité des membres du côté droit ne s'était-elle point rendue à la séance de la Convention.

Dès l'ouverture de cette séance, Bourdon (de l'Oise) dénonça un nouvel acte arbitraire de la commission des *douze*, que le peuple, dit-il, croyait anéantie : il demanda l'arrestation de ses membres. Fonfrède dit que, quoique Rabaut et plusieurs autres membres de cette commission eussent donné leur démission, comme l'Assemblée n'avait rien statué, la commission avait pu se croire en droit d'agir. Au reste, Fonfrède reconnaissait la nécessité qu'on prît un parti à ce sujet, et le provoqua.

Mais Lanjuinais s'opposa plus vivement que jamais à ce que cette funeste commission fut supprimée. Il parla longuement des conspirations qui se tramaient, et rapporta une foule de faits qui prouvaient ce que tout Paris savait, c'est-à-dire, que l'insurrection s'organisait.

« Toutes les déclarations, dit-il, ont été faites au comité des *douze*, en présence d'une foule de témoins ; le conseil exécutif est instruit de toutes ces manœuvres et il se tait! Le comité de salut public en a sans doute connaissance et a pris aussi des me-

sures pour les déjouer. Vous sentez que ce n'est pas ici le moment de délibérer sur l'anéantissement de votre commission des *douze*, qu'on ne voudrait détruire que pour faire disparaître les fils de la conspiration qu'elle tient dans ses mains. »

Lanjuinais concluait en demandant que la commission fut mandée sur le champ pour rendre compte des renseignemens qu'elle avait reçus dans la journée sur la conspiration, et que Varlet et autres fussent gardés à vue.

Lanjuinais avait ainsi trouvé le moyen d'aviver les passions, et de violens débats allaient s'engager de nouveau, quand la députation des sections arriva à la barre, pour présenter à la Convention la pétition qui devait précéder l'insurrection.

« Mandataires du peuple, disaient les sections, une commission injuste, arbitraire, opprime les patriotes et les plonge dans les fers.....

« Le sang des patriotes versé, le 14 juillet, devant la Bastille, le sang des républicains expirant le 10 août sous les ruines du trône, les os blanchis de nos frères morts dans les combats pour la liberté, la voix de la France entière, tout nous crie : Résistance à l'oppression !.....

« Les sections de Paris, profondément indignées de la violation des droits de l'homme, mais respectueuses devant l'indivisibilité de la République, demandent :

« 1° La cassation de tous les décrets rendus sur la proposition de la commission des *douze*, notam-

ment de celui qui fixe la clôture des séances à dix heures du soir.

« 2° Le décret d'accusation contre tous ses membres, et leur tradition aux jurés révolutionnaires des quatre-vingt-six départemens, etc..... »

Malgré le désir de la majorité d'en finir avec cette éternelle commission des *douze*, on ne put, ce soir-là, rien statuer sur les demandes des sections, parce que l'Assemblée ne se trouva pas en nombre pour rendre des décrets; mais il fut facile de prévoir que la journée du lendemain serait décisive. L'épée était tirée et le fourreau jeté au loin; il ne restait plus qu'à combattre. Dans la même nuit du 30 au 31 mai, le comité central, ou plutôt l'*union républicaine*, se rendit de l'évêché à la commune, pour y proclamer l'insurrection. Munis de pleins pouvoirs révolutionnaires, les commissaires des sections et des clubs déclarèrent au conseil général, par l'organe de Dobsent, l'un des présidens de section arrêtés par la commission des *douze*, que le peuple de Paris, blessé dans ses droits, annulait toutes ses autorités. Mais immédiatement après cet acte de pouvoir, Dobsent et les commissaires réintégrèrent dans leurs fonctions la municipalité et le conseil général, comme n'ayant, ni l'une ni l'autre de ces autorités, jamais manqué à leurs devoirs envers le peuple.

Cette cérémonie s'était passée au milieu des applaudissemens de tous les spectateurs, et aux cris de *Vive la République!* C'était là un simulacre d'installation de nouveaux pouvoirs révolutionnaires,

plus étendus que ceux attribués aux anciennes autorités; c'était une fiction de légalité dont on se servit aussitôt pour conférer à Henriot, commandant de la section des Sans-Culottes, le commandement général provisoire de toute la force armée de Paris. En même temps on arrêta qu'il serait donné une indemnité de quarante sous par jour à tous les citoyens peu aisés qui se dérangeraient de leurs occupations pour faire le service.

Ainsi l'insurrection procédait le plus légalement et le plus méthodiquement possible. Elle avait commencé par puiser ses pouvoirs dans le peuple, et par les conférer ensuite aux diverses autorités. Rien n'était plus juste et plus politique que la mesure qui accordait une rétribution aux hommes du peuple obligés de prendre les armes. Comment exiger un service de la classe pauvre, sans la dédommager? C'était d'ailleurs le même système qui faisait rétribuer les députés et tous les fonctionnaires, pour la perte de leur temps, qu'ils consacraient à la chose publique.

Pendant que l'insurrection se légalisait à la commune, les citoyens de la capitale, éveillés au son du tocsin, accouraient à leurs sections respectives: bientôt plus de quatre-vingt mille hommes se trouvèrent sous les armes; et toute cette masse s'était placée simultanément sous les ordres de l'autorité audacieuse qui s'était emparée du commandement; tant est grande la force de l'opinion!

Cependant, au milieu de ce mouvement général

en faveur de l'insurrection, trois sections, celles de la Butte-des-Moulins, du Mail et des Champs-Elysées, semblaient disposées à agir en sens contraire : elle s'étaient réunies en armes, dans l'attitude de gens qui se croyaient menacés. On disait que ces sections s'étaient révoltées contre la République, et qu'elles allaient arborer la cocarde blanche: on ne tarda pas à se convaincre qu'elles n'étaient qu'effrayées du mouvement. Néanmoins Henriot voulait faire tirer le canon d'alarme afin de rendre le mouvement plus général encore; mais il éprouva de la résistance de la part de l'officier qui commandait le poste du Pont-Neuf; et ce ne fut qu'après avoir emporté de vive force cette résistance, qu'il put joindre le bruit du canon à celui du tocsin et de la générale.

Dès cinq heures du matin, plusieurs députés, éveillés par le tocsin, s'étaient rendus dans la salle de leurs délibérations : bientôt après arrivèrent les Girondins; la plupart n'avaient pas couché chez eux : ils trouvèrent Danton s'entretenant avec le ministre de l'intérieur, Garat. Celui-ci demandait l'explication de tout ce mouvement, et interrogeait Danton du regard plus encore que de la parole. — « Ce ne sera rien, lui répondit-il; il faut leur laisser briser quelques presses et les renvoyer avec cela. »

Quoiqu'on ait accusé Danton d'avoir provoqué et organisé l'insurrection, et qu'on ait voulu lui en attribuer tout l'honneur, il paraît qu'il n'en savait ni n'en pouvait deviner davantage en ce moment-là.

Néanmoins, les Girondins effrayés croyaient lire sur son visage et sur celui des autres Montagnards présens, de sinistres pronostics. — « Vois, disait Louvet à Guadet, quel horrible espoir brille sur ces visages! — Sans doute, répondait Guadet, c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron! »

Entretemps, une centaine de membres s'étaient réunis sous la présidence de Defermon : ils s'interrogeaient et se communiquaient les faits qui étaient à leur connaissance. Enfin le nombre des députés s'étant accru, le président, Mallarmé, occupa le fauteuil, et la séance fut ouverte.

Le premier soin de l'Assemblée fut de mander les ministres et le maire pour rendre compte de ce qui se passait dans Paris.

Garat, présent à l'ouverture de la séance, répéta ce qu'on savait de la réunion de l'Evêché, et de l'impulsion qu'elle paraissait avoir donné au mouvement qui se manifestait; il en attribuait la cause à la réintégration de la commission des *douze*, qu'on accusait d'avoir voulu opprimer les patriotes et d'avoir calomnié Paris. « Au reste, ajouta le ministre, tous les citoyens sont maintenant sous les armes, dans leurs sections respectives, et sous les ordres de leurs chefs ordinaires; les patrouilles sont très nombreuses et se font en bon ordre. »

A peine le ministre avait-il fini son rapport, que l'administration du département de Paris se présenta à la barre. Son orateur, l'Huillier, annonça que le mouvement extraordinaire qui se manifestait

dans Paris devait être considéré comme une insurrection *toute morale* ; que le peuple demandait réparation des calomnies dont il était l'objet depuis long-temps : il ajouta que des mesures avaient été prises par le département, pour qu'au milieu même de cette insurrection, l'ordre fût maintenu, les personnes et les propriétés respectées.

Le maire, Pache, rendit compte des dispositions qu'il avait prises, ainsi que de ce qui s'était passé le matin à la commune : il annonça qu'il avait donné des ordres pour empêcher qu'on ne tirât le canon d'alarme,

Au même instant le président reçut une lettre du président de la section du Pont-Neuf, par laquelle ce dernier annonçait que le commandant-général provisoire, Henriot, avait donné l'ordre de faire tirer le canon d'alarme; mais qu'on s'y était opposé, en vertu du décret qui prononce la peine de mort.

Aussitôt une vive discussion s'engage sur cet ordre : Valazé demande qu'Henriot soit mandé à la barre. C'est en vain que Mathieu et Cambon invitent leurs collègues au calme, à l'union, et qu'ils réclament le silence des tribunes; la discussion s'anime à chaque instant davantage, et les murmures des tribunes couvrent souvent la voix des orateurs de la droite.

Valazé, ayant pu reprendre la parole, demande que la commission des *douze* soit appelée pour rendre compte de ce qui se passe et des renseignemens qu'elle doit avoir recueillis. Thuriot, non-seulement

s'oppose à ce que cette commission soit entendue, mais il réclame vigoureusement son anéantissement. — « Non, non ! s'écrie la Plaine ; après le rapport ! » — « Il faut, reprend Thuriot, que cette commission, qui est le fléau de la France, soit cassée à l'instant ; que les scellés soient apposés sur ses papiers, et que le comité de salut public fasse un rapport sur le tout. »

Vergniaud insiste pour qu'elle soit entendue préalablement ; mais comme il juge que le moment n'est pas favorable pour présenter son rapport, qui, dit-il, heurterait nécessairement les passions, il propose l'ajournement de cette lecture au lendemain. Vergniaud ajoute qu'il importe à la Convention de savoir qui a donné l'ordre de sonner le tocsin, de tirer le canon d'alarme..... — « La résistance à l'oppression ! lui crie la gauche. » — Mais l'orateur n'en continue pas moins à demander qu'Henriot soit mandé à la barre.

« S'il y a un combat, ajoute Vergniaud, il sera, quel qu'en soit le succès, la perte de la République ! Je propose que tous les membres jurent qu'ils veulent sauver la chose publique, et qu'ils mourront tous à leur poste, plutôt que de trahir les droits du peuple. »

L'Assemblée entière se lève, par un mouvement spontané ; et sanctionne ainsi cette seconde proposition de Vergniaud. Mais celle de mander à la barre le commandant-général excite de vifs débats.

« Faites donc justice avant tout de cette funeste

commission des *douze*, s'écrie Danton. » — Mais voyant qu'on insistait pour qu'elle fût entendue, il s'élance à la tribune, et s'attache à motiver la priorité en faveur de la motion de Thuriot.

« Il ne me sera pas difficile de faire voir que cette motion est d'un ordre supérieur à celle de mander le commandant à la barre, dit-il; il faut avant tout que Paris ait justice de la commission !.... Vous avez créé une commission impolitique; elle a mérité l'indignation populaire..... Elle a jeté dans les fers des magistrats du peuple, par cela seul qu'ils avaient combattu dans des feuilles cet esprit de *modération* que la France veut tuer pour sauver la République !.....

« En ordonnant de relâcher ces fonctionnaires publics, vous avez été convaincus que la commission avait mal agi sous le rapport politique. C'est sous ce rapport que j'en demande, non pas la cassation, mais la suppression. Vous l'avez créée non pour elle, mais pour vous. Si elle est coupable, vous en ferez un exemple terrible, qui effrayera tous ceux qui ne respectent pas le peuple, même dans son exagération révolutionnaire ! Le canon a tonné; mais si Paris n'a voulu donner qu'un grand signal pour vous apporter ses représentations; si Paris, par une convocation trop solennelle, trop retentissante, n'a voulu qu'avertir tous les citoyens de vous demander justice, Paris a encore bien mérité de la patrie! je dis donc que si vous êtes législateurs politiques, loin de blâmer cette explosion, vous la tournerez au profit de la

chose publique, d'abord en réformant vos erreurs, en cassant votre commission......

« Je demande froidement, concluait Danton, la suppression pure et simple de la commission, sous le rapport politique seul, sans rien préjuger ni pour ni contre. Ensuite vous entendrez le commandant-général; vous prendrez connaissance de ce qui est relatif à ce grand mouvement, et vous finirez par vous conduire en hommes qui ne s'effrayent pas des dangers! » — « Nous savons bien que ce n'est qu'un simulacre! lui crie Salles. Les citoyens courent sans savoir pourquoi. » — « Vous sentez que s'il est vrai que ce ne soit qu'un simulacre quand il s'agit de la liberté de quelques magistrats, reprend Danton, le peuple fera, pour sa liberté, une insurrection toute entière..... »

Les paroles de Danton avaient été accueillies avec enthousiasme par les citoyens des tribunes, et applaudies à plusieurs reprises par le côté gauche. Rabaut avait voulu, après lui, essayer de présenter quelques considérations; mais on l'avait interrompu à chaque mot, en le traitant de prêtre, de réviseur, Heureusement cette orageuse altercation fut suspendue par l'arrivée d'une députation de la section de l'Observatoire, qui annonça que le peuple avait mis les propriétés sous la sauve-garde des sans-culottes.

Cette députation avait à peine achevé de lire son adresse, que les débats recommencèrent avec une nouvelle violence. Guadet souleva contre lui la Mon-

tagne et le public, en déclamant contre les moyens pris par les sections, et contre l'insurrection du peuple.

« C'est violer les droits de la République, dit-il, que d'établir une autorité qui est au dessus de la loi; or ceux-là ne sont-ils pas au dessus de la loi qui ont fait sonner le tocsin, qui ont fait fermer les barrières, qui ont fait tirer le canon d'alarme, malgré la loi qui prononce la peine de mort contre les auteurs d'un pareil attentat? Je suis bien loin d'imputer aux sections de Paris cette infraction criminelle à la loi : ce sont quelques scélérats..... » — « Vous calomniez Paris! lui crie la gauche. — Vous voulez le perdre! » ajoutent les tribunes; et il se fait une rumeur affreuse.

Guadet reprend enfin : « Je sais par qui a été formée cette chaîne de conspirations dont nous sommes environnés depuis six mois; je sais de quels moyens on s'est servi pour porter les citoyens de Paris à des mouvemens désordonnés. Un décret porte que les assemblées de section seront finies à dix heures : les bons citoyens se sont retirés à cette heure, et les intrigans sont restés. C'est par ces intrigans, ces agitateurs que les pouvoirs de ces commissaires ont été donnés; les manœuvres n'appartiennent qu'à une poignée d'agitateurs, de factieux.....» — Ici se manifeste de nouveau un violent mouvement d'improbation : on dit à Guadet qu'il est un impudent calomniateur, et l'on entend plusieurs voix lui crier : *à bas de la tribune! à bas!* Le président est obligé

de menacer les citoyens de les faire sortir, s'ils n'ont pas pour la représentation nationale le respect qui lui est dû.

Guadet, qui était resté courageusement à son poste, d'où il semblait braver l'orage, put enfin terminer son improvisation. Il ajouta qu'il n'était d'ailleurs aucunement nécessaire de faire une insurrection; il se plaignit de ce qu'on laissait élever une autorité rivale autour de la Convention : il dit surtout, que l'Assemblée Nationale n'était pas libre, qu'elle ne pouvait délibérer sur aucun objet; et conclut en demandant qu'elle s'occupât avant tout d'assurer sa liberté, et, qu'en conséquence, elle ajournât toute discussion. Enfin, il proposa de charger la commission des *douze* de rechercher ceux qui avaient sonné le tocsin, arrêté la circulation, et fait tirer le canon d'alarme.

On devine aisément comment ces propositions furent accueillies par le côté gauche. Couthon prit la parole pour répondre à Guadet; mais en même temps une députation de la municipalité se présenta à la barre.

Les demandes qu'elle fit, ainsi que l'arrêté du conseil de la commune, qui avait été déjà communiqué par la précédente députation, furent convertis en motion, et décrétés après quelques légers débats. Ainsi, la mesure adoptée par la commune de payer les ouvriers dont le service serait requis, fut légalisée; et les membres de toutes les autorités de Paris furent installés, dans un local à proximité de la Con-

vention, pour y recevoir les ordres de l'Assemblée, et rendre compte au comité de salut public de ce qui se passait.

La discussion fut aussitôt reprise, avec les ressentimens qu'elle avait déjà fait naître. Couthon répondit à Guadet, et défendit la commune de Paris des attaques dont elle était l'objet. « Sans doute, dit-il, il y a un mouvement dans Paris; mais je soutiens que dans ce mouvement extraordinaire Paris est louable d'avoir commis des magistrats pour le diriger, pour sauver la liberté. Où est la preuve de l'insurrection dont a parlé Guadet? C'est insulter Paris que de le dire en insurrection. S'il y a eu un mouvement, c'est votre commission des *douze* qui l'a préparé; c'est cette faction criminelle qui, pour exécuter un grand complot, veut un grand mouvement. »

Couthon fait ensuite un rapprochement piquant, entre le comité central des juges de paix établi par la Cour, et la commission des *douze* : la gauche et les tribunes applaudissent. L'orateur s'écrie : « Je ne suis ni de Marat ni de Brissot; je suis à ma conscience : que tous ceux qui veulent sauver la République se rallient; que tous ceux qui ne sont que du parti de la liberté se réunissent, et la patrie est sauvée! »

Il concluait à ce que toutes les propositions qui avaient été faites fussent renvoyées au comité de salut public, et que la Convention passât à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la suppression de la commission des *douze*.

Toute la gauche demandait à aller aux voix; les

tribunes applaudissaient, et la Convention allait probablement en finir avec cette éternelle commission, quand Vergniaud réclama la parole pour une motion d'ordre.

Vergniaud venait de sortir de la salle, et il avait été étonné de l'ordre qui régnait dans ce grand mouvement; son âme s'était exaltée par ce beau spectacle: il était rentré sous ces impressions, et se présentait pour les manifester à l'Assemblée.

« On vient de vous dire que tous les bons citoyens doivent se rallier, dit-il; certes, quand j'ai proposé aux membres de la Convention de jurer qu'ils mourraient tous à leur poste, mon intention était certainement d'inviter tous les membres à se réunir pour sauver la République. Je suis loin d'accuser la majorité ni la minorité des habitans de Paris; ce jour servira à faire voir combien Paris aime la liberté. Il suffit de parcourir les rues, de voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent; il suffit de voir ce beau spectacle pour décréter que Paris à bien mérité de la patrie!.... »

A cette proposition inattendue, toute l'Assemblée se lève et demande que la motion de Vergniaud soit mise aux voix. Les citoyens des tribunes sont dans l'étonnement; ils semblent se demander si c'est bien Vergniaud qui parle.

« Oui, reprend cet orateur, je demande que vous décrétiez que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie, en maintenant la tranquillité dans ce jour de crise, et que vous les invitiez à continuer

d'exercer la même surveillance, jusqu'à ce que tous les complots soient déjoués. »

Aussitôt Vergniaud rédige sa proposition; l'Assemblée entière se lève pour voter cette déclaration, et le président la proclame, au milieu des applaudissemens de presque toute l'Assemblée et des spectateurs.

Chaumette, qui venait d'être instruit de cette décision, dit au conseil général: « Vous apprendrez sans doute avec autant de joie que de surprise, que Vergniaud a proposé de décréter que nous avons bien mérité de la patrie; mais de quelque part que vienne cette déclaration, elle est conforme à la justice et à la vérité. »

Il était très vrai que Paris offrait, en ce moment-là, le spectacle qui avait frappé Vergniaud, et il suffira de raconter un trait de cette journée, pour démontrer l'accord unanime qui existait en dehors de la Convention.

On se rappelle que la section de la Butte-des-Moulins était l'une des trois qui avaient montré du dévoûment aux Girondins. Cette section s'était retranchée dans le Palais-Royal, dont elle avait fermé les grilles, et paraissait prête à se défendre, si elle était attaquée. En même temps, la section du faubourg Saint-Antoine, à qui l'on était allé dire qu'il y avait un mouvement contre-révolutionnaire dans Paris, était accourue vers l'intérieur avec ses canons. Arrivée près du Palais-Royal, elle apprit les bruits qui couraient que la section de la Butte-des-Mou-

lins avait pris la cocarde blanche. Les citoyens du faubourg Saint-Antoine, furieux de cette nouvelle, se préparaient à attaquer les sectionnaires de la Butte-des-Moulins. Cependant, avant d'en venir aux mains, quelques officiers s'étaient offerts pour aller s'assurer des faits. Ils se présentent aux grilles du Palais-Royal; on les reçoit; on s'explique : les citoyens de la Butte-des-Moulins, indignés de la calomnie dont ils avaient été l'objet, montrent à ceux du faubourg Saint-Antoine que les couleurs nationales flottent partout; on s'embrasse; les officiers retournent à leurs bataillons, et bientôt les deux sections réunies concourent au maintien de cet ordre admirable qu'avait remarqué Vergniaud.

La soumission était donc devenue générale comme l'insurrection; les sections, sous les armes, et faisant de nombreuses patrouilles, laissaient aux autorités municipales le soin de débattre leur différend avec la commission des *douze* et les Girondins. Aussi la nouvelle Commune redoublait-elle ses efforts pour gagner son procès.

Elle avait déjà envoyé deux députations à la Convention; vers le soir, une nouvelle députation se présenta pour exprimer à l'Assemblée Nationale ses *dernières* intentions.

L'administration se plaignait des calomnies dont elle était abreuvée; elle protestait de sa fidélité à la Convention et de sa soumission aux lois, et demandait vengeance du *sacrilége politique proféré par Isnard, dans le temple sacré des lois.*

« Législateurs, disait le procureur-syndic du département, l'Huillier, au nom des autorités de Paris ; le projet de détruire Paris serait-il bien formé? Voudrait-on à la fin engloutir tant de richesses amassées par la plus laborieuse industrie, et détruire les arts et les sciences, pour conduire plutôt nos concitoyens à l'anarchie et à l'esclavage? non! Vous respecterez, vous défendrez vous-même ce dépôt sacré des connaissances humaines; vous vous souviendrez que *Paris a bien mérité de la patrie*; vous vous souviendrez qu'il fut le berceau, et qu'il est encore l'école de la liberté ; qu'il peut toujours fournir cent mille combattans pour défendre la patrie, et qu'il en a la volonté! Vous vous souviendrez qu'il a fait les grands sacrifices à la Révolution; qu'il n'en regrette aucun; qu'il fera sans murmurer tous ceux qu'exigeront les circonstances, et enfin, qu'il est uni par l'amour le plus sincère et le plus fraternel avec les autres départemens.

« Vous nous vengerez donc d'Isnard et de tous les hommes impies, contre lesquels l'opinion publique s'élève d'une manière si éclatante.....

« Il est des hommes non moins cruels, ajoutait l'orateur, contre lesquels nous vous demandons le décret d'accusation.

» On distingue particulièrement parmi les ennemis de la patrie, les membres du comité des *douze*, et les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, les Barbaroux, les Roland, les Lebrun, les Clavière, et tous les fauteurs du royalisme, proscrit

par l'opinion publique, et dont un grand nombre vous ont été dénoncés par la commune.

« Législateurs, donnez un grand exemple; rendez-vous aux vœux d'une nation généreuse, qui vous honore de son estime! vous ramenerez le calme, vous éteindrez le feu de la guerre civile, et par l'union sainte de tous les citoyens, nous triompherons bientôt de cette horde de tyrans qui nous assiégent..... »

Cette adresse, interrompue à chaque phrase par les applaudissemens de la gauche et des tribunes publiques, avait été écoutée en silence par la droite; seulement quelques-uns de ses membres avaient donné de temps à autre quelques marques d'indignation. Grégoire, qui présidait provisoirement, en l'absence de Mallarmé, fatigué, répondit très emphatiquement à la députation, et l'invita aux honneurs de la séance. Les nombreux administrateurs, suivis d'un peuple immense, entrèrent aussitôt dans la salle, qui se trouva trop petite pour les recevoir. Alors le côté gauche ouvrit ses rangs, pour faire place aux pétitionnaires, et ceux-ci prirent place à côté des représentans, et au milieu des applaudissemens des tribunes.

Cependant Barrère avait présenté, au nom du comité de salut public, quelques mesures que ce comité avait jugées nécessaires, comme propres à satisfaire l'opinion publique : elles consistaient dans la suppression des *douze*, et le séquestre de ses papiers, et dans la réquisition permanente de la force publique à la disposition de la Convention.

Dès que les pétitionnaires furent admis, Osselin demanda l'impression de l'adresse qu'ils avaient présentée, et l'adoption en masse du projet rédigé par le comité de salut public. Les membres de la gauche et tous les citoyens applaudirent à cette proposition. De toutes parts on cria : « aux voix le projet de décret ! » Les girondins seuls s'y opposèrent : ils protestèrent contre toute délibération, dans l'état où se trouvait l'Assemblée. Philippeaux pensa qu'afin de ne pas laisser matière à la calomnie, le président ferait bien d'inviter les pétitionnaires à se retirer.

Cette motion ayant excité des murmures, et le côté droit continuant à dire que la Convention n'était pas libre, Levasseur invita les membres du côté gauche à passer sur les bancs de la droite, afin que les pétitionnaires restassent distingués des députés, et que la délibération ne fût pas interrompue.

La Montagne ayant passé à droite, et les bancs de la gauche n'étant plus occupés que par les pétitionnaires, le président, Mallarmé, mit aux voix l'impression de l'adresse du département, qui fut votée à une grande majorité.

Voyant que la délibération sur le projet de Barrère allait être enlevée de même, les girondins firent entendre de nouvelles réclamations; ils crièrent que l'asile des représentans du peuple était violé. Vergniaud dit que la Convention ne pouvait délibérer dans l'état où elle était, et demanda qu'elle fût se joindre à la force armée qui était sur la place, pour se mettre sous sa protection. En même temps il sor-

tit lui-même de la salle, et quelques-uns de ses collègues le suivirent.

Chabot réclama aussitôt l'appel nominal, afin, dit-il, de connaître les absens. Il s'ensuivit une longue agitation.

Quand elle fut calmée, Robespierre prit la parole, et commença par recommander à l'Assemblée de ne pas perdre ce jour en vaines clameurs et en mesures insignifiantes. « Que les fidèles représentans du peuple, dit-il, se réunissent pour assurer son bonheur!..... »

En ce moment-là, Vergniaud et ceux de ses collègues qui l'avaient suivi, rentrent dans la salle, dans l'attitude de l'accablement; les tribunes ajoutent encore à leur humiliation par des applaudissemens ironiques. Ainsi une démarche qui aurait pu être grande, si elle eût été générale, resta ridicule. Vergniaud voulut prendre la parole; mais Robespierre se refusa à lui céder la tribune, qu'il occupait, et continua lui-même à parler.

» Votre comité de salut public, reprit-il, vous a fait plusieurs propositions. Il en est une que j'adopte; c'est celle de la suppression de la commission des *douze*. Mais cette mesure a-t-elle assez d'importance pour contenter les amis inquiets de la patrie? Non! Déjà cette commission a été supprimée, et le cours de ses trahisons n'a pas été interrompu, car le lendemain on a osé faire rapporter ce décrêt salutaire, et l'oppression a pesé sur la tête des patriotes. Supprimez donc cette commission, mais prenez des

mesures vigoureuses contre ceux qui la composent; et à cet égard, les pétitionnaires qui viennent d'être entendus, vous ont indiqué la marche que vous devez suivre. »

Robespierre combat ensuite, comme impolitique, la seconde mesure, celle de mettre la force armée à la disposition de la Convention. « Il est des hommes ici, continua-t-il, qui voudraient punir cette insurrection. Ce serait donc une absurdité de remettre entre leurs mains la force armée. Mais les mesures proposées par le comité sont-elles les seules que vous deviez adopter? Les pétitionnaires ne vous en ont-ils pas proposé d'autres capables de sauver la chose publique? Les propositions que j'ai combattues peuvent-elles empêcher l'armée d'être trahie? Non; il faut purger l'armée; il faut.... » — « Concluez-donc! » lui crie Vergniaud impatienté.

» Oui, je vais conclure, reprend Robespierre, et contre vous; contre vous, qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite! Contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris! Contre vous, qui avez voulu sauver le tyran! Contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez! Contre vous, qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête! Contre vous, dont les vengeances criminelles ont provoqué les mêmes cris d'indignation, dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont vos victimes! Eh bien! ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre

tous les complices de Dumouriez, et contre tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires. »

Cette violente sortie de Robespierre fut couverte d'applaudissemens long-temps répétés. Cependant la Convention en revint au projet du comité de salut public, et les dispositions de ce décret furent votées, par appel nominal, à une immense majorité; ce qui indiquait que, dans ce moment décisif, le Marais abandonnait la Gironde.

Aussitôt que ces mesures eurent été consacrées, Lacroix dit que puisque cette séance était destinée à réformer des abus, il demandait qu'on ouvrît désormais au public les tribunes où l'on ne pouvait entrer qu'avec des billets: ce qui fut adopté sur-le-champ.

Tous ces décrets furent reçus aux acclamations des citoyens, dont le nombre s'était accru considérablement, et l'on entendit répéter au dehors les cris de joie qui partaient de la salle.

Il était dix heures du soir, Bazire termina la séance par la proposition suivante: « Trente à quarante mille hommes, dit-il, environnent en ce moment la Convention nationale; ils viennent de se réunir et de s'embrasser. Je demande que la Convention lève la séance, et qu'elle aille fraterniser avec eux, et qu'improvisant une fête civique, elle réalise d'avance la fédération de tous les cœurs! »

En effet, la Convention tout entière quitta la salle; tous les membres, le président à leur tête, furent assister à une promenade aux flambeaux,

à une fête improvisée par la Commune qui avait fait illuminer la ville entière : dans cette promenade, les sections montagnardes marchaient confondues avec celles du Mail, de la Butte-des-Moulins et des Champs-Élysées. Les députés, qui allaient devenir les victimes de ce triomphe, assistaient eux aussi à cette fête. La Convention n'était pas encore veuve de ses plus beaux talens; elle ne s'était pas encore mutilée de ses propres mains !

CHAPITRE XVII.

Continuation de l'agitation. — Philippique de Chabot contre les Girondins. — Proclamation au peuple français. — Séance du comité de salut public. — Proposition conciliatrice de Garat. — Refus de Robespierre. — Projets du comité insurrectionnel. — Nouvelle sommation à la Convention. — Crainte des Girondins. — Nouvelle députation de la commune. — Journée du 2 juin 1793. — Décret d'arrestation contre les vingt-deux et contre la commission des *douze*. — Expulsion des Girondins.

La journée du 31 mai, quoique fêtée comme une victoire remportée sur les girondins, n'avait cependant pas complétement satisfait ceux qui avaient provoqué l'insurrection des sections. Ils avaient bien obtenu l'abolition de la commission des *douze*, et l'examen de sa conduite; mais la Convention leur avait refusé la mise en arrestation des membres de

cette commission et des vingt-deux députés précédemment dénoncés par la commune. Aussi, dès que le premier moment de joie causé par la suppression de cette funeste commission fut passé, les chefs de la réunion de l'évêché s'aperçurent qu'ils s'étaient réjouis de trop peu de chose, et qu'on ne leur avait accordé que la moindre de leurs demandes.

Leur mauvaise humeur s'exala à la mairie, d'où sortit, dans la matinée du 1er juin, une proclamation hostile aux girondins. Le comité central resta réuni, et les sections continuèrent d'être très agitées : on disait partout qu'il ne valait pas la peine de faire un si beau mouvement pour un si mince résultat; et, comme la force armée était restée entre les mains des chefs de l'insurrection, ils résolurent d'en profiter, pour achever ce qui, selon eux, n'était qu'ébauché, et ils se mirent aussitôt à l'œuvre.

En ce moment la séance de la Convention s'ouvrait par la lecture du projet d'adresse au peuple français, présenté par Barrère, au nom du comité de salut public. Le côté droit était tellement accablé, que cette adresse, toute contre lui, put à peine le tirer de sa léthargie. Vergniaud demanda faiblement qu'elle fût modifiée, et Lasource, qu'on se bornât simplement à énoncer les faits. « Il suffit de déclarer, dit-il, que des conspirateurs..... »

— « Des conspirateurs! s'écrie Chabot; je vais faire connaître à Lasource quels sont les conspirateurs; cela pourra servir de supplément à son adresse. » Et il commence contre les girondins et

les complices de Dumouriez, une longue philippique, qu'il termine en demandant que l'adresse soit mise aux voix. Le président se rend à la demande de Chabot; et l'adresse est adoptée. On y remarquait les phrases suivantes :

« Français, un grand mouvement s'est fait dans Paris; les ennemis de la République vont se hâter de vous le peindre comme un grand malheur : ils vont vous dire que le tocsin et le canon d'alarme ont pendant une nuit et un jour tenu cette ville immense dans l'épouvante; que des milliers d'hommes armés, sortis confusément de toutes les sections, se sont précipités autour de la Convention Nationale, et lui ont dicté leur volonté pour loi de la République.... Français, vos représentans sont persuadés que le bonheur des empires ne peut être fondé que sur la vérité, et ils vont vous la dire tout entière.

« Des mesures plus rigoureuses que celles qui conviennent à la liberté dans une République naissante, avaient excité du mécontentement; on a cru les droits de l'homme violés, et les sections d'une ville qui s'est insurgée deux fois avec tant de gloire, se sont levées encore : mais avant même de se lever, elles ont mis toutes les personnes et toutes les propriétés sous la sauve-garde de tous les bons républicains. Si le tocsin et le canon d'alarme ont retenti, du moins aucun trouble, aucune terreur n'ont été répandus; le bruit des ateliers n'a point été interrompu, et le cours des affaires a été le même; toutes les sections, couvertes de leurs armes, ont marché,

mais pour se déployer, dans le plus grand ordre et avec respect, autour des autorités constituées et des représentans du peuple. La liberté des opinions s'est encore montrée, même dans la chaleur des débats de la Convention.

« En demandant le redressement de leurs griefs, avec quelque exagération inséparable du zèle civique, mais avec cette fierté qui caractérise l'homme libre, les pétitionnaires ont juré de mourir pour le maintien de la loi, pour l'unité et l'indivisibilité de la République, et pour la sûreté de la représentation nationale.....

« Telle a été cette journée. Elle a inspiré un instant des inquiétudes; mais tous ses résultats ont été heureux. Elle a présenté l'étonnant spectacle d'une insurrection dans laquelle la vie et les propriétés ont été aussi sûrement protégées que dans le meilleur ordre social : tous les événemens profitent donc à la liberté.... »

C'était ainsi que Barrère avait jugé les événemens du 31 mai; et les faibles membres de la Plaine se prêtèrent volontiers à cette fiction, qui leur laissait croire qu'ils avaient été libres. L'adresse fut donc votée à une très forte majorité; et la Convention s'ajourna à neuf heures du soir.

Cependant le comité de salut public, investi de l'autorité la plus étendue, et ayant légalement la disposition de la force armée, était entré lui aussi en séance dès le matin : il n'avait cessé, toute la journée, d'être en communication avec les autorités,

établies à proximité, afin de connaître les projets du comité insurrectionnel. Il lui fut aisé de se convaincre que la commune voulait exiger l'arrestation ou la démission des députés qui lui paraissaient être dans des dispositions contre-révolutionnaires. Les membres de ce comité, Delmas, Treilhard, Bréard, Cambon, Barrère, étaient profondément affligés de ces dispositions, et s'efforçaient de trouver le moyen de satisfaire la commune et les sections, sans arriver aux mesures extrêmes dont il s'agissait. Danton et ses amis partageaient les alarmes du comité. Danton, qui avait demandé, avec toute son énergie, l'abolissement de la commission des *douze*, parce qu'il voulait que rien ne pût gêner l'élan populaire et la marche de la Révolution, aurait bien désiré l'éloignement des girondins, mais l'idée d'une mutilation de la représentation nationale l'affectait. Aussi se plaignait-on à la commune et aux jacobins de ce qu'il *fléchissait*.

Garat, qui se trouvait avec ses collègues au comité de salut public, crut avoir trouvé le moyen qu'on cherchait, de concilier l'exigeance du peuple avec le respect pour la représentation nationale. Il avait pensé que, dans la situation où se trouvaient les chefs des deux partis qui divisaient la Convention, il serait grand et généreux de leur part de se dévouer mutuellement au salut de la chose publique, en se jetant dans le gouffre : Garat espérait amener ainsi la concorde et la confiance dans la Convention.

« Souvenez-vous, disait-il aux membres du comité, et particulièrement à Danton; souvenez-vous des querelles de Thémistocle et d'Aristide; de l'obstination de l'un à refuser ce qui était proposé par l'autre, et des dangers qu'ils firent courir à leur patrie. Souvenez-vous de la générosité d'Aristide, qui, profondément pénétré des maux qu'ils causaient tous deux à leur pays, eut la magnanimité de s'écrier : « O Athéniens! vous ne pourrez être tranquilles et heureux, que lorsque vous nous aurez jetés, Thémistocle et moi, dans le Barathre. » Eh bien! ajouta Garat; que les chefs des deux côtés de l'Assemblée se répètent les paroles d'Aristide, et qu'ils s'exilent volontairement, en nombre égal de chaque côté de l'Assemblée. Dès ce jour les discordes se calmeront; il restera dans l'Assemblée assez de talens pour sauver la chose publique, et la patrie bénira, dans leur généreux ostracisme, ces hommes qui se seront annulés pour la pacifier. »

Ainsi parlait le *philosophe que la nature avait créé doux, sans passions;* Danton, les larmes aux yeux, se leva aussitôt. « Vous avez raison, dit-il à Garat; je vais à la Convention proposer cette idée, et je m'offrirai à me rendre, le premier, à Bordeaux.»

Delmas, Barrère, l'ardent Cambon, Bréard accueillent avec empressement le projet de Garat, et accourent le communiquer aux chefs des deux partis.

Le premier qu'ils rencontrent c'est Robespierre : ils s'adressent à lui, et l'engagent à se prêter au moyen qu'ils vont proposer. Mais soit qu'une pa-

reille abnégation ne pût lui convenir, soit en effet qu'il la jugeât funeste à la République, Robespierre leur répond froidement qu'autant vaudrait demander la dissolution de la Convention; que l'exil indiqué n'est qu'un piége tendu à la Montagne pour la priver de ses plus courageux défenseurs; que d'ailleurs l'ostracisme proposé ne rétablirait point la concorde dans l'Assemblée Nationale, attendu qu'aussitôt que les chefs actuels seraient éloignés, d'autres chefs surgiraient aussitôt des deux côtés pour éterniser la lutte.

Ces paroles de Robespierre firent assez comprendre aux membres du comité de salut public qu'ils ne pourraient plus obtenir le consentement des chefs Montagnards, et qu'il ne restait plus d'autre moyen que celui d'engager les Girondins à se retirer volontairement. Barrère se chargea de leur proposer le sacrifice de leurs fonctions, et rédigea, à cet effet, un projet qu'il devait soumettre le lendemain au comité, pour aller ensuite le présenter à la Convention.

Mais pendant que le comité de salut public s'arrêtait à cette idée, les commissaires insurrectionnels prenaient toutes les dispositions pour tenir l'insurrection permanente, et convenaient de faire une nouvelle journée, le lendemain, 2 juin. C'était un dimanche, jour favorable aux agitations populaires.

Il fut décidé par le comité des *six*, chargé des moyens d'exécution, et dans lequel figuraient les Dufourny, les Varlet, les Dobsent, les Gusman, tous

révolutionnaires exaltés, que l'on ferait revenir des environs de Paris, où ils avaient été retenus, quelques-uns des bataillons de volontaires partis pour la Vendée ; qu'on les placerait autour de la Convention ; qu'on leur donnerait pour auxiliaires toutes les légions les plus dévouées ; qu'on bloquerait ainsi la salle, et qu'on n'en laisserait sortir aucun député, avant que la mise en accusation des *vingt-deux*, ainsi que celle des membres de la commission des *douze* n'eût été prononcée. Au reste, le comité central recommanda le plus grand ordre, et le respect pour les citoyens et pour les propriétés, qu'il mit de nouveau sous la sauve-garde du peuple de Paris.

C'était encore une *insurrection morale* que les commissaires organisaient : ils voulaient bien forcer la Convention à prononcer elle-même l'expulsion ou l'arrestation des chefs du côté droit ; mais ils n'auraient pas osé porter la main sur eux. Il était sans doute difficile de prévoir ce qui pourrait arriver dans un moment d'irritation ; mais toujours est-il vrai qu'il n'entrait point dans les projets des directeurs du mouvement de faire égorger les proscrits, ainsi que quelques hommes de sang avaient pu le proposer, et ainsi qu'on l'a reproché à la Montagne.

Toutefois, avant d'en venir à ces démonstrations menaçantes, on voulut essayer de faire une nouvelle sommation. En conséquence, une dernière pétition fut rédigée, et l'on décida qu'elle serait présentée à la Convention, dans sa séance du soir. Elle était courte, énergique, impérieuse. On fit battre la gé-

nérale, sonner le tocsin et mettre les sections sous les armes pour l'appuyer.

Les girondins, réunis à dîner, pour se consulter sur ce qu'ils avaient à faire afin de résister au torrent qui menaçait de les entraîner, se hâtèrent de quitter la table, et de chercher un asile. Il devenait évident pour eux que l'insurrection ne pouvait plus avoir pour objet que leurs personnes. Les uns étaient d'avis d'aller mourir sur leurs chaises curules, et de défendre jusqu'au bout le caractère dont ils étaient revêtus : Pétion, Buzot, Gensonné penchaient pour cette magnanime résolution : Barbaroux voulait aller braver ses ennemis au sein de la Convention. Louvet opinait vivement pour quitter Paris, où ils n'avaient plus aucun moyen de se maintenir, puisque la Plaine les abandonnait, et aller dans les départemens, où se déclarait l'insurrection contre la Montagne, fomenter cette insurrection, et retourner en force venger la représentation nationale et les lois.

Ils n'eurent le temps d'arrêter aucune résolution; et ils coururent se soustraire aux dangers personnels dont ils se croyaient menacés dans la nuit.

A neuf heures, la Convention rentra en séance, sous la présidence de Grégoire. La plupart des membres du côté droit n'étant pas présens, ils furent accusés d'être allé exciter le peuple contre l'Assemblée; mais Lanjuinais toujours prêt à braver courageusement tous les périls, défendit ses amis, non sans exciter les murmures du côté gauche. Il fit plus encore, il dénonça le complot qui s'était tramé à la

mairie, et que d'ailleurs tout le monde connaissait.

Une députation de la commune mit fin à ces débats. C'était celle qui venait présenter l'adresse arrêtée par le comité central.

« Législateurs, dit l'orateur, les quarante-huit sections, les autorités, tout le département sont venus hier demander le décret d'accusation contre des traîtres dont plusieurs siégent parmi vous. C'est ce décret que nous demandons! le peuple est levé, il est debout; il l'attend!»

La réponse de l'Assemblée ne se fit pas attendre longtemps : elle décréta que, sous trois jours, le comité de salut public lui présenterait un rapport sur la pétition qui venait de lui être présentée; en même temps elle somma toutes les autorités et tous les citoyens de communiquer au comité les pièces et renseignemens qui pourraient appuyer leur dénonciation.

Ainsi la Convention cherchait à reculer l'événement, à éloigner la catastrophe; mais comme ce n'étaient pas des délais qui pouvaient contenter les pétitionnaires, et qu'ils avaient déclaré vouloir en finir avec ceux qu'ils regardaient comme des contre-révolutionnaires, les députés de la commune et des sections se retirèrent en donnant des marques non-équivoques de leur mécontentement.

Toute la nuit le tocsin se fit entendre; la générale battit bien avant le jour, le canon d'alarme acheva de réveiller les habitans de Paris, et toute la population fut en armes dès la pointe du jour. L'in-

surrection se montrait plus menaçante que jamais. Henriot porta toutes les forces parisiennes autour de la Convention. Les bataillons de la Vendée étaient rentrés en ville, fort irrités contre les Girondins : Henriot les avait placés sur le Carrousel, et il avait fait entourer le palais national des Tuileries par ses nombreux canonniers : cent soixante-trois bouches à feu, des caissons, des grils pour rougir les boulets, des mèches allumées, tel était l'appareil militaire déployé pour effrayer les imaginations : ajoutons à ces forces plus de quatre-vingt mille hommes des sections, disposés aux environs de la Convention ; puis une foule immense de peuple, de femmes, d'enfans, et l'on se fera une idée du spectacle grand et terrible qu'offrait Paris en ce jour.

Jusqu'à ce moment, les chefs montagnards s'étaient, pour ainsi dire, mis à la fenêtre pour voir passer l'insurrection ; ce jour-là ils avaient senti la nécessité de profiter de la victoire de la commune sur leurs propres ennemis. Aussi, quoiqu'ils eussent l'intention bien prononcée de défendre leurs collègues contre toute violence, ils étaient en même temps résolus de ne pas laisser passer la séance sans obtenir l'expulsion des chefs du côté droit, dont ils regardaient la présence au sein de la Convention comme incompatible avec le salut public. La conviction qu'ils avaient des intentions contre-révolutionnaires des hommes de l'appel au peuple ; les preuves qui leur apparaissaient si évidentes, de la constante

résistance du côté droit à la marche active que les patriotes voulaient imprimer à la Révolution ; les soupçons, que leur imagination effrayée transformait en certitude, sur la connivence de la Gironde avec Dumouriez; et, récemment encore, la vive opposition que les mesures de salut public indiquées par la Montagne avaient éprouvé, tout confirmait cette Montagne dans l'idée que, si elle laissait aux Girondins le temps de réunir les forces départementales, ils s'en serviraient pour renverser le parti révolutionnaire, et que la Révolution elle-même serait compromise entre leurs mains.

Il n'y avait donc plus à balancer; il fallait rendre la victoire définitive : il fallait seconder les efforts de la commune, appuyer ses demandes, et contribuer à les faire décréter. C'est dans ces fatales dispositions que les Montagnards, après s'être long-temps opposés à la proscription des Girondins, étaient arrivés à la séance du 2 juin.

Dès l'ouverture de cette triste séance, Lanjuinais, dont le courage semblait grandir avec le péril, demanda à parler sur le mouvement et sur la générale qui battait dans tout Paris; mais a peine eut-il prononcé quelques mots, qu'il s'éleva de violens murmures dans le côté gauche. — « *A bas! à bas!* lui crie-t-on; vous voulez mettre la division dans l'Assemblée; vous voulez allumer la guerre civile! » — Mais lui, intrépide à la tribune, s'écrie: « Tant qu'il sera permis de faire entendre ici sa voix, je ne laisserai pas avilir dans ma personne le caractère de re-

présentant du peuple. » Et, continuant à dominer les murmures, il dénonce la nouvelle insurrection; il dit que la Convention n'est plus libre, qu'elle est influencée au dedans et au dehors; qu'une autorité rivale s'est élevée pour lui imposer ses volontés; que des crimes que la loi punit de mort sont commis impunément.

« Comment voulez-vous assurer la liberté de la représentation nationale, ajoute-t-il, lorsqu'un député vient de me dire à cette barre: *Jusqu'à l'extinction des scélérats qui te ressemblent, nous remuerons et agirons ainsi!*..... »

— « Entendez les pétitionnaires, s'écrie la Montagne. — Maintenez la parole à Lanjuinais, reprend le côté droit. — Il en abuse pour calomnier Paris! ajoutent d'autres voix de la gauche. — Tu as donc juré de perdre la République par tes déclamations et tes éternelles calomnies! lui dit Turreau. »

Lanjuinais, toujours cramponné à la tribune, attendait que les violentes interruptions du côté gauche et des spectateurs fussent calmées, pour reprendre ses accusations contre la commune et contre le comité central, dont il dénonçait toutes les manœuvres, toutes les illégalités.

« Ecoutez-moi-donc, criait-il aux interrupteurs... Quand cette autorité rivale et usurpatrice vous faisait entourer d'armes et de canons, on venait vous reproduire cette pétition traînée dans la boue des rues de Paris...... » — A bas! Lanjuinais insulte le peuple dans son droit de pétition! — « On nous ac-

cuse de calomnier le peuple de Paris, reprenait-il; le peuple de Paris est bon, mais il est opprimé par des tyrans qui veulent du sang et de la domination!..... »

A ces mots, Drouet, Robespierre jeune, Julien (de Toulouse), Legendre et plusieurs autres se portent à la tribune; ils veulent en arracher Lanjuinais qui s'y cramponne (1). Les cris des citoyens des tribunes ajoutent encore au tumulte. Le président rappelle à l'ordre ceux qui se sont portés à cette violence. « La liberté périra, leur dit-il, si vous continuez à vous conduire comme vous faites. La scène qui vient de se passer est des plus affligeantes!... »

Enfin Lanjuinais peut conclure : il le fait en demandant que toutes les autorités révolutionnaires soient cassées, ainsi que tout ce qu'elles ont fait depuis trois jours; il demande en outre que ceux qui voudraient s'arroger une nouvelle autorité contraire à la loi, soient mis hors la loi.

De toutes parts on réclame la parole pour la députation des *autorités révolutionnaires et constituées du département*, qui attendaient pour présenter les der-

(1) Les ennemis de la Convention se sont plû à citer comme une preuve de la violence brutale que, selon eux, la Montagne exerçait sur cette assemblée, cette menace de Legendre; ils ont même affirmé que Lanjuinais avait été jeté à bas de la tribune par ce député; mais ils se sont bien gardés de dire que l'abbé Maury, dans l'assemblée constituante, avait fait plus que menacer un membre du côté gauche, Larochefoucault, qu'il *l'avait pris par les épaules et l'avait fait pirouetter jusqu'à terre*. C'est que l'abbé Maury était un aristocrate, un homme comme il faut, et que Legendre n'était qu'un patriote, un boucher grossier.

nières mesures de salut public. Quelques membres de la droite s'opposent à cette admission; mais elle est décrétée à une grande majorité.

« Délégués du peuple, dit l'orateur, les citoyens de Paris n'ont point quitté les armes depuis quatre jours; depuis quatre jours ils réclament auprès de leurs mandataires leurs droits indignement violés, et depuis quatre jours ces mandataires se rient de leur calme et de leur inactive passibilité! Le flambeau de la liberté a pâli; les colonnes de l'égalité sont ébranlées; le crime est triomphant, la vertu opprimée : les contre-révolutionnaires lèvent leur tête insolente!..... Qu'ils tremblent! la foudre gronde, elle va les pulvériser!

« Représentans, les crimes des factieux de la Convention vous sont assez connus. Nous venons, *pour la dernière fois*, vous les dénoncer. Décrétez à l'instant qu'ils sont indignes de la confiance publique; mettez-les en état d'arrestation provisoire : nous en répondons tous, sur nos têtes, à leurs départemens.

« Citoyens, le peuple est las de voir ajourner son bonheur! il le laisse encore un instant dans vos mains; sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même. »

Cette pétition, si impérieuse, avait pourtant été applaudie, à chaque phrase, par les tribunes, et même par une grande partie des membres de l'Assemblée. Le président, Mallarmé, était assez embarassé pour la réponse qu'il avait à adresser aux pétitionnaires; il le fit cependant avec courage.

« Les autorités constituées, les bons citoyens mettront sans doute au premier rang de leurs devoirs, dit-il, le respect pour la représentation nationale. S'il y a des traîtres parmi nous, il faut qu'ils soient découverts, jugés et qu'ils tombent sous le glaive de la loi ; mais avant de les punir, il faut prouver leurs crimes..... La Convention examinera votre demande ; elle pèsera la mesure que sa sagesse lui commandera, et fera exécuter avec courage celle qui paraîtra nécessaire. »

Aussitôt il s'éleva dans l'Assemblée de violens débats. Tallien et Billaud-Varennes demandèrent que le rapport de cette pétition fût fait sans désemparer. Un grand nombre de voix proposèrent l'ordre du jour. — « L'ordre du jour est de sauver la patrie! s'écria Legendre. »

Néanmoins, la Convention passa à l'ordre du jour, motivé sur le décret qui donnait trois jours au comité de salut public pour faire son rapport.

Cette décision excita la mauvaise humeur des pétitionnaires ; ils sortirent en proférant des menaces. Un mouvement impétueux se manifesta à l'instant même parmi les spectateurs : les hommes quittaient les tribunes, en criant *aux armes!* On entendait un grand bruit au dehors.

Les députés du Marais, qui jusqu'alors avaient gardé le silence, le rompirent, dans ce moment de danger, pour représenter à l'Assemblée que la détermination qu'elle avait prise était imprudente, et qu'il fallait mettre une fin à la crise qui affligeait la patrie.

« Sauvez le peuple de lui-même, s'écriait Richon! sauvez vos collègues! décrétez leur arrestation provisoire! — Non! non! répondait le côté droit. — Nous partagerons tous le sort de nos collègues, disait, avec émotion, le philantrope Lareveillère. » Mais Richon, que les dangereuses conséquences de l'ajournement effrayaient, ne cessait de s'écrier : « Sauvez le peuple des malheurs dont il est menacé! sauvez la République de sa ruine! l'orage gronde! il menace! prononcez un décret d'arrestation provisoire au nom du salut public, contre les membres de cette Assemblée que les magistrats accusent! ainsi le veulent les circonstances. »

Tel était le tempérament que le centre proposait, par la bouche de Richon. C'était une faiblesse, légalement parlant; car les membres inculpés ne pouvaient être mis en état d'arrestation, s'ils n'étaient pas coupables, et devaient être décrétés d'accusation, s'ils l'étaient. Cependant, cette mesure pouvait satisfaire le peuple, et ramener la tranquillité.

Elle fut combattue par Levasseur (de la Sarthe), qui crut avoir trouvé le moyen de tout concilier, en demandant qu'on fit aux girondins l'application de la loi des suspects. « Il existe une loi, dit-il, portant que tous les citoyens suspects seront mis en état d'arrestation; il existe un droit que vous avez proclamé, c'est que la loi est égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Eh bien! si des membres de la Convention sont reconnus suspects, la loi doit porter sur eux comme sur les plus simples citoyens...»

Levasseur cherchait ensuite à prouver que les membres dénoncés étaient au moins suspects.

En ce moment là, Cambon, qui était allé informer le comité de salut public de l'état dans lequel l'Assemblée se trouvait, retournait pour annoncer que, vu l'état de choses, ce comité avait délibéré les mesures qu'il croyait propres aux circonstances, et que dans une demi-heure il présenterait son projet.

Cette annonce ramena un instant le calme dans la Convention: les tribunes se remplirent de nouveau de spectateurs, avides de connaître les moyens que l'on allait prendre.

Cependant quatre-vingt mille hommes armés entouraient la Convention, et les sections se montraient dans la plus grande impatience d'en finir. Les membres de la droite étaient dans l'anxiété; ceux de la Montagne même, qui désiraient éloigner leurs collègues des affaires publiques, dont ils entravaient la marche, ne voyaient pas sans douleur les efforts de l'insurrection populaire contre le seul corps constitué qui pût sauver la patrie. Dans ce moment critique nul ne demandait la parole; une sorte de stupeur régnait dans l'Assemblée.

Enfin Barrère, rapporteur habituel du comité de salut public, parut à la tribune.

» Je viens obéir, dit-il, au décret par lequel vous avez hier, ordonné à votre comité de salut public de vous faire un rapport sur vingt-deux membres de cette Assemblée. Je commence par vous faire

observer que le court délai que vous avez laissé à votre comité ne lui a pas permis de s'entourer de tous les renseignemens nécessaires pour donner à ce rapport la clarté dont il était susceptible, et il lui a été impossible d'entendre aucun témoin; mais votre décret était précis; il a obéi.

» Pour être impartial dans cette affaire, le comité a dû se placer au milieu des passions et des intérêts; il a dû examiner la position morale et politique de la Convention. Il n'a pas cru devoir adopter la mesure de l'arrestation; il a pensé qu'il devait s'adresser au patriotisme, à la générosité et à l'amour de leur patrie des membres accusés, et leur demander la suspension de leurs pouvoirs, en leur représentant que c'est la seule mesure qui puisse faire cesser les divisions qui affligent la République, et y ramener la paix.

« Ce serait s'aveugler que de voir dans la mesure que je propose une mesure pénale, quand le comité s'est refusé à l'arrestation, précisément parce que cette mesure était pénale, et quand il a pris tous les moyens pour placer les membres dont il s'agit sous la sauve-garde du peuple et de la force armée de Paris. J'ai donc été chargé concluait Barrère, de vous proposer un projet de décret portant invitation aux membres dénoncés de se susprendre volontairement de leurs fonctions pour un temps déterminé. »

Le moyen présenté par le comité de salut public était certainement ce qu'on pouvait indiquer de plus raisonnable, dans les circonstances où l'on se trou-

vait. La plupart de ceux des députés accusés qui étaient à la séance le comprirent, et s'empressèrent d'offrir le sacrifice que le salut de la chose publique demandait d'eux.

Isnard, le plus fougueux d'entre les girondins, fut le premier à se soumettre. « Quand dans la même balance, dit-il, on met un homme et la patrie, je penche toujours pour la patrie, que j'adore et que j'adorerai toujours.... Le comité de salut public vous présente la suspension des membres dénoncés comme la seule mesure qui puisse éviter les grands maux dont nous sommes menacés : eh bien! je me suspends, moi, et je ne veux d'autre sauve-garde que celle du peuple, pour qui je me suis constamment sacrifié! Et qu'on ne dise pas que ce que je fais est une action lâche; je crois avoir fait preuve de courage jusqu'ici, et je pense que ce dernier acte est digne du caractère de représentant du peuple. »

— « Citoyens, ajouta aussitôt Lanthenas; j'ai les mêmes sentimens à vous exprimer qu'Isnard; le même dévouement est dans mon cœur..... Nos passions, nos divisions ont creusé sous nos pas un abîme profond; les vingt-deux membres dénoncés doivent s'y précipiter, si leur sort, quelqu'il soit, peut le combler, et sauver la République! Je me déclare volontairement suspendu de mes fonctions. Si je sentais ma détermination influencée par le mouvement qui nous entoure, reprend Lanthenas, si je doutais de l'effet salutaire de mon sacrifice et de mon dévouement, ne doutez pas que je n'atten-

disse plutôt mille morts au poste honorable où la confiance de mes concitoyens m'a placé! »

Fauchet déclare de même que les sacrifices ne lui coûteront jamais rien pour sauver la patrie; il consent à la suspension de ses pouvoirs, et dévoue sa vie à la République.

Dussaulx offre aussi sa démission.

Toutes ces généreuses déterminations, tous ces nobles sacrifices, sont accueillis par les applaudissemens des spectateurs, qui se félicitent de ne pas être obligés d'expulser de force les membres qui entravaient la marche de la Convention.

Mais Lanjuinais, prenant le plus imprudent entêtement pour du courage, croit devoir se jeter au travers du projet du comité.

« N'attendez de moi, s'écrie-t-il, ni suspension, ni démission.... »

A ces mots, il se manifeste une improbation presque générale; Lanjuinais est interrompu par les rumeurs des tribunes et de l'Assemblée, qui voient avec peine l'obstination et l'aveuglement de ce girondin. L'orateur arrête ses regards sur ceux qui l'ont interrompu, et leur dit: « Sachez qu'une victime ornée de fleurs, et qu'on traîne à l'autel, n'est pas insultée par le prêtre qui l'immole!.... »

Puis reprenant sa protestation, il ajoute : « On parle du sacrifice de mes pouvoirs! Quel abus de mots! Les sacrifices doivent être libres, et vous ne l'êtes pas! La Convention est assiégée; des canons sont braqués contre ce palais; on ne peut sortir; les

fusils sont chargés : je vous déclare donc que je ne puis émettre aucune opinion en ce moment, et je me tais. »

Barbaroux, dont le bouillant courage n'avait pu s'astreindre à rester caché, et qui s'était échappé du milieu de ses amis, pour aller braver ses ennemis de sa présence et de sa parole; Barbaroux, dont l'âme toute républicaine, toute ardente du patriotisme le plus pur, ne pouvait concevoir qu'il pût être soupçonné de manœuvres contre-révolutionnaires; Barbaroux, dont la tête s'exaltait trop facilement peut-être, renchérit encore sur l'énergique déclaration de Lanjuinais.

« Si mon sang était nécessaire à l'affermissement de la liberté, dit-il, je demanderais qu'il fut versé; si le sacrifice de mon honneur était nécessaire à la même cause, je dirais : enlevez-moi mon honneur; la postérité me jugera ! Enfin, si la Convention croit la suspension de mes pouvoirs nécessaires, j'obéirai à son décret. Mais comment de moi-même déposer des pouvoirs dont j'ai été investi par le peuple ! Comment puis-je croire que je suis suspect, quand je reçois de mon département, et de trente autres, et de plus de cent sociétés patriotiques, des témoignages de confiance, des témoignages consolateurs de l'amertume dont je suis abreuvé chaque jour ici! Non, n'attendez de moi aucune démission ! J'ai juré de mourir à mon poste; je tiendrai mon serment ! »

Dès lors la scène changea : le peuple reprit sa mauvaise humeur; et les chefs de la Montagne jugè-

rent qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'apaiser l'orage prêt à éclater, et de mettre fin à cette longue crise, qu'en enlevant le décret d'accusation.

Marat parla contre la mesure proposée par le comité; il dit qu'elle donnait à des accusés de conspiration les honneurs du dévouement. « Il faut être pur, s'écria-t-il, pour offrir des sacrifices à la patrie! C'est à moi, vrai martyr de la liberté, à me dévouer! J'offre donc ma suspension, du moment où vous aurez ordonné la détention des contre-révolutionnaires, en ajoutant à la liste Fermont et Valazé, qui n'y sont pas, et rayant Ducos, Lanthenas et Dussaulx, qui n'y doivent pas être. »

Billaud-Varennes parla dans le même sens. « Pour être juste, dit-il, il ne faut pas excéder ses pouvoirs; or la Convention n'a pas le droit de provoquer la suspension d'aucun de ses membres. S'ils sont coupables, il faut les renvoyer devant les tribunaux; s'ils sont innocens, il faut se taire sur des mesures toujours dangereuses à provoquer. Je demande donc la question préalable sur le projet de décret proposé par Barrère, et le décret d'accusation, par appel nominal motivé, contre les trente membres dont il s'agit. »

En ce moment, un grand mouvement se fait entendre aux portes de la salle : Lacroix se précipite à la tribune : il raconte qu'il a voulu sortir et que des hommes armés lui ont refusé le passage. Il se plaint de ces attentats contre la liberté des représentans du peuple. « Nous avons juré de vivre libres ou

de mourir, s'écrie-t-il; il faut savoir mourir, mais il faut mourir libres! »

D'autres députés font les mêmes déclarations que Lacroix : on leur avait fermé le passage. Deux soldats avaient tenté d'arrêter Duperret. On dénonce la consigne donnée de ne laisser sortir de la salle aucun député. En effet, la plupart des membres du côté droit avaient vainement essayé de s'éloigner, et tous avaient été forcés de rentrer. Gorsas seul était parvenu à s'échapper, et était allé engager les Girondins, rentrés chez Meilhan, à ne pas se rendre à l'Assemblée, et à se cacher où ils pourrraient.

La Montagne témoigna autant de colère que le côté droit des attentats commis contre la liberté des représentans. Grégoire dit que les auteurs de cette consigne, ainsi que ceux qui l'avaient exécutée, devaient être punis rigoureusement. Il demanda que la Convention appelât à la barre le commandant de la force armée, pour savoir de lui qui avait donné l'ordre dont on se plaignait, et proposa de faire punir le coupable du supplice des tyrans.

La Convention décréta aussitôt que le chef de la force armée se présenterait à la barre, et que les deux soldats qui avaient voulu arrêter Duperret, seraient arrêtés eux-mêmes.

Barrère parla contre l'oppression et l'avilissement de la Convention avec plus d'énergie qu'il n'en avait encore montré. « Ce n'est point à des esclaves, dit-il, à faire des lois : la France désavouerait celles qui seraient émanées d'une assemblée asservie! Comment

vos lois seraient-elles respectées, si vous ne les faisiez qu'entourés de baïonnettes?....... Représentans du peuple, ordonnez votre liberté! Suspendez votre séance! Faites baisser devant vous les baïonnettes qui vous entourent! Il faut que la tête de l'audacieux qui oserait attenter à la liberté des représentans du peuple tombe, afin d'apprendre, par cet exemple terrible à ceux qui voudraient l'imiter, qu'il faut que tout fléchisse devant la volonté nationale!..... »

Cependant la séance se prolongeait, et aucune mesure n'était prise, et aucune motion n'était faite pour tirer la Convention de l'embarras dans lequel elle était plongée depuis le matin. Hors cinq à six hommes d'action, parmi lesquels ne se trouvait aucun ami de Danton, la Montagne partageait la consternation du côté droit. Le président, Mallarmé, avait de lassitude, quitté le fauteuil, et Hérault de Séchelles présidait silencieusement sur une Assemblée muette.

Ce calme fallacieux fut enfin rompu par l'arrivée à la barre de plusieurs chefs de légion, qui déclarèrent qu'aucun d'eux n'avait donné la consigne qui faisait l'objet des débats : le coupable resta inconnu.

Toutefois Lacroix demanda qu'il fût ordonné à la force armée de s'éloigner du lieu des séances : « quoiqu'elle ne soit ici que pour protéger, dit-il, elle ne doit pas entrer dans cette enceinte. »

La Convention ayant décrété cette proposition, la force armée obéit aussitôt, et elle s'éloigna.

Alors Barrère renouvela la motion qu'il avait déjà

faite. « Prouvons que nous sommes libres, dit-il; que la Convention se rende en corps au milieu du peuple et de la force armée qui l'entourent, pour s'assurer que ses membres n'ont rien à craindre d'eux, et témoigner ainsi sa confiance dans la loyauté des Parisiens! »

A l'instant même la Convention tout entière se leva, au milieu des applaudissemens unanimes, et se mit en marche, le président à sa tête. Elle parcourut dans le plus grand ordre le jardin du palais national et la place du Carrousel, garnis d'un peuple immense et d'une force armée imposante qui formait la haie. Partout le peuple et les citoyens armés reçurent la Convention avec des démonstrations de bienveillance et de respect; partout on criait *vive la République! vive la Convention!* Mais de toutes parts aussi on lui criait : *Sauvez le peuple! à bas les vingt-deux!* Quelques membres eurent même à entendre des propos inconsidérés tenus contre eux; mais cela se conçoit dans un moment d'irritation, et au milieu de toute espèce de gens. On raconte aussi que le président, Hérault de Séchelles, étant arrivé devant les canonniers avec lesquels se trouvait Henriot, celui-ci avait répondu à l'ordre d'ouvrir le passage : « Vous ne sortirez pas que vous n'ayez livré les vingt-deux. »

Quoiqu'il en soit, la Convention se promena lentement tout autour et dans les environs du lieu de ses séances, sans avoir rencontré aucun obstacle réel; elle put se croire en liberté, du moins en apparence.

Rentrée dans la salle, nul ne songeait plus à contester le décret d'arrestation : l'aspect formidable de cette multitude, les vœux qu'elle faisait entendre, avaient décidé le Marais. Néanmoins Couthon prit la parole.

« Tous les membres de la convention, dit-il, doivent être maintenant rassurés sur leur liberté. Vous avez marché vers le peuple; partout vous l'avez trouvé bon, généreux, et incapable d'attenter à la sûreté de ses mandataires, mais indigné contre les conspirateurs qui veulent l'asservir. Maintenant donc que vous reconnaissez que vous êtes libres dans vos délibérations, je demande, non pas quant à présent un décret d'accusation contre les vingt-deux membres dénoncés, mais que la Convention décrète qu'ils seront mis en état d'arrestation chez eux, ainsi que les membres du comité des *douze*, et les ministres Clavière et Lebrun. »

Cette motion, applaudie par une grande partie de l'Assemblée et par les tribunes, allait être mise aux voix, quand Legendre fit observer qu'il serait injuste de comprendre dans ce décret ceux qui s'étaient opposés aux mandats d'arrêt lancés par la commission des *douze*; en conséquence, il demanda qu'on exceptât Boyer-Fonfrède et Saint-Martin.

Marat renouvela sa proposition d'excepter aussi Dussaulx, Ducos et Lanthenas, et d'y joindre Valazé.

Couthon dit que la suspension offerte volontairement par Isnard et Fauchet mériterait des égards,

et opina pour qu'au lieu d'être mis en état d'arrestation, ils fussent seulement consignés dans Paris.

Tous ces amendemens ayant été adoptés, le décret contre les girondins fut rendu, par appel nominal, dans les termes suivans :

« La Convention Nationale décrète que les députés, ses membres, dont les noms suivent, seront mis en état d'arrestation chez eux, et qu'ils y seront sous la sauve-garde du peuple français et de la Convention Nationale, ainsi que de la loyauté des citoyens de Paris :

« Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet (du Loiret), Dufriche-Valazé.

« Les membres de la commission des *douze*, à l'exception de ceux d'entre eux qui ont été dans cette commission d'un avis contraire aux mandats d'arrêt lancés par elle; les noms des premiers sont :

« Kervelegan, Gardien, Rabaut-Saint-Etienne, Boileau, Bertrand, Lahosdinière, Vigée, Mollevault, Henri-Larivière, Gommaire, Bergoing.

» Les deux membres exceptés sont : Boyer-Fonfrède, Saint-Martin-Valogne.

« Sont également décrétés d'arrestation : Clavière, ministre des contributions publiques; et Lebrun, ministre des affaires étrangères. »

Aussitôt que ce décret fut prononcé, un grand nombre de députés coururent au bureau et y signè-

rent diverses déclarations, afin qu'il constatât qu'ils n'avaient pris aucune part à la délibération.

A peine la décision avait-elle été rendue, que le public des tribunes s'était répandu autour de la Convention, et de là dans Paris pour y faire connaître le résultat de la séance. Le peuple entier en manifesta la plus grande joie; et la commune se hâta d'aller remercier la Convention d'une mesure qui, disait-elle, assurerait le salut de la République. « Nous venons, ajoutait la commune dans son adresse, vous offrir de nous constituer en otages en nombre égal à celui des députés dont vous venez d'ordonner l'arrestation, pour répondre à leurs départemens de leur sûreté. »

Mais Barbaroux s'empressa de déclarer que, comme il n'avait pas eu besoin de baïonnettes pour manifester ses courageuses opinions, il n'avait pas non plus besoin d'otages pour garantir sa vie. « Mes otages, dit-il noblement, sont la pureté de ma conscience et la loyauté du peuple de Paris. »

— « Et moi je demande des otages, dit Lanjuinais, non pour moi, depuis long-temps j'ai fait le sacrifice de ma vie; mais pour empêcher la guerre civile d'éclater, et pour maintenir l'unité de la République. »

La Convention ordonna l'impression de l'adresse de la commune. Ce fut le dernier acte de la longue et triste séance du 2 juin : ses membres se séparèrent, à dix heures du soir, l'âme navrée de ces douloureux débats; et les montagnards, qu'on n'a pas craint

de peindre comme des hommes féroces, avides de sang, ne furent pas ceux qui virent avec moins de tristesse, les déplorables résultats de la lutte dans laquelle ils avaient été forcément lancés. Ce n'étaient pas eux qui avaient engagé une guerre qui ne pouvait se terminer que par l'anéantissement de l'un des deux partis; ce n'étaient pas eux qui l'avaient journellement alimentée. Placés malgré eux sur la brèche, les députés qui siégeaient à la Montagne, s'étaient enfin trouvés dans la nécessité d'attaquer, de terrasser leurs ennemis; et pour arriver à ce fatal résultat, ils n'eurent besoin que de laisser faire le peuple.

Plaignons les girondins, car ils étaient presque tous républicains; plaignons-les, mais ne condamnons pas ceux qu'ils avaient placés dans le cas d'une légitime défense; plaignons-les, mais avouons que leurs malheurs furent le résultat d'une fatalité qu'eux seuls avaient rendue inévitable.

La crise qui précipita les girondins dans les fers, termine une des principales époques du règne de la Convention. J'en ai tracé le tableau aussi complétement qu'il m'a été possible, parce qu'il va servir d'introduction à la plus terrible comme à la plus grande des périodes de ce règne, aussi célèbre par ses belles conceptions et ses gigantesques combats, que par son inflexible sévérité et par ses excès.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TROISIÈME VOLUME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



DISCOURS DE ROBESPIERRE.

(Voir page 241.)

Une faction puissante conspire avec les tyrans de l'Europe pour nous donner un roi avec une espèce de constitution aristocratique : elle espère nous amener à cette transaction honteuse par la force des armes étrangères et par les troubles du dedans. Ce système convient au gouvernement Anglais; il convient à Pitt, l'âme de toute cette ligue; il convient à tous les ambitieux; il plaît à tous les aristocrates bourgeois, qui ont horreur de l'égalité; à qui on fait peur pour leurs propriétés; il plaît aux nobles, trop heureux de retrouver dans la représentation aristocratique et dans la cour d'un nouveau roi, les distinctions orgueilleuses qui leur échappaient. La Répu-

blique ne convient qu'au peuple, aux hommes de toutes les conditions qui ont une âme pure et élevée, aux philosophes amis de l'humanité, aux *sans-culottes*, qui se sont, en France, parés avec fièrté de ce titre, dont Lafayette et l'ancienne cour voulaient les flétrir, comme les républicains de Hollande s'emparèrent de celui de *gueux* que le duc d'Albe leur avait donné.

Le système aristocratique dont je parle, était celui de Lafayette et de tous ses pareils, connus sous le nom de *feuillans* et de *modérés;* il a été continué par ceux qui ont succédé à sa puissance : quelques personnages ont changé, mais le but est semblable; les moyens sont les mêmes avec cette différence que les continuateurs ont augmenté leur ressources et accru le nombre de leurs partisans.

Tous les ambitieux qui ont paru jusqu'ici sur le théâtre de la Révolution, ont eu cela de commun, qu'ils ont défendu les droits du peuple aussi long-temps qu'ils ont cru en avoir besoin. Tous l'ont regardé comme un stupide troupeau destiné à être conduit par le plus habile ou par le plus fort; tous ont regardé les assemblées représentatives comme des corps composés d'hommes ou stupides ou crédules, qu'il fallait corrompre ou tromper pour les faire servir à leurs projets criminels; tous se sont servis des sociétés populaires contre la Cour, et dès le moment où ils eurent fait leur pacte avec elle, ou qu'ils l'eurent remplacée, ils ont travaillé à les détruire; tous ont successivement combattu pour ou contre les jacobins, selon les circonstances.

Comme leurs devanciers, les dominateurs actuels ont caché leur ambition sous le masque de la modération et de l'amour de l'ordre : comme leurs devanciers, ils ont cherché à décréditer les principes de la liberté.

Pour mieux y réussir, ils ont même cherché à en faire quelquefois de ridicules applications : ils ont appelé tous les amis de la patrie, des agitateurs, des anarchistes; quelquefois même ils en ont suscité de véritables pour réaliser cette calomnie. Ils

se sont montrés habiles dans l'art de couvrir leurs forfaits, en les imputant au peuple : ils ont de bonne heure épouvanté les citoyens du fantôme d'une loi agraire, ils ont séparé les intérêts des riches de ceux des pauvres; ils se sont présentés aux premiers comme leurs protecteurs contre les sans-culottes; ils ont attiré à leur parti tous les ennemis de l'égalité. Maîtres du gouvernement et de toutes les places, dominant dans les tribunaux et dans les corps administratifs, dépositaires du trésor public, ils ont employé toute leur puissance à arrêter les progrès de l'esprit public, à réveiller le royalisme, et à ressusciter l'aristocratie; ils ont opprimé les patriotes énergiques, protégé les modérés hypocrites; ils ont corrompu successivement les défenseurs du peuple, attaché à leur cause ceux qui montraient quelque talent, et persécuté ceux qu'ils ne pouvaient séduire. Comment la République pouvait-elle exister, quand toute la puissance publique s'épuisait pour décourager la vertu et pour récompenser l'incivisme et la perfidie?

La faction dominante aujourd'hui était formée long-temps avant la Convention Nationale. A la fin de juillet dernier, ils négociaient avec la Cour pour obtenir le rappel des ministres qu'ils avaient fait nommer au mois de janvier précédent; l'une des conditions du traité était la nomination d'un gouverneur au prince royal : il n'est pas nécessaire de dire que le choix devait tomber sur l'un d'entre eux. A la même époque ils s'opposaient de tout leur pouvoir à la déchéance de Louis, demandée par le peuple et par les fédérés : ils firent décréter un message et des représentations au roi. Ils n'ont rien négligé pour empêcher la révolution du 10 août; dès le lendemain ils travaillèrent efficacement à en arrêter le cours. Le jour même du 10, ils firent tout ce qui était en eux pour que le ci-devant roi ne fût pas renfermé au temple; ils tâchèrent de nous rattacher à la royauté, en faisant décréter par l'Assemblée Législative qu'il serait nommé un gouverneur au prince royal. A ces faits, consignés dans les actes publics, et dans l'histoire de notre Révolution, vous reconnaissez déjà les Brissot, les Gua-

det, les Vergniaud, les Gensonné et d'autres agens hypocrites de la même coalition.

En même temps, ils n'oublièrent rien pour déshonorer la Révolution qui venait d'enfanter la République : dès le lendemain du 10 août, ils calomniaient le conseil de la commune, qui, dans la nuit précédente, venait de se dévouer pour la liberté, en même temps qu'ils entravaient toutes ses opérations par leurs intrigues et par les décrets qu'ils dictaient à l'Assemblée Législative.

Eux seuls recueillirent les fruits de la victoire du peuple ; ils s'en attribuèrent tout l'honneur : leur premier soin, après l'acte conservatoire du prince royal et de la royauté, fut de rappeler au ministère leurs créatures, Servan, Clavière et Roland ; ils s'appliquèrent surtout à s'emparer de l'opinion publique : ils avaient eu soin de faire remettre à Roland des sommes énormes pour la façonner à leur gré. Auteurs ou payeurs des journaux les plus répandus, ils ne cessèrent de tromper la France et l'Europe sur la Révolution qui venait de renverser le trône, ils dénoncèrent chaque jour le peuple de Paris et tous les citoyens généreux qui y avaient le plus puissamment concouru.

Il fallait détruire ce vaste foyer de républicanisme et de lumières publiques. Ils s'accordèrent tous à peindre cette immortelle cité comme le séjour du crime et le théâtre du carnage, et à travestir en assassins ou en brigands les citoyens et les représentans dont ils redoutaient l'énergie. Ils cherchèrent à armer contre Paris la défiance et la jalousie des autres parties de la République ; et cependant les Prussiens se préparaient à envahir notre territoire : c'était l'époque du mois de septembre 1792. Les dominateurs étaient membres du comité diplomatique, du comité de défense générale ; ils dirigeaient le ministère ; ils avaient eu d'étroites relations avec la Cour, et ils laissaient ignorer à la France entière, au Corps-Législatif même, les dangers qui nous menaçaient. Les ennemis s'étaient rendus maîtres de Longvy, de Verdun ; ils s'avançaient vers

Paris, et les dominateurs avaient gardé le silence; ils ne s'occupaient que d'afficher, que d'écrire contre Paris. Notre armée était faible, divisée, mal approvisionnée; et si Paris ne s'était pas levé tout à coup; si, à son exemple, la France ne s'était pas ébranlée, Brunswick pénétrait sans résistance jusqu'au cœur de l'État. Mais ce n'est pas tout : la faction voulait livrer Paris et la France; elle voulait fuir avec l'Assemblée Législative, avec le trésor public, avec le conseil exécutif, avec le roi prisonnier et sa famille. Les ministres qu'ils avaient nommés, Roland, Servan, Clavière, Lebrun, parlaient de ce projet aux députés : il fut proposé dans le conseil, et il était adopté si le ministre de la justice (Danton) n'en eût empêché l'exécution en menaçant ses collègues de les dénoncer au peuple, et si Paris ne l'eût fait avorter en se levant pour écraser les ennemis de la France. Ce projet de fuite est connu des membres de l'Assemblée Législative et de plusieurs citoyens; il a été dénoncé à la Convention Nationale, et Roland lui-même a été forcé d'en convenir.

La Convention Nationale était convoquée.

La majorité était pure; mais un grand nombre de représentans, trompés d'avance par les papiers imposteurs dont la faction disposait, apportèrent à Paris des préventions sinistres qui devaient causer bien des maux; et d'ailleurs ce fut toujours le sort des hommes qui ont des lumières sans probité, ou de la probité sans lumières, d'être les complices ou les jouets de l'intrigue.

Le décret qui déclare la royauté abolie, proposé à la fin de la première séance par un des députés de Paris calomniés, fut rendu avec enthousiasme. Si le lendemain on eût agité l'affaire du tyran, il eût été condamné; et si la Convention, libre de leur dangereuse influence, s'était ensuite occupée du bonheur public, la liberté et la paix seraient maintenant affermies; mais les intrigans, qui n'avaient pu s'opposer à la proclamation de la République, s'appliquèrent à l'étouffer dès sa naissance. En possession des comités les plus importans de l'As-

semblée Législative, qu'ils firent conserver provisoirement, ils composèrent bientôt les nouveaux à leur gré; ils s'emparèrent du bureau, du fauteuil, et même de la tribune. Ils tenaient toujours dans leurs mains le ministère et le sort de la nation. Ils occupèrent sans cesse la Convention Nationale de dénonciations contre la municipalité de Paris, contre le peuple de Paris, contre la majorité des députés de Paris, ils inventèrent, ils répétèrent cette ridicule fable de la dictature, qu'ils imputaient à un citoyen, sans pouvoirs comme sans ambition, pour faire oublier et l'affreuse oligarchie qu'ils exerçaient eux-mêmes, et le sujet de la tyrannie nouvelle qu'ils voulaient ressusciter. Par là, ils cherchaient encore à dégoûter le peuple français de la République naissante, à arrêter les progrès de notre Révolution dans les contrées voisines, en leur présentant la chute du trône comme l'ouvrage d'une ambition criminelle, et le changement de gouvernement comme un changement de maître.

De là ces éternelles déclamations contre la justice révolutionnaire qui immola les Montmorin, les Delessart, et d'autres conspirateurs, au moment où le peuple et les fédérés s'ébranlaient pour repousser les Prussiens. Dès ce moment, ils ne cessèrent de remplir les âmes des députés de défiance, de jalousie, de haine et de terreur, et de faire entendre, dans le sanctuaire de la liberté, les clameurs des plus vils préjugés, et les rugissemens des plus furieuses passions, dès-lors ils ne cessèrent de souffler le feu de la guerre civile, et dans la Convention même, et dans les départemens, soit par leurs journaux, soit par leurs harangues à la tribune, soit par leur correspondance.

Ils étaient venus à bout de reculer par-là, pendant quatre mois, le procès du tyran. Quelles chicanes! quelles entraves! quelles manœuvres employées durant la discussion de cette affaire! Qui peut calculer, sans frémir, les moyens employés par Roland, les sommes prodiguées par le ministère pour dépraver l'esprit public, pour apitoyer le peuple sur le sort du

dernier roi? Avec quelle lâche cruauté les avocats du tyran appelaient des corps armés contre Paris et contre les députés patriotes, dénoncés par eux comme des assassins et comme des traîtres! Avec quel mépris des lois, des corps administratifs, dignes de ces députés, les levaient de leur autorité privée, aux dépens du trésor public! Avec quelle perfide audace cette même faction protégeait de toutes parts la rentrée des émigrés et le rassemblement de tous les assassins et de tous les scélérats de l'Europe à Paris! Avec quel odieux machiavélisme on employait tous les moyens de troubler la tranquillité de cette ville, et de commencer la guerre civile, sans même dédaigner de faire ordonner, par un décret, la représentation d'une pièce aristocratique (*l'Ami des lois*), qui avait déjà fait couler le sang, et que la sagesse des magistrats du peuple avait interdite.

A quoi a tenu le salut de la patrie et la punition du tyran? Au courage invincible des patriotes, à l'énergie calme du peuple, éclairé sur ses véritables intérêts, et surtout à la réunion imprévue des fédérés. S'ils avaient conservé les fatales préventions que leur avaient inspirées ceux qui les avaient appelés, si le bandeau était resté deux jours de plus sur leurs yeux, c'en était fait de la liberté. Le tyran était absous, les patriotes égorgés, le fer même des défenseurs de la patrie égarés se serait combiné avec celui des assassins royaux. Paris était en proie à toutes les horreurs, et la Convention Nationale, escortée des satellites qu'ils avaient rassemblés, fuyait au milieu de la confusion et de la consternation universelles.

Mais, ô force toute puissante de la vérité et de la vertu! Ces généreux citoyens ont abjuré leurs erreurs; ils ont reconnu, avec une sainte indignation, les trames perfides de ceux qui les avaient trompés; ils les ont voués au mépris public; ils ont serré dans leurs bras les Parisiens calomniés; réunis tous aux jacobins, ils ont juré avec le peuple une haine éternelle aux tyrans et un dévouement sans bornes à la liberté : ils ont cimenté cette sainte alliance sur la place du Carrousel par des

fêtes civiques, où assistèrent tous les magistrats de cette grande cité, avec un peuple généreux que l'enthousiasme du patriotisme élevait au-dessus de lui-même. Quel spectacle! comme il console des crimes de la perfidie et des crimes de l'ambition! Ce grand événement fit pencher la balance dans la Convention Nationale en faveur des défenseurs de la liberté; il déconcerta les intrigans et enchaîna les factieux. Lepelletier seul fut la victime de son courage à défendre la cause de la liberté, quoique plusieurs patriotes aient été poursuivis par des assassins : heureux martyr de la liberté, tu ne verras pas les maux que nos ennemis communs ont préparés à la patrie.

Au reste, quelques efforts qu'ils aient fait pour sauver Louis XVI, je ne crois pas que ce soit lui qu'ils voulussent placer sur le trône; mais il fallait lui conserver la vie, pour sauver l'honneur de la royauté qu'on voulait rétablir, pour remplir un des articles du traité fait avec Londres, et la promesse donnée à Pitt, comme on le prouve par les discours de ce ministre au parlement d'Angleterre. Il fallait surtout allumer la guerre civile par l'appel au peuple, afin que les ennemis, qui devaient bientôt nous attaquer, nous trouvassent occupés à nous battre pour la querelle du roi détrôné.

La punition éclatante de ce tyran, la seule victoire que les républicains aient remportée à la Convention Nationale, n'a fait que reculer le moment où la conspiration devait éclater; les députés patriotes, désunis, isolés, sans politique et sans plan, se sont rendormis dans une fausse sécurité, et les ennemis de la patrie ont continué de veiller pour la perdre.

Déjà ils recueillent les fruits des semences de guerre civile qu'ils ont jetées depuis si long-temps, et la ligue des traîtres de l'intérieur avec les tyrans du dehors se déclare.

On se rappellera ici que ce sont les chefs de cette faction qui, en 1791, prêtèrent à la Cour le secours de leur fausse popularité, pour engager la nation dans cette guerre provoquée par la perfidie, déclarée par l'intrigue et conduite par la trahison. Je leur disais alors aux jacobins où ils venaient prêcher

leur funeste croisade, où Dumouriez lui-même, coiffé d'un bonnet rouge, venait étaler tout le charlatanisme dont il est doué : avant de déclarer la guerre aux étrangers, détruisez les ennemis du dedans, punissez les attentats d'une Cour parjure qui cherche elle-même à armer l'Europe contre vous ; changez les états-majors qu'elle a composés de ses complices et de ses satellites ; destituez les généraux perfides qu'elle a nommés, et surtout Lafayette, déjà souillé tant de fois du sang du peuple ; forcez le gouvernement à armer les défenseurs de la patrie, qui demandent en vain des armes depuis deux ans ; fortifiez et approvisionnez nos places frontières, qui sont dans un dénuement absolu ; faites triompher la liberté au dedans, et nul ennemi n'osera vous attaquer : c'est par les progrès de la philosophie et par le spectacle du bonheur de la France, que vous étendrez l'empire de notre Révolution et non par la force des armes et par les calamités de la guerre ; en vous portant agresseurs, vous irritez les peuples étrangers contre vous, vous favorisez les vues des despotes et celles de la Cour, qui a besoin de faire déclarer la guerre par les représentans de la nation, pour échapper à la défiance et à la colère du peuple.

Les chefs de la faction répondaient par des lieux communs, pour allumer l'enthousiasme des ignorans; ils nous montraient l'Europe entière volant au-devant de la constitution française, les armées des despotes se débandant partout pour accourir sous ses drapeaux, et l'étendart tricolore flottant sur les palais des électeurs, des rois, des papes et des empereurs. Ils excusaient la Cour, ils louaient les ministres et surtout Narbonne, ils prétendaient que quiconque chercherait à inspirer la défiance contre les ministres, contre Lafayette et contre les généraux, était un désorganisateur, un factieux qui compromettait la sûreté de l'État.

En dépit de toutes leurs intrigues, les jacobins résistèrent constamment à la proposition qu'ils leur firent de prononcer leur opinion en faveur de la guerre; mais tel était le prix qu'ils attachaient à consacrer les projets de la Cour par la sanc-

tion des sociétés populaires, quç le comité de correspondance de cette société, composé de leurs émissaires, osa envoyer à son insu une lettre-circulaire à toutes les sociétés affiliées, pour leur annoncer que le vœu des jacobins était pour la guerre; ils portèrent même l'impudence jusqu'à dire que ceux qui avaient combattu ou embrassé l'opinion contraire l'avaient solennellement abjurée. Ce fut par ces manœuvres que l'on détermina les patriotes, même de l'Assemblée Législative, à voter comme le côté droit et comme la Cour.

Le prix de ces intrigues fut l'élévation de la faction au ministère, dans la personne de Clavière, Roland, Servan et Dumouriez. Nos prédictions ne tardèrent pas à s'accomplir. La première campagne fut marquée par des trahisons et par des revers qui ne furent, pour la Cour et pour Lafayette, que de nouveaux prétextes pour demander des lois de sang contre les plus zélés défenseurs de la patrie, et un pouvoir absolu qui leur fut accordé sur la motion des chefs de la faction, et particulièrement des Guadet, des Gensonné. Dès ce temps-là, tous ceux qui osaient soupçonner les généraux et la Cour furent dénoncés comme des agitateurs et des factieux : on se rappellera avec quel zèle les mêmes hommes défendaient, divinisaient le ministre Narbonne, avec quelle insolence ils outrageaint l'armée et les patriotes!

Bientôt tous nos généraux nous trahirent à l'envi. Une invasion dans la Belgique ne produisit d'autre effet que de livrer ensuite nos alliés à la vengeance de leurs tyrans, et d'irriter les étrangers contre nous, par l'infâme attentat du traître Jarri, qui n'a pas même été puni. Nos places fortes étaient dégarnies, notre armée divisée par les intrigues des états-majors et presque nulle, tous les chefs s'efforçaient à l'envi de la royaliser; la ligne des tyrans étrangers se fortifiait; l'époque du mois d'août ou de septembre était destinée pour leur invasion, combinée avec la conspiration de la Cour des Tuileries contre Paris et contre la liberté : c'en était fait de l'une et de l'autre, sans la victoire remportée par le peuple et les fédérés, le 10

août 1792; et lorsqu'au moment du commencement du mois de septembre suivant, Brunswick, encouragé sans doute par la faction, osa envahir le territoire français, vous avez vu qu'ils ne songeaient qu'à abandonner et qu'à perdre Paris.

Mais, en dépit de tous les factieux hypocrites qui s'opposaient à cette insurrection nécessaire, Paris se sauva lui-même : Dumouriez était à la tête de l'armée. Auparavant, Brissot avait écrit de lui qu'après Bonne-Carrère, Dumouriez était le plus vil des hommes. Dumouriez avait répondu par écrit que Brissot était le plus grand des fripons, sans aucune réserve; il avait affiché que la cause du courroux, que la faction affectait contre lui, était le refus qu'il avait fait de partager avec elle les six millions qu'elle lui avait fait accorder pour des dépenses secrètes, dans le temps de son ministère et de leur amitié. Ils annoncèrent des dénonciations réciproques qui n'eurent point lieu. C'est encore un problème à quel point cette brouillerie était sérieuse; mais, ce qui est certain, c'est qu'au moment où il prit le commandement de l'armée de Châlons, il était très bien avec la faction, et même avec Brissot, qui le pria d'employer Miranda dans une commission importante, s'il faut en croire ce que Brissot a dit lui-même au comité de défense générale. J'ignore ce qu'aurait fait Dumouriez, si Paris et les autres départemens ne s'étaient levés en septembre pour écrâser les ennemis intérieurs et extérieurs; mais ce qui est certain, c'est que ce mouvement général de la nation n'était pas favorable au roi de Prusse pour pénétrer dans le cœur de la France; Dumouriez l'éconduisit avec beaucoup de politesse, pendant une longue retraite, assez paisible en dépit de nos soldats, dont on enchaînait constamment l'impétuosité, et qui mordaient leur sabre en frémissant de voir que leur proie leur échappait. L'armée prussienne, ravagée par la maladie et par la disette, a été sauvée : elle a été ravitaillée, traitée avec une générosité qui contraste avec les cruautés dont nos braves défenseurs ont été les victimes. Dumouriez a parlementé, a traité avec le roi de Prusse, dans le moment où la France et

Gueldre; mais tandis qu'on ne nous parlait que de succès et de prodiges, tout était disposé pour nous enlever en un moment la Belgique. Steingel et Miranda, le premier aristocrate allemand, l'autre aventurier espagnol, chassé du Pérou, ensuite employé par Pitt, et donné par l'Angleterre à la France, par l'entremise de Brissot et de Pétion, enfin adopté particulièrement par Dumouriez, nous trahissaient en même-temps à Aix-la-Chapelle et à Maëstricht. Une partie de l'armée, exposée dans un poste désavantageux, appelée improprement avant-garde, puisqu'elle n'avait rien derrière elle, disséminée sur un si grand espace de terrain qu'en cas d'attaque les corps qui la composaient ne pouvaient se rallier ni se soutenir, est livrée à une armée ennemie dont notre général avait l'air de ne pas soupçonner l'existence : il avait repoussé tous les avis qu'on lui avait donnés de son approche. Les corps les plus distingués par leur patriotisme sont les plus spécialement trahis et égorgés par les ennemis; le reste est obligé de fuir. En même-temps le siège de Maëstricht, entrepris sans aucun moyen, avec des boulets qui n'étaient pas de calibre, dirigé par une perfidie profonde pour se défaire de nos plus braves défenseurs, en les exposant sans défense à l'artillerie supérieure de nos ennemis, le siège de Maëstricht est levé avec précipitation; nos conquêtes sont abandonnées; les braves Liégeois, nos fidèles alliés, devenus nos frères, sont remis sous la hache des tyrans, pour expier encore une fois leur généreux attachement à la cause de la France et de la liberté.

Dumouriez laisse son armée dans la Gueldre, et se rend dans la Belgique pour se mettre à la tête de celle qui a été trahie. Va-t-il se plaindre d'avoir été lui-même trahi par les généraux? Va-t-il les dénoncer à la Convention? Non, il jette un voile sur la trahison, parle seulement de quelque imprudence de la part du général de l'avant-garde, montre la plus grande confiance dans l'armée, et promet de la conduire à la victoire. Il donne une bataille; elle est perdue : cependant le centre et l'aile droite, suivant lui, ont eu l'avantage; mais l'aile

gauche a plié. Or, l'aile gauche était commandée précisément par ce même Miranda qui avait trahi à Maëstricht. La suite de ce nouvel échec est la perte de la Belgique. Alors Dumouriez se découvre tout entier ; il se déclare ouvertement pour les généraux perfides ; il se plaint du décret qui mande à la barre Steingel et Lanoue ; il fait le plus pompeux éloge de ce dernier, convaincu d'avoir conspiré en faveur du tyran avant la Révolution du mois d'août ; il veut que la Convention imite le sénat romain, et qu'elle remercie les traîtres de n'avoir pas désespéré de la patrie ; il menace de l'abandonner si l'on contrarie aucune de ses vues ; il loue le civisme de Miranda et de tous les autres généraux et officiers sans distinction ; il impute tous nos revers aux soldats ; il oublie que lui-même les avait attribués au moins à la négligence de celui qui commandait à Aix-la-Chapelle ; il oublie qu'il avait vanté lui-même le courage et la conduite de l'armée, et surtout la patience héroïque avec laquelle elle avait supporté la disette et des fatigues au-dessus des forces humaines, dans tous les temps, et récemment encore au siége de Maëstricht ; il prétend que l'armée n'est qu'un ramas de lâches et de pillards : ce sont ses propres expressions : il fait plus ; il déclame avec la même insolence contre les nouveaux défenseurs qui volent vers la Belgique de toutes les parties de la République pour réparer ces revers ; il les appelle *des brigands*.

Tandis qu'il écrivait tout cela, il abandonnait la Belgique aux despotes, il leur abandonnait nos immenses provisions qu'il y avait amassées. Il avait ordonné aux commissaires de compter quatre millions aux Belges ; mais auparavant il avait eu soin, en partant, d'y éteindre autant qu'il était en lui toute espèce d'affection pour les principes de notre Révolution, et d'y allumer la haine du nom français : il avait été jusqu'à publier hautement, dans une lettre adressée à la Convention, que la Providence punissait le peuple français de ses injustices ; il avait peint Paris comme un théâtre de sang et de carnage, la France comme le séjour du crime et de l'anarchie, les

députés patriotes comme des fous ou comme des scélérats; il avait foulé aux pieds l'autorité du gouvernement français, il avait fait des proclamations qui, sous le prétexte de réprimer certains actes impolitiques, tendaient à réveiller tous les préjugés du fanatisme et de l'aristocratie; il avait rétabli dans leurs fonctions les administrateurs destitués pour cause d'incivisme par les commissaires de la Convention Nationale; il avait détruit les sociétés populaires attachées à notre cause. Il a voulu exécuter tous ces forfaits, en disant qu'on avait irrité les Belges par quelques actes de cupidité et d'irréligion..... Sans doute c'était le comble de l'étourderie, et peut-être de la perfidie, de faire la guerre à des saints d'argent; mais qui pouvait prévenir ces désordres si ce n'était un général tout puissant?

Quant aux commissaires du pouvoir exécutif, contre lesquels il a paru sévir, qui les avait nommés, si ce n'est son propre parti? n'étaient-ils pas l'ouvrage de Roland et des ministres coalisés avec le généralissime Dumouriez?

Ni les déclamations, ni les ordres sévères de ce général intrigant contre un Cheppis et contre d'autres créatures de la même faction, ne prouveront jamais qu'il n'était point d'intelligence avec eux. Pour exécuter le projet d'empêcher la réunion de la Belgique à la France, il fallait que la faction employât à la fois des agens qui s'appliquassent à mécontenter les Belges, et un général qui profitât de ce mécontentement pour les éloigner à jamais de notre révolution.

On parle de désorganisateurs connus pour semer le trouble dans l'armée..... Mais quoi de plus facile aux généraux que de les réprimer, que de maintenir une discipline sévère, si tous les généraux perfides n'avaient besoin de ces moyens pour exécuter et pour pallier leurs trahisons?

Lafayette aussi entretenait, autant qu'il était en lui, des désordres dans son armée pour la calomnier, pour la dissoudre et pour perdre la liberté! Il n'avait oublié qu'une chose, c'était de débuter, comme Dumouriez, par un succès.

Enfin Dumouriez a levé l'étendard de la révolte; il menace

de marcher sur Paris pour ensevelir la liberté sous ses ruines; il déclare qu'il veut protéger les ennemis de la liberté que la Convention renferme dans son sein, contre les députés attachés à la cause du peuple, qu'il appelle aussi des anarchistes et des agitateurs, il ne dissimule pas le projet de rétablir la royauté. Après avoir fait égorger une partie de l'armée il trompe l'autre, et s'efforce de la débaucher après l'avoir calomniée à son insu! Fier du succès de ses trahisons, gorgé des trésors qu'il a puisés dans la Hollande, dans la Belgique et dans les caisses nationales, dont il s'est emparé; fort de son alliance avec nos ennemis, à qui il a livré nos magasins; fort de l'appui des Belges, qu'il a armés contre nous, il cherche à jeter le découragement dans la nation, il s'efforce de deshonorer le peuple français et nos braves défenseurs aux yeux des peuples étrangers; il nous annonce hautement qu'il ne nous reste aucune ressource. Dans ses lettres officielles à Beurnonville, il parle avec une joie insolente des troubles qui allaient éclater au milieu de nous; il en présage de nouveaux; il nous montre déjà les départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, en état de contre-révolution; il déclare en propres termes que nous ne pourrons tenir tête à nos ennemis, parce que nous serons obligés d'employer nos forces à réprimer ceux du dedans. Il nous montre nos places sans défense, et il ose nous déclarer que nous n'avons d'autre parti à prendre que de demander la paix et transiger avec les despotes, que dis-je? il ose se montrer lui-même comme médiateur!

Tel était le coupable secret de la conspiration tramée depuis long-temps contre notre liberté. Le chef de la faction l'a dévoilée au moment où il croyait pouvoir l'exécuter avec succès. En effet, tout semblait disposé à la favoriser. Un ministre de la guerre audacieux et hypocrite avait été nommé tout exprès par la faction pour les grands événemens qui devaient arriver; en peu de temps, il avait purgé les bureaux de la guerre, les garnisons et l'armée, de tous les agens et de tous les chefs patriotes; il les avait remplacés par des hommes plus que sus-

pects; il avait laissé nos places fortes sans garnison et sans munitions. On se rappelle avec quelle hardiesse il trompait la Convention Nationale sur l'état de nos affaires dans la Belgique, au moment où les trahisons des généraux les avaient déjà perdues, et comment les fausses nouvelles qu'il débitait furent démenties par les commissaires de l'Assemblée. Tous les autres généraux étaient entrés dans ce vaste plan de conspiration; et, pour mieux en assurer le succès, le ministre avait mis le comble à ses attentats, en faisant suspendre la fabrication des armes dans toutes nos manufactures. Dans le même temps, on excitait des troubles dans une grande partie de la France, et surtout dans nos départemens maritimes. Les aristocrates révoltés avaient levé de grandes armées bien approvisionnées; ils avaient saccagé des villes; égorgé une multitude de patriotes; et personne n'avait songé à réprimer cette conspiration tramée depuis quatre mois, et ni le ministère, ni le comité de défense générale, composé en grande partie de la faction que je dénonce, n'en avaient donné avis à l'Asssemblée ni à la nation; enfin, le ministre de la guerre nomme un général pour commander les patriotes, et ce général, Marcé, est un traître qui livre notre artillerie aux révoltés, et qui mène les défenseurs de la liberté à la boucherie! Partout il nomme des officiers également perfides, des Wittinghoff, des d'Hermigny, des Ligonier; il montre surtout dans ses choix une prédilection singulière pour les étrangers, pour les sujets des despotes ennemis, et quelquefois même pour les parens de nos tyrans. Grâce à ces cruelles machinations, les troubles se prolongent, et la victoire coûte beaucoup de sang aux républicains. *On vient nous dire que le calme pourra être rétabli dans six semaines ou deux mois*. Deux mois de guerre civile et de massacre des plus zélés patriotes! Quand l'infâme Dumouriez conspirait contre nous dans la Belgique avec les despotes de l'Europe et tous les ennemis de l'intérieur, Dumouriez nous annonçait avec une insolente satisfaction que, dès le moment où l'équinoxe serait passé, nos départemens maritimes seraient envahis par les An-

glais. Encouragés par tant d'attentats, les royalistes relevaient une tête audacieuse, et osaient menacer les amis de la liberté.

Et pourquoi non? Ne pouvaient-ils pas compter sur l'ascendant que la faction exerçait au sein de l'Assemblée Nationale? N'était-ce pas elle qui depuis long-temps dépravait l'esprit public dans les départemens révoltés? Et les massacres de la Bretagne, et le fanatisme royal et religieux qui égaraient les habitans des campagnes, n'étaient-ils pas les dignes fruits des écrits empoisonnés qu'elle avait semés sur la surface de cette importante contrée, de la correspondance perfide des députés qui suivaient sa bannière, enfin des persécutions suscitées à tous les vrais républicains? N'était-ce pas elle qui chaque jour cherchait à dégoûter ce peuple de la Révolution, en aggravant sa misère; qui repoussait toutes les mesures nécessaires pour réprimer la fureur de l'agiotage, pour assurer la subsistance publique, pour mettre un frein à l'excès des accaparemens? N'était-ce pas elle qui faisait, défaisait les ministres, protégeait tous leurs crimes, et multipliait les conspirateurs par l'impunité? N'était-ce pas elle qui, à la place des lois bienfaisantes que sollicitaient les besoins pressans de la patrie, ne nous donnait que des déclamations, des libelles et des crimes?

Mais son audace redoublait surtout au moment où la conspiration était près d'éclater. Avec quelle perfidie ils désorganisaient tout, en criant aux désorganisateurs! Avec quelle lâche cruauté ils cherchaient à exciter dans Paris quelques petits mouvemens aristocratiques pour préparer au traître Dumouriez le prétexte de marcher contre cette cité, et à les imputer ensuite aux patriotes dont le zèle les avait constamment écartés! Voyez quel affreux parti ils ont voulu tirer d'un attroupement excité par eux, qui s'était porté chez quelques épiciers! Voyez comme l'exécrable Dumouriez, dans sa lettre du 12 mars à la Convention, travestit la vente illégale et forcée des marchandises de quelques marchands et de quelques accapa-

reurs en scènes de sang et de carnage, et comme il en conclut qu'il doit faire la guerre à Paris et aux patriotes.

Ils avaient dénoncé les députés patriotes qui avaient pressé la condamnation du tyran comme des agitateurs, et il déclare qu'il veut employer la moitié de son armée à les subjuguer ! Ils avaient déclamé contre les tribunes, c'est-à-dire, contre la portion du peuple qui pouvait assister aux séances de l'Assemblée représentative; ils avaient protesté solennellement qu'ils n'étaient pas libres, lorsque le tyran avait été condamné, et il menace les tribunes, et il promet d'aller bientôt affranchir de leur influence la faction qui avait voulu sauver le tyran, et qu'il appelle *la partie saine de la Convention Nationale!* Il proclame leurs principes; il consacre leurs calomnies; il déclare la guerre à leurs adversaires; il rédige, en forme de manifeste contre la république, les journaux des chroniqueurs, des Brissot, des Gorsas, des Rabaud, des Gensonné, des Vergniaud, des Guadet, etc., comme eux, il veut être, dit-il, le restaurateur de l'ordre public, le fléau de l'anarchie, le libérateur de son pays; enfin il déclare hautement qu'il veut redonner un roi à la France! Quel était le roi qu'il voulait nous donner? Peu importe sans doute aux républicains qui les détestent tous également; mais c'était apparemment quelque rejéton de la famille de nos tyrans. Or, parmi les généraux de la Belgique, je vois Valence, l'ami de Dumouriez; Valence, le gendre de Sillery, le confident intime du ci-devant duc d'Orléans; Sillery, ci-devant comte de Genlis; ce seul nom dit tout : je vois le ci-devant duc de Chartres, promus au commandement des armées, dans un âge où les citoyens sont à peine dignes d'être soldats; je vois dans le camp de Dumouriez la sœur de ce jeune général avec la ci-devant comtesse de Genlis, la plus intrigante des femmes de l'ancienne Cour, malgré ses livres sur l'éducation; je vois le victorieux Dumouriez aux pieds de la sœur et dans une attitude respectueuse en présence du frère!

Je vois ensuite le fils de d'Orléans écrire comme Dumou-

riez; je le vois fuir précipitamment avec Dumouriez, avec Valence, et je n'ai pas besoin d'en savoir davantage pour connaître la faction toute entière; je devine la perfidie profonde des conspirateurs, qui, pour couvrir leurs complots d'un voile impénétrable, avaient feint de vouloir expulser tous les individus de la ci-devant famille royale, dans un temps où la France entière ne voyait aucun motif à cette proposition imprévue, dans un temps où les patriotes de bonne foi croyaient défendre, en les repoussant, les principes et l'intégrité de la Convention Nationale. Je conçois pourquoi ils demandaient l'éloignement des Bourbons en général, pour éloigner la condamnation de la royauté dans la personne de Louis XVI, et pourquoi depuis la punition du tyran ils ont oublié et même rejeté cette mesure, dans le moment où l'aristocratie levait l'étendard de la révolte pour établir la royauté.

Les amis et les complices de Dumouriez, membres du comité de défense générale, connaissaient sans doute ses secrets mieux que personne; mais ils comptaient sur le succès de sa criminelle entreprise. Aussi nous les avons vus d'abord excuser la lettre insolente du 12 mars, à la Convention, sous le prétexte que ce général devait être irrité par les dénonciations faites contre lui dans les sociétés populaires; nous les avons vus cherchant à écarter les accusations qu'ils redoutaient, en se hâtant de répéter leurs déclamations ordinaires contre les députés patriotes, contre les jacobins, etc. Là nous avons entendu Vergniaud, prétendre que les *opinions politiques* de Dumouriez étaient indifférentes, et qu'il était intéressé à la cause de la révolution, là nous avons vu Gensonné s'indigner de ce qu'on donnait à Dumouriez les qualifications qu'il méritait, et vanter impudemment son civisme, ses services et son génie. Il est prouvé que Gensonné entretenait une correspondance habituelle avec Dumouriez, courrier par courrier, et Gensonné voulait se charger vis-à-vis des membres de la Convention, présens au comité du rôle de médiateur auprès de son correspondant et de son ami Dumouriez! Là nous avons vu

Pétion embrasser avec chaleur la défense de Miranda, et après que j'eus dénoncé en général, et Steingel et Lanoue, se lever en courroux, en disant que l'on dénonçait toujours sans preuves; et le siége de Maëstricht était levé, et l'armée trahie à Aix-la-Chapelle, et la Belgique livrée à nos ennemis, et c'était le moment où l'on délibérait sur la révolte déclarée de Dumouriez!

Là nous avons vu le même jour Brissot, pour toute mesure de salut public, déclarer que la Convention Nationale avait perdu la confiance publique, que son unique devoir était de faire bien vite la Constitution et de partir. Je l'ai entendu proposer de s'arranger, dans le comité de défense générale, sur les divers articles de la Constitution qui pourraient partager les avis, et de les faire ensuite adopter d'emblée par la Convention, pour éviter, disait-il, des débats scandaleux. Là nous avons vu des chefs de la faction refuser ensuite de discuter la conduite de Dumouriez, pour proposer un rapprochement entre ses amis et ses adversaires, et, sous le prétexte de s'expliquer, renouveler toutes les calomnies dont ils avaient tant de fois souillé la tribune et les papiers publics. Nous avons entendu les ministres apporter à ce comité des nouvelles et des projets illusoires concertés d'avance avec eux; nous avons vu le ministre de la guerre déclamer contre l'insubordination des soldats, sans vouloir convenir de la perfidie des généraux, provoquer des mesures rigoureuses contre ceux qui médisaient des généraux, citer pour preuve de leur républicanisme la fameuse blessure de Valence; nous l'avons entendu faire l'éloge du système défensif, nous garantir la neutralité de la Savoie et du comté de Nice, comme si ces deux départemens français étaient pour nous des contrées étrangères; nous l'avons entendu préparer une trahison ultérieure, et nous annoncer d'avance la retraite de Custine; nous l'avons entendu répéter tous les lieux communs de Dumouriez sur l'éloignement des Belges pour la Révolution française, et le comité approuver beaucoup toutes ces vues; nous avons entendu surtout Brissot, à

ce propos-là même, déclarer que nous étions trop heureux que l'esprit public des Belges ne fût pas plus français, par la raison qu'en renonçant à la Belgique nous pourrions avec plus de faciliter obtenir la paix des puissances ennemies. Brissot fut toujours le plus hardi des conspirateurs à jeter en avant les idées de transaction, ouvertement proposées par Dumouriez. Dans la discussion de l'affaire de Louis XVI, il osa demander qu'il fût sursis à l'exécution du décret qui le condamnait, jusqu'à ce que l'opinion des puissances étrangères, sur ce jugement, nous fût manifestée. C'est lui qui nous avait menacés de la colère des rois de l'Europe, si nous osions prononcer la peine de mort contre le tyran. Brissot! Combien de faits n'aurais-je pas à rappeler sur lui et sur la faction dont il est le chef!

Enfin nous avons vu le comité de sûreté générale s'appliquer constamment à retarder toute mesure nécessaire au salut public; pour donner le temps à Dumouriez d'exécuter sans obstacle ses détestables projets; ensuite on le recomposa de vingt-cinq membres qui apartenaient tous à la faction, excepté cinq ou six patriotes qu'elle y avait introduits par une sorte de transaction, pour endormir les amis de la liberté et faire servir des noms qui inspiraient la confiance à couvrir leurs perfidies.

Aussi Dumouriez écrivait-il *que ce comité était bien composé, à l'exception de sept à huit membres*. Indigné de tant de perfidies et reconnaissant le motif qui avait engagé les intrigans à me choisir, je déclarai hautement à la Convention Nationale que ce comité n'était que le conseil de Dumouriez, et que, ne pouvant lutter contre la majorité, je donnais publiquement ma démission. Nous avons vu avec douleur qu'égarée par la même influence la Convention avait envoyé à Dumouriez cinq commissaires, dont l'arrestation était concertée d'avance, et surtout ce Beurnonville, qui fut arrêté par son complice! Que dirons-nous de la comédie grossière de cet aide-de-camp qui vint deux jours après raconter à la Con-

vention Nationale qu'il avait reçu un coup de sabre d'un satellite de Dumouriez, et de cette pasquinade plus grossière encore de Dumouriez, qui se plaignait de ce que son confident Beurnonville était venu pour l'assassiner au milieu de son armée, et qui ensuite disait hautement qu'il répondait de lui parce qu'il était son ami!

Qu'avons-nous vu depuis ce temps, jusqu'au moment où je parle? Aucune mesure décisive pour le salut de la patrie, parce que l'influence de la faction les a toutes dirigées. Quelques individus ont été mis en état d'arrestation, le scellé a été apposé sur leurs papiers, mais après qu'ils ont été bien et duement avertis, et que plusieurs d'entre eux, tels que Sillery et d'Orléans ont eux-mêmes invoqué cette formalité, Bonne-Carrère, Laclos, Sauvin, et d'autres également suspects, ont été relâchés aussitôt qu'arrêtés. On a mis en otage tous les Bourbons, mais il fallait remettre les prévenus entre les mains de la justice, les constituer en otage, et les envoyer aux extrémités de la République, qu'était-ce autre chose que les soustraire à l'empire de la loi et à l'autorité du tribunal révolutionnaire, que les conspirateurs redoutent? Qu'était-ce autre chose que les réserver en quelque sorte comme des objets d'échange avec nos commissaires, arrêtés par la connivence de Dumouriez avec les chefs de la faction, et comme des moyens de transaction avec les tyrans?

Plusieurs circonstances ont dérangé ici le cours de mes idées, et si j'en ai présenté une partie en ce moment sans mettre en ordre la suite et en résumer les conséquences, c'est que l'audace des conspirateurs m'a paru à son comble, que cette audace avec laquelle les conspirateurs cherchaient à détourner l'opinion publique de leurs complots par une de ces farces auxquelles ils sont accoutumés, méritait d'être réprimée : c'est que j'ai cru qu'il était important de jeter en avant ces idées. Je pose cette accusation, et je la soutiendrai devant la Convention Nationale, si elle veut s'en occuper d'une manière calme, approfondie et impartiale; surtout si elle veut m'enten-

dre après que les accusés se seront défendus à cette tribune.

Mais je soutiens que dès ce moment il est prouvé aux yeux de tout homme de bonne foi que si Dumouriez a des complices, ce ne sont que ceux que j'ai désignés; que s'il existe une faction, c'est elle que j'ai indiquée. S'il eût été en mon pouvoir de prendre les mesures qui seules peuvent donner aux incrédules l'unique genre de preuves qui peut les subjuguer, des preuves écrites, émanées des coupables même; si j'avais composé à mon gré les comités diplomatique et de défense générale; si j'avais disposé du ministère, je vous les aurais apportées, ces preuves écrites, auxquelles on n'a pas osé toucher; j'aurais montré tout entier ce dépôt, caché dans l'antre des Tuileries, et je n'eusse pas donné le temps aux coupables de s'échapper, et de mettre à l'abri les papiers qui pouvaient les compromettre.

Mais lorsqu'il est question d'une conspiration politique qui tient aux événemens, n'est-il pas d'autres preuves qui peuvent être suffisantes? Les faits publics, par exemple; ce sont ces preuves là que j'apporte : si elles ne suffisent pas à tel ou tel individu, elles serviront du moins à l'opinion publique, à la nation, qui, comme l'histoire, jugeront sans partialité.

Je demande que les individus de la famille d'Orléans, dit *Égalité*, soient traduits devant le tribunal révolutionnaire, ainsi que Sillery, sa femme, Valence, et tous les hommes attachés spécialement à cette maison; que ce tribunal soit également chargé d'instruire le procès de tous les autres complices de Dumouriez. Oserais-je nommer ici des patriotes aussi distingués que MM. Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot, et autres? Je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondait jour par jour avec Dumouriez doit être au moins soupçonné de complicité; car à coup sûr cet homme est un modèle de patriotisme, et ce serait une espèce de sacrilège que de demander le décret d'accusation contre M. Gensonné. Aussi bien je suis convaincu de l'impuissance de mes efforts à cet égard, et je

m'en rapporte pour tout ce qui concerne les illustres membres à la sagesse de la Convention.

Je renouvelle en ce moment la même proposition que j'ai faite à l'égard de Marie-Antoinette d'Autriche, je demande que la Convention Nationale s'occupe ensuite sans relâche des moyens de sauver la patrie et de soulager la misère du peuple.

RÉPONSE DE VERGNIAUD

AUX ATTAQUES DE ROBESPIERRE,

Prononcée dans la séance du 10 avril 1793.

(Voir page 245).

J'oserai répondre à M. Robespierre qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par de froides ironies, vient provoquer de nouvelles discordes au sein de la Convention; j'oserai lui répondre sans méditations : je n'ai pas comme lui besoin d'art; il suffit de mon âme.

Je parlerai non pour moi; c'est le çœur navré de la plus profonde douleur que, lorsque la patrie réclame les instans de notre existence politique, je vois la Convention réduite, par des dénonciations où l'absurdité seule peut égaler la scélératesse, à la nécessité de s'occuper de méprisables intérêts individuels; je parlerai pour la patrie, au sort de laquelle, sur les bords de l'abîme où on l'a conduite, les destinées d'un de ses représentans, qui peut et qui veut la servir, ne sont pas tout-à-fait étrangères : je parlerai non pour moi; je sais

que dans les révolutions la lie des nations s'agite, et s'élevant sur la surface politique, paraît quelques momens dominer les hommes de bien. Dans mon intérêt personnel, j'aurais attendu patiemment que ce règne passager s'évanouit; mais puisqu'on brise le ressort qui comprimait mon âme indignée, je parlerai, pour éclairer la France qu'on égare. Ma voix, qui de cette tribune a porté plus d'une fois la terreur dans ce palais, d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'âme des scélérats qui veulent substituer leur tyrannie à celle de la royauté.

Je vais d'abord réfuter les ridicules accusations de M. Robespierre; je parlerai ensuite de la pétition qui vous a été dénoncée par Pétion, et que M. Robespierre a su si bien vous faire perdre de vue; et à mon tour je ferai connaître à la France les véritables complices de Dumouriez. Je déclare, au reste, que dans les accusations, tout étant personnel, je n'entends point ravir à mes collègues dénoncés l'avantage de se défendre eux-mêmes, et que je réponds pour moi seul.

Je déclare enfin que je parlerai avec toute l'énergie qui convient à un homme libre, mais que je veillerai sur moi pour me préserver des passions qui pourraient amortir le feu de celle qui doit nous animer tous, de l'amour de la République. En vain l'on cherche à m'aigrir; je ne seconderai pas les projets infâmes de ceux qui, pour faciliter le triomphe des puissances liguées contre nous, travaillent à distraire notre attention des mesures nécessaires à notre défense, et s'efforcent à nous faire entr'égorger, comme les soldats de Cadmus, pour livrer notre place vacante au despote qu'ils ont l'audace de vouloir nous donner.

Première inculpation. Robespierre nous accuse de nous être opposés, dans le mois de juillet, à la déchéance de Louis Capet.

Je réponds que dans un discours que j'ai prononcé le 3 juillet, moi, le premier à cette tribune, j'ai parlé de déchéance, et si, sous le poids de la grande accusation de M. Robes-

pierre, il m'était permis de dire quelque bien de moi, j'ajouterais que peut-être l'énergie de mon discours ne contribua pas peu à préparer les mouvemens révolutionnaires. A la vérité, des patriotes ardens, dont le zèle était inconciliable avec aucune espèce de réflexions, sans avoir étudié l'opinion publique, sans avoir pris les moyens qui pouvaient la former et la mûrir, sans s'être assurés que dans les départemens on ne regarderait pas la seule mesure qui pût les sauver comme un parjure de la part de l'Assemblée-Législative, sans avoir combiné aucune des précautions qui devaient assurer le succès de cette mesure extraordinaire, crièrent avec emportement *à la déchéance*. Je crus devoir modérer l'impétuosité d'un mouvement qui, bien dirigé, faisait triompher la liberté, qui, désordonné comme celui du 20 juin, la perdait à jamais. Où d'ailleurs nous aurait menés la déchéance, si, comme ils le demandaient, on l'eût prononcée en vertu de la Constitution? A tous les désordres qui auraient pu naître de la minorité d'un nouveau roi et du despotisme d'un régent, au maintien de la Constitution de la royauté. Eh bien! dans la commission des vingt-un dont j'étais membre, nous ne voulions ni d'un roi, ni d'un régent; nous voulions la République. Ce motif nous détermina, après de grandes discussions, à préférer la mesure de la simple suspension, et de la convocation d'une Convention, qui chargée de donner un gouvernement à la France, la délivrât enfin du fléau de la royauté, sous lequel elle gémissait depuis tant de siècles; et cette mesure, ce fut moi qui, après avoir présidé toute la nuit du 9 au 10 août au bruit du tocsin, vins pendant que Guadet présidait le matin au bruit du canon, la proposer à l'Assemblée-Législative.

Je le demande, citoyens, est-ce là avoir composé avec la cour? Est-ce à nous qu'elle doit de la reconnaissance, ou bien à ceux qui, par les persécutions qu'ils nous font éprouver, la vengent avec tant d'éclat du mal que nous lui avons fait. (*Applaudissemens.*)

Seconde inculpation. Robespierre nous accuse d'avoir inséré,

dans le décret de suspension, un article portant qu'il serait nommé un gouverneur au prince royal; il prétend que c'était là une pierre d'attente que nous avions posée à la royauté.

Le 10 août je quittai le fauteuil du président vers les neuf heures du matin; je me rendis à la commission des vingt-un, où je rédigeai en deux minutes le projet de décret que je présentai ensuite à l'Assemblée. Je suppose que les motifs sur lesquels je me fondai pour y insérer l'article qu'on me reproche aient été de ma part une opinion erronée; peut-être dans les circonstances graves où nous étions, peut-être au milieu des inquiétudes qui devaient m'agiter pendant le combat que les amis de la liberté livraient au despotisme, peut-être serai-je excusable de n'avoir pas été infaillible : au moins ne conviendrait-il pas à M. Robespierre, qui alors s'était enseveli prudemment dans une cave, de me témoigner tant de rigueur pour un moment de faiblesse. Mais voici mes motifs : que l'Assemblée les juge.

Lorsque je rédigeai à la hâte le projet de décret, la victoire flottait incertaine entre le peuple et le château. Si le château eût triomphé, Louis eût sans doute réclamé contre sa suspension, qu'il eût soutenu être contraire à la Constitution; mais il n'eût pas pu réclamer contre la nomination d'un gouverneur à son fils, qui était textuellement prescrite par la Constitution. Cette nomination isolait constitutionnellement le fils du père, et livrait ainsi entre les mains du peuple un otage contre les vengeances d'un tyran vainqueur et irrité; et remarquez que les destinées du peuple l'ayant emporté, que la victoire ayant couronné son courage après un très court combat, il ne fut plus question de nommer un gouverneur au fils de Louis, et que le lendemain ou le surlendemain la commission des vingt-un demanda elle-même le rapport du décret qui ordonnait cette nomination : ce n'était donc pas pour établir la royauté que je l'avais proposée.

Cette conduite ne vous semble-t-elle pas franche et courageuse. (*Applaudissemens.*)

3° *Nous avons loué Lafayette et Narbonne*... Je déclare que je n'ai parlé de Narbonne qu'une seule fois; ce fut lorsqu'on demanda l'insertion au procès-verbal d'un discours qu'il avait prononcé; mais ce fut pour m'opposer à cette proposition, en disant que si Narbonne avait parlé patriotiquement, il n'avait fait que son devoir, et qu'il ne fallait pas faire du patriotisme une chose si étrangère aux ministres, qu'on regardât comme digne d'une mention particulière un discours écrit dans les principes de la liberté.

Nous avons loué Lafayette... Et qui donc a parlé contre lui, si ce n'est les membres qu'on accuse? C'est Guadet et moi qui, malgré les murmures et les huées d'une grande partie de l'Assemblée-Législative, l'avons attaqué, lorsque dans ses lettres où à cette barre il a tenté de faire le petit César. Je n'ai pas parlé dans la grande discussion qui s'éleva pour savoir s'il serait mis en état d'arrestation : plus de vingt orateurs étaient déjà inscrits, lorsque je me présentai pour demander la parole; mais on ne contestera pas sans doute que j'ai voté pour le décret d'accusation. Or, je prie M. Robespierre de développer tout son talent pour prouver que c'est là un panégyrique.

4° Robespierre nous accuse d'*avoir fait déclarer la guerre à l'Autriche*.

La Convention n'exigera pas sans doute que, pour me justifier, je lui développe les motifs d'après lesquels l'Assemblée-Législative vota à l'unanimité pour la déclaration de guerre. Je ne ferai qu'une seule observation. De toutes parts nous étions cernés par les troupes prussiennes et autrichiennes, et par les émigrés, à qui l'Autriche et la Prusse avaient permis de se former en corps d'armée. La question n'était pas de savoir si nous aurions la guerre, elle nous était déjà déclarée par le fait; il s'agissait de savoir si nous attendrions paisiblement qu'ils eussent consommé les préparatifs qu'ils faisaient à nos portes pour nous écraser, si nous leur laisserions transporter le théâtre de la guerre sur notre territoire, ou si nous tâcherions de le transporter sur le leur. L'Assemblée-Législa-

tive se décida pour l'attaque, et si quelques revers ont signalé le commencement de la campagne, les victoires qui l'ont terminée justifient assez la résolution courageuse de l'Assemblée-Législative.

Nous étions trompés, il est vrai, par les rapports des ministres; mais nous avions lieu de croire que nos armées seraient bientôt en mesure, et, j'ose le dire, le courage avec lequel ont combattu les Français aurait rendu cette guerre encore heureuse, si de nouvelles trahisons ne nous avaient empêchés d'en recueillir les fruits.

5° On a parlé de l'histoire de six millions accordés à Dumouriez pour dépenses secrètes. Je vais à cet égard donner à la Convention une explication sur ce qui peut m'être personnel.

Dumouriez ayant présenté un Mémoire à l'Assemblée-Législative pour obtenir les six millions, ce mémoire fut renvoyé à l'examen du comité diplomatique et du comité des finances réunis : j'étais membre du comité diplomatique. On convint, dans l'assemblée des deux comités, que les dépenses secrètes étaient une source de grands abus et de grandes dilapidations, mais qu'une distribution patriotique des six millions demandés, d'après notre position avec la Belgique et les puissances ennemies, pouvait, au commencement de la campagne, produire de grands avantages, et, après avoir calculé les diverses chances, il fut décidé de proposer à l'Assemblée-Législative d'accorder les six millions. Alors il fut question de nommer un rapporteur; personne ne voulut l'être : un instinct secret avertissait tous les membres présens qu'on tenterait un jour, pour se populariser, de flétrir l'honneur de celui qui aurait fait le rapport. Ils s'adressèrent tous à moi; ils me dirent : vous seul avez ici assez de popularité pour présenter le projet de décret; vous seul n'avez pas le droit de refuser de vous en charger. Je résistai d'abord; on me pressa : ce fut au risque d'une popularité qui m'était aussi chère qu'elle peut l'être à mes accusateurs, que, consultant plus l'intérêt public que mon intérêt personnel, je vins proposer ce décret à l'Assemblée-Législative.

J'en pris sur moi les dangers; je déclarai seulement que je ne ferais le rapport qu'autant qu'il y aurait unanimité dans les opinions des deux comités, et que, si le projet de décret était attaqué dans l'Assemblée, tous les membres des deux comités se lèveraient pour le défendre, et pour soutenir le rapporteur qui n'était que leur organe : on me le promit. Je fis le rapport; les six millions furent accordés; et comme pendant son ministère je n'ai vu Dumouriez qu'au comité, comme dans l'Assemblée-Législative, j'ai été étranger à la partie des finances, aux redditions de comptes, j'ai toujours ignoré de quelle manière les six millions furent remis à la disposition de Dumouriez et l'usage qu'il en a fait.

6° Robespierre nous accuse, comme membres de la commission des vingt-un de l'Assemblée-Législative, d'avoir laissé, pendant les mois d'août et de septembre, les armées de la République dans le plus grand dénuement; et il n'est pas inutile de rappeler que, sans doute pour donner plus d'activité à notre surveillance, Robespierre, entouré d'assassins, nous dénonçait, le 2 septembre, comme les agens de Brunswick; qu'il n'est pas de moyens, de calomnies, de menaces que lui ou ses amis n'aient employés pour dissoudre cette commission, qui, j'ose le dire, servait bien la patrie. C'est cette commission, aujourd'hui accusée d'avoir négligé l'organisation ou l'approvisionnement de nos armées, qui, s'occupant jour et nuit, prépara tous les travaux de l'Assemblée-Législative, et les moyens de réparer, autant qu'il était possible, les désordres que les trahisons de Louis et de ses perfides ministres avaient introduits dans nos armées; et ces travaux, insuffisans peut-être, si on les compare aux circonstances, furent cependant immenses; ils ont concouru avec l'énergie du peuple à préparer nos succès, et ces succès, dont la Convention Nationale est venue recueillir le fruit, ont été assez éclatans pour être une réfutation suffisante des reproches de M. Robespierre.

7° Après le 10 août, *nous avons calomnié le conseil général de la commune révolutionnaire de Paris, qui a sauvé la Répu-*

blique...... Ma réponse sera simple. Pendant l'administration de ce conseil général, des dilapidations énormes ont été commises sur les biens nationaux, sur le mobilier des émigrés, sur celui trouvé dans les maisons ci-devant royales, sur les effets déposés à la commune. Pour mettre un terme à ces dilapidations, je demandai que le conseil général fut tenu de rendre ses comptes. Cette demande était juste; je la fis sans aucune espèce de déclamation. Un décret ordonna que les comptes seraient rendus : était-ce calomnier le conseil général de la commune? N'était-ce pas plutôt lui fournir une occasion de prouver avec quel zèle il avait administré la fortune publique? Cependant, c'est à cette époque principalement qu'on a commencé à me ravir ma popularité; tous les hommes qui craignirent de voir leurs brigandages découverts se répandirent en calomnies contre moi, et je fus bientôt un mauvais citoyen pour n'avoir pas voulu être le complice des fripons.

8° Robespierre nous accuse d'avoir calomnié Paris...... Lui seul et ses amis ont calomnié cette ville célèbre. Ma pensée s'est toujours arrêtée avec effroi sur les scènes déplorables qui ont souillé la Révolution; mais j'ai constamment soutenu qu'elles étaient l'ouvrage, non du peuple, mais de quelques scélérats accourus de toutes les parties de la République, pour vivre de pillage et de meurtre dans une ville dont l'immensité et les agitations continuelles ouvraient la plus grande carrière à leurs criminelles espérances, et, pour la gloire du même peuple, j'ai demandé qu'ils fussent livrés au glaive des lois.

D'autres, au contraire, pour assurer l'impunité des brigands et leur ménager sans doute de nouveaux massacres et de nouveaux pillages, ont fait l'apologie de leurs crimes et les ont tous attribués au peuple.

Or, qui calomnie le peuple, ou de l'homme qui le soutient innocent des crimes de quelques brigands étrangers; ou de celui qui s'obstine à imputer au peuple entier l'odieux de ces scènes de sang? (*Applaudissemens à droite. —Marat :* Ce sont des vengeances nationales.)

9° Nous avons voulu *faire fuir de Paris l'Assemblée-Législative*..... Je suis étonné que cette imputation se trouve dans la bouche de Robespierre, lui qui avait voulu fuir à Marseille! Nous avons voulu fuir de Paris! C'est une calomnie infâme. Je ne sais si quelques membres de la commission ont eu ce projet, car il y avait alors des feuillans; il y avait des âmes agitées par une terreur excusable peut-être, lorsque les Prussiens étaient en Champagne : je ne sais si quelque membre du conseil exécutif se livra, comme l'a dit Robespierre, aux mêmes frayeurs et aux mêmes rêves; mais je sais que cette idée ayant été jetée dans le comité d'une manière vague, je la repoussai avec la plus grande énergie; je déclarai que c'était à Paris qu'il fallait assurer le triomphe de la liberté, ou périr avec elle; je déclarai que si l'Assemblée-Législative sortait de Paris, ce ne pourrait être que comme Thémistocle sortit d'Athènes, c'est-à-dire avec tous les citoyens, en ne laissant à nos ennemis pour conquêtes que des cendres et des décombres, et en ne fuyant un instant devant eux que pour mieux creuser leur tombeau. La proposition fut en effet repoussée par la commission d'une voix unanime. (*Quelques murmures à gauche.*) Je défie ceux qui murmurentde prouver la fausseté de cette assertion, dont deux cents membres de l'Assemblée-Législative furent témoins. (*Panis :* Moi, je la nie.)

Vous n'étiez pas alors dans la commission.

9° Robespierre nous accuse d'*avoir corrompu par notre correspondance l'esprit des départemens*..... J'adjure celui auquel je me fais gloire d'appartenir, et qui, je l'espère, ne maudira pas ma mémoire, le département de la Gironde; j'adjure ce département, qui, dans les commencemens de la Révolution, a le premier donné l'exemple à la France de la formation d'une armée marchant à ses propres frais pour secourir à cinquante lieues de ses foyers les patriotes opprimés à Montauban sous le joug de l'aristocratie; qui, malgré les pertes immenses qu'il a faites dans les colonies, n'a cessé de multiplier ses sacrifices pour le grande querelle des peuples contre les

rois; qui a fourni dix bataillons à nos armées; qui, à la première nouvelle des troubles de la Vendée, a fourni quatre mille hommes; qui dans le dernier recrutement, au lieu de deux mille huit cents hommes que la loi lui demandait, en a donné cinq mille; qui, dans un court espace de temps, a fait une collecte en dons patriotiques de plus de six cent mille francs; qui fournit à notre marine six mille matelots, et harcèle le commerce de nos ennemis par ses corsaires; je l'abjure ce département, qu'on voudrait appeler feuillantin parce qu'il a su se préserver des horreurs de l'anarchie, mais contre l'énergie duquel toutes les calomnies viennent ignominieusement échouer, je l'adjure de déclarer si j'ai tenté en quelque manière d'égarer ses opinions. Ce n'est pas que je veuille faire entendre que j'ai influé par ma correspondance sur le bon esprit qui s'y est maintenu : sans qu'il soit besoin d'impulsion étrangère, les hommes de la Gironde trouvent dans leur cœur l'amour de la liberté et la haine des tyrans. Quant à ma correspondance, en voici en deux mots le secret : *je n'écris jamais de lettre.* (Applaudissemens.)

11° Nous avons *sans cesse dénoncé et suscité des divisions dans le sein de la Convention.....* Je ne sais si c'est à moi que s'adresse le reproche; j'assure que j'en serais fort surpris, car peut-être ne m'a-t-on appelé modéré que parce que je n'ai jamais fait une seule dénonciation.

12° Nous avons *détourné les députés belges de la réunion à la France....* Je ne sais ce que mes collègues ont pu faire; je n'ai vu qu'une fois deux députés belges : ils vinrent me demander l'admission à la barre, et je les fis sur-le-champ introduire. Si c'est là les éloigner de la réunion, j'avoue que je suis grandement coupable.

13° Robespierre nous accuse d'*avoir voté pour l'appel au peuple...* Lui devais-je le sacrifice d'une opinion que je croyais bonne? J'ai voté l'appel au peuple, parce que j'ai pensé qu'il pourrait nous éviter une nouvelle guerre, dont je redoutais les calamités, parce qu'il déjouait infailliblement les projets

d'une faction dont je soupçonnais l'existence, parce qu'en votant pour la mort de Louis je ne voulais pas voter pour le couronnement d'un nouveau tyran. La guerre que je craignais est déclarée. Resterait-il encore des doutes sur l'existence de la faction d'Orléans? L'appel au peuple pouvait sous quelque rapport être une faute politique : mais à qui faut-il l'imputer? A ceux qui, en refusant de prononcer le bannissement des Bourbons avant d'envoyer Louis au supplice, me donnèrent aussi le droit de soupçonner leurs intentions.

14° Robespierre nous accuse d'avoir eu *de grandes relations avec Dumouriez*, et il m'accuse nominativement de l'avoir *soutenu dans le comité de défense générale*... L'histoire de mes relations est connue. A son retour de la Champagne j'ai été d'un souper auquel il avait été invité et où il y avait au moins cent personnes. A son retour de la Belgique, le hasard me l'a fait rencontrer dans une maison où j'ai dîné avec lui. Je déclare que depuis qu'il commande nos armées, nous n'avons pas eu ensemble d'autres relations. Jamais il n'a reçu de lettres de moi; jamais je n'en ai reçu de lui. Que si c'est un crime de l'avoir rencontré, même avec plaisir, lorsqu'il revenait triomphant de la Champagne ou de la Belgique, et qu'il faisait croire à son patriotisme autant par ses services que par ses discours, je demande le décret d'accusation contre la Convention Nationale, qui l'a reçu dans son sein avec les témoignages de la plus grande bienveillance; contre tous ceux que le hasard a fait trouver avec lui dans une maison tierce; contre toute la France, qui lui votait des remerciemens. J'ajoute, pour ceux à qui mes moyens de justification ne paraissent pas péremptoires, que Dumouriez a été couronné et embrassé par Robespierre aux jacobins. (*David*. Ce n'est pas par Robespierre, c'est par Collot-d'Herbois.) Vous en avez donc été dupes comme moi. Et ce qui sans doute est bien plus fort, je demande le décret d'accusation contre les jacobins qui l'ont couronné et embrassé. (*Applaudissemens.*)

Pourquoi d'ailleurs nous reproche-t-on avec une méchan-

ceté si niaise, des soupers faits avec Dumouriez, dans un temps où la France le proclamait l'un de ses plus utiles défenseurs, et se tait-on sur les dîners que nos calomniateurs ont fait habituellement avec d'Orléans. Il n'est pas indifférent que je dise que dans les premiers jours de la Convention je fus invité à dîner chez un député de Paris, et que j'y trouvai d'Orléans. (*Une voix* : Nommez-le député.) C'est Robert.

Maintenant je nie formellement que j'aie soutenu Dumouriez dans le comité de défense générale. J'ai pu ne pas croire d'abord qu'il fût d'intelligence avec les Autrichiens ; et ni Danton ni Camus ne paraissaient le croire : j'invoque à cet égard le compte qu'ils ont rendu eux-mêmes à la Convention. Mais sur les faits, comme je ne pouvais pas les connaître, je déclarai m'en référer entièrement à ce que diraient les commissaires ; je déclarai que leur rapport seul pouvait déterminer la conduite de l'Assemblée : j'interpellerais Camus, s'il était présent, sur la vérité de ce que je dis, et je ne crains pas d'interpeller Danton.

15° Robespierre nous accuse, comme membres du comité de défense générale, *de n'avoir pris aucune des mesures convenables aux circonstances*.

Rappelez-vous, citoyens, que vous aviez composé un comité des hommes que vous supposiez les plus divisés par leurs haines : vous aviez espéré que, sacrifiant leurs passions à la chose publique, ils consentiraient à s'entendre mutuellement; que s'ils s'entendaient, la raison et le danger commun les auraient bientôt mis d'accord ; et que de là il résulterait plus de calme dans les discussions de l'Assemblée et de promptitude dans ses délibérations. Empressés de seconder vos vues, nous nous sommes rendus franchement et loyalemeut à ce comité. Robespierre et ses amis n'y ont presque jamais paru ; mais s'ils ne remplissaient pas la tâche que vous leur aviez imposée, ils en remplissaient une bien chère à leur cœur ; ils nous calomniaient. Ils ne venaient pas au comité, dit Robespierre, à cause de l'influence que nous y exercions... Ils sont donc bien

lâches, puisqu'ils n'osaient entreprendre de la combattre! Je dois dire comment on a paralysé ce comité, comment on l'a contraint à se dissoudre. Lorsqu'il se réunissait, il se rendait habituellement au lieu de ses séances, cinquante, cent, quelquefois deux cents membres de la Convention : ce n'était plus un comité, c'était un club où il était impossible de travailler, parce que tout le monde y parlait à la fois, et que les membres du comité étaient ceux qui souvent éprouvaient le plus de difficulté pour obtenir la parole.

Qu'arrivait-il si, après avoir surmonté ce premier obstacle, le comité parvenait enfin à mettre quelque objet important en discussion? Alors un des assistans venait vite à la Convention proposer en son nom le projet de décret qui se discutait au comité, de sorte que quand le comité avait fini son travail, il apprenait que la Convention l'avait dévancé, et l'on se donnait le plaisir d'accuser le comité de ne rien faire.

A ce misérable manége, si indigne de la représentation nationale, j'ajouterai un fait qui mettra dans tout son jour le caractère de mon délateur. Le comité avait arrêté de faire pour l'armée une adresse qui serait signée individuellement par les membres de la Convention : Condorcet et moi nous fûmes nommés commissaires pour la rédaction. Je crus convenable, dans les circonstances, de nous faire adjoindre un membre de ceux sur qui repose la popularité, et dont la coopération aurait prévenu tout débat dans l'Assemblée : Robespierre était présent; je priai le comité de l'engager à se réunir à nous : Robespierre répondit qu'il n'avait pas le temps. Je le demande à la France entière, est-ce à l'homme qui, quand on le presse de faire quelque chose pour la patrie, répond qu'il n'a pas le temps; est-ce à un être ou aussi morose ou aussi apathique que peut appartenir le droit, je ne dis pas de calomnier, ce droit infâme n'appartient à personne, mais de censurer les hommes qui consacrent à la chose publique toute leur existence, et n'ont de temps que pour elle? (*Applaudissemens à droite.*) Je demande si les membres du comité qui, par leur

négligence, nous laissaient tout le travail du comité, peuvent nous accuser de nous en être rendus les meneurs?

(*Panis :* On ne voulait pas aller dans un comité où il y avait des conspirateurs. *Bruit.*)

Je ne dirai qu'un mot à Panis ; c'est qu'avant d'avoir le droit de m'interrompre, il faut qu'il rende ses comptes.

Après avoir suivi Robespierre dans les détails de son accusation, je vais le suivre dans les généralités. A son avis, nous sommes des *meneurs*, des *intrigans*, des *modérés*....

16° Nous sommes des *meneurs !*.... Robespierre a-t-il voulu dire que nous dirigeons les travaux de la Convention Nationale, que nous influençons, que nous ne désemparons pas la tribune, que nous faisons rendre les décrets? Mais c'est là une imposture dont toute la Convention peut rendre témoignage. Donne-t il un autre sens à ce mot de *meneurs ?* Qu'il s'explique, ou qu'il me dispense de lui répondre.

17° *Nous sommes* des *intrigans !*.... Et où avons-nous intrigué? Dans les sections? Nous y a-t-on vus exciter les passions du peuple par des discours bien féroces et des motions bien incendiaires? Le flatter pour usurper sa faveur et le précipiter dans un abime de misères, en le poussant à des excès destructeurs du commerce, des arts et de l'industrie? Non, nous n'avons pas été jaloux de cette gloire ; nous l'avons laissée à nos adversaires. Est-ce dans le sein de la Convention, pour faire passer tel ou tel décret, nommer tel ou tel président, tel ou tel secrétaire? Eh bien, s'il est un membre de cette Assemblée dont il me soit arrivé, dans une seule occasion, de solliciter le suffrage, soit pour une opinion, soit pour une personne, qu'il ose se lever et m'accuser!

Pourquoi avons-nous intrigué? Pour satisfaire notre ambition personnelle? Mais, le 10 août, nous a-t-on vus proposer de prendre les ministres dans le sein de l'Assemblée-Législative? Nous jouissions cependant d'une grande popularité : l'occasion était belle, nous pouvions croire, sans présomption, que le choix tomberait sur quelqu'un d'entre nous : nous

ne l'avons pas fait. Où sont donc les preuves de cette passion de fortune ou de pouvoir dont on nous accuse? Aurions-nous du moins intrigué pour faire donner des places à nos parens, à nos amis? Danton s'est glorifié d'avoir sollicité et obtenu des places pour des hommes qu'il croyait bons citoyens? Quant à moi, à l'exception de cinq ou six attestations de civisme que j'ai signées, et auxquelles il est possible que les ministres aient eu quelque égard, je n'ai jamais sollicité individuellement ni auprès d'eux, ni auprès de leurs agens, ni dans les comités de l'Assemblée-Législative, ni dans ceux de la Couvention Nationale, et je n'ai pas fait donner même une place de garçon de bureau. (*Applaudissemens.*) Ceux qui m'accusent d'intrigue ou d'ambition, pourraient-ils faire la même déclaration?

18°. Enfin, Robespierre nous acccuse d'être devenus tout-à-coup des *modérés*, des *feuillans*.... Nous *modérés!* Je ne l'étais pas, le 10 août, Robespierre, quand tu étais caché dans ta cave! Des *modérés!* Non, je ne le suis pas dans ce sens que je veuille éteindre l'énergie nationale; je sais que la liberté est toujours active comme la flamme, qu'elle est inconciliable avec ce calme parfait qui ne convient qu'à des esclaves : si l'on n'eût voulu nourrir que ce feu sacré, qui brule dans mon cœur aussi ardemment que dans celui des hommes qui parlent sans cesse de l'impétuosité de leur caractère, de si grands dissentimens n'auraient pas éclaté dans cette Assemblée. Je sais aussi que, dans des temps révolutionnaires, il y aurait autant de folie à prétendre calmer à volonté l'effervescence du peuple, qu'à commander aux flots de la mer d'être tranquilles quand ils sont battus par les vents; mais c'est au législateur à prévenir, autant qu'il le peut, les désastres de la tempête par de sages conseils; et si, sous prétexte de révolution, il faut, pour être patriote, se déclarer le protecteur du meurtre et du brigandage, je suis modéré!

Depuis l'abolition de la royauté, j'ai beaucoup entendu parler de révolution. Je me suis dit : il n'y en a plus que deux possibles, celle des propriétés, ou la loi agraire, et celle qui

nous ramènerait au despotisme. J'ai pris la ferme résolution de combattre l'une et l'autre, et tous les moyens indirects qui pourraient nous y conduire. Si c'est là être modéré, nous le sommes tous, car tous nous avons voté la peine de mort, contre tout citoyen qui proposerait l'une ou l'autre.

J'ai aussi beaucoup entendu parler d'insurrection, de faire lever le peuple, et, je l'avoue, j'en ai gémi. Ou l'insurrection a un objet déterminé ou elle n'en a pas : au dernier cas, c'est une convulsion pour le corps politique, qui, ne pouvant lui produire aucun bien, doit nécessairement lui faire beaucoup de mal ; la volonté de la faire naître ne peut entrer que dans le cœur d'un mauvais citoyen. Si l'insurrection a un objet déterminé, quel peut-il être? De transporter l'exercice de la souveraineté dans la République? L'exercice de la souveraineté est confié à la représentation nationale : donc ceux qui parlent d'insurrection veulent détruire la représentation nationale ; donc, ils veulent remettre l'exercice de la souveraineté à un petit nombre d'hommes, ou le transporter sur la tête d'un seul citoyen ; donc, ils veulent fonder un gouvernement aristocratique ou rétablir la royauté. Dans les deux cas, ils conspirent contre la République et la liberté, et s'il faut ou les approuver pour être patriote, ou être modéré en les combattant, je suis modéré! (*Applaudissemens.*) Lorsque la statue de la liberté est sur le trône, l'insurrection ne peut être provoquée que par les amis de la royauté. A force de crier au peuple qu'il fallait qu'il se levât, à force de lui parler, non pas le langage des lois, mais celui des passions, on a fourni des armes à l'aristocratie, prenant la livrée et le langage du sans-culottisme, elle a crié dans le département du Finistère : *Vous êtes malheureux ; les assignats perdent ; il faut vous lever en masse!* Voilà comme ces exagérations ont nui à la République.

Nous sommes des *modérés!* Mais au profit de qui avons-nous montré cette grande modération? Au profit des émigrés? Nous avons adopté contre eux toutes les mesures de rigueur que commandaient également et la justice et l'intérêt national. Au

profit des conspirateurs du dedans? Nous n'avons cessé d'appeler sur leur tête le glaive de la loi; mais j'ai repoussé la loi qui menaçait de proscrire l'innocent comme le coupable. On parlait sans cesse de mesures terribles, de mesures révolutionnaires.... Je les voulais aussi ces mesures terribles, mais contre les seuls ennemis de la patrie; je ne voulais pas qu'elles compromissent la sûreté des bons citoyens, parce que quelques scélérats avaient intérêt à les perdre; je voulais des punitions, et non des proscriptions. Quelques hommes ont paru faire consister leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des larmes : j'aurais voulu qu'il ne fît que des heureux. La Convention est le centre autour duquel doivent se rallier tous les citoyens; peut-être que leurs regards ne se fixent pas toujours sur elle sans inquiétude et sans effroi; j'aurais voulu qu'elle fût le centre de toutes les affections et de toutes les espérances. On a cherché à consommer la Révolution par la terreur; j'aurais voulu la consommer par l'amour. Enfin, je n'ai pas pensé que, semblables aux prêtres et aux farouches ministres de l'inquisition, qui ne parlent de leur dieu de miséricorde qu'au milieu des bûchers, nous dussions parler de la liberté au milieu des poignards et des bourreaux. (*Applaudissemens*).

Nous des *modérés!* Ah! qu'on nous rende grâce de cette modération dont on nous fait un crime. Si, lorsque dans cette tribune on est venu secouer les torches de la discorde et outrager avec la plus insolente audace la majorité des représentans du peuple; si, lorsque l'on s'est écrié, avec autant de fureur que d'imprudence : *Plus de trève, plus de paix entre nous*, nous eussions cédé au mouvement de la plus juste indignation, si nous avions accepté le cartel contre-révolutionnaire qu'on nous présentait, je le déclare à mes accusateurs, de quelques soupçons qu'on nous environne, de quelques calomnies qu'on veuille nous flétrir, nos noms sont encore plus estimés que les leurs, on aurait vu accourir de tous les départemens, pour combattre les hommes du 2 septembre, des hommes également redoutables à l'anarchie et aux tyrans! Nos accusateurs

et nous, nous serions peut-être déjà consumés par le feu de la guerre civile. Notre modération a sauvé la République de ce fléau terrible, et par notre silence nous avons bien mérité de la patrie. (*Applaudissemens*).

Je n'ai laissé sans réponse, aucune des calomnies, aucune des divagations de Robespierre. J'examine maintenant la pétition dénoncée par Pétion; mais, comme cette pétition tient à un complot général, permettez que je prenne les faits d'un peu plus haut.

Le 10 mars, une conjuration éclata contre la Convention Nationale, je vous la dénonçai; je nommai quelques uns des chefs; je vous lus les arrêtés pris au nom de deux sections par quelques intrigans qui s'étaient glissés dans leur sein. On feignit de révoquer les faits en doute; on regarda comme incertaine l'existence de ces arrêtés : cependant les faits étaient attestés même par la municipalité de Paris; l'existence des arrêtés fut confirmée par les sections, qui vinrent les désavouer et vous en dénoncer les auteurs.

Vous ordonnâtes, par un décret, que les coupables seraient poursuivis devant le tribunal révolutionnaire. Le crime est avéré : quelles têtes sont tombées? Aucune. Quel complice a été seulement arrêté? Aucun. Vous-même avez concouru à rendre votre décret illusoire. Vous aviez mandé Fournier à votre barre : Fournier convient qu'il s'était trouvé dans le premier rassemblement formé aux Jacobins; que de là il avait été aux Cordeliers, lieu du rendez-vous général; que dans ce rendez-vous il avait été question de sonner le tocsin, de fermer les barrières, et d'égorger une partie de la Convention; mais parce qu'il ajouta que dans ces scènes, où il avait été acteur, il n'avait apporté aucune mauvaise intention, et comme si celle d'égorger une partie de la Convention n'eût pas dû être réputée mauvaise, vous lui rendîtes la liberté, en ordonnant qu'il serait entendu comme témoin, s'il y avait lieu, devant le tribunal révolutionnaire. C'est à-peu-près comme si, à Rome,

le sénat eût décrété que Lentulus pourrait servir de témoin dans la conjuration de Catilina.

Cette incroyable faiblesse rendit impuissant le glaive des lois, et apprit à vos ennemis que vous n'étiez pas redoutables pour eux. Aussitôt il se forma un nouveau complot qui s'est manifesté par la formation de ce comité central, qui devait correspondre avec tous les départemens : ce complot a été déjoué par le patriotisme de la section du Mail, qui vous l'a dénoncé. Vous avez mandé à votre barre les membres de ce comité central : ont-ils obéi à votre décret? Sont-ils venus? Non. Qui êtes-vous donc? Avez-vous cessez d'être les représentans du peuple? Où sont les hommes nouveaux qu'il a investis de sa toute-puissance?

Ainsi, on insulte à vos décrets : ainsi, vous êtes honteusement ballottés de complots en complots! Pétion vous en a dévoilé un nouveau dans la pétition de la Halle-aux-Blés : on prépare la dissolution de la représentation nationale, en accusant sa majorité de corruption; on y verse sur elle l'opprobre à pleines coupes; on y annonce la volonté bien formelle de changer la forme du gouvernement, puisqu'on y manifeste celle de concentrer l'exercice de l'autorité souveraine dans le petit nombre d'hommes que l'on y représente comme seuls dignes de la confiance publique. Ce n'est pas une pétition que l'on vient soumettre à votre sagesse, ce sont des ordres suprêmes qu'on ose vous dicter. On vous prévient que c'est pour la dernière fois que l'on vous dit la vérité; on vous prévient que vous n'avez plus à choisir qu'entre votre expulsion ou subir la loi qu'on vous impose!.... Et sur ces insolentes menaces, sur ces outrages sanglans, on vous propose tranquillement l'ordre du jour ou une simple improbation. Et comment voulez-vous que les bons citoyens vous soutiennent, si vous ne savez vous soutenir vous-mêmes? Citoyens, si vous n'étiez que de simples individus, je vous dirais : Etes-vous des lâches? eh bien abandonnez-vous au hasard des événemens; attendez avec stupidité que l'on vous égorge ou que l'on vous chasse.... Mais il ne

s'agit pas ici de votre salut personnel; vous êtes les représentans du peuple : il y va du salut de la République; vous êtes les dépositaires de la liberté et de sa gloire. Si vous êtes dissous, l'anarchie vous succède, et le despotisme succède à l'anarchie. Tout homme qui conspire contre vous est l'allié de l'Autriche : vous en êtes convaincus, puisque vous avez décrété qu'il serait puni de mort. Voulez-vous être conséquens, faites exécuter votre décret, ou rapportez-le, ou ordonnez que les barrières de la France seront ouvertes aux Autrichiens, et que vous serez les esclaves du premier brigand qui voudra vous enchaîner! (*Applaudissemens.*)

Vous cherchez les complices de Dumouriez. Les voilà, les voilà! Ce sont ceux qui ont conspiré le 10 mars, et les hommes qui leur ont accordé protection et assuré l'impunité! Rappelez-vous la coïncidence de cette première conjuration avec les premiers désastres de la Belgique. Pensez-vous qu'elle soit un simple effet du hasard?

Ce sont ceux qui ont formé le comité central, dénoncé par la section du Mail, et les faux patriotes qui les ont protégés.

Ce sont les provocateurs de la criminelle adresse adoptée par quelques intrigans, par quelques scélérats, au nom de la section de la Halle-aux-Blés, qui, j'en suis sûr, ne la connaît pas. Tous ces hommes veulent, comme Dumouriez, l'anéantissement de la Convention, tous ces hommes, comme Dumouriez, veulent un roi.

Là je reprends le reproche de complicité avec Dumouriez que l'on a l'impudence de nous adresser. Pour qui travaille Dumouriez? Ce n'est pas pour lui; il n'a pas la folie de vouloir être roi; ce ne peut-être que pour le fils aîné de d'Orléans, qui sert dans son armée, et dont plusieurs fois il nous a fait l'éloge, et qui s'est déclaré pour être de moitié dans l'exécution de ses complots. Quoi! nous les complices de Dumouriez! et c'est un Bourbon qu'il veut mettre sur le trône! On a donc oublié que nous avons demandé l'expulsion de tous les Bourbons? Nous les complices de Dumouriez! On a donc oublié quels sont ceux

qui ont combattu notre demande? Nous les complices de Dumouriez? On a donc oublié que nous avons sans cesse dénoncé la faction d'Orléans? Nous les complices de Dumouriez! On a donc oublié les persécutions que nous ont attirées ces dénonciations courageuses? Nous les complices de Dumouriez! On a donc onblié qu'au milieu des orages d'une séance de plus de huit heures, nous fîmes rendre le décret qui bannissait tous les Bourbons de la République? Nous les complices de Dumouriez? On a donc oublié quels furent ceux qui firent rapporter ce décret? Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon; nous avons lutté sans cesse pour obtenir le bannissement des Bourbons, et c'est nous qu'on accuse! Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon : nous avons voulu qu'on expulsât les Bourbons de la République, et ceux-là qui les ont ouvertement protégés accueillent avec des applaudissemens scandaleux l'accusation dirigée contre nous! Non, cet excès d'audace, de méchanceté et de délire n'égarera pas l'opinion sur les vrais coupables. (*Applaudissemens.*)

J'ai répondu à tout; j'ai confondu Robespierre dans chacune de ses allégations : j'attendrai tranquillement que la nation prononce entre moi et mes ennemis.

Citoyens, je termine cette discussion, aussi douloureuse pour mon âme que fatale pour la chose publique, à qui elle a ravi un temps précieux. Je pensais que la trahison de Dumouriez produirait une crise heureuse, en ce qu'elle nous rallierait tous par le sentiment d'un danger commun; je pensais qu'au lieu de songer à nous perdre les uns par les autres, nous ne nous occuperions que de sauver la patrie : par qu'elle fatalité prépare-t-on au-dehors des pétitions qui viennent dans notre sein fomenter la haine et les divisions? Par quelle fatalité les représentans du peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte le foyer de leurs calomnies et de leurs passions? Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois, si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentimens; vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'a-

vouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout leur jour les impostures et la méchanceté de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en débats scandalenx!

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

Système inexorable dans lequel la Convention s'engage après la mort de Louis XVI. 2
Ascendant de la Montagne. . . . . Ibid.
Efforts pour opérer une réconciliation. 5
Attaque contre Pétion. 8
Explications de Danton. 9
Principes de Robespierre sur la peine de mort. 11
Mesures de défense générale. 13
Rapport de Brissot. . . . . Ibid.
Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande. . . 15
Ligue européenne contre la France. 17
Vues des Jacobins. 19
État des partis. 21

CHAPITRE II.

Comité de sûreté générale. 25
Travaux de Carnot. 26
Organisation de l'armée. . . . . Ibid.
Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. 30
Marine militaire. . . . . Ibid.
Reproches que les Jacobins adressent à Dumouriez. . . 33
Réunion de la Belgique à la France. 84

Pages.
Ouverture de la campagne. 35
Succès en Hollande. 37
Revers sur la Meuse. 39
Vifs débats au sujet des journées de septembre. 40

CHAPITRE III.

Subsistances. 47
Assignats. 48
Demande du maximum. 49
Proclamation au peuple. 51
Agitations populaires. 53
Provocation de Marat. 56
Pillage des boutiques. 57
Accusation contre Marat. 62
Grands débats à son sujet. 63

CHAPITRE IV.

Faction de l'étranger. 70
Troubles qu'elle excite. 71
Mesures contre ses agens. 73
Projet de constitution avorté. . . . . Ibid.
Proposition contre les *appelans*. 76
Projet d'une garde conventionnelle.. 78
Nouveaux débats à ce sujet. . . . . Ibid.
Colère des Jacobins à l'occasion des revers en Belgique. . . 83
Déclaration de guerre contre l'Espagne. . . . . Ibid.
Situation de la France. 86
Sa grandeur dans le danger. 89
Mesures énergiques. 91

CHAPITRE V.

Rapport de Carnot. 95
Fermentation dans Paris. 96
Abolition de la contrainte par corps. 99
Élan des sections. 101
Dénonciation de Gamon. 102
Débats au sujet de la conspiration dénoncée. 103
Organisation forte demandée par Robespierre. 105
Motion de Danton.. 107

Pages
Attaque contre le ministère. 109
Débats relatifs au tribunal extraordinaire. 111
Insurrection des sections. 117
Organisation définitive du tribunal révolutionnaire.. 123

CHAPITRE VI.

Démission du ministre de la guerre. 127
Danton provoque une nouvelle organisation. 128
Le côté droit revient sur le tribunal révolutionnaire. . . . 130
Scène étrange. 132
Déclaration et palinodie de Marat. 134
Lasource le combat. 137
Varlet accuse Dumouriez. 138
La Montagne le défend. 139
Conviction de la Montagne. 140
Dénonciation de Vergniaud. 141
Réponse de Marat. 142
Rapport du ministre de la justice. 143
Querelles des partis. . . . . : 146

CHAPITRE VII.

Retour de Dumouriez en Belgique. 150
Méfiance qu'il inspire aux Jacobins. 153
La Montagne le soutient. . . . . Ibid.
Première lettre de Dumouriez au conseil. 154
Ses dispositions militaires. . . . . Ibid.
Il perd la bataille de Nerwinde. 156
Commencement de sa trahison. 157
Effets que produit la défaite de Nerwinde. 158
Institution du comité de salut public.. 160
Rapport de Danton sur Dumouriez. 163
Déclaration de Robespierre. 165
Discours de Danton. . . . . Ibid.
Robespierre demande l'expulsion des d'Orléans. 167
Conduite de Dumouriez. 171

CHAPITRE VIII.

Désarmement des suspects. 178
Mesures contre les émigrés. 180

Pages.
Agitation dans Paris. 181
Pétition des sections. 182
Pétion demande la convocation des assemblées primaires. . . 183
Débats qu'il excite. 184
Nouvelle lettre de Dumouriez 185
La Convention le mande à sa barre. 187
Le côté droit attaque Danton. 188
La trahison de Dumouriez se manifeste. 189
Dénonciation de Lasource contre Danton. 191
Réponse foudroyante de Danton. 192
Abolition de l'inviolabilité des députés. 199

CHAPITRE IX.

Dumouriez cherche à consommer sa trahison. 202
Obstacles qu'il rencontre. 203
Il fait arrêter les commissaires de la Convention.. . . . 205
Il achève sa trahison. 206
Arrestation du duc d'Orléans. 211
Mesures que prend la Montagne. 212
Débats sur le comité de salut public. 216
Assemblée centrale de l'évêché. 221
Opposition qu'elle rencontre. 222
Paroles de Thuriot. 224

CHAPITRE X.

Marat dénonce les *hommes d'État*. 227
La section de Bon-Conseil désigne les complices de Dumouriez. 228
Nouvelle pétition contre les Girondins. . . . . Ibid.
Elle est combattue par Pétion. 231
Danton défend le droit de pétition. 233
Fonfrède prend le parti de la Convention. 236
Robespierre attribue toutes les conspirations au côté droit. . 237
Son accusation contre les Girondins. 338
Réponse de Vergniaud. 242
Attaque de Guadet. 245
Marat est décrété d'accusation.. 248
Rapport de Delaunay sur Marat. 249

Pages.

CHAPITRE XI.

Situation des partis. 253
Plaintes de Pétion. 254
Proposition de Vernier.. 256
Considérations sur les partis. 257
Motion de Camille Desmoulins. 259
Adresse des sections contre les Girondins.. 260
Interprétation que lui donne Fonfrède. 263
Thirion conseille aux Girondins de se retirer.. 266
Démarche conciliatrice de Philippeaux. 269
La Gironde continue à demander les assemblées primaires. . 272
Discours de Vergniaud. 273
Arrêté de la commune dénoncé. 275
Progrès des Girondins. 278
Alarmes de la Montagne. 278
Pensées intimes de ce parti. 279

CHAPITRE XII.

Projet de constitution. 283
Discours de Robespierre sur la théorie de la propriété. . 284
Discours de Saint-Just sur les principes du gouvernement démocratique. 287
Acquittement de Marat par le tribunal révolutionnaire. . . 290
Son triomphe à la Convention et aux Jacobins. 291
Pacte social proposé par Isnard 296
Réfutation de Danton. 298
Discours de Salles et de Saint-Just sur la division territoriale. 299
Discours de Robespierre sur le mécanisme d'un gouvernement fort et libre. 302
Proposition de Condorcet.. 311
Thuriot la combat. 314

CHAPITRE XIII.

Coup d'œil sur Paris et les départemens. 316
État hostile des départemens de l'Ouest. 318
Insurrections dans la Vendée. 321
Crimes des insurgés. 323

Pages.
Esprit de la Bretagne et de la Normandie. 326
Esprit des armées républicaines. 326
Situation alarmante de la République. 327
Mesures énergiques prises par la Montagne. 327
Dévouement du département de l'Hérault. 327
Élan général. 328
Pétition du faubourg Saint-Antoine. 329
Arrêté de la commune de Paris. 334
Résistance des riches et mouvement des aristocrates. . . . 335
Dénonciation de Thuriot. 336
Motion de Robespierre contre les suspects. 338
Harangue de Danton. 340

CHAPITRE XIV.

But unique de la Montagne. 344
Loi des suspects. 345
Assemblée de l'Évéché rétablie. 345
Actif et passif de l'État. 346
Nouvelle émission d'Assignats. 346
Établissement du maximum 348
Tactique des Girondins. 351
Travaux de la Montagne. 352
Progrès des Vendéens. 353
Situation de l'intérieur. 354
Emprunt forcé sur les riches. 354
Députation des Bordelais. 356
Embarras de la Montagne. 361
Moyens extrêmes sollicités par les clubs. 362
Robespierre s'y oppose. 363
Réaction girondine. 364
Présidence d'Isnard. 365
Attaques contre la minorité. 366
Tumulte dans les tribunes. 366
Propositions de Guadet. 369
Création de la commission des douze. 377

Pages.

CHAPITRE XV.

Tendance de la commission des douze. 381
Opposition organisée par la commune. 382
Exaltation des esprits. 382
Motion contre les Girondins. 383
Improbation du maire. . . , . - ' 383
Menace de proscription. . . . . - . 384
Complot dénoncé par le côté droit. 384
Mesures proposées par la commission. 388
Débats à ce sujet. . . . . . ˙ 389
Arrestation d'Hébert. 395
Colère des sections contre la commission. 296
Marat demande la suppression de la commission des douze. . 399
Adresse des sections contre cette commission. 400
Rapport du ministre Garat et du maire Pache. 402
Première suppression de la commission des douze. 407

CHAPITRE XVI.

Le côté droit demande le rapport du décret qui supprime la commission des douze. 409
Opposition à ce sujet. 410
Le rapport est décrété. 412
Indignation de Danton. 412
Comité central révolutionnaire. 416
Organisation de la résistance à l'oppression. 416
Nouveaux revers des armées. 418
Projet d'une *insurrection morale* contre les Girondins. . . 418
Crise. 420
Préliminaires de l'insurrection. 421
Journée du 31 mai. 425
Robespierre demande le décret d'accusation contre les Girondins.. 440
Suppression définitive de la commission des douze. 442

CHAPITRE XVII.

Continuation de l'agitation. 444

Philippique de Chabot contre les Girondins. . . . . . .
Proclamation au peuple français. . . . .
Séance du comité de salut public. . . . .
Proposition conciliatrice de Garat. . . . .
Refus de Robespierre. . . . .
Projets du comité insurrectionnel. . . . .
Nouvelle sommation à la Convention. . . . .
Crainte des Girondins. . . . .
Nouvelle députation de la commune. . . . .
Journée du 2 juin 1793. . . . .
Décret d'arrestation contre les vingt-deux et contre la commission des *douze*. . . . .
Expulsion des Girondins. . . . .

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Discours de Robespierre. . . . .
Réponse de Vergniaud aux attaques de Robespierre. . . .

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



